11-403F
52nd ed.
1989
c.3

UN PORTRAIT DU

Canada

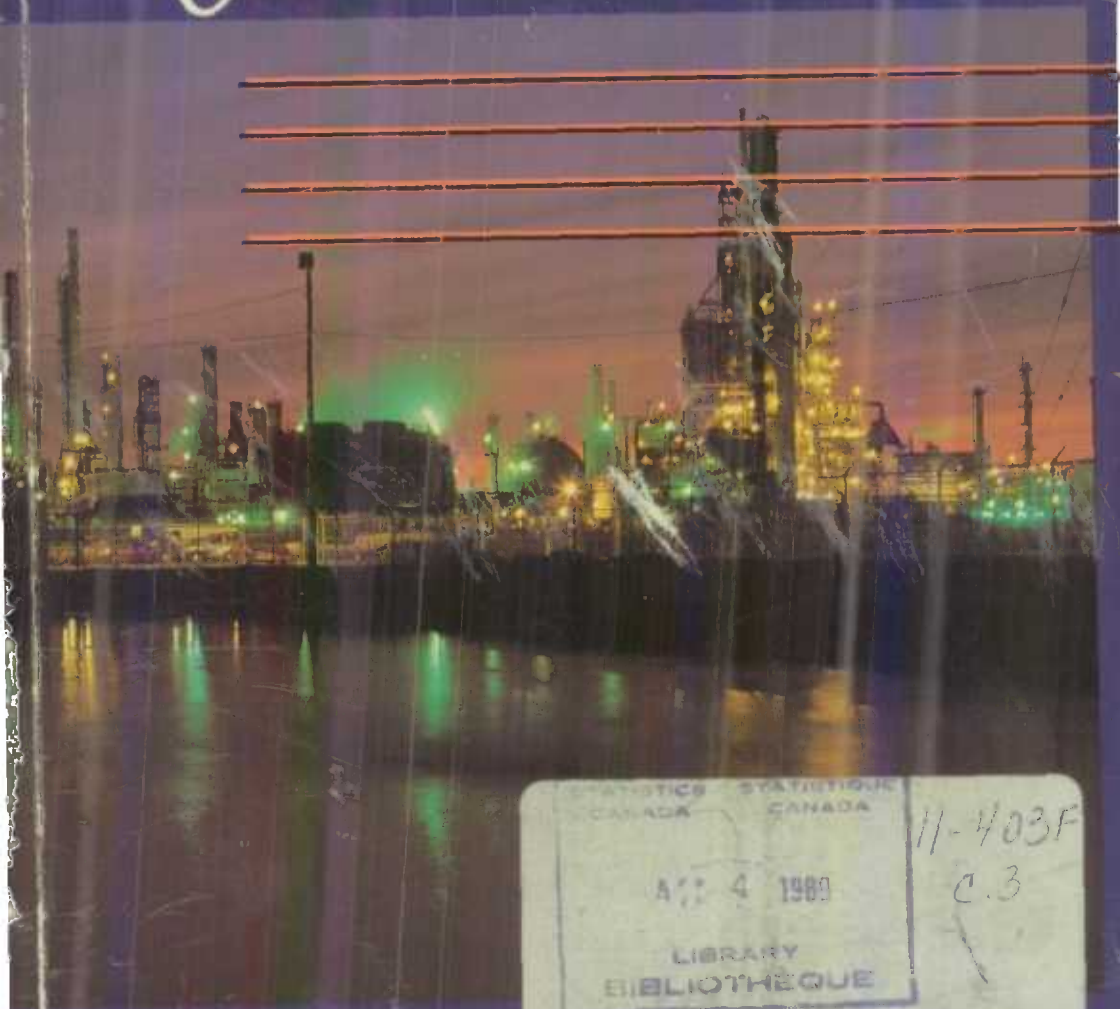

STATISTICS CANADA STATISTIQUE CANADA
APR 4 1990
LIBRARY BIBLIOTHÈQUE
11-403F
c.3

Statistique Canada Statistics Canada

Statistique Canada

Statistics Canada

UN PORTRAIT DU

Canada

L'ouvrage officiel des conditions actuelles et des progrès récents

52e ÉDITION

Préparé à
la Division des communications
Statistique Canada

Publication autorisée par le Ministre d'Approvisionnements et Services Canada

© Ministre d'Approvisionnements et Services Canada 1989

En vente au Canada

par l'entremise de nos
agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste :

Vente des publications
Statistique Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6
Téléphone : (613) 951-7277
Pour commander par téléphone,
composez sans frais le 1-800-267-6677.

Le lecteur peut reproduire sans autorisation des extraits de cette publication à des fins d'utilisation personnelle à condition d'indiquer la source en entier. Toutefois, la reproduction de cette publication en tout ou en partie à des fins commerciales ou de redistribution nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Groupe des programmes et produits d'édition, agent intérimaire aux permissions d'administration des droits d'auteur de la Couronne, Centre d'édition du gouvernement du Canada, Ottawa, Canada, K1A 0S9.

Données de catalogage avant publication (Canada)

Vedette principale au titre:

Un Portrait du Canada

52e éd.
Publié antérieurement sous le titre: Canada..., la revue annuelle des conditions actuelles et des progrès récents.
Publié aussi en anglais sous le titre: Canada : a portrait.
Préparé par la Division des communications, Statistique Canada.
ISBN 0-660-92510-9
CS11-403F

1. Canada - Conditions économiques. 2. Canada - Conditions sociales. 3. Canada - Descriptions et voyages. I. Statistique Canada. Division des communications.

FC51.C3514 1989 971 C89-090999-7
F1008.C3514 1989

N° de catalogue 11-403F
ISBN 0-660-92510-9
ISSN 0840-6022

D.W. Friesen & Sons Ltd.
Altona (Manitoba)

IMPRIMÉ AU CANADA

Préface

Cette première édition de la publication *Un Portrait du Canada* perpétue une tradition dans le domaine de l'édition, tradition d'excellence qui a commencé il y a près de soixante ans.

En 1931, année de parution de la première édition officielle de l'ouvrage *Le Canada*, les rédacteurs en expliquaient ainsi l'origine : « Comme résultat de la croissance du Dominion et de la complexité grandissante de ses institutions, le besoin se fait sentir de plus en plus d'un manuel officiel sur le Canada, traitant de l'ensemble de ses institutions économiques et sociales, et donnant un aperçu succinct et populaire de ses problèmes et de ses progrès, tout en accordant une attention spéciale aux facteurs de la situation économique actuelle. »

Conçu d'après un livre de petit format paru à l'occasion du Jubilé de diamant de la Confédération du Canada, en 1927, l'ouvrage « offre les résultats d'un effort pour tracer, dans un espace raisonnable, un relevé de la situation canadienne dans son ensemble, sous un format populaire et attrayant, et à un coût qui en rende la circulation possible dans les masses ».

Et aujourd'hui, nos intentions demeurent les mêmes. Un nouveau titre, une nouvelle image, voilà les seuls changements que renferme cette première édition d'*Un Portrait du Canada*, qui est en fait la cinquante-deuxième de l'ouvrage *Le Canada*. On y trouve toujours des données tirées du dernier recensement du Canada ainsi qu'une description revue et mise à jour de toutes les composantes des communications au Canada, le tout agrémenté de plus de 200 photographies couleur qu'ont prises des photographes canadiens réputés.

Plus de soixante personnes ont collaboré à la présente édition d'*Un Portrait du Canada*, aussi tenons-nous à les remercier pour la précieuse information qu'elles nous ont fournie. Nous tenons aussi à exprimer au public canadien notre reconnaissance pour sa participation à nos enquêtes, laquelle nous permet d'obtenir les données qui forment la base de notre système statistique national.

Le statisticien en chef du Canada,
Ivan P. Fellegi
Ottawa

Avril 1989

Un Portrait du Canada est préparé et réalisé par
la Division des communications de Statistique Canada.

Directeur : Douglas Newson

Chef, Unité des recueils : Ellen Henderson

Rédaction et mise en pages des photographies : Margaret Smith
Rédaction et révision de la version française : Sylvie Blais

Couverture et conception graphique : Roberto Guido
Conception des graphiques : Roger Gervais

Traduction : Section de la statistique, Bureau des traductions,
Secrétariat d'État

Production : Patricia Harris, Linda MacDonald, Wendy Wong
Margo Cantin, Anita Bédard, Rita Groulx,
Élaine Brassard, Chantal Caron, Colette Mayer

Adjoints techniques : André La Chapelle, Diane LeBlanc

Composition : Cheryl Van Bastelaar

Articles spéciaux :
J. Lewis Robinson : *Géographie*
Christopher Armstrong : *Histoire*
V. Bruce Matthews : *Religion*

Table des matières

Le territoire et l'environnement **1**

La géographie 1
Le climat 11

Le peuple et son héritage **19**

Histoire 19
Population 31
La mosaïque ethnique 37

La société **57**

Éducation 57
Arts et culture 67
Loisirs 85
Communications 97
Santé et bien-être 105
Le gouvernement et le système juridique 117
Relations extérieures et défense 130

L'économie **139**

L'économie canadienne des années 1980 139
Le monde du travail 145
Le secteur des services 154
Secteur producteur de biens 184
Relations économiques extérieures 230

Facteurs de conversion usuels des unités métriques SI en unités impériales canadiennes **238**

Provenance des photographies **239**

Index **244**

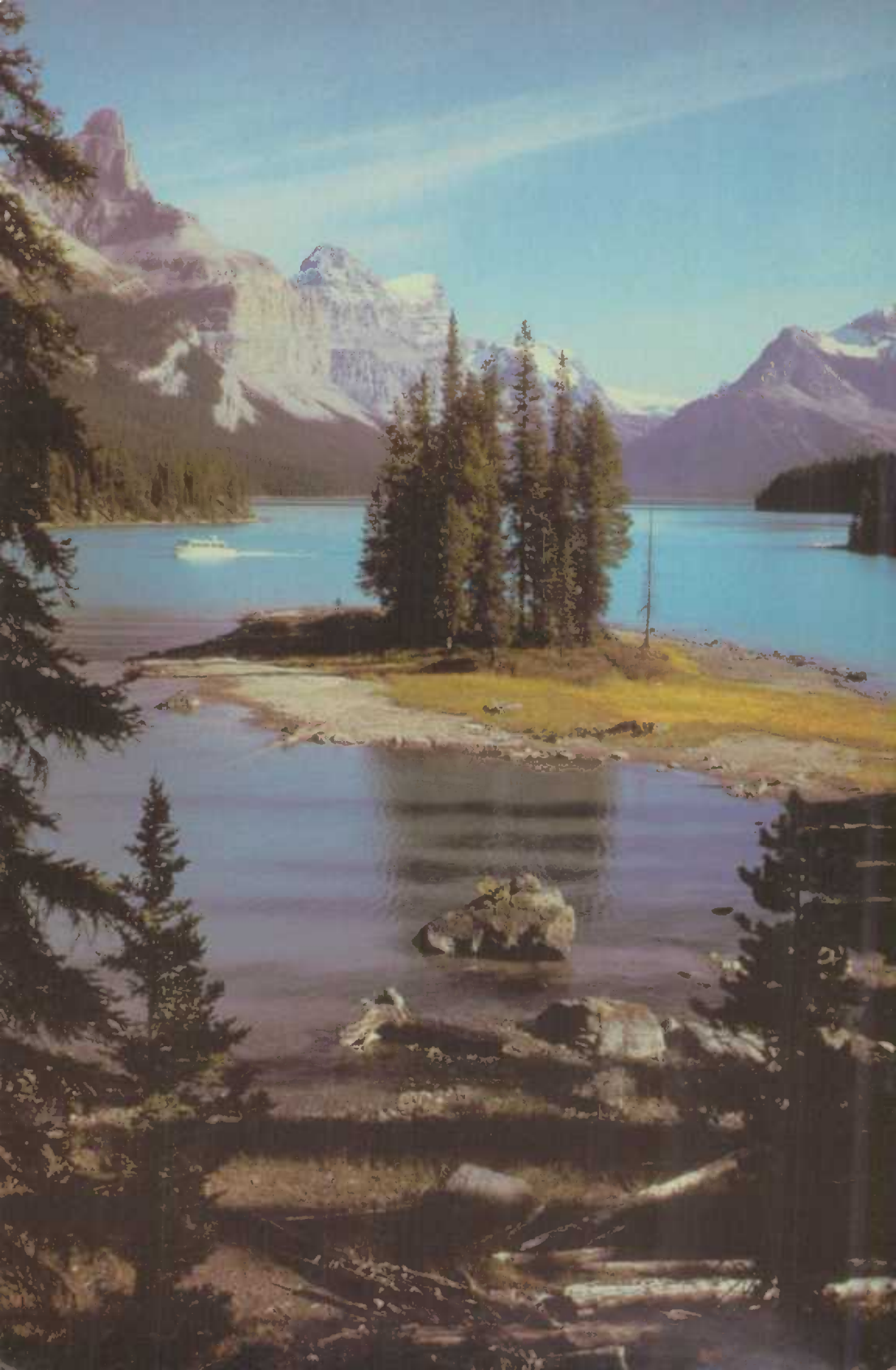

UN PORTRAIT DU

Canada

LE TERRITOIRE ET L'ENVIRONNEMENT

LA GÉOGRAPHIE

Afin de mieux comprendre les similitudes et les différences que présente la vaste superficie du Canada, on peut diviser celui-ci en six grandes régions, soit les provinces de l'Atlantique, les Basses-terres des Grands Lacs et du Saint-Laurent, le Bouclier canadien, les Plaines intérieures, la Cordillère et les Territoires du Nord-Ouest. Les critères servant à délimiter ces régions varient : certains correspondent à la géomorphologie tandis que d'autres sont de nature politique. Voici un résumé des caractéristiques et définitions de chaque région.

Les provinces de l'Atlantique constituent surtout une région politique englobant les provinces maritimes — le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard — et l'île de Terre-Neuve. La fragmentation de l'économie et l'éparpillement de la population sont deux caractéristiques particulières de cette région.

← *Le parc national Jasper en Alberta.*

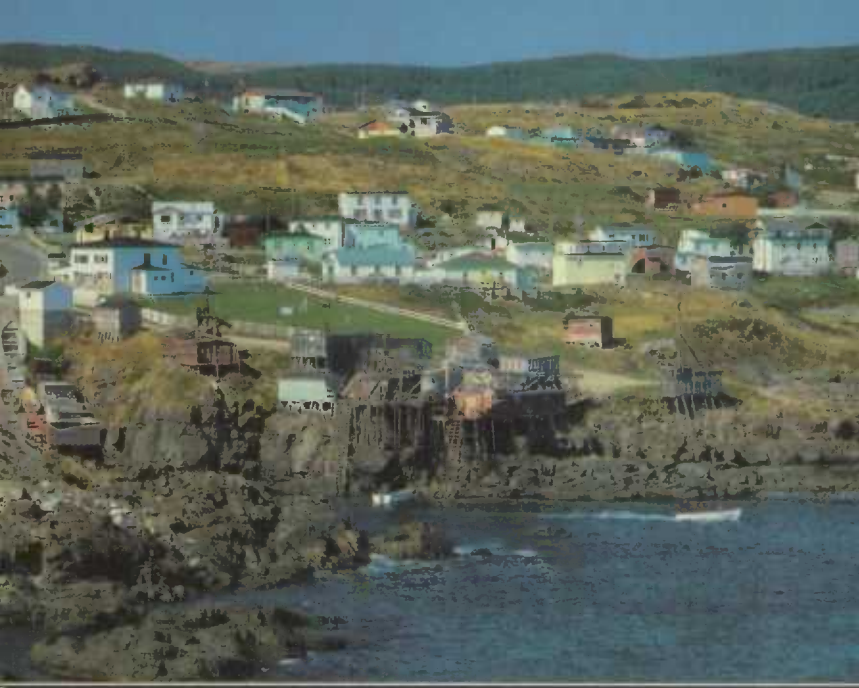

Ports de Terre-Neuve

1. **Pouch Cove.**
2. **Notre Dame Bay.**
3. **Port de Grave.**
4. **Conception Bay.**

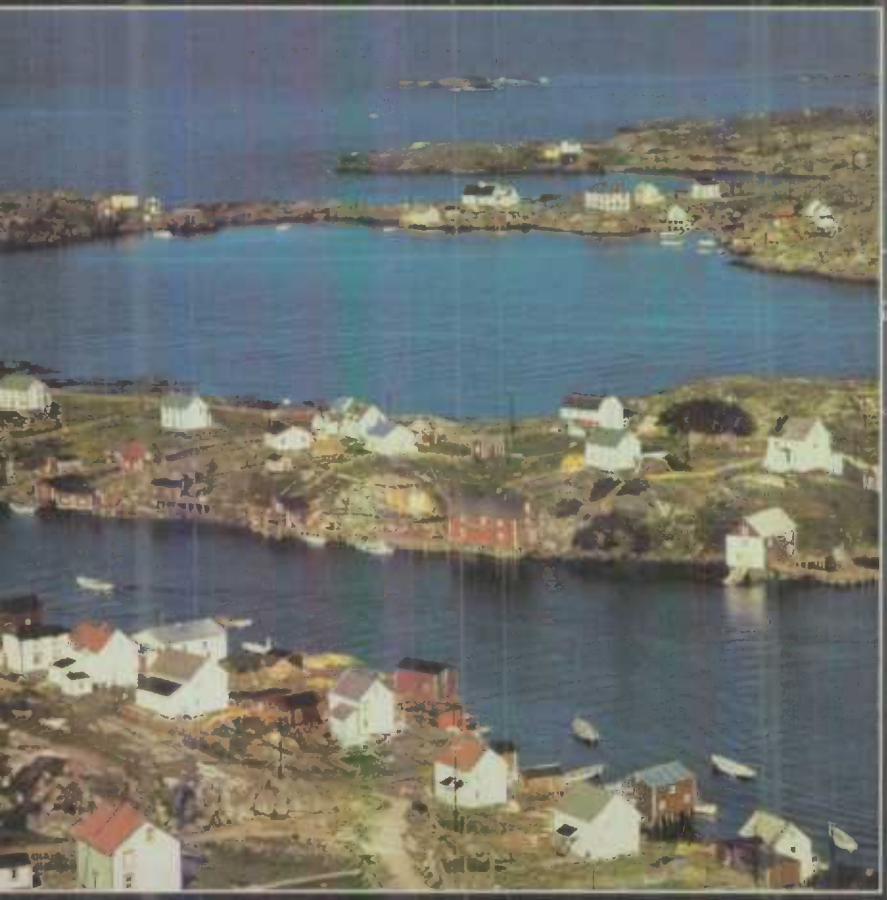

Celle-ci se distingue du reste du Canada par, entre autres, la faible altitude de ses monts et collines ainsi que par le caractère accidenté et dentelé de ses côtes. À l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, zone surtout agricole, chacune des provinces de l'Atlantique présente un centre largement désert et une population dispersée dans des collectivités le long des côtes et dans les principales vallées. L'économie étant surtout fondée sur les produits de la mer, des forêts et des mines, plutôt que sur l'agriculture, la population s'est dispersée en petits groupes, et peu de grandes villes se sont formées. Ce type d'économie a conduit à un grand nombre de villes monoindustrielles le long des côtes.

La répartition de la population n'est statique dans aucune région, elle change au fil du temps. La géographie de l'agriculture et de la pêche dans les provinces de l'Atlantique illustre cette évolution. La plupart des anciennes fermes ayant constitué le seul moyen d'existence des propriétaires ou exploitées à temps partiel sur des sols pauvres, sur des pentes prononcées ou loin des routes principales ont été abandonnées; la répartition des fermes commerciales dépend beaucoup plus, maintenant, de l'amélioration des routes et de l'accès aux grandes villes.

L'industrie de la pêche s'est aussi modifiée, étant passée d'un état de dispersion à un de concentration. À Terre-Neuve surtout, et en Nouvelle-Écosse dans une moindre mesure, les petits villages ou ports de pêche isolés étaient éparpillés le long du littoral dans des baies

L'Île-du-Prince-Édouard, la plus petite des provinces canadiennes, possède un littoral déchiqueté.

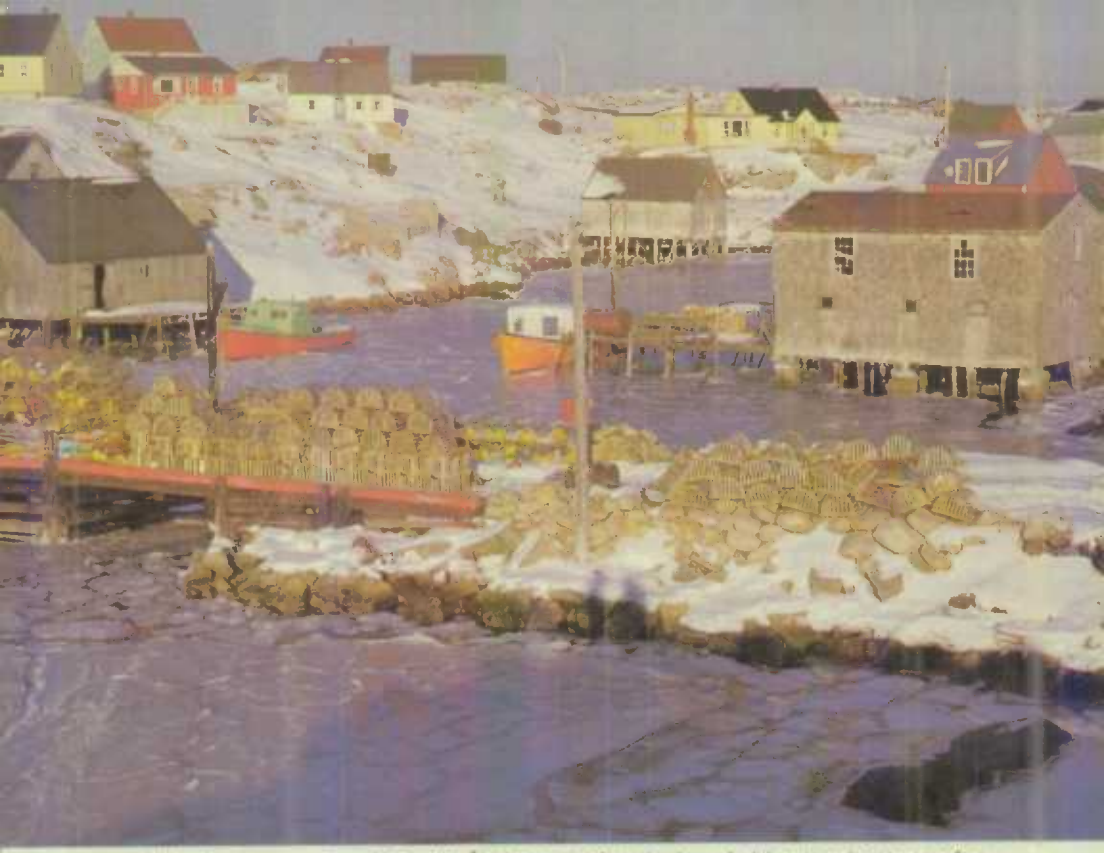

L'hiver blanc recouvre Peggy's Cove (N.-É.), situé sur la côte Atlantique où sévissent de violentes tempêtes.

abritées, près des caps ou sur des îles. Aujourd'hui, les pêcheurs ont tendance à se regrouper dans des grandes villes qui sont établies près des usines de transformation ou de congélation du poisson et où il y a plus de services de santé, éducatifs et sociaux.

Les Basses-terres des Grands Lacs et du Saint-Laurent sont bornées, au sud, par les Grands Lacs, le fleuve Saint-Laurent et la frontière avec les États-Unis et, au nord, par l'escarpement du Bouclier canadien. Souvent visible dans le paysage, cette limite septentrionale différencie les Basses-terres où il y a une concentration urbaine et agricole d'avec le Bouclier, caractérisé par son élévation, ses forêts et sa population dispersée.

L'étendue relativement petite des Basses-terres, qui occupe le sud de l'Ontario et du Québec, compte plus de la moitié de la population du Canada et produit environ les trois quarts de la valeur des biens manufacturés. En raison d'un sol fertile, d'un climat tempéré et de la proximité d'un large marché, une agriculture intensive caractérise aussi cette zone. Région la plus densément peuplée du Canada, elle affiche le nombre le plus élevé de grandes villes (plus de 100,000 habitants). Ses deux plus grandes villes, Toronto et Montréal, ont chacune une agglomération urbaine comptant plus de trois millions de personnes. Étant donné sa concentration démographique, industrielle et agricole, cette région constitue le « cœur » du Canada.

Régions géographiques du Canada

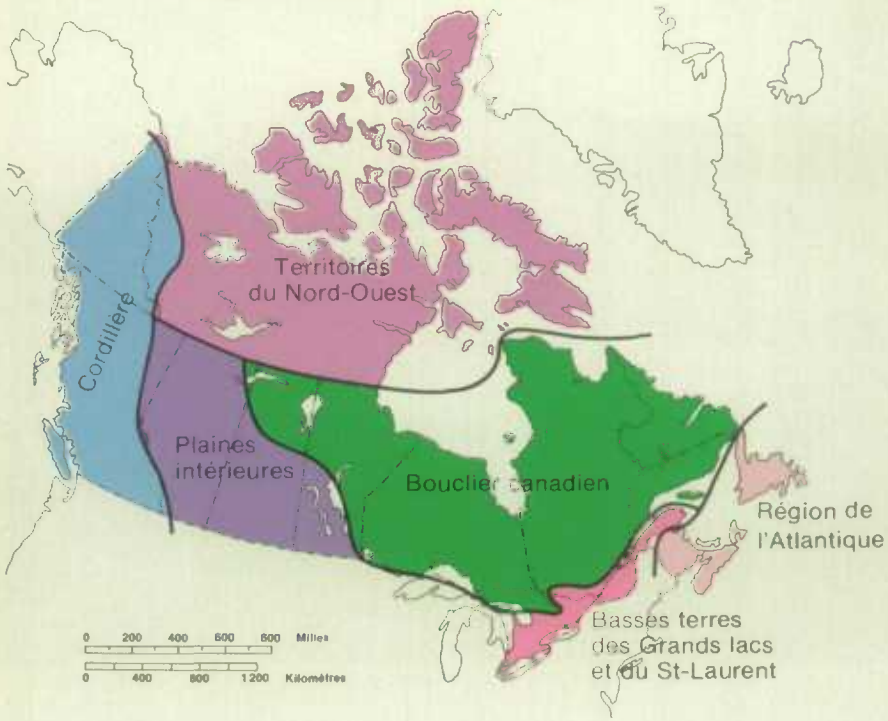

Même si de forts liens relatifs au commerce et aux transports sont à la base de cette région, le type de peuplement traduit deux cultures distinctes. Au Québec, la vallée du Saint-Laurent a été peuplée voilà plus de trois siècles par des émigrants français ; en Ontario, la colonisation, surtout faite par des anglophones, a commencé vers 1780. Unique au Canada, le paysage rural du sud du Québec, avec ses fermes longues et étroites, se distingue des exploitations agricoles rectangulaires et des habitations dispersées du sud de l'Ontario. Les villages ruraux de l'Ontario, avec leurs petits centres commerciaux compacts et leurs rues qui se croisent à angle droit, contrastent avec les villages linéaires du Québec, où souvent les sections résidentielles et commerciales s'entremêlent.

Outre une agriculture intensive prospère, un réseau de centres urbains s'est développé. Dans les domaines de l'industrie, du commerce, des transports, des services et des loisirs, les activités de plus de 13 millions de personnes sont intimement liées les unes aux autres.

Le village de Sainte-Luce, au Québec, se découpe sur le soleil couchant.

Le Bouclier canadien est une autre région géomorphologique, laquelle est définie en fonction de sa base rocheuse précambrienne. Les roches primitives et dénudées, les forêts et les lacs qui la caractérisent lui donnent un aspect fort différent des Basses-terres. Vu sa vaste superficie, cette région présente une diversité de milieux, qui n'exclut cependant pas de grandes zones de ressemblance. La partie méridionale du Bouclier est connue pour l'ampleur de ses ressources naturelles, fonctionnellement liées au « cœur » du pays. Présentant en surface un milieu physique différent et servant pour des activités humaines différentes, la partie nord-ouest s'intègre aux Territoires du Nord-Ouest. Des collectivités autochtones surtout peuplent cette région septentrionale.

L'énorme Bouclier occupe près de la moitié de la partie continentale du Canada. Région de forêts, de lacs et de rochers, le Bouclier ne compte qu'une faible population vivant surtout dans des collectivités. L'économie de la partie méridionale est basée sur les ressources naturelles ; ses produits (minéraux, bois, hydro-électricité) sont exportés, à l'extérieur de la région ou même, du pays. Beaucoup de matières premières passent du Bouclier aux Basses-terres pour y être traitées ou consommées ; par ailleurs, le Bouclier accueille nombre de vacanciers et d'amateurs de plein air.

Les Plaines intérieures sont limitées de façon marquée à l'ouest par le haut massif des Rocheuses ; mais à l'est et au nord, la limite géographique et géomorphologique du Bouclier est dissimulée en maints endroits sous des dépôts d'anciens lacs glaciaires ou des forêts de conifères. Les Plaines constituent la plus vaste étendue de terres presque plates du Canada ; leur exploitation se caractérise par de grandes fermes céréalières et l'élevage de bestiaux. Même si l'ensemble des provinces des Prairies (le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta) peut être considéré comme une région politique, correspondant aux frontières provinciales, les sections du Bouclier dans le nord du Manitoba et de la Saskatchewan diffèrent beaucoup des Plaines au niveau de l'environnement, de l'économie et de la population.

Les mots « plat, prairie, blé et pétrole » pourraient très bien caractériser l'environnement et les ressources des Plaines intérieures du Canada. Toutefois, bien qu'ils décrivent avec exactitude certains aspects importants du milieu naturel et de l'économie des Plaines, ces mots n'en indiquent aucunement la variété. Certes, celles-ci présentent de vastes superficies très plates, mais elles comportent aussi des zones de relief formées de collines, d'escarpements, de vallées fluviales encaissées et même de montagnes peu élevées. Même si, avant que l'agriculture n'y fasse son apparition, des prairies naturelles de niveau variable couvraient les plaines méridionales, plus de la moitié du secteur est aujourd'hui boisé. Et même si après la subdivision des terres à des fins de peuplement le blé est devenu la principale céréale d'exportation, d'autres céréales ont été cultivées et plusieurs cultures nouvelles occupent maintenant de vastes superficies. Par ailleurs, si le pétrole a été un facteur primordial de diversification de l'économie des Plaines après 1947, d'autres combustibles et minéraux ont pris de l'importance dans certaines zones.

Une des caractéristiques géographiques des Plaines intérieures est la régularité géométrique de l'espacement des villes et villages. La taille et la fonction de ces agglomérations dépendent du nombre d'agriculteurs qui, dans les alentours, ont besoin de certains biens et services d'origine urbaine. D'autres articles et services spécialisés, moins souvent demandés, sont généralement offerts dans les grandes villes où plus de citadins peuvent les obtenir tout autant que les habitants du milieu rural environnant.

Ferme en Saskatchewan. L'agriculture est l'industrie dominante de la province ; le blé et d'autres grains en sont les composantes principales.

La splendeur de l'hiver dans le parc national Kootenay (C.-B.).

La Cordillère est une région montagneuse qui coïncide étroitement, mais non parfaitement, avec les frontières politiques de la Colombie-Britannique et du Yukon. Les terres plates du nord-est de la Colombie-Britannique font partie des Plaines intérieures. Les vifs contrastes que présentent l'environnement et la densité de la population à l'intérieur de zones restreintes marquent la géographie de la Cordillère. Seule une partie réduite de cette région est peuplée ; l'agriculture est entièrement absente de vastes superficies ou confinée à certaines vallées étroites ou plaines inondables. La population urbaine est concentrée sur une petite superficie au sud-ouest de la Colombie-Britannique, où habitent près de 75 % des habitants. Dans la plupart des localités du reste de la Cordillère, une ressource naturelle est exploitée ou des services sont assurés aux secteurs de l'agriculture et des ressources naturelles. Grandement dépendante de ces ressources, l'économie et, dans une certaine mesure, le type de peuplement sont similaires à ceux relevés pour le Bouclier canadien et les provinces de l'Atlantique.

L'exploitation forestière qui a commencé dans le Sud-Ouest, sur l'île de Vancouver et dans des zones adjacentes au détroit de Géorgie ainsi que l'industrie de transformation du bois y sont toujours concentrées. Après 1950, l'accroissement de la demande mondiale et l'augmentation du nombre de voies d'accès (chemin de fer et route) aux réserves forestières peu exploitées de l'intérieur ont entraîné, en Colombie-Britannique, une plus grande diversité de l'activité dans ce domaine.

L'industrie de la pêche sur la côte Ouest est répartie, sur le plan géographique, de façon différente que sur la côte Est. Elle s'est adaptée aux mœurs et aux migrations des cinq principales espèces de saumon. Dès le début du siècle, des conserveries se sont établies à l'embouchure, ou à proximité, de la plupart des cours d'eau le long de la côte ; elles se sont

surtout concentrées à l'embouchure du Fraser et de la Skeena qui, parce qu'ils avaient les bassins hydrographiques les plus importants, assuraient le plus grand nombre de prises. Peu à peu, les techniques de pêche se sont améliorées si bien que des bateaux plus gros, plus rapides et mieux équipés ont pu exploiter des zones plus étendues, loin de l'embouchure des cours d'eau. La nécessité d'avoir de petites conserveries dispersées a donc diminué, et l'industrie de la transformation s'est concentrée près de l'embouchure du Fraser et de la Skeena sous la forme de grandes conserveries. L'absence relative de villages de pêche côtiers contraste avec leur multiplicité dans l'Est canadien.

Pendant plus d'un siècle, le développement du territoire sur le plan de l'exploitation minière a été constant. Au début du siècle, le sud-est de la Colombie-Britannique était l'un des plus importants districts miniers du Canada alors que le reste de la province luttait pour se doter d'une économie viable. Cette région est toujours une zone majeure sur les plans de l'exploitation minière et de la fonte, mais ces activités sont devenues importantes dans d'autres régions de la Colombie-Britannique (il y a du charbon au Sud-Est et au Nord-Est ainsi que des métaux non ferreux dans d'autres parties de la province). Bien que la minéralisation soit très répandue dans tout le Yukon, il y a relativement peu de mines ; celles-ci sont situées seulement dans la partie méridionale ou dans des zones où le coût élevé de nouvelles voies d'accès routier est justifié par l'envergure de l'exploitation.

La Cordillère est connue pour son relief montagneux spectaculaire : le seul autre relief montagneux comparable se trouve dans le nord-est de l'Arctique. Même si, sur les lieux, la Cordillère semble une masse confuse de pics et même si, vue des airs, elle paraît s'allonger à l'infini, elle présente des aspects particuliers qui permettent de la décomposer en unités géomorphologiques infrarégionales. Par exemple, les Rocheuses forment une chaîne bien précise qui part du Montana et chevauche la frontière entre l'Alberta et la Colombie-Britannique avant d'atteindre l'immense plaine de la rivière Liard dans le nord-est de la Colombie-Britannique. Elles sont limitées par les Plaines intérieures à l'est et par le sillon des Rocheuses à l'ouest. Celui-ci est une des vallées ininterrompues les plus longues du monde, qui va du Montana au sud du Yukon.

Les Territoires du Nord-Ouest sont délimités politiquement et ne peuvent être décrits suivant certains critères physiques et économiques retenus pour d'autres régions du Canada. Cette région se caractérise par la diversité de ses milieux naturels, par des ressources relativement non exploitées et par la dispersion de sa population. La vaste superficie des Territoires compte deux sous-régions : la vallée subarctique du Mackenzie à l'ouest et la zone arctique comprenant les îles et la terre ferme du centre-nord.

L'agriculture et l'exploitation forestière sont des activités mineures dans la zone subarctique et inexistantes dans la zone arctique où non seulement les étés sont trop frais mais où la surface des terrains, érodée par les glaciers, ne présente que du roc dépourvu de sol cultivable. Le climat estival plus favorable de la vallée du Mackenzie permettrait une certaine forme d'agriculture, mais l'absence de grands débouchés locaux ne favorise pas cette activité.

Les Territoires sont l'unique région du Canada où la faune constitue un élément majeur de l'économie locale. Le gibier a encore de l'importance pour certains Amérindiens de la vallée du Mackenzie tandis que, pour de nombreux Inuit, la mer demeure une source primordiale de nourriture. Pour ces deux groupes toutefois, la proportion de chair animale incluse dans leur alimentation diminue.

Les ressources minérales constituent un élément important de l'économie des Territoires. Cependant, l'exploitation de certaines ressources se heurte aux difficultés que présente leur transport sur des mers couvertes de glace de 9 à 12 mois par année.

Comme dans d'autres régions peu peuplées du Canada, le milieu entièrement naturel, ou le paysage, peut attirer des visiteurs pour de courts séjours. L'indéfinissable « attrait du Nord » et la possibilité d'observer un milieu et des gens différents sont peut-être l'un des éléments les plus précieux des ressources de l'Arctique.

Des arbres recouverts de givre entourent les Horseshoe Falls à Niagara Falls, en Ontario.

LE CLIMAT

Le climat représente à la fois une ressource et un risque. En tant que ressource, il fournit la chaleur et l'humidité indispensables à la vie ; il constitue la base de l'agriculture, fournit aux nageurs des lacs aux eaux chaudes, aux skieurs de la neige et donne aux courants marins leur impulsion. Sécheresses, inondations et ouragans sont au nombre des dangers qu'il présente ; ceux-ci peuvent détruire la vie, endommager la propriété et déranger l'être humain, souvent en perturbant les activités économiques et sociales normales d'une collectivité. Les variations climatiques présentes pendant une longue période peuvent modifier radicalement l'économie d'une région en bouleversant les écosystèmes sur lesquels repose son mode de vie.

Au Canada, la chaleur, le froid, les précipitations et le vent sont des ressources exploitables. Depuis un siècle, la définition de la nature des ressources climatiques fait l'objet d'un important effort dans la planification de l'emploi des terres (en particulier pour l'agriculture), l'approvisionnement en eau et l'élaboration de systèmes de drainage et d'irrigation. À mesure que les ressources naturelles diminuent, on tend vers une productivité accrue en exploitant à plein l'énergie climatique et les sources de lumière et d'humidité.

1. Serre à Niagara Falls (Ont.).
2. Queen Elizabeth Park à Vancouver (C.-B.).
3. Royal Botanical Gardens à Hamilton (Ont.).
4. Butchart Gardens à Victoria (C.-B.)

Les ressources renouvelables forment l'assise d'une grande part de l'industrie canadienne ; elles satisfont aux besoins essentiels de la vie — boire, manger et s'abriter — et forment environ la moitié des recettes provenant de l'exportation. Ces ressources dépendent avant tout du climat. La gestion et l'utilisation des ressources doivent donc se fonder sur une compréhension du climat et le recours aux prévisions météorologiques et climatologiques en vue d'une productivité améliorée.

L'extraction et l'utilisation d'autres ressources dépendent aussi largement du climat. Par exemple, le pétrole et le gaz servent entre autres à protéger contre le froid, la neige et la chaleur. Dans l'Arctique, les champs de glace et les conditions atmosphériques déterminent l'économie du développement. Une grande partie de l'énergie industrielle provient des ressources hydrauliques, qui dépendent du climat, et l'eau est abondamment utilisée dans le traitement des matières premières : par exemple, il faut jusqu'à 22 m^3 (mètres cubes) d'eau pour raffiner 1 m^3 de pétrole et 3 000 m^3 pour produire une tonne de caoutchouc synthétique.

Par ailleurs, les effets de l'industrialisation et de l'urbanisation sur l'atmosphère restreignent certains types d'entreprises économiques. Il faut donc que l'activité économique s'inspire d'une judicieuse compréhension de l'environnement, de l'influence que l'être humain exerce sur son milieu naturel et de l'aptitude de l'atmosphère à disperser sans danger les déchets industriels. Aussi est-il indispensable de bien saisir l'interaction entre les conditions atmosphériques, l'écologie et l'économie.

Les brutalités climatiques ne s'oublient pas facilement, à cause de leur effet sur la société et de l'importance que leur accorde la presse. Comme la plupart des pays des zones tempérée et polaire, le Canada connaît un climat variable qui provoque des situations de crise depuis le début de la colonisation. Des pertes économiques ont été causées directement par de fortes perturbations atmosphériques survenues au Canada et certaines sont considérées comme de grands désastres dans l'histoire du pays.

L'agriculture et l'exploitation forestière comptent parmi les activités très sensibles aux conditions climatiques extrêmes. Dans leur cas, il faut donc recourir aux prévisions météorologiques et à d'autres données pour faire face aux principaux dangers : sécheresse, gel, grêle, pluies excessives, inondations, vent, neige, destructions par l'hiver et maladies, épidémies et infestations d'insectes associées au climat. Les pertes provoquées par les incendies de forêt se chiffrent en moyenne aux alentours de $23 millions par an et elles ont même déjà atteint $184 millions.

Les précipitations sont la principale source d'approvisionnement en eaux de surface et l'évaporation, le principal consommateur. La planification, les opinions publiques et politiques et les décisions économiques relatives à la viabilité d'un système hydrologique sont souvent liées à la climatologie. L'ampleur et la fiabilité des réserves sont déterminées d'après les caractéristiques des pluies et des chutes de neige. La prévention des inondations, l'irrigation, la demande urbaine en eau, la capacité des égouts pluviaux et la taille des aqueducs sont fonction du climat. L'exploitation de systèmes de régularisation assurant la maîtrise des inondations et la conservation de l'eau en période de sécheresse dépend de prévisions météorologiques et climatologiques fiables.

La mise en valeur des ressources canadiennes pose de sérieux problèmes écologiques où la climatologie doit jouer un rôle important. Par exemple, des émissions d'anhydride sulfureux et d'autres gaz provenant d'usines de traitement, comme les raffineries et les fonderies, retournent à la terre sous forme de précipitations acides et détruisent ainsi la végétation sur une vaste superficie. La capacité de l'atmosphère à disperser des agents de contamination suscite de plus en plus de préoccupations. La protection contre les risques naturels est un important facteur à considérer pour le forage en mer, l'aménagement de pipelines, le transport de l'énergie électrique et l'exploitation des centrales nucléaires.

Afin d'en éliminer les aspects indésirables, il est essentiel d'évaluer les répercussions sur l'environnement des gestes, délibérés ou non, posés par les êtres humains. À cette fin, les

Les oies du Canada se rassemblent à Upper Canada Village dans la zone de conservation des parcs du Saint-Laurent, en Ontario.

promoteurs doivent considérer les effets secondaires de leurs propositions à court, à moyen et à long terme et envisager des solutions de remplacement, dont l'une consiste à renoncer au projet. La décision à prendre peut susciter un débat important au sein de la population, à la suite duquel des modifications seront peut-être apportées au projet. Ultérieurement, il sera important de surveiller le climat et de réaliser des études d'impact.

Environnement

Environnement Canada a pour mandat de favoriser l'harmonie entre la société et l'environnement afin que les générations de Canadiens d'aujourd'hui et de demain en tirent des avantages sur les plans économique, social et culturel.

Recherche sur l'environnement

Le service d'Environnement Canada appelé **Conservation et protection** veille à la gestion et à l'exploitation des eaux et des terres du Canada ainsi qu'à la gestion des oiseaux migrateurs et s'occupe d'autres questions relatives à la faune aux niveaux national et international. Il est aussi chargé de prévenir, de réduire ou d'éliminer les menaces à l'environnement faites par les innovations apportées, le rejet de matières polluantes et l'utilisation de produits chimiques dangereux. Il donne des avis sur le nettoyage de substances nocives qui se sont déversées et collabore de façon importante à la recherche et à la surveillance effectuées en ce qui concerne les répercussions des matières toxiques et des pluies acides sur l'environnement. Ce service compte trois secteurs décentralisés (conservation des eaux intérieures, conservation de la faune, protection de l'environnement).

Un instrument de contrôle, mis en place par Ontario Hydro, permet de connaître les taux de dépôts secs des gaz acides dans le cadre d'un programme de recherche sur les pluies acides.

Le secteur de la conservation des eaux intérieures s'occupe de la planification et de la mise en œuvre de politiques et de programmes fédéraux-provinciaux et internationaux en matière de gestion des eaux et il y prend part. Il recueille, analyse, archive et distribue des données ; il renseigne et conseille les utilisateurs sur la quantité et la qualité des eaux intérieures du Canada ; il effectue des recherches ; il donne des renseignements sur les problèmes importants qui se posent au pays en ce qui a trait à la gestion des eaux.

Au Canada, un système de contrôle de la quantité des eaux existe depuis 1909. Des données sur le niveau et l'écoulement des eaux sont recueillies à quelque 3,500 endroits en vertu d'ententes à frais partagés conclues avec toutes les provinces et les Territoires du Nord-Ouest. Un réseau intégré de contrôle de la qualité des eaux est en train d'être établi, lequel permettra d'obtenir, sur les plans chimique et microbiologique, des données complètes sur les réserves d'eau au pays. L'analyse et l'interprétation des données recueillies sur la quantité et la qualité des eaux ainsi que les recherches fondamentale et appliquée influent sur les décisions prises concernant l'affectation des milliards de dollars dépensés par toutes les administrations publiques et le secteur privé pour le traitement des eaux usées et de l'eau potable, les services sanitaires, le tourisme et les loisirs, la pêche, l'énergie hydro-électrique, l'agriculture et les usages industriels.

Le secteur de la conservation de la faune (Service canadien de la faune) met en œuvre des programmes visant à conserver ou à augmenter la population d'oiseaux migrateurs et d'autres animaux ainsi qu'à préserver ou à améliorer leur habitat. Il contrôle et réglemente la chasse aux oiseaux aquatiques au Canada et veille à la conservation des oiseaux non chassés, comme les oiseaux marins, les oiseaux de rivage et les oiseaux chanteurs. Pour protéger l'habitat des oiseaux migrateurs, il existe au Canada 44 réserves nationales de faune et 99 refuges d'oiseaux migrateurs. Ce secteur met en œuvre des programmes de recherche et de conservation relatifs aux espèces menacées d'extinction et aux espèces qui sont l'objet de l'intérêt national et international ; il assure la protection des habitats menacés et soutient les provinces et les territoires dans leurs efforts de conservation de la faune. Il encourage aussi une utilisation et une gestion judicieuses des terres, sur le plan de l'environnement, en fonction des responsabilités fédérales et des objectifs fixés à l'échelle nationale.

Le secteur de la protection de l'environnement veille à ce que les pollueurs observent les normes établies par le fédéral et atteignent les objectifs qualitatifs fixés en matière d'environnement. Il est chargé de contrôler la quantité de matières polluantes déversées dans l'environnement et de réduire, à cet égard, les pertes dues à un rejet accidentel ou volontaire de matières toxiques. Il empêche ou restreint l'emploi de matières dangereuses et veille à ce que soient nettoyées les matières polluantes déversées ou les décharges qui peuvent nuire à l'environnement. En ce qui touche la protection de l'environnement, ce secteur est le principal point de contact avec les autres ministères ou organismes fédéraux, les entreprises privées, les États étrangers, les administrations et les organismes provinciaux ou municipaux et le grand public.

Le Service de l'environnement atmosphérique (SEA) donne, pour la sécurité et le bien-être économique de tous les Canadiens, des alertes et des prévisions météorologiques ainsi que des renseignements sur le climat. Des chercheurs étudient aussi la composition chimique de l'atmosphère et examinent certains phénomènes importants, comme les variations du climat, les pluies acides, la diminution de la couche d'ozone et le transport des matières toxiques. Le SEA dispose de 9 centres météorologiques des plus perfectionnés, de 62 bureaux météorologiques, de 14 stations radar de météo et de 32 stations aérologiques. Il est également chargé de la surveillance des glaces et de la recherche sur les glaces, activités qui aident au transport dans l'Arctique, au large de la côte de l'Atlantique et sur les eaux intérieures.

Le Programme d'évaluation et d'examen en matière d'environnement vise à déterminer les incidences environnementales éventuelles et les répercussions sociales connexes de tous les projets envisagés par l'administration fédérale ou auxquels celle-ci participe. C'est l'une des premières étapes de la planification, qui a lieu avant que des décisions irrévocables soient prises. Le processus s'applique à tous les ministères, conseils, commissions ou organismes fédéraux, et à tout organe de réglementation ou société de la Couronne pour autant que la loi le permette.

Recherche sur le Nord. Le Canada a reconnu il y a longtemps déjà la contribution de la recherche au développement socio-économique du Nord. De plus, cette région présente des caractéristiques uniques qui sont d'un intérêt particulier pour les milieux scientifiques.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord a conçu diverses mesures à long terme pour encourager et soutenir la recherche sur le Nord. Il subventionne notamment la formation d'étudiants du deuxième cycle. En outre, des programmes importants de recherche appliquée axée sur la solution des problèmes ont été organisés, entre autres : le programme de recherche sur l'utilisation des terres de l'Arctique, le programme socio-environnemental, les études du milieu marin de l'Est de l'Arctique, le projet de la mer de Beaufort, les études sur les déversements d'hydrocarbures, les études sur l'élimination des déchets et les études socio-économiques régionales.

Voyage au sein du rigoureux et glacial climat des Territoires du Nord-Ouest.

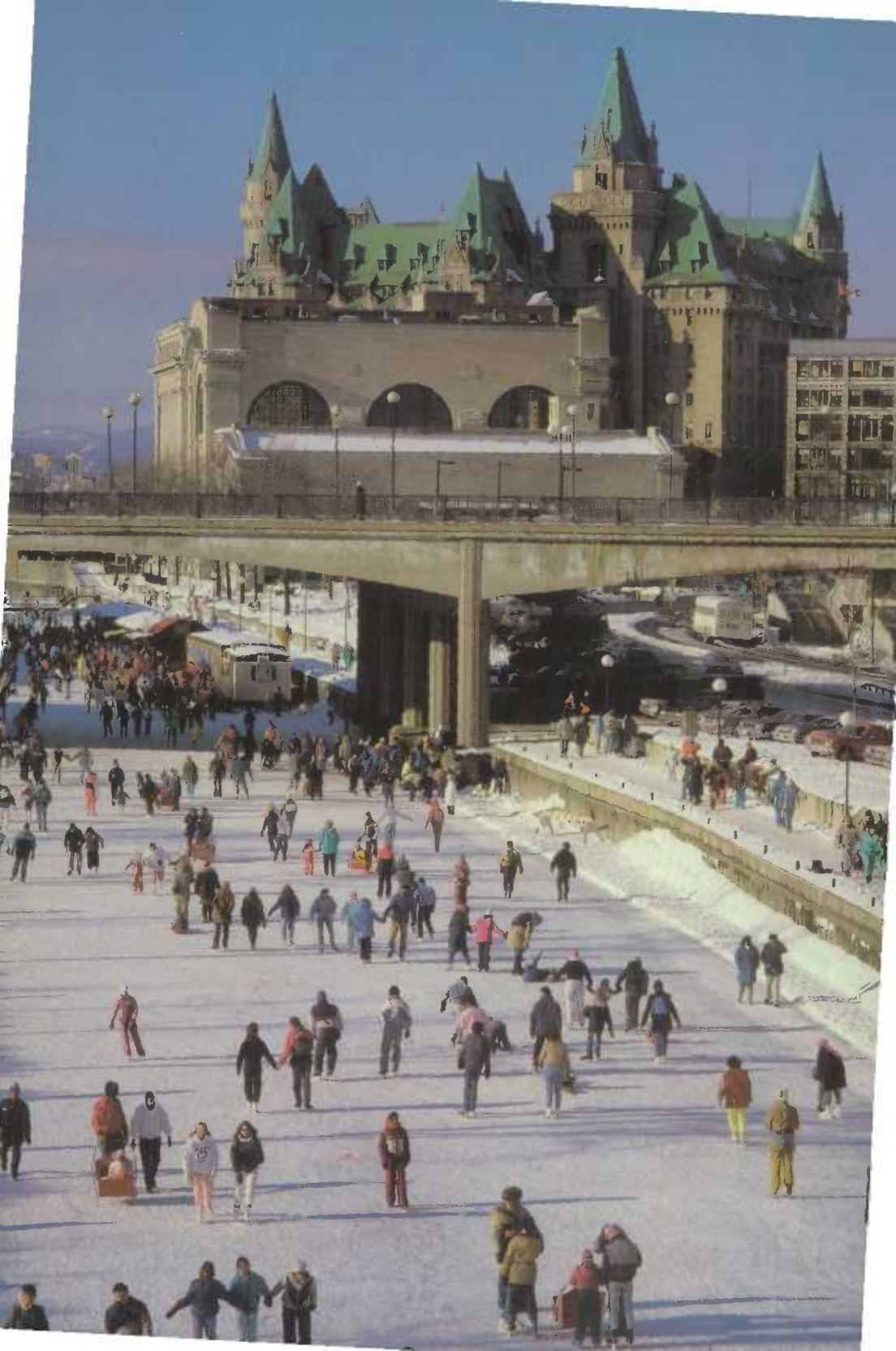

UN PORTRAIT DU

Canada

LE PEUPLE ET SON HÉRITAGE

HISTOIRE

Deux facteurs ont façonné l'histoire du Canada : l'incessant débat sur la forme à donner aux relations entre francophones et anglophones et l'évolution des liens du Canada avec la Grande-Bretagne et les États-Unis. Dès la fin du XVIIIe siècle, il se produit des désaccords sur le degré de reconnaissance devant être accordé par nos institutions aux francophones, dans un effort visant à promouvoir et à maintenir l'existence de leur groupe. À mesure que le pays, jadis formé d'un groupe de colonies entièrement dépendantes de la Grande-Bretagne, évolue dans le sens d'une nation distincte, on se préoccupe beaucoup des liens qui se forgent avec les États-Unis, nation beaucoup plus puissante. Dans les moments de crise de l'histoire du Canada, par exemple les années 1830, le début de la Confédération et la Première Guerre mondiale, ces problèmes se compénètrent, les événements de la scène internationale influant sur les rapports entre les deux grands groupes linguistiques.

← *Patinage sur le canal Rideau à Ottawa. Construit en 1832, il y a plus de 155 ans, le canal Rideau complétait une voie navigable reliant Ottawa à Kingston.*

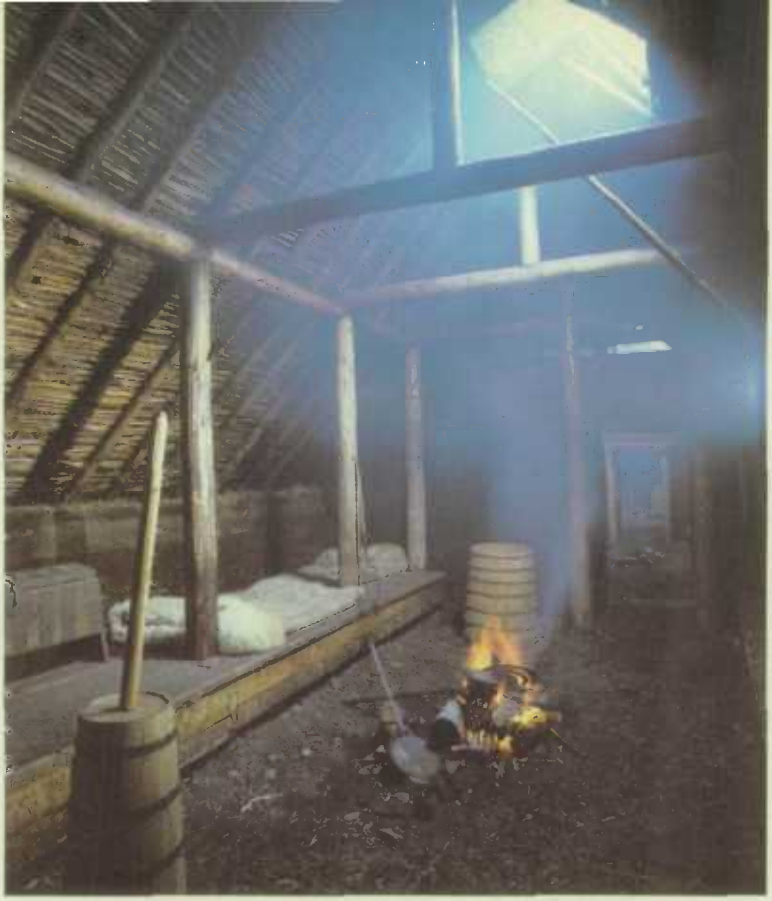

L'Anse-aux-Meadows, à Terre-Neuve, est un établissement scandinave dont on pense qu'il a été habité aux alentours de l'an 1000 apr. J.-C. Les explorateurs vikings venus de l'Islande et du Groenland traversaient la mer pour se rendre au Labrador et sur l'île de Terre-Neuve.

L'exploration du Canada a débuté dans la partie la plus à l'est du pays. Le Labrador et l'île de Terre-Neuve ont été explorés par les Vikings de l'Islande et du Groenland. On croit que l'établissement scandinave, l'Anse-aux-Meadows (Terre-Neuve), remonterait aux environs de l'an 1000 apr. J.-C.

Les Européens sont à la recherche de produits naturels, de poissons et, plus tard, de fourrures et c'est ainsi qu'en 1608 des marchands français fondent à Québec le premier établissement permanent. Dès les années 1670, des explorateurs français poussent leurs expéditions vers l'ouest jusqu'au Mississippi.

Une rivalité pour la domination du territoire canadien s'amorce lorsque les Anglais, s'introduisant dans la baie d'Hudson, y implantent en 1670 la compagnie à charte du même nom. Ainsi débutent des décennies de lutte entre les Français, désireux de prendre de l'expansion à l'ouest et au nord, et les Anglais, qui s'efforcent de monopoliser le commerce dans le vaste bassin de la baie. Les Anglais établis dans le sud et l'est exercent également une pression sur la Nouvelle-France. L'Acadie, sur la côte de l'Atlantique, devient une zone d'affrontement entre les deux empires. La Nouvelle-France se trouve donc entraînée dans une série à peu près ininterrompue de guerres contre les Anglais aux XVIIe et XVIIIe siècles. Les Indiens, eux, se partagent entre les deux camps.

Dans cette opposition, la Nouvelle-France semble perdue. En 1663, le contrôle de la colonie passe des mains des marchands privés à la couronne de France. Pas plus de 10,000 immigrants viennent s'établir en Nouvelle-France pendant toute la durée de son histoire et pourtant, en 1760, la population se chiffre à environ 60,000 habitants.

C'est la puissance de la marine britannique qui coupe les liens ténus qui unissaient la colonie à la mère patrie. En 1759, l'importante forteresse de Québec tombe lors de la bataille des Plaines d'Abraham, tandis que le reste des forces françaises capitule à Montréal un an plus tard. Les nouveaux maîtres se trouvent alors confrontés à un problème difficile, celui de gouverner une population d'Européens qui diffèrent d'eux par la langue et par la religion. En Grande-Bretagne, les catholiques sont privés de certains droits civils et, pour qu'il en soit de même au Canada, il faudrait confier le gouvernement de la colonie exclusivement à des fonctionnaires impériaux et à un petit nombre d'immigrants des îles Britanniques. Finalement, le gouverneur Sir Guy Carleton conclut qu'il faut concéder des droits civils et religieux aux francophones, dont la population a rapidement augmenté en raison de l'accroissement naturel, doublant avec chaque génération. L'*Acte de Québec de 1774* confère donc un statut juridique à l'Église catholique, au régime seigneurial et au droit civil français.

Quand les 13 colonies de l'Amérique du Nord déclenchent la révolution contre la Grande-Bretagne, au milieu des années 1770, on s'attend que le Québec y prenne part, mais la population du Québec ne se rallie ni à la révolution ni à la cause britannique, comme le souhaitent ses chefs religieux et seigneuriaux. Une fois la paix rétablie, en 1783, le Canada demeure rattaché à la Grande-Bretagne, mais la révolution américaine aura sur lui un effet marquant. Des milliers de loyalistes se déplacent vers le nord. Plus de 30,000 entrent dans les colonies de l'Atlantique, qui ne comptent alors que quelques milliers de gens pratiquant la pêche et l'agriculture. À la suite de cet afflux, une nouvelle colonie, le Nouveau-Brunswick, est

Le Village historique de Kings Landing se situe près de Fredericton au Nouveau-Brunswick.

créée à même une partie du territoire de la Nouvelle-Écosse pour accueillir les loyalistes en 1784. Un autre groupe de 7,000 réfugiés se dirige vers Montréal, pour aller s'établir sur la rive nord du Saint-Laurent et du lac Ontario.

Ces Américains sont habitués à des institutions représentatives. La Nouvelle-Écosse possède une assemblée élue depuis 1758, mais il n'en existe pas encore au Québec. De plus, les loyalistes s'irritent du régime seigneurial et du droit civil français, si bien qu'en 1791 l'Angleterre décide de créer deux colonies, le Haut-Canada et le Bas-Canada. Les deux seront pourvues d'assemblées législatives, mais les institutions héritées du régime français ne subsistent que dans le Bas-Canada. En outre, de crainte que la révolution ne se répande, les gouverneurs britanniques conservent de vastes pouvoirs sur leurs colonies.

Après des années de friction, la guerre éclate entre la Grande-Bretagne et les États-Unis en 1812. Un petit détachement de réguliers britanniques, aidés d'Indiens, parviennent à contenir les Américains jusqu'au retour de la paix en 1814. Une fois la paix revenue, le gouvernement impérial, dans un effort en vue de renforcer les colonies, décide d'aider les immigrants à s'établir en Amérique britannique. D'autres y viennent en grand nombre de leur propre initiative; entre 1815 et 1855, un million d'Anglais débarquent à Halifax, à Saint John et à Québec. Même si beaucoup de ces immigrants vont s'installer aux États-Unis, ceux qui restent modifient par leur présence la composition ethnique de la région, plaçant ainsi les francophones en minorité au sein de la population coloniale.

Dans le Bas-Canada, les francophones demeurent majoritaires. Ils éprouvent des difficultés à cause de l'accroissement rapide de leur population joint à une pénurie de terres et à une baisse de la productivité agricole, et leur insatisfaction s'exprime par de l'agitation de la part du Parti patriote, pour obtenir une plus grande autonomie. De graves insurrections se produisent dans la colonie en 1837 et en 1838, et elles se répercutent en sourdine dans le Haut-Canada. Étouffée par l'armée, la rébellion de 1837 amène aux colonies Lord Durham, qui recommande que les Canadas soient réunis en une seule province qui serait gouvernée par une majorité d'anglophones. Cette tactique échoue. Le nationalisme canadien-français, né des remous de la rébellion, survit et même s'accroît sous le nouveau régime.

L'adoption par la Grande-Bretagne du libre-échange, dans les années 1840, et l'autonomie administrative des colonies dans les questions locales incitent les coloniaux à conclure, en 1854, une entente bilatérale de libre-échange des produits naturels avec les États-Unis. En outre, des liens plus étroits se tissent avec l'économie continentale grâce à la construction d'un réseau ferroviaire pendant les années 1850. Vers 1860, l'Amérique du Nord britannique s'éloigne déjà perceptiblement de l'orbite impériale pour se rapprocher des Américains.

Le déclenchement de la guerre civile aux États-Unis, en 1861, suscite de graves problèmes. La décision prise par la Grande-Bretagne de rester neutre offusque le Nord et quand il devient évident que le Sud est vaincu, de nombreux Nord-Américains britanniques craignent que les armées victorieuses ne soient lancées contre eux pour les annexer aux États-Unis. Les hommes politiques coloniaux commencent donc à envisager un resserrement des liens intercoloniaux, même si auparavant les Canadas avaient eu peu de rapports avec Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard. En 1864, George Brown, John A. Macdonald et Georges Étienne Cartier forment une coalition inattendue dans le dessein de réaliser l'union fédérale de toutes les colonies et, aux conférences tenues à l'automne de cette année-là à Charlottetown et à Québec, ils élaborent une entente avec les représentants des colonies de l'Atlantique. Finalement, un antagonisme généralisé envers la nouvelle entente décide Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard à s'abstenir (mais en 1873 cette dernière reviendra sur sa décision à la suite de difficultés financières). En Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, une forte majorité s'oppose elle aussi à la nouvelle entente, mais l'habileté politique de Charles Tupper et de Leonard Tilley, fermement appuyés par

La garde tire une salve à midi dans le parc historique Signal Hill, à St. John's (T.-N.).

la Grande-Bretagne, persuade ces colonies d'entrer dans la fédération avec le Québec et l'Ontario. L'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* est voté à Londres et entre en vigueur le 1er juillet 1867.

En 1869, lorsque le Dominion du Canada achète les immenses territoires de l'Ouest jusque-là contrôlés par la Compagnie de la Baie d'Hudson, les Métis du Manitoba, issus de l'union de Français et d'Indiens qui se livraient au commerce des fourrures, craignent qu'on fasse fi de leurs droits. Sous la conduite de Louis Riel, ils obligent le gouvernement fédéral à accorder le statut de province au Manitoba en 1870.

Sir John A. Macdonald, premier ministre du premier gouvernement du Canada, étend le territoire canadien jusqu'au Pacifique par l'adhésion, en 1871, de la Colombie-Britannique, à qui on promet la construction d'un chemin de fer jusqu'au Pacifique dans un délai de 10 ans. En 1885, le chemin de fer Canadien Pacifique étant presque achevé, les Métis se soulèvent une seconde fois, de nouveau sous la conduite de Louis Riel. Le chemin de fer sert à dépêcher sur les lieux un fort contingent de soldats, qui mate rapidement la révolte.

La Confédération visait à réduire les conflits ethniques et religieux, mais elle ne pouvait les supprimer. Lorsque Louis Riel est exécuté pour le rôle qu'il a joué dans le soulèvement de 1885, de nombreux Québécois y voient le symbole d'une campagne tendant à restreindre les droits des francophones et des catholiques hors Québec. Ils en sont d'autant plus convaincus que le Manitoba adopte une législation restrictive en 1890. L'élection, en 1896, du libéral Wilfrid Laurier comme premier francophone à la tête du gouvernement fédéral s'explique du fait qu'il a su convaincre les électeurs qu'il pouvait en arriver à une solution de compromis. Néanmoins, en matière d'enseignement, la question des droits des catholiques et des francophones hors Québec tourmente Laurier tout au long de son mandat, en particulier lorsque les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan sont créées en 1905.

Toutefois, Laurier a la bonne fortune de détenir le pouvoir à une époque de croissance rapide. À partir de 1897, le Canada attire d'Europe et des États-Unis un grand nombre d'immigrants qui remplissent les villes canadiennes ou qui travaillent à la culture de millions d'acres de terres nouvelles dans les prairies de l'Ouest. Une conjoncture mondiale favorable crée alors d'excellents marchés pour le blé, les produits forestiers et les minéraux canadiens. Néanmoins, un mécontentement subsiste à l'égard de certaines politiques de Laurier. Non seulement de nombreux francophones l'estiment trop faible dans la défense de leurs droits à l'extérieur du Québec, mais de sérieux désaccords opposent francophones et anglophones au sujet des relations du Canada avec l'Empire britannique. Lorsque le gouvernement Laurier négocie avec les États-Unis, en 1911, un accord de libre-échange des produits naturels, il est défait par les électeurs canadiens-anglais qui considèrent que cette initiative contribuera à affaiblir les liens du Canada avec la Grande-Bretagne et à favoriser son annexion aux États-Unis, tandis que les Canadiens français lui reprochent de ne pas lutter plus fermement contre les impérialistes.

Le plus grand défi auquel fera face Robert Borden, successeur conservateur de Laurier, sera d'assurer la participation du Canada à la Première Guerre mondiale. En 1917, Borden cède à la pression de renforcer les troupes volontaires par la conscription, malgré l'opposition de Laurier et de la plupart des autres leaders canadiens-français. Borden persuade les Libéraux canadiens-anglais qui appuient ses politiques de s'unir à lui dans une coalition. Or nombre d'agriculteurs, de groupes d'immigrants et de syndicalistes n'approuvent pas la manière dont le gouvernement oriente l'effort de guerre, ce qui explique en partie l'effritement de la coalition Borden et le retour au pouvoir des Libéraux en 1921.

Le village Fort de Calgary sert souvent de décor pour les films d'époque.

Le monument de Champlain situé à Orillia (Ont.).

Joignant l'astuce à l'habileté, le nouveau premier ministre, Mackenzie King, maîtrise les 65 députés du Parti progressiste élus par les agriculteurs mécontents et, vers le milieu des années 1920, les Progressistes disparaissent peu à peu comme formation de poids. Même si la nouvelle prospérité n'atteint pas le même niveau dans toutes les régions, la fin de la décennie 1920 est une période de croissance du patrimoine canadien, car de nouvelles ressources et de nouveaux produits trouvent de plus en plus de débouchés à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Des succursales d'entreprises américaines se multiplient (grâce notamment au tarif protecteur institué par la politique nationale de Macdonald en 1879), d'autant que l'intégration du pays à un système économique continental dominé par ses voisins du sud franchit alors une nouvelle étape.

Aucun pouvoir public ne voit de solution à l'effondrement tragique de l'économie canadienne dans les années 1930. En 1933, le cinquième de la population active est en chômage et le gouvernement fédéral doit verser de fortes sommes en allocations de secours. La dépression convainc de nombreux Canadiens que leur constitution nécessite une réforme, car divers problèmes, comme le chômage, sont du ressort des provinces, alors que seul le gouvernement national dispose des moyens pour s'y attaquer. En 1940, la prospérité née de la guerre a atténué les problèmes du pays, de sorte que la question constitutionnelle se fait moins urgente.

Le gouvernement Mackenzie King s'emploiera à mobiliser l'économie pour la guerre et à éviter que la conscription ne suscite entre francophones et anglophones des dissensions comme il s'en était produit lors de la Première Guerre mondiale. Les efforts du Premier ministre pour éviter de rendre obligatoire le service outre-mer jusqu'à la fin de 1944 ne passent pas inaperçus au Québec, qui demeurera fidèle au Parti libéral lors des élections de 1945, tandis que les mesures prises par les Conservateurs en 1917 continueront à priver leur parti de tout succès réel dans cette province. La prospérité du temps de guerre place alors le Canada, ne serait-ce que temporairement, au rang des grandes puissances militaires et industrielles, et King veille à ce que les travailleurs en bénéficient ; à cette fin, il adopte de nouvelles politiques fiscales visant au plein emploi.

Les années de 1945 à 1965 sont marquées, au Canada, par une expansion progressive des politiques de bien-être social, destinées à répondre aux besoins d'une société fortement urbanisée et industrialisée ; cependant, la pêche, l'agriculture et l'exploitation des ressources naturelles conservent une importance vitale dans certaines régions du pays. Bien que les provinces aient compétence en matière de bien-être social, le gouvernement fédéral affecte des fonds à divers programmes de pensions, d'assurance-hospitalisation et d'assurance-maladie et d'aide aux chômeurs et aux personnes handicapées. C'est en raison de tels programmes que les Terre-Neuviens se laissent convaincre de devenir citoyens de la dixième

Exploitation agricole près de Montréal (Qc). Le paysage rural du sud du Québec, avec ses terres agricoles de forme longue et étroite, est tout à fait particulier à cette province et fait contraste avec les terres de forme rectangulaire du sud de l'Ontario.

Québec (Qc).

province du Canada en 1949. Seuls le Québec et, dans une moindre mesure, l'Ontario formulent des réserves quant à la centralisation du pouvoir dans ces domaines. Les provinces pauvres seront aussi favorisées par l'adoption, à la fin des années 1950, d'un régime officiel de péréquation visant à réduire les inégalités régionales.

La victoire écrasante du Parti conservateur sous John Diefenbaker en 1958 (année où le parti gagne même 50 sièges au Québec) semble marquer le début d'une ère nouvelle dans la politique canadienne. En fait, Diefenbaker ne sait pas profiter de l'occasion et il est défait en 1963, offrant ainsi aux Libéraux la possibilité de reprendre le pouvoir. Sauf pour une brève période de règne conservateur en 1979-1980, les Libéraux conserveront le pouvoir jusqu'à ce que les Conservateurs obtiennent une majorité spectaculaire de 211 sièges en septembre 1984. La transformation de la Co-operative Commonwealth Federation en une formation appelée Nouveau Parti démocratique (NPD) en 1961 ne confère pas à ce groupe le rang de grand parti, mais le soutien dont il bénéficie lui garantira néanmoins l'élection de députés au prochain scrutin. Une régionalisation assez prononcée des appuis aux partis marque la scène politique canadienne depuis les années 1960 : le NPD n'a pas de soutiens fermes à l'est de l'Ontario, tandis que les Libéraux, qui ont perdu peu à peu leur clientèle dans l'Ouest, sont amenés à compter davantage sur le Québec, qui pourtant capitulera lui aussi en faveur des Conservateurs en 1984, accordant à ce parti 58 sièges.

Tout comme ses prédécesseurs et ses successeurs, Diefenbaker se trouve confronté à d'épineux problèmes concernant les relations canado-américaines. Son hésitation à doter les Forces canadiennes d'armes nucléaires américaines durant la guerre froide provoquera sa défaite. Au cours de son mandat, on s'inquiète du niveau élevé de l'investissement américain au pays et de ce qui pourrait en résulter pour la souveraine indépendance du Canada. Au cours des deux décennies suivantes, la question de savoir s'il convient de chercher à résoudre le problème ou de ne pas s'en soucier devient un important sujet politique. Le départ de Pierre Trudeau et la victoire écrasante du Parti conservateur sous la direction d'un autre Québécois, Brian Mulroney, en 1984, annonce une ère nouvelle dans les relations à la fois entre francophones et anglophones et entre le Canada et les États-Unis.

Au moment du centenaire de la Confédération, en 1967, la question de la réforme constitutionnelle, en veilleuse depuis longtemps, commence à retenir l'attention. À la suite du réveil du nationalisme québécois dans les années 1960, le Québec s'irrite des restrictions imposées par le système fédéral existant, malgré les efforts du gouvernement Lester Pearson pour en arriver à des compromis. Le choix, en 1968, de Pierre Trudeau comme Premier ministre est attribuable pour une large part à sa réputation d'expert en matière constitutionnelle et de Québécois partisan d'un gouvernement central fort. Toutefois, la décision du Québec de ne pas adhérer à la Charte de Victoria en 1971 met fin temporairement aux négociations.

Dans les années 1970, l'attention se tourne vers les questions économiques. La hausse rapide des prix du pétrole ralentit la croissance et intensifie les pressions inflationnistes, tandis que l'augmentation du revenu des provinces de l'Ouest productrices de pétrole et de gaz réduit la prépondérance traditionnelle du Canada central. Le programme énergétique national, conçu pour assurer l'autosuffisance du Canada en énergie et encourager la participation du capital canadien dans l'industrie pétrolière et gazière, suscite de vives critiques de la part de ceux qui s'opposent à ses objectifs ou à ses méthodes. En 1982, le taux de chômage atteint les niveaux des années 1930 et le produit national brut régresse en monnaie constante.

Le nationalisme québécois agressif des années 1960 semble avoir été mis en échec par la crise d'octobre 1970, au cours de laquelle le gouvernement impose la *Loi sur les mesures de guerre* et envoie 10,000 militaires dans la province pour combattre les activités terroristes du Front de libération du Québec. La vaste majorité des Canadiens approuvent cette réaction, mais certains doutes surgissent par la suite quant à l'authenticité de « l'insurrection réelle ou appréhendée » qui l'a provoquée. Quoi qu'il en soit, l'élection du Parti québécois en 1976 démontre qu'il subsiste chez les francophones un net mécontentement. Même si le gouvernement de René Lévesque n'obtient pas le mandat de négocier la « souveraineté-association » avec le reste du Canada lors du référendum provincial de mai 1980, sa victoire aux élections générales subséquentes indique que le séparatisme n'a pas perdu son attrait aux yeux de bien des Québécois.

L'élection du gouvernement Lévesque au Québec contribue à ranimer les négociations au sujet de la constitution. Pendant la campagne référendaire, les anti-séparatistes, dirigés par Pierre Trudeau, promettent à la population du Québec de « renouveler le fédéralisme », et lorsque les premiers ministres provinciaux échouent dans leur tentative d'entente sur la réforme constitutionnelle, le Premier ministre du Canada déclare son intention de procéder unilatéralement au rapatriement de la constitution et d'y inclure une formule de modification ainsi qu'une charte des droits. Momentanément arrêté par la décision de la Cour suprême, selon laquelle cette ligne de conduite serait anticonstitutionnelle sans l'approbation d'un nombre important de provinces, le Premier ministre persiste néanmoins dans son intention. Ses initiatives auront pour résultat l'accord inattendu du 5 novembre 1981 sur la réforme constitutionnelle, contre lequel seul le chef du gouvernement québécois, René Lévesque, élève de vigoureuses protestations. Le 17 avril 1982, la *Loi de 1982 sur le Canada* est solennellement proclamée par la reine sur la Colline du Parlement à Ottawa.

Ottawa, la capitale du Canada. Au premier plan, les édifices du Parlement, à droite, le nouveau bâtiment des Beaux-arts et le Musée canadien des civilisations, en haut à gauche.

Gouvernement

En principe, le Canada est devenu un pays entièrement souverain en 1926, mais ce n'est que le 17 avril 1982, date de la proclamation de la *Loi constitutionnelle de 1982*, que disparaît le dernier vestige officiel de son ancien statut colonial.

Cette loi et les modifications afférentes ne sont qu'une ossature de pouvoir, qui trouve sa substance dans l'interprétation des tribunaux, dans les diverses lois du Parlement et des législatures et, surtout, dans les coutumes ou « conventions ». Les pouvoirs de la Couronne sont exercés, selon l'expression des Pères de la Confédération, selon les principes bien établis de la Constitution britannique, c'est-à-dire selon les usages et les interprétations qui ont progressivement transformé la monarchie britannique en une démocratie parlementaire. Le Canada a hérité de ces conventions et les a adaptées à ses propres besoins.

L'*Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867*, qui s'appelle maintenant la *Loi constitutionnelle de 1982*, confère au Parlement canadien le pouvoir de « faire des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada, relativement à toutes les matières ne

tombant pas dans les catégories de sujets... exclusivement assignés aux législatures des provinces ». L'Acte ajoute une liste d'exemples de cette autorité législative générale qui vise notamment : la défense, le prélèvement de deniers par tous modes ou systèmes de taxation, la réglementation du trafic et du commerce, la navigation et les bâtiments, les pêcheries, le cours monétaire et les banques, la banqueroute et la faillite, l'intérêt de l'argent, les brevets et les droits d'auteur, le mariage et le divorce, la loi criminelle et la procédure en matière criminelle, les pénitenciers, les sociétés de navigation, traversiers, chemins de fer, canaux et télégraphes interprovinciaux et internationaux, et tous « travaux » situés dans une province et déclarés par le Parlement « être pour l'avantage général du Canada ». Depuis 1940, l'assurance-chômage relève également de la compétence fédérale.

L'Acte de 1867 confère au Parlement et aux législatures provinciales des pouvoirs communs en matière d'agriculture et d'immigration, la loi fédérale prévalant en cas de conflit. Des modifications apportées depuis accordent une autorité commune concernant les pensions, mais où la loi provinciale prévaut en cas de conflit.

La *Loi constitutionnelle de 1982* confère un statut égal au français et à l'anglais dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada et dans celles de la législature et du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Le français et l'anglais peuvent être employés dans les débats des législatures et dans toutes les affaires et tous les actes de procédure des tribunaux du Québec et du Manitoba et doivent l'être dans les archives, comptes rendus et procès-verbaux des législatures de ces provinces. Outre ces droits linguistiques, la Constitution du Canada accorde des droits à l'instruction dans la langue de la minorité, francophone ou anglophone, dans chaque province ou territoire, confère certains droits en matière d'enseignement à des groupes confessionnels et affirme et reconnaît les droits des peuples autochtones du Canada. De plus, la Charte canadienne des droits et libertés, enchâssée dans la Constitution, protège les libertés fondamentales, les droits démocratiques, la liberté de circulation et d'établissement, les garanties juridiques et les droits à l'égalité pour tous les Canadiens.

Chaque législature provinciale a compétence exclusive dans les matières suivantes : la modification de la Constitution de la province (sauf en ce qui concerne la charge de lieutenant-gouverneur, le chef du pouvoir exécutif provincial), les ressources naturelles, la taxation directe pour des objets provinciaux, les prisons, les hôpitaux, les asiles et hospices, les institutions municipales, les licences dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux ou municipaux, les travaux et entreprises de nature locale, l'incorporation des compagnies provinciales, la célébration du mariage, la propriété et les droits civils, l'administration de la justice, toutes les matières de nature purement locale ou privée et l'éducation, sous réserve de certaines garanties pour les écoles confessionnelles à Terre-Neuve et les écoles catholiques romaines ou protestantes dans les autres provinces. De par les décisions des tribunaux, « la propriété et les droits civils » ont énormément d'ampleur, englobant la presque totalité de la législation du travail et une grande partie de la sécurité sociale.

Le consentement unanime du Parlement et des législatures de toutes les provinces est requis pour certaines modifications à la Constitution touchant entre autres le rôle de la reine, du gouverneur général ou du lieutenant-gouverneur d'une province et la composition de la Cour suprême. Pour les autres modifications constitutionnelles d'application générale, le consentement du Parlement et de sept provinces représentant au moins 50 % de la population est requis. Cependant, si une modification constitue une dérogation au pouvoir législatif, aux droits de propriété ou à tout autre droit ou privilège de la législature ou du gouvernement d'une province, l'assemblée législative d'une province peut exprimer son dissentiment et la modification ne sera pas en vigueur dans cette province. Dans un tel cas, s'il s'agit d'une modification prévoyant le transfert du pouvoir législatif au Parlement en matière d'éducation ou d'autres activités culturelles, le Canada fournira une compensation raisonnable à toute province où ne s'applique pas la modification.

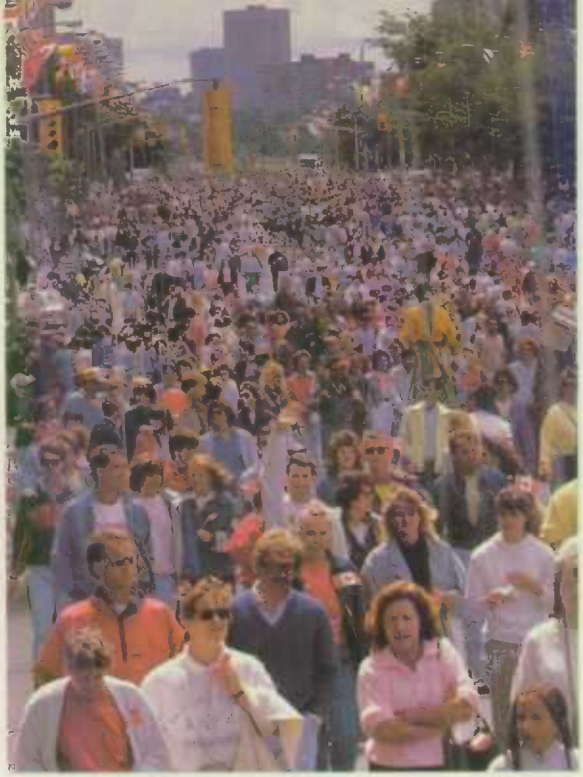

La Fête du Canada à Ottawa.

POPULATION

Le Canada est le 2e plus grand pays du monde, mais il occupe le 31e rang sur le plan de la population. Selon les résultats du recensement tenu en juin 1986, il y avait 25,354,064 Canadiens. Comparativement aux chiffres du recensement de 1981, la population s'est accrue de 1,010,883 personnes, ce qui représente une hausse de 4.2 %. Il s'agit de la plus faible croissance enregistrée entre deux recensements depuis 25 ans.

La population est concentrée dans un corridor plus ou moins continu qui longe la frontière avec les États-Unis et 61 % de celle-ci habite dans deux provinces, l'Ontario et le Québec. Depuis les 25 dernières années, la taille relative de chaque province a toutefois changé. Par rapport aux chiffres du recensement de 1961, ceux du recensement de 1986 révèlent que trois provinces (l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique) ainsi que les Territoires du Nord-Ouest ont accru leur part de la population tandis que, dans six provinces, cette part a régressé.

Accroissement naturel

L'accroissement naturel est actuellement responsable d'environ 75 % de l'augmentation de la population canadienne. Son taux annuel (approximativement 8 naissances pour 1,000 habitants), tout en étant l'un des plus élevés des pays industrialisés, est le plus faible que le Canada ait jamais connu. Le nombre des naissances augmente légèrement depuis 13 ans, bien que le taux de natalité (15 pour 1,000) continue de diminuer. Un tel taux, s'il devait se maintenir, entraînerait la dépopulation au début du siècle prochain. Cependant, certains signes semblent indiquer qu'on pourrait bientôt assister à une légère remontée.

Population des principales régions métropolitaines

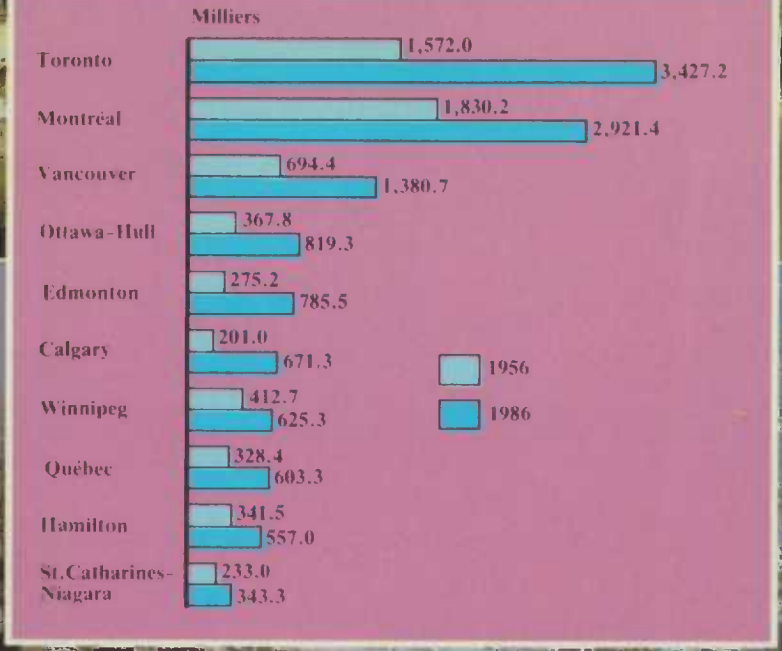

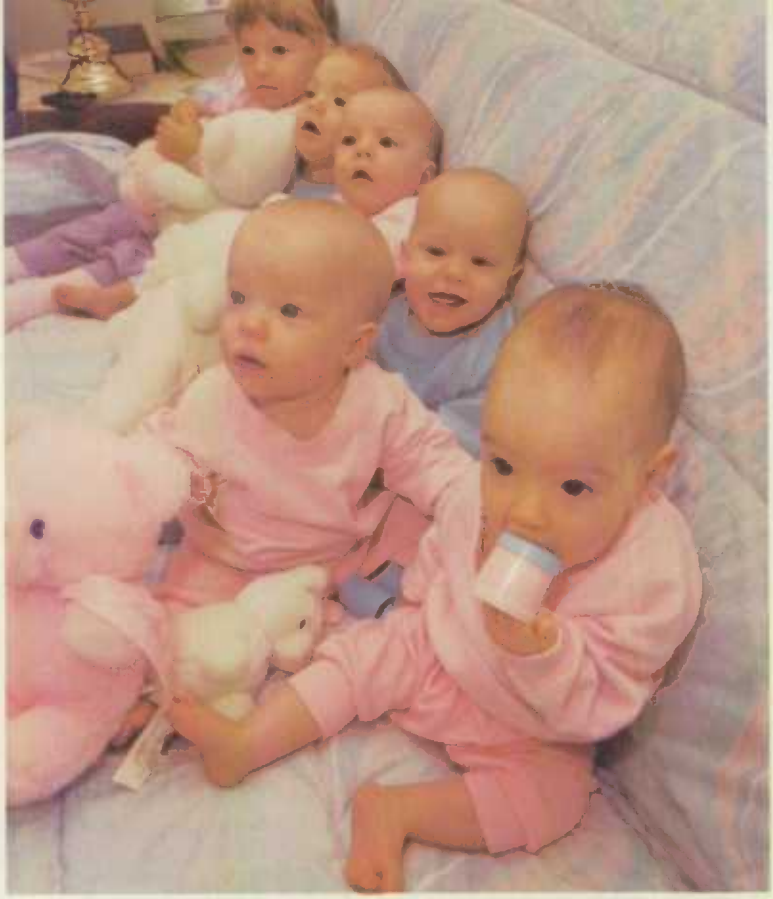

Les quintuplés Forgie ont fêté leur premier anniversaire, en compagnie de leur sœur âgée de trois ans, le 22 septembre 1988. Il s'agit des premiers quintuplés à voir le jour au Canada depuis la naissance des sœurs Dionne en 1934.

Répartition de la population du Canada, 1961 et 1986

Province ou territoire	1961		1986	
	Habitants		Habitants	
	Nombre	*%*	*Nombre*	*%*
Terre-Neuve	457,853	2.5	568,349	2.2
Île-du-Prince-Édouard	104,629	0.6	126,646	0.5
Nouvelle-Écosse	737,007	4.0	873,199	3.4
Nouveau-Brunswick	597,936	3.3	710,422	2.8
Québec	5,259,211	28.8	6,540,276	25.8
Ontario	6,236,092	34.2	9,113,515	36.0
Manitoba	921,686	5.1	1,071,232	4.2
Saskatchewan	925,181	5.1	1,010,198	4.0
Alberta	1,331,944	7.3	2,375,278	9.4
Colombie-Britannique	1,629,082	8.9	2,889,207	11.4
Yukon	14,628	0.1	23,504	0.1
Territoires du Nord-Ouest	22,998	0.1	52,238	0.2
Canada	18,238,247	100.0	25,354,064	100.0

Même si le nombre des décès augmente lui aussi, en raison de l'accroissement et du vieillissement de la population, le taux de mortalité se maintient autour de 7 décès pour 1,000 habitants depuis cinq ans, soit le plus faible niveau jamais enregistré. L'espérance de vie à la naissance, ou durée de vie, ne cesse d'augmenter ; en 1985, elle était de 73 ans pour les hommes et approchait les 80 ans pour les femmes. Cette augmentation de la longévité est due surtout au succès important obtenu récemment dans la lutte contre les maladies cardio-vasculaires, la principale cause de décès. Le combat contre les cancers, la deuxième grande cause de décès, est pour le moment moins encourageant ; quelques genres font moins de victimes, mais d'autres en font de plus en plus.

Immigration

Historiquement, l'immigration a joué un rôle primordial dans l'accroissement de la population du Canada. En 1986, les immigrants représentaient 15.6 % de la population du pays. L'immigration a toujours été cyclique et directement ou indirectement liée à la conjoncture économique, les périodes de prospérité ayant correspondu assez exactement aux années d'arrivée des plus grands groupes. Le ralentissement de l'activité économique dans l'ensemble du monde occidental ces dernières années a incité le gouvernement du Canada à restreindre à moins de 100,000 le nombre des immigrants en 1983 et 1984.

Depuis 1984, la nouvelle direction prise en matière de politique vise un accroissement modéré et contrôlé du nombre d'immigrants admis. Cette politique tient compte des possibilités qui existent sur le plan économique, de certaines questions d'ordre démographique, des engagements pris à l'endroit des réfugiés et de l'importance de la réunification des familles. En 1987, 146,994 immigrants ont été admis au Canada, comparativement à 88,239 en 1984.

Il y a eu une hausse importante du nombre d'immigrants autonomes admis en raison de leurs compétences. La direction prise en matière de politique a été maintenue en 1988 : environ 130,000 immigrants ont été admis.

Traditionnellement, la majorité de la population immigrante venait d'Europe, particulièrement de l'Angleterre. Depuis une dizaine d'années, cependant, on constate une diversification des pays d'origine des personnes qui viennent s'établir au Canada. On note en particulier une augmentation importante des immigrants asiatiques. Indépendamment des conditions économiques, le Canada a toujours accueilli des réfugiés de tous les pays du monde quand les circonstances le demandaient. Après la Seconde Guerre mondiale surtout, mais aussi au début des années 1980, nombre de citoyens d'Europe de l'Est ont trouvé refuge au Canada ; au milieu des années 1970, ce furent des Antillais et des Africains et, à la fin des années 1970, des personnes de l'Asie du Sud-Est. Dans les années 1980, un nombre croissant de réfugiés en provenance de l'Amérique latine se sont établis au Canada.

En 1986, plus de la moitié de la population immigrée du Canada habitait en Ontario, province où les immigrants représentaient près du quart de la population. Comme en Ontario, les immigrants constituaient près du quart de la population de la Colombie-Britannique, proportion nettement supérieure à la moyenne nationale (15.6 %). Tandis que moins du tiers de la population canadienne vivait dans les trois plus grandes régions métropolitaines du pays (Toronto, Montréal et Vancouver) en 1986, plus de la moitié de la population immigrée habitait ces centres urbains.

La politique canadienne d'immigration et toutes les questions connexes relèvent de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada bien que ce soit le ministère des Affaires extérieures qui se charge des services d'immigration à l'étranger. Aux termes de la Constitution, l'immigration est une responsabilité partagée et le programme fédéral est exécuté avec la collaboration des provinces. Celles-ci sont particulièrement actives au niveau de l'accueil des immigrants et de leur intégration au milieu.

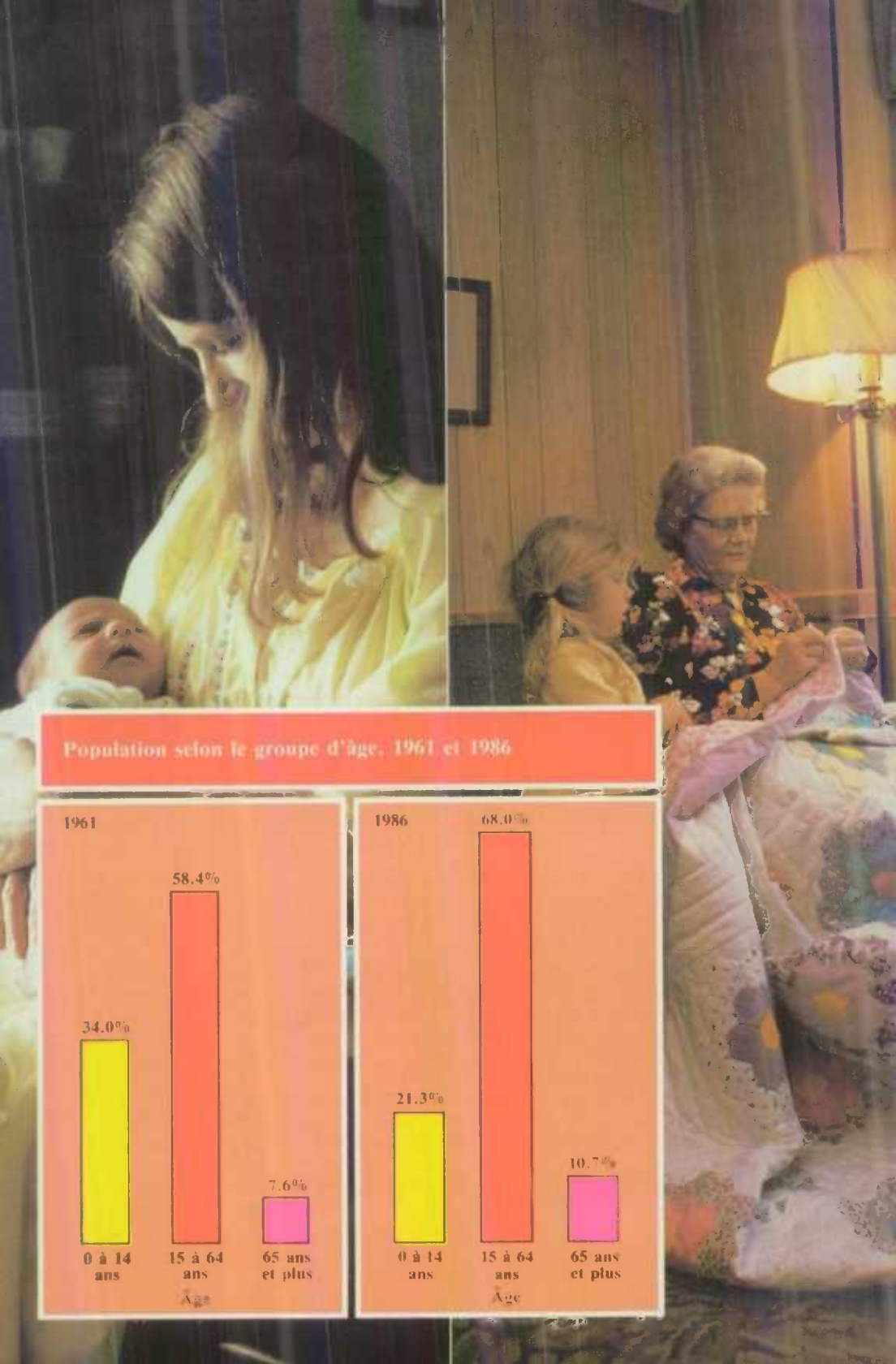

Population selon le groupe d'âge, 1961 et 1986

Caractéristiques de la population

Selon les données du recensement de 1986, la structure par âge de la population continue d'évoluer de façon importante. Au nombre des facteurs influents se trouvent la différence entre les taux de naissance enregistrés auparavant, surtout l'explosion démographique dans les années 1950 et au début des années 1960, qui a été suivie de l'effondrement de la natalité à la fin des années 1960 et dans les années 1970, ainsi que la hausse notable de l'espérance de vie.

Le Canada est toujours un pays jeune, mais il vieillit rapidement. Entre 1961 et 1986, la proportion de Canadiens qui avaient moins de 15 ans est passée de 34 % de la population totale à 21 % ; elle devrait atteindre environ 16 % en 2011. Pendant la même période, la proportion de personnes de 65 ans et plus est passée de 8 % à 11 % ; elle devrait se fixer à environ 16 % en 2011. Au cours des années 1970 et 1980, ce dernier groupe d'âge a progressé plus que tout autre groupe et ce fort taux de croissance devrait continuer bien après le début du prochain siècle.

Le groupe d'âge des personnes de 65 ans et plus se caractérise aussi par un déséquilibre entre les nombres de femmes et d'hommes. Les chiffres du recensement de 1986 montrent ainsi que, pour 100 hommes, il y avait 138 femmes. Cela s'explique surtout par une différence sur le plan de la longévité, les femmes vivant en moyenne sept ans de plus que les hommes.

Éléments de variation de la population, 1961-1986

	Accroissement total	Accroissement naturel	Migration nette résiduelle	Ratio migration-accroissement total
	Milliers	*Milliers*	*Milliers*	*%*
1961-1966	1,777	1,518	259	14.6
1966-1971	1,553	1,090	463	29.8
1971-1976	1,424	934	489	34.4
1976-1981	1,288	978	310	24.1
1981-1986	1,011	988	23	2.3

La structure familiale évolue aussi à plusieurs égards. Aujourd'hui, les jeunes adultes tendent à se marier plus tard dans la vie. Par conséquent, la proportion de célibataires ayant entre 20 et 34 ans a continué de croître entre 1981 et 1986. Par exemple, 60 % des femmes âgées de 20 à 24 ans étaient célibataires en 1986, comparativement à 51 % en 1981 et à 40 % en 1961. Des tendances similaires ont été observées pour les femmes ayant entre 25 et 34 ans ainsi que pour les hommes des mêmes groupes d'âge.

Un nombre croissant de Canadiens vivent désormais en union libre, c'est-à-dire hors des liens du mariage. En 1986, 1 couple sur 12, ou 8 % de tous les couples, soit 487,000 familles, déclarait vivre en union libre, ce qui représentait une hausse de 38 % par rapport aux chiffres de 1981.

Bien que le nombre de familles ne cesse de croître au Canada, la famille moyenne compte maintenant moins de membres. Entre 1961 et 1986, le nombre moyen de personnes par famille est passé de 3.9 à 3.1.

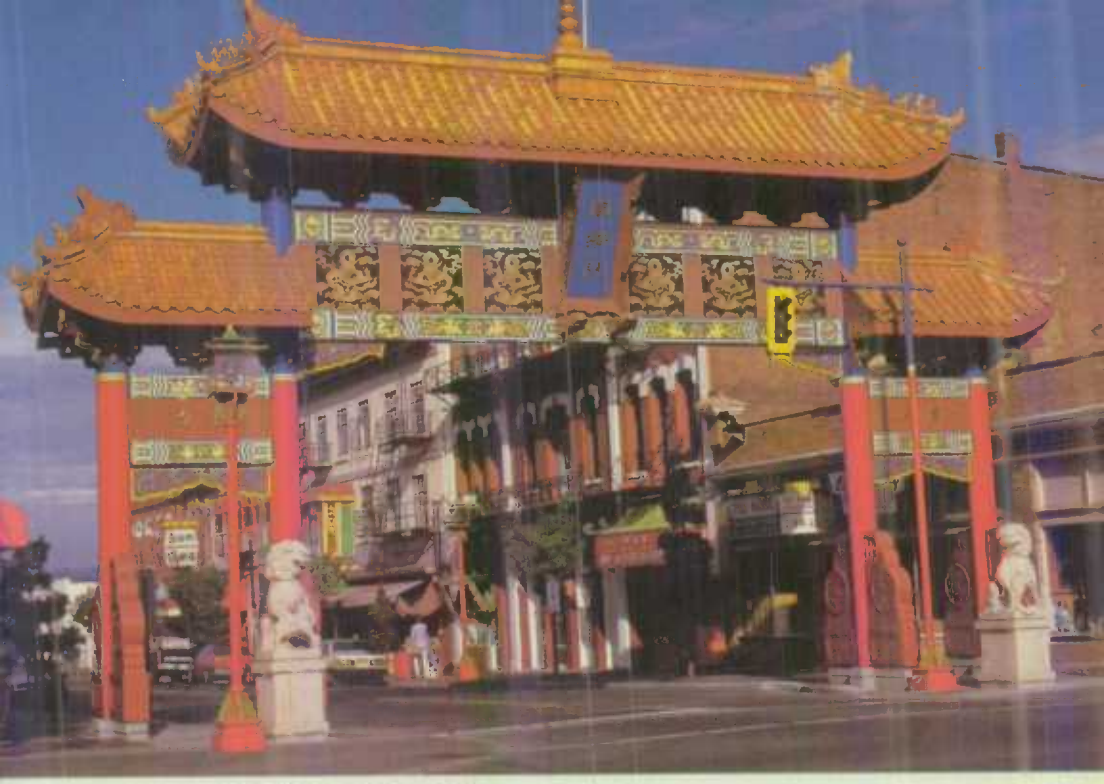

Le quartier chinois de Vancouver (C.-B.).

LA MOSAÏQUE ETHNIQUE

Pays d'immigrants

Le débarquement de Jacques Cartier à Québec au XVIe siècle marque l'arrivée du premier établissement connu de non-autochtones au Canada. Durant les 200 années suivantes, jusqu'en 1760, la plupart des colons viennent de la France ; puis, la configuration se modifie par l'afflux d'immigrants en provenance du Royaume-Uni (Anglais, Irlandais et Écossais) qui arrivent soit des États-Unis (les loyalistes), soit directement de l'Europe. Au XXe siècle, une transformation spectaculaire se produit à nouveau, la grande majorité des immigrants qui entrent au Canada venant désormais de l'Europe continentale et, plus tard au cours du siècle, d'autres continents.

En 1986, 72 % des Canadiens ont déclaré être d'une seule origine ethnique. De ce groupe, un peu plus du tiers étaient d'origine britannique et un tiers d'origine française.

Les réponses à la question portant sur l'origine ethnique du recensement de 1986 illustrent les disparités régionales. C'est à Terre-Neuve que l'on trouvait la plus forte proportion de citoyens ayant une origine commune. En effet, 80 % des Terre-Neuviens ont déclaré être uniquement d'origine britannique. Au Québec, 78 % des répondants ont déclaré être uniquement d'ascendance française.

Les provinces de l'Ouest, notamment le Manitoba et la Saskatchewan, présentaient une plus grande diversité ethnique. Le groupe d'origine britannique unique représentait respectivement un peu plus de 21 % et de 22 % de toutes les origines ethniques uniques déclarées

par les résidents de ces provinces ; pour sa part, le groupe d'origine allemande, deuxième en importance, représentait respectivement 9 % et 13 %.

Les Territoires du Nord-Ouest étaient la seule région au pays où les principales origines ethniques n'étaient ni britannique ni française. Les autochtones constituaient le groupe ethnique majoritaire et les résidents uniquement d'origine autochtone représentaient 52 % de la population.

En 1986, 25 % de tous les Canadiens ont déclaré être d'une origine ethnique autre que française ou britannique. Cela comprenait les personnes ayant déclaré une origine unique autre que britannique ou française et celles ayant déclaré une origine multiple ne comprenant ni l'origine britannique ni l'origine française.

De tous les Canadiens d'une origine autre que française ou britannique, 63 % étaient d'origine européenne, 10 % d'origine asiatique, 6 % d'origine sud-asiatique ou ouest-asiatique (Moyen-Orient), 6 % d'origine autochtone, 3 % d'origine noire, 2 % d'autres origines et 10 % d'une origine multiple ne comprenant ni la britannique ni la française.

On notait une grande disparité régionale au sein de la population d'origine autre que britannique ou française. Ainsi, c'est dans les Territoires du Nord-Ouest que l'on trouvait la plus forte proportion de ces personnes (64 %), principalement en raison de l'importance de la population autochtone, et c'est à Terre-Neuve que l'on trouvait le plus faible pourcentage de celles-ci (2 %). Au Manitoba et en Saskatchewan, cette proportion était supérieure à 40 %.

On remarquait également des différences dans la répartition régionale de certains groupes. Les Asiatiques avaient tendance à habiter en Ontario et en Colombie-Britannique plutôt que dans les Maritimes ou à Terre-Neuve. Par ailleurs, 85 % des Noirs vivaient en Ontario et au Québec et les personnes d'origine européenne prédominaient dans toutes les provinces.

Le gouvernement reconnaît l'existence de la mosaïque culturelle canadienne en finançant des programmes destinés à promouvoir, préserver et partager les héritages culturels ainsi qu'à favoriser l'appréciation et la compréhension mutuelles entre tous les Canadiens. Le secteur du multiculturalisme du Secrétariat d'État verse des subventions ou des fonds à divers groupes pour des activités visant à encourager le pluralisme culturel, la mise en valeur des ressources, la communication interculturelle ainsi que la participation des nouveaux citoyens à la vie de la société.

En 1947, le Canada devient le premier pays du Commonwealth à adopter une citoyenneté nationale distincte. Une nouvelle *Loi sur la citoyenneté* est proclamée par le Parlement le 15 février 1977 et elle a notamment pour objet d'éliminer les distinctions entre les candidats fondées sur l'âge, le sexe, l'état matrimonial ou le pays de citoyenneté précédente.

Le Secrétariat d'État est chargé de l'administration et de l'interprétation de la *Loi sur la citoyenneté*, y compris de la prestation d'un service national pour l'octroi de la citoyenneté canadienne et la délivrance de certificats de citoyenneté canadienne. Pour être admissible à la citoyenneté, un étranger adulte (18 ans ou plus) doit avoir été admis au Canada en résidence permanente et avoir accumulé trois années de résidence au Canada au cours des quatre années précédant immédiatement sa demande. Les candidats doivent pouvoir parler l'une ou l'autre des langues officielles, soit le français ou l'anglais, avoir une certaine connaissance du Canada ainsi que des devoirs et privilèges que comporte la citoyenneté, prêter le serment de citoyenneté et ne pas tomber sous le coup des interdictions spécifiques stipulées dans la *Loi sur la citoyenneté*. Pour devenir un citoyen canadien, une personne doit faire une demande de citoyenneté, se présenter devant un juge de la citoyenneté pour une audience et prêter le serment de citoyenneté lors d'une cérémonie devant le tribunal. Les demandes d'informations détaillées peuvent être adressées à la cour de la citoyenneté la plus proche ou envoyées par la poste au Secrétariat d'État, Enregistrement et promotion de la citoyenneté, boîte 7000, Sydney (Nouvelle-Écosse). B1P6V6.

Michael Wowk, membre du Bolava Dance Theatre de Toronto, un ensemble comptant ukrainiens, participait aux activités de Cultures Canada 88, événement rendant hommage aux diverses ethnies du Canada.

Le festival Caribana de Toronto (Ont.).

Population, selon certaines origines ethniques[1]

Origine ethnique	Total	
	Nombre	*%*
Origines simples	18,035,665	72.1
Française	6,087,310	24.3
Anglaise	4,742,040	18.9
Écossaise	865,450	3.5
Irlandaise	699,685	2.8
Allemande	896,715	3.6
Italienne	709,585	2.8
Ukrainienne	420,210	1.7
Indienne d'Amérique du Nord	286,230	1.1
Hollandaise	351,765	1.4
Chinoise	360,320	1.4
Scandinave	159,335	0.6
Juive	245,860	1.0
Polonaise	222,260	0.9
Origines multiples[2]	6,986,345	27.9
Ensemble de la population	25,022,005	100.0

[1] Données du recensement de 1986.
[2] Inclut les personnes qui ont déclaré plus d'une origine.

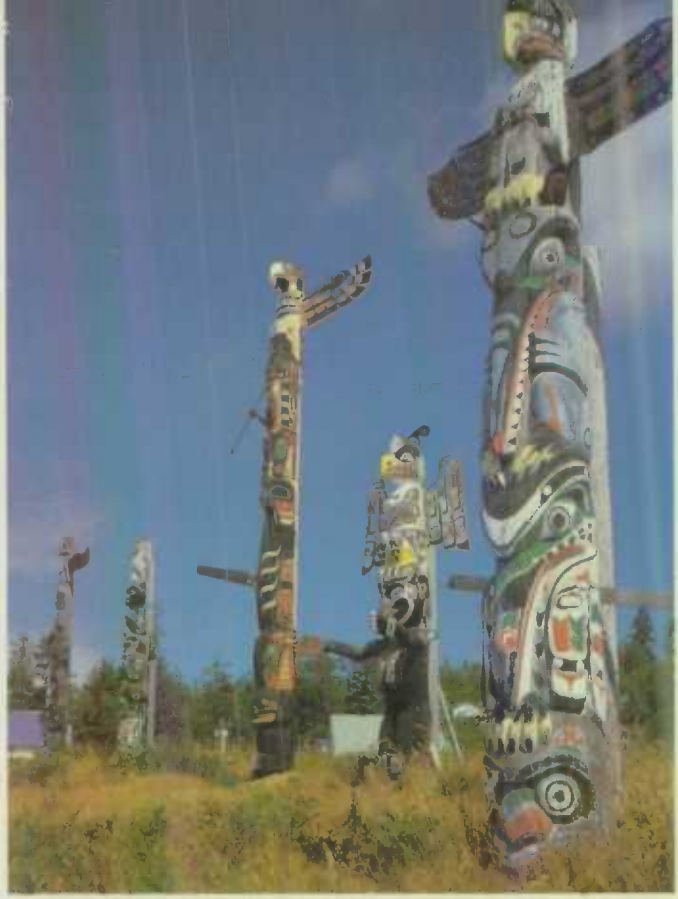

Mats totémiques à Alert Bay (C.-B.).

Les autochtones

Lors du recensement de 1986, 711,720 personnes, c'est-à-dire 3 % de la population totale du Canada, ont indiqué être d'origine autochtone et 286,230 répondants ont donné « Indien de l'Amérique du Nord » comme réponse unique, 59,745, « Métis » et 27,290, « Inuit ».

Quelque 332,500 personnes (47 % des répondants) ont déclaré être d'origine à la fois autochtone et non autochtone. Par ailleurs, 5,960 personnes (1 % des répondants) ont donné une réponse multiple ne comprenant que des origines autochtones.

La plupart des autochtones du Canada vivent dans les Territoires du Nord-Ouest et dans les provinces de l'Ouest. Ainsi, 59 % des répondants des Territoires du Nord-Ouest (30,530) et 21 % de ceux du Yukon (4,990) ont déclaré être d'origine autochtone tandis que 8 % de la population totale du Manitoba (85,235) et de la Saskatchewan (77,645) ont déclaré au moins une origine autochtone. Par contre, seulement 1 % des résidents de l'Île-du-Prince-Édouard (1,290) se disaient d'origine autochtone.

Enfants faisant du dessin dans une garderie.

Les Indiens

On ignore le nombre de personnes d'ascendance indienne qui n'ont pas le droit d'être inscrites aux termes de la *Loi sur les Indiens*. Parmi celles-ci figurent les personnes qui n'ont pas suffisamment d'ancêtres indiens pour avoir droit à ce statut et les descendants des personnes qui ont reçu des terres ou des certificats d'argent.

Il existe au Canada plus de 50 langues ou dialectes indiens différents appartenant à 10 principaux groupes linguistiques : algonquin, iroquois, sioux, athapaskan, kutenai, salish, wakash, tsimshian, haïda et tlingit.

Éducation. Les services d'enseignement destinés aux Indiens des réserves relèvent du gouvernement fédéral qui, par l'intermédiaire du ministère des Affaires indiennes et du Nord, fournit ou finance un éventail complet de programmes d'enseignement depuis la maternelle jusqu'à la fin du secondaire. De plus, une aide est offerte aux Indiens admissibles qui reçoivent une formation universitaire, professionnelle ou technologique, ou qui font l'apprentissage d'un métier.

Depuis l'agrément par le gouvernement fédéral, en 1973, du principe de l'autonomie gouvernementale contenu dans le document de la Fraternité des Indiens du Canada intitulé *Les Indiens, maîtres de leur éducation*, un nombre croissant de bandes indiennes prennent en main leurs écoles et d'autres programmes d'enseignement. Sur un total de 384 écoles fédérales et de bandes, 243 sont administrées par les autorités indiennes chargées de l'éducation. La plupart des 141 écoles fédérales gérées par le Ministère offrent des programmes élargis sur le plan culturel.

Plusieurs provinces et universités offrent des cours spéciaux de formation pédagogique pour encourager les Indiens à embrasser la profession d'enseignant. Il se donne également des cours paraprofessionnels pour former des aides-enseignants et des conseillers sociaux

indiens pour les écoles fédérales, provinciales et celles administrées par les bandes. Affaires indiennes et du Nord Canada, de concert avec Emploi et Immigration Canada, a financé des programmes de formation professionnelle, d'orientation professionnelle et de placement. Il s'est occupé également de préparer les représentants élus et nommés des bandes indiennes et des conseils des collectivités inuit à l'exercice de leurs fonctions.

Autonomie gouvernementale. Le gouvernement fédéral a entrepris le processus de négociation de l'autonomie gouvernementale des collectivités en 1986 afin de répondre aux propositions des collectivités indiennes et inuit qui désirent conclure des ententes en cette matière dépassant les limites de la *Loi sur les Indiens*. Le gouvernement fédéral n'a pas l'intention d'imposer des modèles d'autonomie gouvernementale aux collectivités et celles qui ne se sentent pas prêtes à ce changement législatif ne sont aucunement obligées de s'engager dans cette voie. Les nouvelles ententes en matière d'autonomie gouvernementale doivent cependant respecter les principes, compétences et institutions établis dans ce domaine au Canada.

Développement économique. On fournit aux Indiens un appui technique et financier pour la planification, le développement des institutions, l'expansion de l'entreprise et de l'emploi et l'évolution socio-économique, afin de leur permettre d'atteindre une autosuffisance accrue sur le plan économique en les aidant à exploiter leurs ressources et à obtenir de l'emploi productif permanent. La conception globale et la gestion de ces activités seront progressivement transférées aux Indiens eux-mêmes.

Les Inuit (Esquimaux)

Il existe dans le monde quelque 100,000 Inuit. Le Canada en compte 25,000 environ et leur langue est l'inuktitut. Ils vivent en petits groupes dans le delta du Mackenzie, dans les îles de l'Arctique et sur la côte des Territoires du Nord-Ouest, sur les rives québécoises des baies d'Hudson et d'Ungava et au Labrador. Les collectivités inuit sont établies pour la plupart dans des baies, à l'embouchure de cours d'eau, près de bras de mer ou de fiords, témoignage d'une culture autrefois et aujourd'hui encore, pour une grande part, tributaire des ressources marines (pêche, cueillette et chasse).

Magasin de location de vidéocassettes sur l'île de Baffin (T.N.-O.). Regarder des films est une activité populaire chez les habitants du Nord.

De nos jours, bien que la vie de chasseur et les relations particulières qu'elle comporte avec le territoire demeure essentielles à l'identité des Inuit et à la façon dont ils se définissent, la chasse traditionnelle a perdu de son importance économique. La civilisation du Sud a envahi le Nord, avec son aisance et ses complications : électricité, chaudières et poêles à mazout, motoneiges et camions, écoles, hôpitaux, cinéma et télévision, autant de facteurs qui ont transformé la vie dans le Nord. Les problèmes de la société du Sud y sont transposés et souvent amplifiés du fait de la rapidité de l'évolution sociale.

Depuis longtemps la question de l'origine des Inuit suscite maintes hypothèses chez les archéologues. Ce peuple aurait pris naissance dans le nord-est de l'Asie près de la mer de Béring, probablement entre 15 000 et 10 000 av. J.-C., et une succession de cultures arctiques anciennes qui s'étend de l'est de la Sibérie au Groenland en passant par l'Alaska et le nord du Canada a été identifiée et décrite par les spécialistes de la préhistoire esquimaude. Bien qu'on ne s'entende pas toujours sur la datation de ces cultures et sur leurs interrelations, on s'accorde pour penser que certaines phases culturelles arctiques distinctes sont identifiables ; les plus connues sont les cultures Dorset (700 av. J.-C. jusqu'à 1300 apr. J.-C.) et Thulé (1200 apr. J.-C. jusqu'au moment des premiers contacts avec les Européens).

La vie dans les régions arctiques était difficile, le climat rigoureux, et seule la chasse permettait de survivre. Lorsque le gibier disparaissait, c'était la famine ou alors, les gens mouraient de froid lorsque l'huile animale alimentant la lampe (en général unique source de chaleur) venait à manquer. La chasse importait au plus haut point ; la mer fournissait baleines, morses et phoques et la terre, caribous et bœufs musqués. Les techniques de chasse se transmettaient de père en fils.

D'après les résultats des recherches archéologiques et les récits des premiers habitants, les Inuit du Canada vivaient jadis plus au sud qu'aujourd'hui, notamment sur le littoral atlantique. C'était une population essentiellement côtière, qui tirait nourriture, combustible et vêtements du poisson et des mammifères aquatiques. Toutefois, certains groupes s'établirent à l'intérieur des terres, où ils se nourrissaient de caribous et de poissons des lacs, faisaient des feux avec des arbustes au lieu du blanc de baleine et fréquentaient rarement la mer.

Avec l'arrivée des baleiniers et des marchands de fourrure au début du XIXe siècle, la vie inuit traditionnelle commença à se modifier, l'économie reposant désormais non plus sur la chasse et la pêche mais sur le piégeage des animaux à fourrure.

La Seconde Guerre mondiale accélère le progrès des déplacements aériens et suscite l'aménagement d'installations militaires et de stations radio et météorologiques dans le Nord. Grâce aux satellites de communication du Canada, le téléphone ainsi que la radio et la télévision, qui diffusent certaines émissions en inuktitut, pénètrent dans les foyers inuit. Le kayak et le chien de traîneau, jadis essentiels à la vie de chasseur et de trappeur de l'Inuit, cèdent largement leur rôle au canot et au toboggan à moteur. Rares sont les villages dépourvus de piste d'atterrissage et la technologie moderne a considérablement rétréci les vastes espaces du domaine esquimau.

De façon générale, l'état de santé des Inuit s'est remarquablement amélioré ces dernières années et leur espérance de vie est meilleure qu'il y a seulement 20 ans. Des services médicaux sont maintenant dispensés dans tout le Nord et des avions affrétés servent d'ambulances pour les endroits isolés.

Divers programmes gouvernementaux dans des domaines tels que l'éducation, les affaires sociales, l'administration locale et le développement économique ont également contribué à la transformation spectaculaire du mode de vie des Inuit. Dans chaque village inuit viable, il existe des écoles qui dispensent presque toujours un enseignement jusqu'à la 8e et la 9e année. Pour les cours préparatoires à la formation professionnelle et le secondaire avancé, les élèves s'inscrivent ailleurs dans l'Arctique. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest offre une aide financière généreuse aux élèves du postsecondaire qui fréquentent une université ou un établissement de formation professionnelle ou technique ailleurs.

Ombres arctiques à Cambridge Bay (T.N.-O.).

La majorité des collectivités inuit sont devenues des villages constitués gérant leurs propres affaires par l'intermédiaire de conseils élus. Le Conseil des Territoires du Nord-Ouest, organe comparable à ceux des provinces, compte huit Inuit parmi ses membres élus. De plus, un Inuk représente la partie orientale des Territoires du Nord-Ouest à la Chambre des communes et deux Inuit siègent au Sénat.

L'Inuit Tapirisat of Canada (la Fraternité esquimaude) est un organisme national créé en 1971 pour permettre aux Inuit de diriger et d'administrer leurs propres affaires et promouvoir la croissance et le développement de leur culture. Son conseil d'administration est élu à l'assemblée générale annuelle à laquelle participent des délégués de toutes les collectivités inuit du Canada ; outre l'organisation nationale, il existe sept associations régionales représentant chacune leur propre région. Les fédérations coopératives telles que les sociétés inuit de développement et les associations de chasseurs et trappeurs défendent les intérêts des Inuit dans les pourparlers et les négociations avec l'industrie et avec les administrations provinciales, territoriales et fédérale. De concert avec leurs organismes spécialisés, elles s'occupent de plus en plus des négociations au sujet des revendications territoriales et de la préservation du mode de vie des Inuit face à l'exploitation des ressources. Ces groupes reçoivent une aide financière sous forme de subventions, de contributions et de prêts ne portant pas intérêt de la part d'Affaires indiennes et du Nord Canada et du Secrétariat d'État.

Profitant de la demande accrue de pétrole, de gaz et de minéraux, qui intensifie l'exploration dans l'Arctique, Affaires indiennes et du Nord Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest cherchent à créer et à procurer des possibilités d'emploi aux Inuit dans l'industrie des ressources non renouvelables et les services de soutien connexes. L'Inuit Tapirisat of Canada et les diverses associations régionales s'appliquent à exposer les motifs d'inquiétude des Inuit concernant les effets de la mise en valeur des ressources sur l'environnement du Nord et sur le mode de vie de ses habitants.

Rankin Inlet (T.N.-O.).

Revendications des autochtones

Depuis 1973, le gouvernement fédéral et les autochtones intéressés cherchent à résoudre deux grandes catégories de revendications par un processus de négociation directe. La Direction générale des revendications globales et la Direction des revendications particulières d'Affaires indiennes et du Nord Canada représentent le gouvernement fédéral dans cette démarche.

Les revendications particulières ont trait aux doléances que les Indiens peuvent avoir au sujet de l'application des traités qui les concernent ou de l'administration effective des terres et autres biens en vertu de la *Loi sur les Indiens* ou d'ententes officielles. Chaque revendication est jugée objectivement, compte tenu de tous les faits historiques pertinents. L'objet du règlement de ces revendications est de réparer les pertes et dommages subis par la ou les bandes concernées, en se fondant sur des principes juridiques et des critères établis.

Les revendications globales ont trait à la poursuite de l'utilisation et de l'occupation traditionnelles des terres et des étendues d'eau par les autochtones. Elles proviennent de régions du Canada où les droits des autochtones ne sont pas déjà spécifiés par un traité ou autrement. Elles visent normalement un groupe de bandes ou de collectivités autochtones dans une zone géographique donnée et sont d'application générale, c'est-à-dire qu'elles peuvent porter entre autres sur le régime foncier, les droits explicites de chasse, de pêche et de piégeage, le dédommagement financier et la participation aux structures de gestion concernant l'utilisation des terres, l'évaluation des incidences environnementales et l'étude des avantages fauniques et autres.

La politique des revendications globales a essentiellement pour objet de remplacer les droits non définis des autochtones relativement aux terres par des droits et des avantages concrets. Le règlement des revendications vise à protéger et à promouvoir le sentiment d'identité des autochtones tout en favorisant une participation significative à la société contemporaine et le développement économique des territoires autochtones.

Langue

Selon le recensement de 1986, 15.3 millions de Canadiens (61 % de la population) déclaraient l'anglais comme seule langue maternelle, 6.2 millions de personnes (24 %) le français, et 2.9 millions de personnes (11 %) une autre langue. (La langue maternelle correspond à la première langue apprise et toujours comprise.)

Sur les 2.9 millions de Canadiens qui ont déclaré une autre langue que le français ou l'anglais comme seule langue maternelle, 2.1 millions de personnes ont indiqué une langue d'origine européenne, 634,000 personnes, une langue originaire d'Asie ou du Moyen-Orient, 138,000 personnes, une langue autochtone et 13,000 personnes, une langue d'une autre origine. (L'origine correspond à la région d'où vient la langue en question ; les personnes qui déclarent cette langue peuvent venir d'une autre région.)

En 1986, sur 10 Canadiens dont la seule langue maternelle était le français, 9 vivaient au Québec où 81 % de la population a déclaré le français comme seule langue maternelle. Les francophones constituaient le tiers de la population au Nouveau-Brunswick. Dans d'autres provinces, les francophones représentaient 5 % ou moins de la population, y compris en Ontario où le français était la seule langue maternelle de 425,000 personnes, soit le nombre le plus élevé à l'extérieur du Québec.

Des 2.9 millions de Canadiens qui ont déclaré une langue autre que le français ou l'anglais comme seule langue maternelle, il y en avait 2.1 millions dont la langue maternelle était d'origine européenne ; depuis les années 1960 toutefois, il y a eu une forte augmentation du nombre de personnes déclarant une langue originaire de l'Asie ou du Moyen-Orient, surtout le chinois, le vietnamien, le pendjabi, l'hindi et l'ourdou. Environ 138,000 Canadiens avaient une seule langue autochtone comme langue maternelle, principalement le cri, l'ojibway et l'inuktitut. Il y a plus de personnes ayant déclaré une langue autre que le français ou l'anglais en Ontario et dans les provinces de l'Ouest qu'au Québec et dans les provinces de l'Atlantique.

Les derniers chiffres du recensement indiquent aussi que les tendances observées au cours des années 1970 quant à la composition linguistique du pays se sont poursuivies pendant les années 1980. La proportion d'anglophones vivant à l'extérieur du Québec a continué de croître tandis que, au Québec, la proportion de francophones a augmenté.

À la maison, certains Canadiens parlent très souvent une langue autre que leur langue maternelle. Il s'agit là d'un transfert linguistique, qui est un facteur important permettant de déterminer la langue maternelle des générations qui suivront et qui contribue à la croissance du nombre de personnes parlant la langue ainsi choisie. La plupart des Québécois dont la langue maternelle était une langue autre que le français ou l'anglais et qui ont effectué un transfert linguistique ont adopté l'anglais comme langue le plus souvent parlée à la maison ; par ailleurs, la population francophone du Québec ne s'est pas accrue ni n'a diminué par suite des transferts linguistiques, mais une baisse a été enregistrée pour le nombre de francophones vivant à l'extérieur du Québec.

En 1986, plus de 4 millions de Canadiens déclaraient être en mesure de mener une conversation en français et en anglais. Les personnes bilingues représentaient 16 % de la population, soit une hausse par rapport à la proportion de 15 % relevée en 1981 et de 13 % observée en 1971. Les taux de bilinguisme les plus élevés ont été enregistrés au Québec (35 %) et au Nouveau-Brunswick (29 %). Un peu plus de la moitié des Canadiens bilingues habitaient au Québec. Les autres Canadiens bilingues, soit 1.8 million de personnes, vivaient principalement en Ontario (1,058,000), au Nouveau-Brunswick (204,000), en Colombie-Britannique (176,000) et en Alberta (150,000).

Pays officiellement bilingue, le Canada jouit d'un certain nombre de politiques et programmes dont l'objectif est d'assurer, de soutenir et d'encourager l'utilisation des deux langues officielles.

La *Loi sur les langues officielles*, entrée en vigueur en septembre 1969, stipule entre autres que « le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada ». Les principes fondamentaux de cette loi sont maintenant garantis par la Charte canadienne des droits et libertés qui fait partie de la *Loi constitutionnelle de 1982*. La Charte confirme que le français et l'anglais ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada. Elle stipule également que le public canadien a droit à l'emploi du français ou de l'anglais pour communiquer avec le siège ou l'administration centrale des institutions du Parlement et du gouvernement du Canada ou pour en recevoir des services. Il a le même droit à l'égard de tout autre bureau de ces institutions là où l'emploi du français ou de l'anglais fait l'objet d'une demande importante, ou là où il se justifie par la vocation du bureau. La Charte donne également d'amples garanties quant aux droits à l'éducation dans la langue de la minorité.

Ces lois et, en fait, l'ensemble de la politique fédérale concernant les langues officielles ne visent pas à rendre tous les Canadiens « bilingues », mais à ce que le français et l'anglais soient respectés en tant que langues officielles et à ce que les services de l'administration fédérale soient assurés en français aux francophones et en anglais aux anglophones.

Population, selon la langue maternelle et selon la langue parlée à la maison[1]

	Langue maternelle		Langue parlée à la maison	
	Effectif	*%*	*Effectif*	*%*
Réponses uniques[2]	24,354,390	96.2	23,862,330	95.4
Anglais	15,334,085	60.6	16,595,535	66.3
Français	6,159,740	24.3	5,798,470	23.2
Langues non officielles	2,860,565	11.3	1,468,325	5.9
Italien	455,820	1.8	271,835	1.1
Allemand	438,675	1.7	112,550	0.4
Ukrainien	208,410	0.8	46,150	0.2
Chinois	266,560	1.1	230,480	0.9
Langues autochtones[3]	138,060	0.5	97,280	0.4
Autres	1,353,040	5.3	710,030	2.8
Réponses multiples[2]	954,940	3.8	1,159,670	4.6
Anglais et français	332,610	1.3	351,900	1.4
Autres	622,330	2.5	807,770	3.2
Total	25,309,330[4]	100.0	25,022,000[4]	100.0

[1] Selon le recensement de 1986.

[2] Pour la première fois lors du recensement de 1986, les Canadiens pouvaient indiquer plus d'une langue maternelle. Par conséquent, la comparaison des données du recensement de 1986 avec celles des autres recensements doit être faite avec prudence.

[3] Les recenseurs n'ont pas pu entrer dans 136 réserves et établissements indiens. Le nombre de personnes qui n'ont pas été recensées est estimé à un peu moins de 45,000, ce qui représente environ 8 % de l'ensemble de la population autochtone.

[4] Lors du recensement de 1986, tous les Canadiens devaient répondre à la question relative à la langue maternelle. Quant à la question concernant la langue la plus souvent parlée à la maison, seul un échantillon d'un ménage sur cinq devait y répondre. Cet échantillon excluait les personnes vivant dans des établissements tels que les prisons et les maisons de repos.

Religion

Avant l'arrivée du christianisme dans le Nouveau Monde, les religions autochtones florissaient chez les Indiens du Canada. À partir du XVIIe siècle, ces manifestations religieuses indigènes régressent sous l'action missionnaire et culturelle des Français et des Britanniques.

Contrairement aux États-Unis, le Canada n'a pas été, au départ, un creuset où se mêlaient diverses cultures, mais plutôt une reproduction de ses origines européennes. Il en a été de même de son tempérament religieux. Au milieu du XIXe siècle, cependant, la venue de nouveaux ordres catholiques français au Québec et de confessions protestantes non conformistes dans le Canada anglais empêcha l'unification de l'Église et de l'État. Toutes les confessions chrétiennes continuèrent néanmoins à s'efforcer de réaliser, dans une dimension politique quelconque, leurs propres aspirations sur le plan social et national. Au Québec, l'Église catholique a exercé jusqu'à tout récemment une influence dominante sur la plupart des aspects de la politique et de la société, tandis qu'ailleurs le protestantisme s'est efforcé de faire valoir une définition de l'identité canadienne correspondant à sa vision.

Ces comportements ont peut-être soutenu les valeurs religieuses et morales traditionnelles, mais ils ont aussi empêché les Églises d'innover pour mieux s'adapter aux besoins changeants du pays. Entre 1880 et 1945, la société canadienne, autrefois de caractère essentiellement rural et conservateur, s'est trouvée massivement confrontée à l'industrialisation, à l'urbanisme, au progrès des communications et, surtout, à l'immigration. Les nouveaux arrivants, dont bon nombre venaient de l'Europe de l'Est ou du Sud, comprenaient entre autres des mennonites, des huttérites et des doukhobors. Ils n'avaient pas la même vision religieuse du monde que les Églises françaises et britanniques anciennes. Les tentatives d'intégration de ces petits groupes à une hégémonie monoculturelle française ou anglaise ont échoué et, dès 1945, le Canada entrait véritablement dans une ère de pluralisme religieux.

Données choisies sur la religion, 1985

Religion	Nombre d'églises	Membres du clergé	Total des membres
Église catholique romaine	5,976	11,591	10,881,950
Église unie du Canada	4,204	3,845	2,199,968
Église anglicane du Canada	3,210	3,100	855,796
Religion juive[1]	112	...	296,425
Greek Orthodox Diocese of Toronto (Canada)[2]	58	49	230,000
Église presbytérienne du Canada	1,035	1,053	215,911
Assemblées de la Pentecôte du Canada	1,036	...	178,743
Fédération baptiste canadienne	1,125	1,189	133,352
Église évangélique luthérienne au Canada	341	407	125,700
Lutheran Church-Canada	360	332	94,627

[1] Données de 1981.
[2] Données de 1984.
... N'ayant pas lieu de figurer.
Source : *Yearbook of American and Canadian Churches, 1987.*

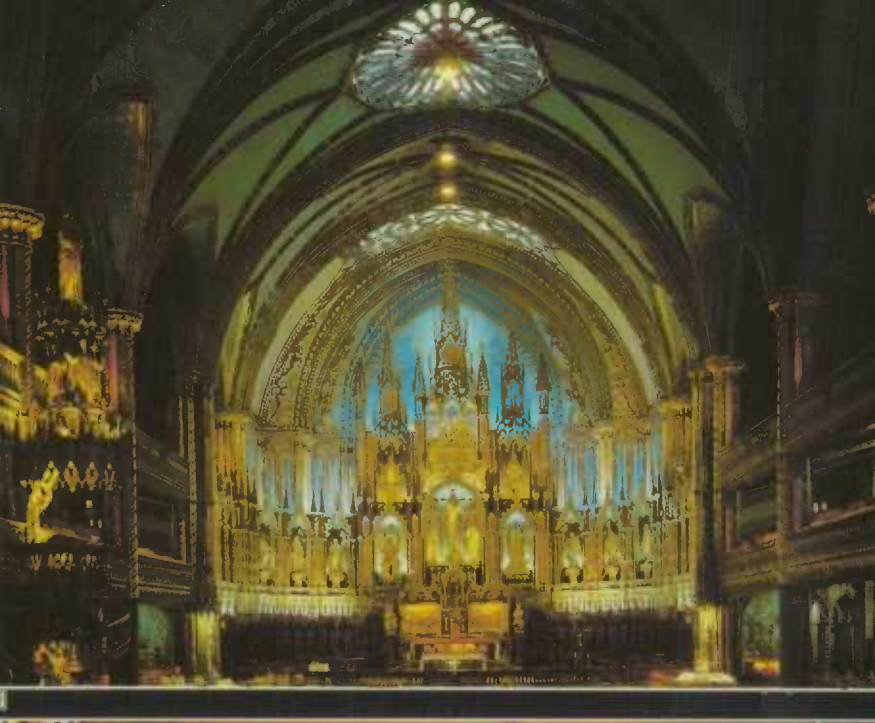

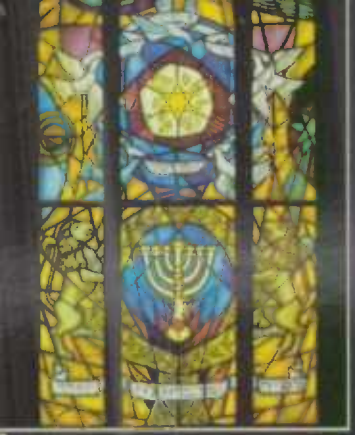

1. Église Notre-Dame à Montréal (Qc).
2. St. Mary's Ukrainian Roman Catholic Church à Toronto (Ont.).
3. Vitrail d'une synagogue d'Ottawa (Ont.).
4. Christ Church Cathedral à Ottawa (Ont.).

Chorale luthérienne chantant un hymne tout en utilisant le langage par signes à l'intention des personnes malentendantes à Winnipeg, au Manitoba, en mai 1988. Ces chants marquaient la signature de la constitution de la nouvelle Lutheran Church — Canada, qui a relevé pendant 123 ans de l'église américaine de même confession.

Les trois principales confessions chrétiennes sont l'Église catholique, l'Église unie du Canada et l'Église anglicane. Les confessions d'effectifs moyens comprennent les presbytériens, les luthériens et les baptistes. Parmi les confessions chrétiennes de moindre envergure qui font également partie de la communauté religieuse du Canada figurent les adventistes, les témoins de Jéhova, les mennonites, les mormons, les pentecôtistes, les chrétiens réformés, les orthodoxes, les catholiques ukrainiens et l'Armée du salut. Par leurs bonnes œuvres, notamment leurs efforts communs en vue d'atteindre les populations du Nord canadien et les régions défavorisées du monde, toutes ces Églises exercent une influence sociale et politique très valable.

Toutes les provinces à l'exception du Québec et du Nouveau-Brunswick ont une majorité protestante, et près de la moitié (49 %) des catholiques demeurent au Québec. À part le christianisme, cependant, beaucoup d'autres religions s'épanouissent dans le Canada contemporain.

Les religions indiennes du Canada commencent à se réaffirmer quelque peu. En fait, elles n'ont jamais complètement disparu, mais étant donné qu'une grande partie de leur doctrine a été intégrée à la pratique chrétienne des autochtones, il est difficile de préciser le nombre de leurs adeptes.

Ailleurs, surtout dans les grandes villes, le Canada compte depuis longtemps une remarquable population juive, qui forme d'importantes collectivités au Québec, en Ontario et au Manitoba. Aux bouddhistes japonais établis de longue date dans l'Ouest sont venus s'ajouter des bouddhistes (theravada) de l'Asie du Sud-Est, en particulier à Toronto. La présence d'hindous de diverses écoles, tout comme celle de sikhs et de zoroastriens, est maintenant très visible dans les grandes régions métropolitaines, ce qui rehausse la richesse et la diversité de la mosaïque religieuse canadienne.

Il convient de signaler enfin la présence de certains mouvements parareligieux contemporains. Le dharmadatu, l'ISKCON (Hare Krishna), la méditation transcendantale et la secte de Sri Chinmoy, pour n'en citer que quelques-uns, continuent de faire des adeptes. La plupart de ces mouvements n'ont pas de rites religieux, ni de clergé, ni de codes d'éthique officiels. Par conséquent, bon nombre de leurs adhérents suivent, d'une certaine façon, les pratiques d'autres grandes religions. Ces groupes recherchent avant tout l'éveil de la conscience individuelle, et ils n'ont guère de philosophie sociale ou de dimension culturelle bien définie. Toutefois, même s'ils ne représentent qu'une part infime de la mosaïque religieuse du Canada, ils n'en apportent pas moins leur couleur et leur signification propres dans une société de plus en plus complexe et cosmopolite.

Mennonites à West Montrose (Ont.).

Jeunes huttérites près de Rockyford (Alb.).

UN PORTRAIT DU

Canada

LA SOCIÉTÉ

ÉDUCATION

Au Canada, l'éducation est l'une des principales activités du pays. Les dépenses effectuées à ce chapitre représentent environ 7% du produit intérieur brut (PIB), 8% du revenu personnel, $1,340 par habitant et $2,700 par personne active. Les sommes consacrées à l'éducation proviennent en majeure partie de sources gouvernementales, les administrations provinciales et municipales en fournissant la plus grande part. Seul le bien-être social a une plus grande part de deniers publics que l'éducation.

← *Toronto (Ont.).*

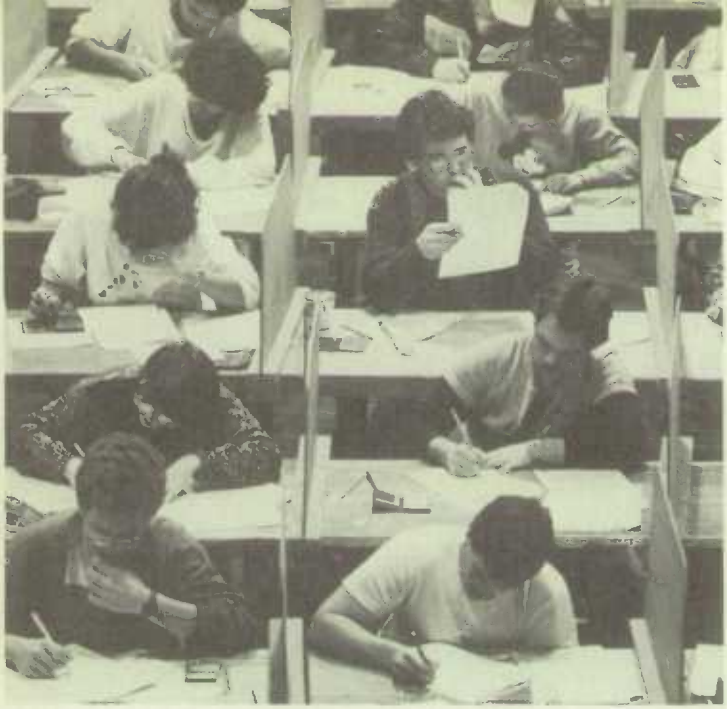

Des étudiants de première année de la University of Manitoba passent un examen de chimie.

Tendances récentes

Jusqu'à la fin des années 1960, l'éducation au Canada connaît une croissance soutenue, parfois même spectaculaire. L'augmentation de la population et la prospérité économique entraînent la construction d'établissements d'enseignement : de nouvelles écoles primaires et secondaires pour accueillir une population scolaire à la hausse et des réseaux de collèges communautaires pour offrir une orientation différente des études universitaires. Les universités connaissent une progression sans précédent, elles construisent de nouveaux locaux, agrandissent les anciens et elles instituent de nouveaux programmes d'études pour répondre aux besoins d'une clientèle croissante.

Au début des années 1970 apparaissent les premiers signes de la fin de la période de croissance lorsque les effectifs du primaire commencent à diminuer en raison de la baisse de la natalité. Ce mouvement se répercutera à tous les niveaux de l'enseignement. Au milieu des années 1970, les effectifs du secondaire sont en baisse et le taux d'augmentation au niveau postsecondaire est en perte de vitesse. La conjoncture démographique conjuguée au ralentissement de l'économie se traduira dans les années 1980 par des restrictions dans le domaine de l'enseignement au Canada.

Perspectives historiques

Lorsque les quatre premières provinces du Canada s'unirent en 1867, le pouvoir en matière d'éducation fut conféré aux législatures provinciales et non au gouvernement fédéral. Ce même pouvoir devait être accordé à d'autres territoires au moment où ils acquéraient le statut de province.

Université Laval, à Québec (Qc).

Même si la Constitution ne prévoit pas sa présence dans l'enseignement, le gouvernement fédéral a néanmoins exercé des pouvoirs directs en la matière à l'égard des personnes qui ne relèvent pas des autorités provinciales, c'est-à-dire les autochtones, les membres des Forces armées et les personnes à leur charge, au Canada et à l'étranger, et les détenus des établissements pénitentiaires fédéraux. En outre, à mesure que l'enseignement s'est développé, la participation indirecte du gouvernement fédéral sous forme de transferts d'argent aux provinces s'est accrue, pour l'appui de l'enseignement postsecondaire, le financement direct des programmes de formation de la main-d'œuvre et le soutien du bilinguisme dans l'enseignement.

Administration provinciale

Étant donné que chaque province et territoire est chargé de l'organisation et de l'administration de l'enseignement dans sa sphère de compétence, il n'existe pas de système uniforme. L'autonomie provinciale a engendré des régimes d'enseignement distincts qui reflètent les traditions historiques et culturelles et les conditions socio-économiques.

Administration locale

Les législatures provinciales et les ministères de l'Éducation fournissent le cadre juridique, mais le fonctionnement même des écoles est délégué en majeure partie à des conseils scolaires locaux composés de membres élus ou nommés, dont les fonctions sont déterminées par les lois provinciales et les règlements ministériels. Leurs attributions varient, mais elles comprennent en général la construction des écoles, le transport des élèves, l'embauche des enseignants et la fixation des taux des impôts scolaires.

Des enfants de la maternelle chantaient pour leurs parents, à l'école, en juin 1988. Au prochain siècle, ces enfants seront peut-être des étudiants de niveau collégial, comme l'indique l'inscription sur leurs tee-shirts, « Grad 2000 ».

Enseignement primaire et secondaire

Au niveau primaire, on dispense un enseignement général de base, tandis qu'au secondaire les élèves peuvent choisir, dans les limites d'un certain éventail, les cours qui répondent à leurs besoins particuliers et, à l'intérieur des exigences provinciales, ils peuvent se constituer un programme d'études en faisant des choix parmi différentes matières.

À une certaine époque, les écoles secondaires offraient un enseignement surtout théorique qui préparait aux études universitaires. La formation professionnelle se donnait dans des établissements distincts, à l'intention principalement des jeunes qui ne désiraient pas faire des études postsecondaires. Aujourd'hui, bien qu'il existe encore des écoles secondaires techniques et commerciales, la plupart des écoles secondaires sont des polyvalentes offrant des programmes intégrés de tous genres.

Écoles indépendantes

Dans toutes les provinces, un certain nombre d'écoles primaires et secondaires fonctionnent en marge du système d'écoles publiques. Ces écoles privées ou indépendantes ont été créées en remplacement du système public, pour des considérations de religion, de langue ou de statut social ou scolaire. Les politiques provinciales concernant les écoles privées varient considérablement, depuis l'octroi de subventions directes par élève jusqu'à un niveau minimal de contribution provinciale au financement et à l'inspection. Il existe également des prématernelles et maternelles privées à l'intention des enfants d'âge préscolaire.

Écoles séparées

Dans cinq provinces, des dispositions législatives prévoient l'existence d'écoles confessionnelles à l'intérieur du réseau d'écoles financées par les deniers publics.

À Terre-Neuve, les écoles publiques ont toujours eu un caractère confessionnel. Les écoles catholiques sont fréquentées par le plus nombreux groupe religieux dans la province et sont organisées en districts scolaires. Vers le milieu des années 1960, les principales confessions

Élèves de niveau primaire apprenant à travailler avec des ordinateurs.

protestantes (Église anglicane, Église unie et Armée du salut) ont fusionné leurs écoles et leurs conseils scolaires. Deux autres groupes, les pentecôtistes et les adventistes du septième jour, dirigent également des écoles.

Au Québec, il existe deux systèmes, un pour les catholiques et un pour les non-catholiques. Dans les années 1970, la distinction fondée sur la religion a été remplacée, dans une certaine mesure, par une distinction fondée sur la langue d'enseignement. Les deux systèmes sont subventionnés.

En Ontario, en Saskatchewan et en Alberta, la loi permet la création de districts scolaires séparés. Dans ces trois provinces, les districts séparés catholiques administrent un grand nombre d'écoles et il existe quelques districts séparés protestants.

Enseignement postsecondaire

Dans les années 1960 et 1970, il s'est produit une croissance extraordinaire des programmes et des moyens d'enseignement au-delà du secondaire. Auparavant, les universités étaient presque seules à offrir un enseignement postsecondaire, mais maintenant toutes les provinces possèdent des réseaux de collèges communautaires et d'instituts de technologie publics.

Établissements décernant des diplômes attestant des grades

Il existe au Canada plusieurs types d'établissements décernant ces diplômes : établissements offrant au moins des programmes menant à l'obtention d'un grade en arts et en sciences, grands établissements décernant des diplômes allant jusqu'au doctorat dans différentes disciplines, établissements de moindre envergure offrant des grades du 1er cycle universitaire en arts seulement, établissements indépendants offrant seulement des grades en religion et en théologie, et établissements offrant des programmes pour l'obtention d'un grade dans une seule discipline, par exemple le génie, les beaux-arts ou l'enseignement.

Le ministère de la Défense nationale finance et administre trois établissements qui offrent gratuitement un enseignement de niveau universitaire : le Royal Military College à Kingston (Ont.), le Royal Roads à Victoria (C.-B.) et le Collège militaire royal de Saint-Jean (Qc), affilié à l'Université de Sherbrooke.

Pour entrer à l'université, il faut normalement posséder un diplôme d'études secondaires et avoir suivi certains cours et obtenu des notes suffisantes. Cependant, la plupart des universités acceptent des étudiants adultes même s'ils ne satisfont pas aux exigences habituelles.

Selon la province, il faut de trois à quatre années d'études pour obtenir un baccalauréat général en arts ou en sciences. La plupart des universités offrent à la fois des baccalauréats généraux et des baccalauréats spécialisés ; ces derniers nécessitent normalement une année d'études de plus. Pour être admis dans certaines facultés de professions libérales comme le droit, la médecine, l'art dentaire et le génie, il faut normalement avoir satisfait en partie ou en totalité aux conditions requises pour le baccalauréat.

Pour être admis à un programme de maîtrise, il faut normalement détenir un baccalauréat spécialisé ou l'équivalent. La plupart des programmes de maîtrise prévoient une ou deux années d'études supplémentaires, plus la soutenance d'une thèse. Pour entrer au doctorat, il faut avoir une maîtrise ou une formation équivalente dans la discipline en question.

Les frais de scolarité des universités varient d'une province à l'autre et à l'intérieur d'une même province. À l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Ontario et en Alberta, ils sont différents pour les étudiants étrangers.

Collèges communautaires

Pour la formation postsecondaire hors des universités, toutes les provinces se sont dotées de collèges communautaires publics : collèges régionaux en Colombie-Britannique, instituts de technologie et autres collèges publics en Alberta, instituts d'arts appliqués et de sciences en Saskatchewan, collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT) et collèges de technologie agricole (CAT) en Ontario, et collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) au Québec. Il existe aussi d'autres établissements offrant des cours dans des domaines spécialisés comme les pêches, les technologies marines et les technologies paramédicales. Dans la plupart des provinces, les cours de sciences infirmières sont aujourd'hui offerts par les collèges communautaires et non par les écoles hospitalières comme autrefois.

Pour être admis dans les collèges communautaires publics, il faut normalement un diplôme d'études secondaires, sauf s'il s'agit d'un candidat adulte. De plus, certains établissements offrent des programmes de rattrapage pour les candidats qui ne satisfont pas aux critères d'admission.

Formation technique et enseignement des métiers

La formation technique et l'enseignement des métiers varient d'une province à l'autre et souvent, à l'intérieur d'une même province. Les écoles secondaires offrent des programmes de formation professionnelle et technique, et les élèves peuvent continuer d'acquérir ce genre de formation dans les écoles de métiers et les écoles commerciales publiques et privées, les sections commerciales des collèges communautaires et des établissements semblables. Des cours de métiers se donnent également dans le cadre de programmes d'apprentissage et de formation dans l'industrie.

Éducation permanente

Ces 10 dernières années, le secteur des programmes d'enseignement à l'intention des adultes hors circuit scolaire est celui qui a progressé le plus rapidement au Canada dans le domaine de l'éducation. Les ministères de l'Éducation, les conseils scolaires, les collèges

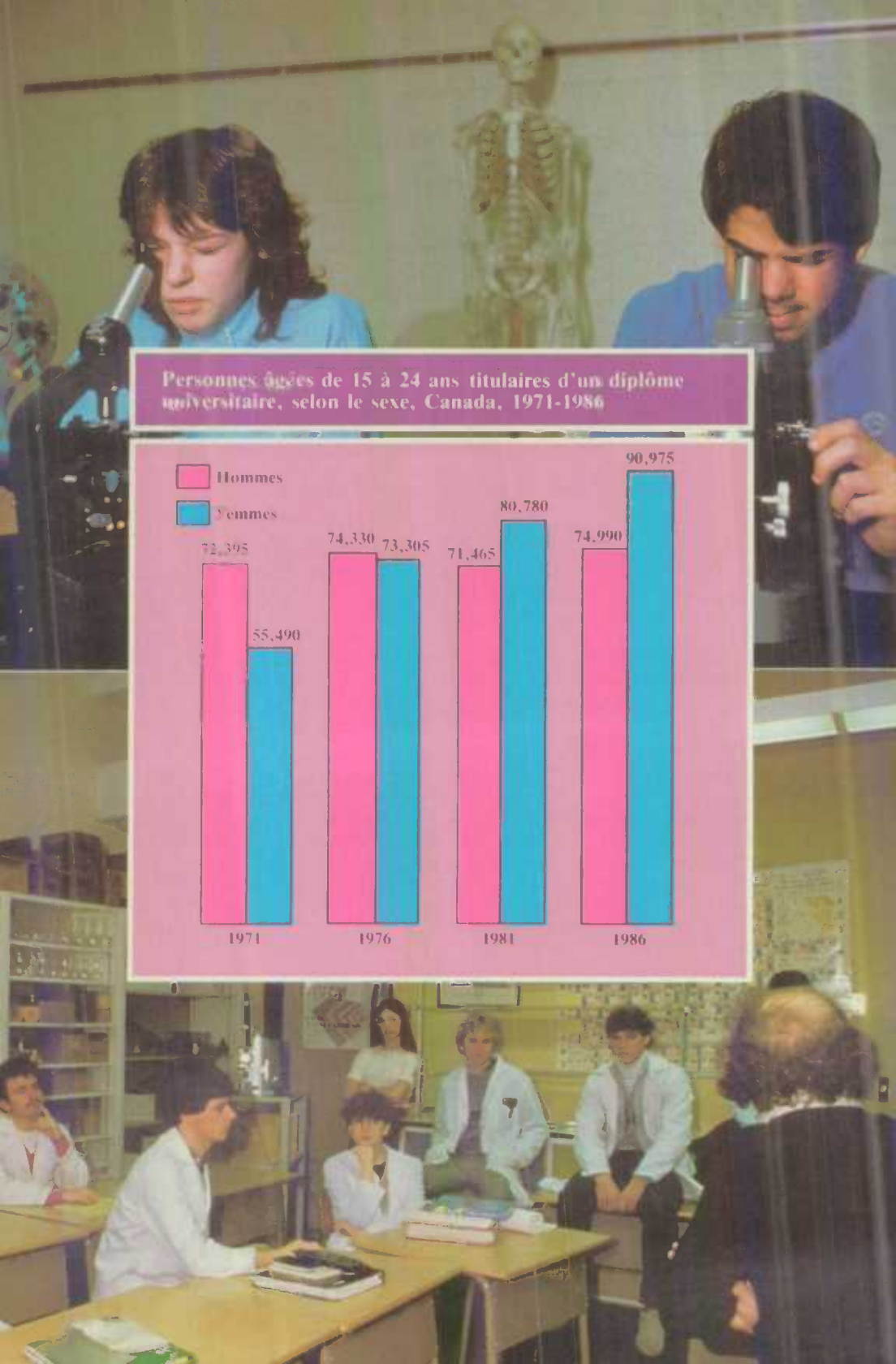

Personnes âgées de 15 à 24 ans titulaires d'un diplôme universitaire, selon le sexe, Canada, 1971-1986

Étudiants effectuant, pendant l'été, des opérations de récupération dans une mine de charbon à ciel ouvert du sud de la Colombie-Britannique.

communautaires et les universités offrent un grand nombre de programmes à temps partiel qui permettent aux adultes d'acquérir une accréditation à divers niveaux scolaires ou de répondre à leurs intérêts personnels. Des programmes sont offerts également par des associations professionnelles, des syndicats, des groupements communautaires, des Églises, des bibliothèques publiques, des organismes publics, des entreprises et des industries. Il existe aussi des cours par correspondance.

Principaux faits statistiques

En 1985-1986, l'éducation était l'activité principale de 6,044,000 Canadiens, soit environ 24 % de la population totale. De ce nombre, 5,718,000 étaient des élèves à temps plein qui recevaient une formation dispensée par 326,000 enseignants à temps plein dans 15,900 établissements d'enseignement. Les dépenses faites au chapitre de l'enseignement pour 1985-1986 ont atteint $33.9 milliards ou 7.1 % du produit intérieur brut (PIB) du Canada.

La dénatalité observée ces dernières années et le ralentissement de l'immigration ont provoqué une baisse des effectifs des écoles primaires et secondaires qui persiste depuis le début des années 1970. Au niveau postsecondaire, toutefois, la hausse des taux de participation a nettement compensé la baisse de la taille du principal groupe de population d'origine.

Les effectifs au primaire et au secondaire s'établissaient à 4,927,800 en 1985-1986, un recul de 0.4 % par rapport à 1984-1985 et de 16 % par rapport au sommet de 5,888,000 enregistré en 1970-1971. Au primaire, les effectifs ont diminué de 22 %, étant tombés du chiffre record de 3,844,000 en 1968 à 2,989,000 en 1985-1986. Les effectifs du secondaire évoluent de façon analogue à ceux du primaire, mais avec un décalage de sept ou huit ans. L'augmentation récente de la participation au-delà de l'âge de fréquentation scolaire obligatoire a ralenti la diminution et pourrait se traduire par une faible progression avant la fin des années 1980.

En 1985-1986, les effectifs à temps plein au postsecondaire s'élevaient à 789,900, en hausse de 0.9 % par rapport à 1984-1985. Les étudiants des universités représentaient 59 % du total, mais le taux d'augmentation observé ces 10 dernières années est inférieur à celui des collèges communautaires où les effectifs à temps plein ont grimpé de 94 %, étant passés de 166,100 en 1970-1971 à 322,600 en 1985-1986. Parallèlement, les effectifs à temps plein des universités sont passés de 309,500 à 467,300, une augmentation de 51 %.

Principaux domaines d'études des diplômés d'universités et des titulaires d'un certificat d'écoles de métiers et d'autres établissements non universitaires, 1986

En 1985, 278,400 élèves ont reçu des diplômes d'études secondaires, en baisse de 4.0 % par rapport à l'année précédente. Normalement, environ 50 % des diplômés du secondaire se dirigent vers un établissement postsecondaire.

En 1985, les universités ont décerné 97,600 baccalauréats et diplômes de premiers grades professionnels, 15,200 maîtrises et 2,000 doctorats acquis. Les collèges communautaires, pour leur part, ont décerné 84,500 diplômes.

De la maternelle aux études supérieures, les dépenses effectuées au chapitre de l'éducation ont atteint $33.9 milliards en 1985-1986. Le primaire et le secondaire ont absorbé quelque $22 milliards du total pour 1985-1986, les universités $7 milliards, les collèges communautaires $2.6 milliards et la formation professionnelle $2.4 milliards.

Les dépenses par habitant effectuées au chapitre de l'éducation ont grimpé de $315 en 1969 à $1,340 en 1985 et par personne active, de $808 à $2,700. Néanmoins, d'autres indicateurs révèlent une baisse relative de ces dépenses. En 1970, année où les effectifs à temps plein ont atteint des niveaux records, elles représentaient 8.6 % du PIB. En 1980, la part de l'éducation était tombée à 7.2 % en proportion du PIB. Ces dernières années, la proportion du PIB représentée par les dépenses effectuées au chapitre de l'éducation se situe entre 7.5 % et 7.6 %.

Statistiques du recensement de 1986. Selon les données du recensement, l'un des changements les plus importants en 1986 concernait le nombre de Canadiens possédant des diplômes universitaires. Ce groupe représentait 9.6 % de tous les Canadiens âgés de 15 ans et plus, un pourcentage deux fois plus élevé que celui enregistré en 1971. Le nombre de diplômés des universités a augmenté de 26 % de 1981 à 1986. Au cours de la même période, le nombre de Canadiens possédant une maîtrise s'est accru de 32 % et celui de Canadiens qui ont obtenu des doctorats, de 20 %.

En 1986, dans le groupe des personnes âgées de 15 ans et plus, 43 % ont obtenu un niveau de scolarité entre la 9e et la 13e année. Environ un sixième des personnes de ce groupe étaient âgées de 15 à 19 ans et, en général, poursuivaient leurs études, de même que 30 % de celles, du même groupe d'âge, qui ont reçu une éducation postsecondaire. Ce pourcentage comprend jusqu'à 800,000 étudiants à plein temps inscrits aux collèges et universités du Canada en 1985-1986.

En 1986, 18 % de la population âgée de 15 ans et plus n'avait même pas une 9e année, une diminution par rapport à 32 % en 1971. Les trois quarts des Canadiens ayant moins qu'une 9e année étaient âgés de 45 ans ou plus, bien que ce groupe d'âge n'ait représenté que 37 % de l'ensemble de la population de 15 ans et plus.

Parmi les récents diplômés universitaires, les femmes étaient plus nombreuses que les hommes et représentaient 55 % de l'ensemble des diplômés ayant moins de 25 ans. Par contre, dans le groupe d'âge des 45 à 64 ans, le nombre d'hommes diplômés des universités était supérieur à celui des femmes et représentait 67 % de l'ensemble des diplômés.

Variation des niveaux d'éducation dans l'ensemble du pays. On mesure le succès de la formation scolaire par le diplôme ou le certificat le plus élevé obtenu. Cette mesure varie grandement selon les régions.

C'est en Alberta (13 %) et en Ontario (12 %) que se trouvaient les pourcentages les plus élevés de population possédant des diplômes ou certificats universitaires alors qu'à Terre-Neuve (7 %) et au Nouveau-Brunswick (9 %) se trouvaient les pourcentages les plus bas.

Si l'on tient compte de tous les grades, diplômes et certificats postsecondaires, y compris les certificats non décernés par des universités et les certificats de formation professionnelle, le Yukon (39 %) avait le pourcentage le plus élevé de diplômés postsecondaires, suivi par l'Alberta (35 %). Les pourcentages les plus bas se trouvaient à Terre-Neuve (26 %) et au Nouveau-Brunswick (27 %).

La Colombie-Britannique (54 %) et le Yukon (57 %) avaient les pourcentages les plus élevés de population possédant des grades, diplômes ou certificats secondaires ou postsecondaires, alors que Terre-Neuve (39 %) et les Territoires du Nord-Ouest (40 %) avaient les pourcentages les plus bas.

La Belle au bois dormant, une production du Ballet national du Canada, présentait au premier plan Cynthia Lucas et David Rosander.

ARTS ET CULTURE

Dans une grande mesure, le caractère d'une nation se définit par la nature et le dynamisme de sa vie culturelle. L'épanouissement des arts et de la culture suscite un sens de l'identité nationale et de l'orgueil face aux réalisations culturelles des Canadiens.

Les activités culturelles exercent une influence économique considérable. Notre secteur culturel est un employeur important, qui fournit du travail à environ 200,000 personnes. Il contribue autant au produit intérieur brut que les industries du textile, de l'aviation ou des produits chimiques. Participer à des activités culturelles et y prendre plaisir occupent une grande part de notre temps de loisir et notre demande de produits culturels ne cesse d'augmenter.

Les pouvoirs publics et la politique culturelle

Par ses politiques et ses programmes, l'administration fédérale vise à promouvoir l'activité culturelle en répondant aux besoins des artistes de la scène, des artistes visuels, des écrivains, des bibliothèques, des musées et des archives, de même que des industries culturelles telles que l'édition, la radiotélévision, le cinéma et l'enregistrement sonore.

Depuis la parution du rapport du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale en 1982, le gouvernement a approuvé un certain nombre d'initiatives importantes au chapitre de la culture, notamment dans les domaines de la radiotélévision et du cinéma, de l'édition et de l'enregistrement sonore.

David MacGillivray dansait ici dans Apollo, *une production du Ballet British Columbia.*

Le gouvernement cherche activement à atteindre son objectif culturel en conjuguant ses efforts à ceux du secteur privé et d'autres niveaux d'administration publique. Le secteur public subventionne la créativité, réglemente et encourage les activités culturelles ou même administre certains établissements culturels. Un groupe d'étude, créé en juin 1985, a présenté un rapport sur des méthodes de financement des arts plus efficaces au Canada. Il a recommandé une plus grande participation du secteur privé à la promotion de la créativité et à la production d'une vaste gamme d'activités culturelles. Ce sont les préférences des créateurs eux-mêmes et de leurs publics qui façonnent en dernière analyse notre expression culturelle.

Un certain nombre de programmes du ministère des Communications visent à promouvoir les activités culturelles dans l'ensemble du pays.

Parmi les organismes que le gouvernement a créés et qu'il finance se trouvent le Conseil des Arts du Canada, Téléfilm Canada, Radio-Canada, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, le Centre national des arts, l'Office national du film, la Bibliothèque nationale du Canada, les Archives nationales du Canada et les Musées nationaux du Canada. Tous ces organes fonctionnent indépendamment du gouvernement, ce qui assure un degré élevé de liberté artistique et culturelle tout en permettant d'offrir la variété de programmes qu'exige la diversité de notre milieu culturel.

Le Conseil des Arts du Canada

Le Conseil des Arts du Canada, créé en 1957 par une loi du Parlement, accorde des subventions aux artistes et aux organismes professionnels de danse, de musique, de théâtre, de création littéraire et d'édition, d'arts visuels et d'arts médiatiques. Ces subventions sont attribuées dans le cadre des programmes suivants.

Aide aux artistes. Des bourses sont offertes aux artistes professionnels des domaines suivants : architecture, critique d'art et conservation, littérature (fiction, poésie, théâtre, littérature pour la jeunesse et non-fiction), danse, cinéma, multidisciplinarité et interprétation, musique, photographie, théâtre, vidéo et arts visuels. Le montant des bourses varie de $32,000, pour les artistes chevronnés, à des montants moindres destinés à couvrir les frais de subsistance, d'exécution et de déplacement. En 1987-1988 ont entre autres bénéficié de l'aide du Conseil Carol Anderson de Toronto (danse), David Askevold de Halifax (vidéo), Robert Bourdeau d'Ottawa (photographie), Guy Dufresne de Frelighsburg (Qc) (théâtre), Paterson Ewen de London (Ont.) (arts visuels), Jacques Lacombe du Cap-de-la-Madeleine (Qc) (musique) et Daphne Marlatt de Vancouver (création littéraire).

Danse. Des subventions de fonctionnement ou destinées à l'exécution de projets sont offertes aux compagnies et écoles professionnelles, chorégraphes indépendants, présentateurs et organismes de soutien. En 1987-1988 ont notamment bénéficié de l'aide du Conseil les Grands Ballets canadiens de Montréal ($990,000), le Desrosiers Dance Theatre de Toronto ($200,000), les Contemporary Dancers de Winnipeg ($200,000), le Ballet British Columbia de Vancouver ($125,000) et Dansepartout de Québec ($70,000).

Théâtre. Des subventions sont offertes aux compagnies professionnelles de théâtre du Canada, ainsi qu'aux écoles qui donnent des cours de formation professionnelle et à certains organismes nationaux de soutien. Tous les ans, plus de 190 groupes reçoivent une aide financière. Pour 1987-1988, on peut mentionner les suivants : le Arts Club Theatre de Vancouver ($220,000), le Théâtre populaire d'Acadie de Caraquet (N.-B.) ($100,000), le Magnus Theatre Company North-West de Thunder Bay ($100,000), le Théâtre Petit à Petit de Montréal ($62,000), la Phoenix Theatre Society d'Edmonton ($60,000), le Mulgrave Road Co-op Theatre de Guysborough (N.-É.) ($57,000) et Aubergine de la Macédoine de Québec ($28,000).

School for Wives, une production du Magnus Theatre. Paisaleem (partie de la distribution (de gauche à droite) : Brian Torpe, Lila Cano, Peter Messaline et Diana Fajrajsi.

Musique. Dans cette discipline, le Conseil des Arts consacre la majeure partie de son budget aux orchestres professionnels, compagnies d'opéra, commandes de compositions canadiennes, groupes de musique de chambre, chorales professionnelles et autres sociétés de musique. En 1987-1988, il a octroyé $500,000 pour la composition de nouvelles œuvres canadiennes et subventionné, entre autres, l'Orchestre symphonique de Montréal ($1,330,000), la Edmonton Opera Association ($305,000), l'Association des orchestres canadiens de Toronto ($105,000), le Symphony Nova Scotia de Halifax ($100,000), le Vancouver Chamber Choir ($98,000) et le Regina Symphony Orchestra ($78,000).

Littérature et édition. Les programmes d'aide aux écrivains et éditeurs du Conseil des Arts du Canada sont axés sur l'excellence littéraire dans les domaines de la poésie, du théâtre, du roman et des nouvelles, de la littérature pour les jeunes et des ouvrages de non-fiction. Une aide importante sous diverses formes est accordée à toutes les composantes de la communauté littéraire, des écrivains aux éditeurs, en passant par les spécialistes de la promotion et de la distribution jusqu'aux lecteurs. En 1987-1988, par exemple, ont reçu une aide du Conseil les éditeurs de livres et périodiques suivants : Parachute, de Montréal ($106,000), McClelland and Stewart, de Toronto ($100,908), Boréal Express, de Montréal ($95,120), Vanguard, de Vancouver ($92,000), NeWest Publishers, d'Edmonton ($41,160), Ragweed Press, de Charlottetown ($36,360), Fiddlehead, de Fredericton ($20,000) et Dandelion, de Calgary ($7,000). Le Conseil des Arts a également subventionné des projets de promotion de la Société de promotion du livre de Montréal ($22,000) et du Canadian Children's Book Centre de Toronto ($140,000). En 1987-1988, pour mieux faire connaître les livres et auteurs

Tap Girls, une production du Globe Theatre, dans laquelle jouaient (de gauche à droite) Kristina Nicoll, Diana Leblanc, Karen Barker et Pamela Boyd.

Le Théâtre populaire d'Acadie présentait Le Malade imaginaire

canadiens, il a affecté $707,000 au Festival national du livre et financé plus de 2,000 rencontres avec des écrivains canadiens dans tout le pays. Le Conseil administre en outre les Prix littéraires du Gouverneur général, plusieurs prix internationaux, des échanges internationaux d'écrivains et un programme national et international de subventions à la traduction.

Arts visuels. Des subventions sont offertes aux musées d'art, aux centres dirigés par des artistes et aux ateliers de gravure. Une aide partielle peut être accordée pour des projets spéciaux uniques, tels des symposiums et des publications, dans tous les domaines des arts visuels. Il existe un programme de visites d'artistes grâce auquel des groupes d'artistes professionnels locaux peuvent inviter des artistes canadiens d'autres régions à venir parler de leur travail et à échanger des idées.

Arts médiatiques. Ce service a pour objet d'appuyer les artistes professionnels indépendants et les organismes à but non lucratif qui utilisent les technologies classiques et nouvelles et autres moyens de création connexes. Il administre trois grands programmes : cinéma et holographie, vidéo et audio, et médias informatisés (traitement par ordinateur de l'image et du son, systèmes de contrôle, télématique, techniques du laser, vidéodisque et supports d'information optique).

Tournées culturelles. L'Office des tournées du Conseil des Arts a pour but d'élargir autant que possible le public des artistes canadiens et de contribuer à former des spécialistes dans le domaine de la promotion et de la gestion des spectacles de tournée. Il offre des subventions aux artistes et groupes canadiens pour développer et consolider les réseaux de tournées régionales. En septembre et octobre 1987, par exemple, l'Orchestre symphonique de Toronto a fait une tournée de spectacles dans le nord de l'Ontario, l'Ouest canadien et le Grand Nord du Canada.

Isabelle Vincent jouait dans Fantômes, Concert-Fantôme, *une présentation du Théâtre Petit à Petit.*

Robert Desrosiers dansait dans Incognito, *produit par le Desrosiers Dance Theatre.*

Explorations. Explorations est un programme varié et très étendu qui s'adresse aux nouveaux artistes et encourage les idées nouvelles. Les subventions sont accordées sur une base concurrentielle aux particuliers, groupes et organismes à but non lucratif qui veulent réaliser des projets originaux dans toute discipline artistique ou combinaison de disciplines en abordant de façon nouvelle l'expression créative ou en répondant à des besoins précis de développement des arts.

Le Centre national des arts

Les artistes-interprètes et leurs publics sont immensément avantagés depuis que le Centre national des arts (CNA) a ouvert ses portes à Ottawa en 1969. La Corporation du CNA a été créée non seulement pour diriger un établissement consacré aux arts d'interprétation à Ottawa, mais également pour promouvoir le développement de ceux-ci tant dans la région de la capitale nationale que, en collaboration avec le Conseil des Arts, pour l'ensemble du Canada.

Le CNA a une double fonction qui lui est propre. Il offre l'occasion de s'exécuter à des artistes canadiens de passage, de même qu'à des groupes de diverses parties du monde. Tous les arts d'interprétation, soit musique, théâtre, danse et spectacle de variétés, y sont largement représentés, du classique au contemporain.

Sarah Slipper et Andre Lewis apparaissaient dans Belong Pas De Deux, *une production du Royal Winnipeg Ballet*

La série Lance et compte *raconte les rêves, les amours, les ambitions et les déceptions dans la vie d'une vedette du hockey âgé de 20 ans. Téléfilm Canada a participé à 300 projets en 1987-1988.*

Dans un effort en vue de diffuser le talent auprès du plus grand nombre possible de Canadiens, le CNA appuie largement les tournées de spectacles, la radiodiffusion et l'enregistrement. Par exemple, au cours de ses 19 premières années d'existence, l'Orchestre du CNA, de réputation internationale, a donné des représentations dans plus d'une centaine de localités canadiennes. L'Orchestre a également fait des tournées aux États-Unis, en Europe, en Grande-Bretagne et en Amérique centrale. Quelque 260 spectacles sont présentés à environ 700,000 personnes chaque année au CNA, dans les deux langues officielles.

Téléfilm Canada

Par l'entremise de Téléfilm Canada, une société de la Couronne, le gouvernement du Canada apporte, à titre de partenaire, un soutien au secteur privé en fournissant des fonds d'investissement ou des ressources en vue de la production de films et de matériel de radiotélévision. Téléfilm Canada, qui répond à divers besoins par la vaste gamme de fonds qu'il accorde, a participé à 300 projets en 1987-1988. L'aide est fournie à toutes les étapes du processus, de l'élaboration du scénario à la production définitive et à la commercialisation du produit fini au Canada et à l'étranger.

Téléfilm Canada a pour but de renforcer la situation concurrentielle des films, des émissions de télévision et des vidéos canadiens afin d'accroître, en vue de l'exportation, le profil des sociétés canadiennes et d'aider à élaborer des stratégies de commercialisation et de promotion.

Emergency est une production de l'Office national du film réalisé selon la technologie IMAX®.

De plus, Téléfilm Canada est chargé d'administrer les ententes de coproduction de films et d'émissions de télévision conclues entre le Canada et les pays suivants : l'Algérie, la Belgique, la République populaire de Chine, la Tchécoslovaquie, la République fédérale d'Allemagne, la France, la Hongrie, l'État d'Israël, l'Italie, le Maroc, la Nouvelle-Zélande, l'Espagne, la Suisse, le Royaume-Uni et la Yougoslavie.

Office national du film du Canada

L'Office national du film (ONF) produit et distribue des films canadiens de haut calibre sur une grande variété de sujets depuis sa création en 1939. Chaque année, il distribue des milliers de films et autres documents audio-visuels pour projection à la télévision, dans les cinémas, en classe et à domicile. Ses films sont offerts en nombre croissant par les points de location de vidéos. L'ONF organise également des conférences sur la cinématographie et des ateliers avec des cinéastes renommés.

Par la recherche et le développement, l'ONF favorise l'avancement de l'art et de la technologie de la communication audio-visuelle. Il encourage également le cinéma canadien par diverses formes d'intervention ; par exemple, il aide les producteurs et les nouveaux cinéastes canadiens et il participe à de nombreux festivals canadiens du film.

L'excellente qualité des films de l'ONF est reconnue dans le monde entier.

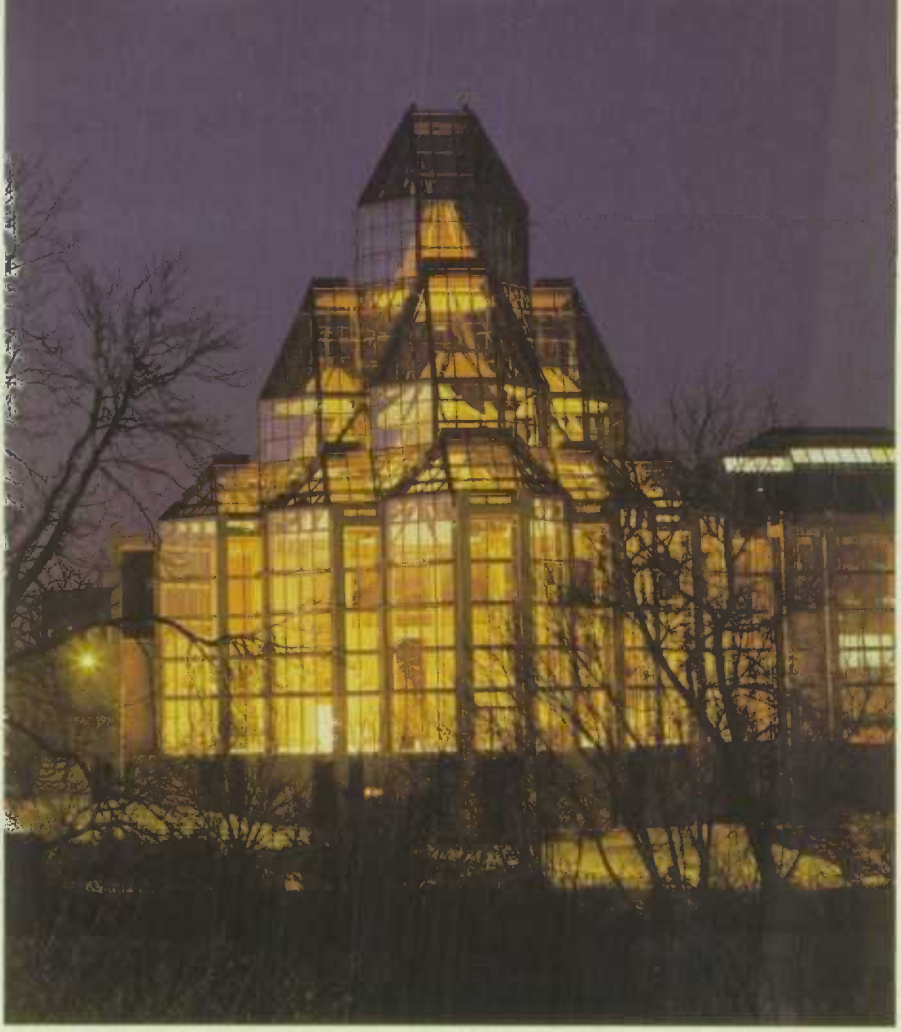

Le nouveau Musée des beaux-arts a ouvert ses portes à Ottawa en mai 1988.

Musées

Au cours de la dernière décennie, il s'est produit au Canada un essor remarquable de l'activité muséologique. Actuellement, 1,000 musées environ sont exploités dans l'ensemble du pays et ils accueillent chaque année plus de 21 millions de visiteurs, ce qui témoigne du vif intérêt du public pour la préservation du patrimoine historique et artistique du Canada. Les musées de Toronto et de Montréal ont enregistré au-delà de 5 millions de visiteurs. L'effectif des musées a aussi beaucoup augmenté et les programmes de formation en muséologie se sont développés.

Les Musées nationaux du Canada

Les quatre musées nationaux du Canada sont le Musée des beaux-arts du Canada, le Musée canadien des civilisations (qui englobe le Musée canadien de la guerre), le Musée national des sciences naturelles et le Musée national des sciences et de la technologie (qui

La Chapelle du couvent de la rue Rideau, qui est un édifice centenaire, a été reconstruite à l'intérieur du nouveau Musée des beaux-arts à Ottawa.

englobe le Musée national de l'aviation et le Musée de l'agriculture). L'aspect primordial de la politique nationale concernant les musées est l'accès par tous les Canadiens à leur patrimoine national et la préservation de ce patrimoine.

La politique prévoyait aussi l'établissement d'un réseau national de 25 musées associés comprenant les quatre musées nationaux situés à Ottawa et un réseau de centres d'exposition dans les localités n'ayant pas de grands musées.

Le Musée des beaux-arts du Canada. Le nouveau Musée des beaux-arts a ouvert ses portes à Ottawa, en mai 1988. Cathédrale de collections artistiques, il abrite les galeries suivantes : les galeries d'art canadien, les galeries d'art européen et américain, Art inuit, Art asiatique, Art contemporain, Dessins, Estampes et Photographies, et la Chapelle du couvent de la rue Rideau, édifice centenaire reconstruit à l'intérieur du Musée. Le rôle de ce musée, depuis sa fondation en 1880, est de susciter l'intérêt du public à l'égard des arts plastiques et de

Le Musée national des sciences naturelles présente un diorama sur l'ours polaire à la galerie sur les mammifères du Canada.

favoriser l'épanouissement des arts au Canada et à l'étranger. Le Musée a enrichi ses collections et s'est acquis une renommée internationale.

Le Musée des beaux-arts renferme plus de 40,000 œuvres d'art : peintures, sculptures, estampes, dessins, photographies, pièces d'arts décoratifs, vidéos et films. Ses collections historiques revêtent un caractère national et international, qui permet aux Canadiens de retracer les origines et l'évolution de leur histoire culturelle à travers les arts visuels. Sa collection d'art canadien, la plus vaste et la plus importante qui soit, est sans cesse augmentée. On y trouve aussi de nombreuses œuvres de grands maîtres des principales écoles européennes du XIVe au XXe siècle et des collections florissantes d'art asiatique et d'art moderne.

Le Musée organise à l'intention des visiteurs des expositions, des conférences, des projections de films et des visites commentées. Le public a également accès à sa bibliothèque de référence qui contient plus de 90,000 volumes et périodiques sur l'histoire de l'art et divers sujets connexes. Le Musée prépare, dans l'intérêt de tous les Canadiens, des expositions itinérantes, des tournées de conférences, des publications, des reproductions et des projections de films. Il fait connaître l'art canadien à l'étranger en participant à des expositions internationales ; il fait aussi venir d'importantes expositions au Canada.

Le Musée canadien des civilisations. Le Musée canadien des civilisations recueille, conserve et expose des objets du patrimoine culturel canadien. Ses expositions instructives retracent les grandes époques de l'histoire nord-américaine, depuis les premières civilisations jusqu'à la mosaïque d'ethnies culturelles du Canada d'aujourd'hui. Source d'émerveillement et de fascination, le Musée fait appel aux dernières technologies de communication pour montrer le génie créatif des Canadiens et les richesses multiculturelles du pays. Le nouveau Musée canadien des civilisations, dont l'inauguration aura lieu en juillet 1989, présentera également le Cinéma IMAX®/OMNIMAX®, utilisant une technologie de pointe en matière de cinéma qui permet aux spectateurs d'être dans le feu de l'action, le Musée des enfants, l'un des seuls au Canada, et une salle réservée aux expositions spéciales.

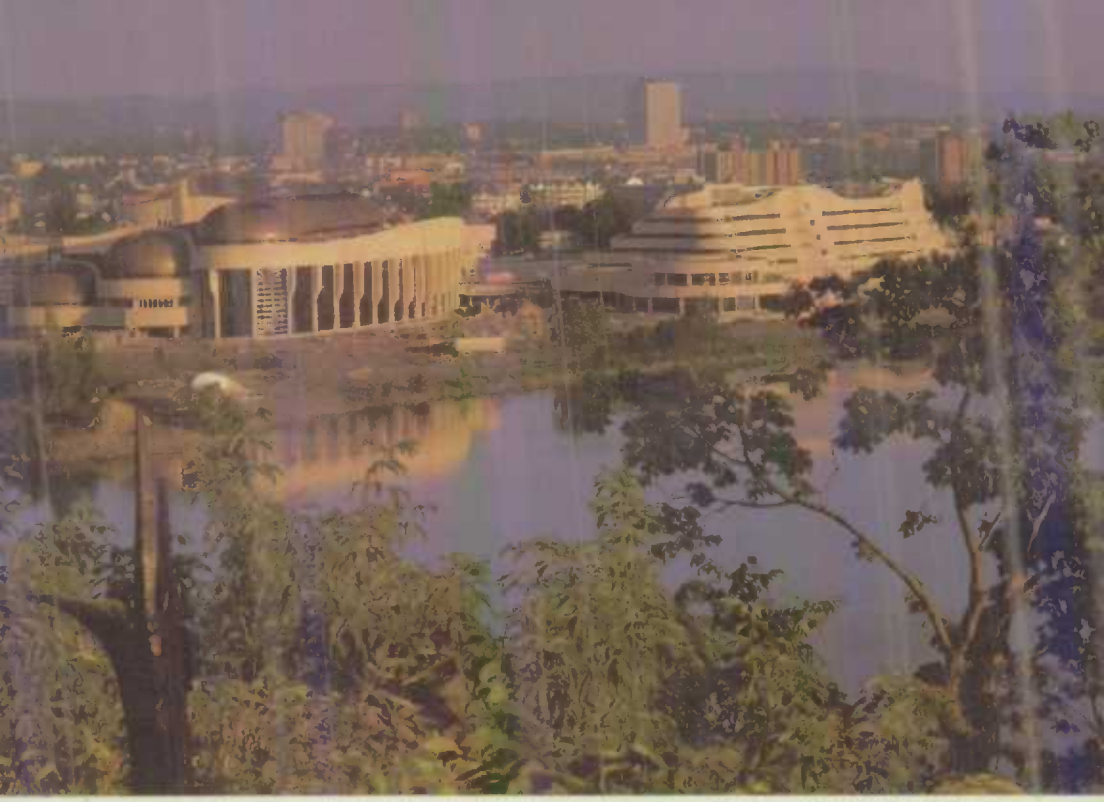

Le nouveau Musée canadien des civilisations à Hull, au Québec, présente le Cinéma IMAX®/OMNIMAX®, à la fine pointe de la technologie cinématographique, qui place les spectateurs au cœur de l'action.

Le Musée canadien de la guerre, musée associé au Musée canadien des civilisations, s'occupe de recherches, d'expositions et de publications sur l'histoire militaire et abrite une vaste collection de souvenirs allant de l'art militaire aux chars d'assaut.

Le Musée national des sciences naturelles. Ce musée participe à un grand nombre de travaux de recherche importants effectués soit par son personnel, soit en collaboration avec des scientifiques d'universités et d'autres organismes externes. Ses collections comptent plus de 5 millions de spécimens qui sont à la disposition des scientifiques du monde entier. En outre, il publie des documents d'intérêt scientifique sur des sujets relatifs à ses collections.

Six salles d'expositions permanentes ont été aménagées : La Terre, La Vie dans le temps, Les Oiseaux du Canada, Les Mammifères du Canada, Les Animaux dans la nature et La Vie végétale. Elles présentent l'histoire naturelle grâce à des montages audio-visuels, des mécanismes de démonstration à bouton-poussoir, des dessins, des maquettes et des milliers de spécimens provenant des collections du Musée. Des expositions temporaires organisées par le Musée ou prêtées par d'autres établissements sont présentées dans des salles spéciales.

Les conférences, projections de films et programmes spéciaux d'animation offerts par le Musée gagnent de plus en plus la faveur des écoliers et du grand public. Des ouvrages de vulgarisation, un service de prêt de documents éducatifs aux écoles et un programme d'expositions itinérantes mettent à la portée de tous les Canadiens leur patrimoine national.

Le Musée national des sciences et de la technologie. Ce musée reçoit chaque année trois quarts de million de visiteurs qui peuvent monter dans des véhicules et manipuler ou simplement admirer les mécanismes animés qui mettent en valeur ses collections permanentes et ses expositions temporaires. De plus, 200,000 personnes visitent annuellement le Musée national de l'aviation à l'aéroport de Rockcliffe.

Les salles d'exposition du Musée présentent des maquettes de navires, des horloges, des appareils de communication, un ordinateur, une poussinière, des machines agricoles anciennes et modernes et des presses d'imprimerie. L'histoire des transports terrestres au pays est illustrée par divers engins, des automobiles d'autrefois aux locomotives à vapeur géantes. Jeunes et adultes s'en donnent à cœur joie dans la salle de physique qui présente des illusions d'optique et des instruments leur permettant de mettre leurs connaissances à l'épreuve. À l'observatoire du Musée, le plus grand télescope réfracteur du Canada sert à l'observation des étoiles dans le cadre de programmes éducatifs présentés en soirée.

Des éducateurs assurent la réalisation de programmes éducatifs sur des sujets généraux ou particuliers à l'intention de tous les groupes d'âge. Le Musée conçoit et réalise des expositions qui traversent parfois tout le Canada ; de plus, il effectue des échanges d'objets avec d'autres musées canadiens et étrangers.

Le *Musée national de l'aviation* a emménagé en juin 1988 dans un nouvel édifice dont l'architecture est unique en son genre. Sa collection compte plus de 100 appareils qui témoignent des progrès de l'aviation depuis ses débuts jusqu'à aujourd'hui et de l'importance de la machine volante dans l'exploration et le développement au Canada.

Le *Musée de l'agriculture*, logé à l'étage supérieur de l'étable laitière à la ferme expérimentale centrale à Ottawa, présente deux expositions dont l'une s'intitule La Fenaison au Canada et l'autre Une Grange des années 1920.

Objets présentés au nouveau Musée national de l'aviation, à Ottawa.

Bibliothèque à Dalhousie, sur la rive nord du Nouveau-Brunswick. La majorité des Canadiens ont accès à ces services de bibliothèque.

Bibliothèques et archives

Bibliothèques

Au Canada il existe des bibliothèques depuis le début du XVIIIe siècle. Avant 1850, il s'agissait de bibliothèques de droit, de théologie et universitaires ; après cette date sont apparues celles spécialisées dans le domaine des affaires et de l'industrie. En 1882, la loi de l'Ontario concernant les bibliothèques marquait l'avènement des bibliothèques publiques financées par les impôts. Le plus grand essor des différents genres de bibliothèque s'est produit après 1950 et aujourd'hui, la plupart des Canadiens ont accès à des services de bibliothèque.

En général, les bibliothèques assument deux fonctions principales : transmettre et préserver le patrimoine intellectuel. Elles accordent plus d'importance à l'une ou l'autre de ces fonctions selon les besoins de leurs clientèles.

Les quelque 10,000 bibliothèques scolaires du Canada ont pour tâche première de transmettre les connaissances et de mettre du matériel didactique à la disposition des élèves. Aux imprimés traditionnels se sont ajoutées de nombreuses autres sources d'information telles que films, enregistrements, bandes, diapositives et trousses éducatives. Les bibliothèques scolaires sont en fait devenues des centres de ressources multimédias.

Les bibliothèques de collège aussi s'occupent surtout de rassembler des documents didactiques. En général, le matériel audio-visuel fait partie de leurs collections et elles mettent en œuvre des mesures innovatrices afin de servir aussi bien les diplômés des écoles secondaires que les personnes âgées dont les intérêts s'échelonnent entre la technique automobile et l'équitation.

Les bibliothèques d'université ont aussi pour tâche de fournir aux étudiants et aux professeurs des instruments didactiques, mais elles jouent en outre un rôle important dans la préservation de notre patrimoine de manuscrits et d'imprimés. C'est pourquoi elles possèdent les fonds les plus volumineux et de vastes collections spécialisées, notamment de manuscrits littéraires ou d'ouvrages canadiens rares. Le manque d'espace et de ressources financières pour faire face aux prix croissants et conserver tout leur personnel constitue un problème sans fin. Elles ont trouvé diverses solutions à ces problèmes : utilisation de microformes pour économiser l'espace et assurer la préservation des originaux, automatisation des activités de bibliothèque, notamment le catalogage, pour pouvoir accomplir plus rapidement leurs différentes tâches, création de réseaux pour favoriser l'échange des données bibliographiques et participation à la mise en commun des ressources.

Environ 1,500 bibliothèques spécialisées sont au service d'entreprises, d'organismes gouvernementaux et d'associations. Leurs ressources propres se composent de documents spécialisés, de banques de données et de spécialistes. Elles sont généralement petites, sauf celles des assemblées législatives provinciales qui possèdent souvent d'importantes collections de documents publics.

Les bibliothèques d'établissements d'enseignement supérieur et les bibliothèques spécialisées réservent leurs services aux membres de ces établissements. Toutefois, les bibliothèques publiques canadiennes ont des documents imprimés et non imprimés qu'elles mettent à la disposition du grand public, qui s'en sert pour se distraire, se renseigner ou parfaire ses connaissances et elles contribuent souvent à la préservation de documents historiques locaux qui autrement seraient perdus. Outre les services de prêt et de référence, elles offrent une vaste gamme de programmes et de services ; bon nombre fournissent des renseignements d'intérêt communautaire. Un nombre croissant d'entre elles trouvent des moyens de faire bénéficier de leurs services les personnes qui ne peuvent s'y rendre : personnes âgées, malades et prisonniers. D'autres encore offrent des ouvrages en langue étrangère aux personnes dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais, ainsi que des livres spéciaux aux handicapés physiques.

Comme les bibliothèques relèvent des administrations provinciales, le Canada n'a pas de réseau national unifié de bibliothèques. Les bibliothèques spécialisées sont financées par les organismes qu'elles servent et les bibliothèques d'établissements d'enseignement par une combinaison de fonds locaux, provinciaux et, dans une certaine mesure, fédéraux ou par des fonds de dotation. Les réseaux de bibliothèques publiques, sauf dans les territoires, sont financés au moyen de fonds locaux et provinciaux et coordonnés par les organismes provinciaux chargés des bibliothèques.

Deux bibliothèques financées par le gouvernement fédéral ont pour mandat de servir tout le pays. La bibliothèque-ressources pour les sciences, les techniques et le domaine de la santé est l'Institut canadien de l'information scientifique et technique (ICIST). Les services automatisés qu'il offre comprennent l'accès en direct à la documentation scientifique et technique à l'échelle mondiale (CAN/OLE), l'accès à des données scientifiques numériques ayant fait l'objet d'une évaluation critique (CAN/SND), et un système d'informations personnalisées (CAN/SDI). À cela s'ajoute un service de prêt et de photocopie des ouvrages qui composent l'excellente collection de l'Institut.

La Bibliothèque nationale du Canada, créée en 1953, favorise l'amélioration des ressources et des services d'information des bibliothèques et en facilite l'accès ; elle s'occupe aussi de l'acquisition et de la conservation des publications sur le patrimoine canadien et en assure l'accès afin d'appuyer les études canadiennes, au profit de tous les Canadiens. Elle offre des services de référence, de renseignements et de consultation, administre le règlement sur le dépôt légal, publie la bibliographie nationale *Canadiana* et tient des catalogues collectifs qui permettent aux bibliothèques et aux chercheurs de savoir dans quels établissements canadiens se trouvent les ouvrages qu'ils désirent. Au moyen d'une technologie de pointe,

Objets provenant de la collection des Archives nationales du Canada.

elle encourage la création de réseaux bibliographiques nationaux pour favoriser le partage des ressources. Elle collabore aussi à des programmes internationaux qui permettent à divers pays d'échanger entre eux des publications et des informations nationales.

Au Canada, les bibliothécaires sont formés dans les universités. Sept établissements d'enseignement supérieur décernent des maîtrises en bibliothéconomie et deux offrent aussi des doctorats. La formation de bibliotechnicien s'acquiert au niveau postsecondaire dans les collèges communautaires de nombreuses régions du pays.

Archives

Les Archives nationales du Canada ont pour rôle d'acquérir, de conserver et de mettre à la disposition du public tous les documents relatifs aux divers aspects de la vie canadienne et au développement du pays.

À une certaine époque, les chercheurs s'intéressaient presque exclusivement aux documents manuscrits. Aujourd'hui on reconnaît une égale importance aux documents de toute espèce en tant que sources d'information. Outre leur propre bibliothèque, les Archives nationales comptent maintenant des collections distinctes pour les manuscrits, cartes et plans, tableaux, documents fédéraux, dessins et estampes, photographies, films, enregistrements télévisuels et sonores et archives lisibles par machine.

Les Archives nationales exercent des fonctions également importantes en gestion des documents publics. La Direction des documents gouvernementaux aide les ministères et organismes fédéraux à établir et à administrer des programmes efficaces de gestion et d'élimination des documents. Ici encore, les microfilms et les documents lisibles par machine jouent un grand rôle.

Les Archives nationales ont aussi mis en œuvre un vaste programme d'expositions et une campagne nationale de publicité destinés à faire mieux connaître leurs nombreuses collections et activités.

Radio-Canada

Radio-Canada, fondée en 1936, est une société d'État créée par la *Loi sur la radiodiffusion* dans le but d'offrir un service national de radiotélévision au Canada. Elle est financée

Degrassi Jr. High est une production de CBC-TV.

principalement par des crédits publics votés chaque année par le Parlement, auxquels s'ajoutent les recettes de la publicité commerciale présentée à la télévision ; aucune publicité commerciale n'est diffusée sur les ondes de la radio de Radio-Canada.

Les installations de Radio-Canada s'étendent de l'Atlantique au Pacifique, et jusque dans le cercle arctique. Elles comprennent les réseaux français et anglais de télévision et les chaînes radiophoniques MA et MF stéréo de la Société. Un service radio spécialement consacré au Grand Nord présente des émissions en français, en anglais et dans huit langues autochtones, y compris l'inuktitut, la langue parlée par les Inuit ; pour la télévision, le service s'étend sur quatre fuseaux horaires et utilise plus de 100 émetteurs et deux voies de transmission par satellite. Le Service du Nord produit ainsi des émissions de télévision en anglais, en inuktitut, en esclave, en dogrib, en chipewyan, en loucheux et en cri.

Tant pour la radio que pour la télévision, les réseaux de Radio-Canada se composent des stations appartenant à Radio-Canada et exploitées par elle, qui diffusent le programme national complet, et des stations affiliées privées, qui présentent un nombre convenu d'émissions de Radio-Canada. Dans de nombreuses petites localités et dans les régions isolées, des réémetteurs assurent le relais du programme national mais ne disposent pas de personnel ni de studios pour réaliser des émissions locales. Un des moyens de transmission qu'utilise la Société est la location de voies de transmission de satellites canadiens de communications.

Radio-Canada International, le service d'ondes courtes de Radio-Canada, diffuse tous les jours en 12 langues et distribue gratuitement des émissions enregistrées aux radiodiffuseurs du monde entier.

Les émissions sont présentées selon des horaires variés ; elles renseignent, éclairent et divertissent les personnes de tous âges, aux intérêts et aux goûts divers. La teneur en est en grande partie canadienne : environ 76 % à la télévision et plus de 80 % à la radio.

Radio-Canada ne cesse d'encourager les artistes et interprètes canadiens en diffusant des œuvres canadiennes de musique, de théâtre et de poésie, en commandant des œuvres spéciales, de même qu'en parrainant des concours artistiques et en présentant des films canadiens. À partir de certaines émissions, les Entreprises Radio-Canada préparent des livres, des enregistrements, des bandes sonores et des films qui sont mis à la disposition des milieux éducatifs.

Festival des montgolfières à Pointe-Gatineau (Qc).

LOISIRS

Au Canada, l'industrialisation et les progrès de la technologie se sont traduits par une semaine de travail plus courte, des vacances payées plus longues, une retraite précoce et, par conséquent, un temps accru pour les loisirs et les divertissements.

Les définitions des loisirs sont nombreuses et reflètent tout un éventail de points de vue. Par loisirs, on peut tout simplement entendre les diverses activités possibles en dehors des heures de travail. On a également assimilé les loisirs à l'ensemble des activités auxquelles une personne s'adonne de son plein gré : se reposer, s'amuser, parfaire ses connaissances ou ses aptitudes, améliorer sa santé physique et mentale par la pratique des sports et la participation à des activités culturelles, ou encore œuvrer bénévolement dans l'intérêt commun. Toutefois, de nombreuses définitions des loisirs excluent des activités comme dormir, se nourrir, les déplacements domicile-travail, les travaux ménagers et les soins personnels. Les programmes officiels d'éducation permanente peuvent être considérés comme une forme d'épanouissement personnel ou une nécessité au même titre que dormir ou se nourrir, de sorte qu'il est aussi possible de les exclure des loisirs.

On ne s'entend donc pas toujours sur ce que recouvre le terme « loisirs », mais on s'accorde volontiers pour y rattacher certaines activités, nommément celles qui divertissent ou procurent du plaisir à la personne qui y prend part, par exemple jouer au tennis ou écouter des disques. Il arrive que des travaux ménagers rebutants deviennent parfois une source de divertissement, par exemple tondre la pelouse, cuisiner, coudre ou repeindre la maison. Récréation et loisirs diffèrent donc selon les goûts et les penchants de chacun. Ceux-ci peuvent varier d'une personne à l'autre et aussi selon les circonstances pour une même personne.

Travail et loisirs présentent un lien de réciprocité. Quand le travail augmente, les loisirs diminuent. Lorsque la durée du premier s'allonge, normalement le revenu augmente, mais

un accroissement de la durée des loisirs se traduit habituellement par une augmentation des dépenses. Théoriquement, le partage du temps entre travail et loisirs est une question de choix. Toutefois, dans la pratique, la plupart des salariés ne peuvent déterminer personnellement que dans une certaine mesure quelle sera la durée de leur travail. Au Canada, les jours ouvrables et les congés sont habituellement fixés par les employeurs ou dans le cadre de la négociation collective, conformément aux lois en vigueur et aux normes reconnues ; par conséquent, les travailleurs canadiens sont le plus souvent tenus de travailler un nombre fixe d'heures par jour et de jours par semaine.

La semaine normale de travail au Canada compte entre 35 et 40 heures, réparties sur cinq jours de travail. La plupart des salariés ont droit à au moins 10 jours fériés par an ainsi qu'à un congé annuel de deux semaines, ou de trois, quatre semaines ou plus après un certain nombre d'années au service d'un même employeur. Compte tenu des fins de semaine, des jours fériés et des congés annuels, la majorité des salariés canadiens disposent d'au moins 124 jours libres de travail par an. Le temps hors travail à la disposition des Canadiens dépend aussi du pourcentage qui font partie de la population active ou qui poursuivent des études à temps plein et de la répartition des premiers entre occupés et chômeurs en quête de travail. Les inactifs ont donc plus de temps libre à leur disposition. C'est le cas des gens qui ont pris une retraite précoce et des personnes âgées.

Manifestations et attractions

Chaque année, dans toutes les régions du Canada, des événements et des attractions annuelles attirent un grand nombre de vacanciers et de touristes en quête de divertissements, de sensations fortes ou de repos. Des événements comme le Carnaval de Québec et le Stampede de Calgary sont organisés pour promouvoir ou célébrer des faits historiques, sociaux ou culturels. Par ailleurs, les attractions peuvent être soit des éléments naturels soit des créations de l'homme qui présentent un caractère permanent et se distinguent par des traits architecturaux ou géographiques ou par l'usage récréatif ou culturel auquels ils se prêtent. Les musées, les parcs, les montagnes et la vie nocturne des villes font partie de cette catégorie. Par exemple, on peut citer un phénomène naturel comme les chutes du Niagara ou une réalisation humaine comme Lower Fort Garry à Selkirk (Man.).

Des événements marquants ont lieu dans chaque province et territoire. Parmi les plus anciens événements sportifs en Amérique du Nord figurent les régates annuelles à St. John's (T.-N.). Charlottetown, capitale de l'Île-du-Prince-Édouard, organise les Journées paysannes et la Semaine du Bon Vieux Temps, offrant au programme de la musique, des expositions agricoles et artisanales, des courses d'attelages et des parades. En Nouvelle-Écosse ont lieu les Jeux écossais dans les villes du Cap-Breton et au Nouveau-Brunswick, diverses réjouissances sont organisées en rapport avec les activités de pêche dans la province, comme par exemple le Festival du homard à Shediac et le Festival du saumon à Campbellton.

Au Québec, il y a entre autres Terre des Hommes, l'exposition culturelle et ethnique permanente de Montréal. En Ontario, il existe notamment les festivals d'art dramatique de Stratford et de Niagara-on-the-Lake.

Dans l'Ouest canadien, les événements reflètent la diversité culturelle de cette région et l'héritage que les pionniers y ont laissé. À mentionner le Festival national des Ukrainiens à Dauphin (Man.), un Oktoberfest à Vancouver (C.-B.), le Stampede de Calgary (Alb.) et les réjouissances des Journées de la colonisation à Saskatoon (Sask.).

Des activités spéciales ont lieu chaque été dans le Nord. À Yellowknife (T. N.-O.), un Tournoi de golf « nocturne » est organisé chaque année à la fin de juin. À Dawson City, au Yukon, la découverte d'or en 1896 est célébrée le Jour de la Découverte, en août, par des courses de radeaux sur la rivière Klondike et par des danses, événements sportifs et divertissements d'époque.

Le pavillon Nakiska sur le site olympique en Alberta.

Lors des XVes Jeux olympiques d'hiver en 1988, les sports de montagne se déroulaient à Nakiska, sur le mont Allan en Alberta.

Récréation

La nature des activités de loisir auxquelles les gens s'adonnent est fonction de l'âge, du sexe, du revenu et de la profession. Les activités récréatives physiques et sportives les plus répandues comprennent la natation, le patinage sur glace, le tennis, le golf et le hockey sur glace. Depuis quelques années, le ski de fond devient de plus en plus populaire ; le taux de participation à ce sport est de 16.9 pour 100 Canadiens, contre 7.7 cinq ans auparavant.

Victoria (C.-B.).

Les activités les plus populaires comprennent l'écoute de la télévision et de la radio, la lecture des journaux, l'audition de cassettes ou de disques et la lecture de revues. Citons également la fréquentation des librairies, des cinémas, des lieux de rencontres sportives et des bibliothèques publiques.

Programmes des administrations publiques

Tous les échelons de l'administration publique cherchent à rendre plus intéressants les loisirs des Canadiens. Plusieurs organismes fédéraux ont établi des programmes importants à cette fin, notamment Condition physique et Sport amateur Canada. Ce dernier s'occupe surtout des activités récréatives et du conditionnement physique et exécute un certain nombre de programmes visant à encourager les Canadiens de tous âges à participer à des activités de conditionnement physique ; il aide financièrement et conseille des organismes récréatifs comme le YMCA, les clubs de garçons et de filles, les scouts, les guides et les auberges de jeunesse ; il aide aussi les autochtones du Canada à participer davantage aux sports et aux activités récréatives.

Dans la région d'Ottawa – Hull, la Commission de la capitale nationale joue un rôle important de conservation et d'aménagement dans le domaine des loisirs de plein air. Les aménagements qu'elle offre comprennent le parc de la Gatineau, qui s'étend sur 357 km² (kilomètres carrés) et se compare aisément à un parc national ou provincial, un réseau de promenades panoramiques et de pistes cyclables et une zone de verdure en demi-cercle au sud d'Ottawa où tous peuvent s'ébattre ; l'hiver, la Commission entretient la plus longue patinoire extérieure au monde sur le canal Rideau et l'été, elle loue des lopins de terre pour le jardinage dans la zone de verdure.

Le parc national Banff en Alberta existe depuis 1885. Le réseau des parcs nationaux du Canada, qui occupent un territoire de plus de 180 000 km², est l'un des plus grands au monde.

Service canadien des parcs

Parcs nationaux

Le réseau des parcs nationaux du Canada a commencé avec une réserve de terres de 26 km² autour de sources thermales situées dans ce qui est aujourd'hui devenu le parc national Banff. De ce petit noyau, le réseau est passé à 33 parcs nationaux qui préservent plus de 180 000 km² de régions naturelles du Canada. Le Service canadien des parcs a divisé le Canada en 68 régions naturelles : 39 régions terrestres et 29 marines. Actuellement, 21 régions terrestres sont représentées par un ou plusieurs parcs au sein du réseau. Le programme des parcs marins a commencé en 1986 et un de ces parcs a été créé depuis, dans la baie Georgienne, en Ontario.

Les parcs nationaux du Canada reflètent l'étonnante diversité géographique du pays. Le programme s'étend actuellement d'un océan à l'autre, soit du parc national Terra Nova, situé dans l'une des nombreuses échancrures de la côte est de Terre-Neuve, au parc national Pacific Rim, où les vagues frappent le magnifique secteur de Long Beach sur la côte ouest de l'île de Vancouver, ainsi que de la pointe Pelée, extrémité méridionale de la partie continentale du Canada, à la réserve du parc national de l'Île-d'Ellesmere, qui n'est située qu'à 750 km du pôle Nord.

Les magnifiques paysages et les nombreuses possibilités de loisirs qu'offrent les parcs nationaux attirent des visiteurs toute l'année, que ce soit pour faire du camping, des visites touristiques, des excursions à pied, de l'alpinisme, de la natation, de la pêche, du ski ou de la raquette. Des programmes d'interprétation, qui comprennent des visites commentées, des expositions, des films et des brochures, permettent d'expliquer l'histoire naturelle des diverses régions.

Parcs et lieux historiques nationaux

Afin de préserver le passé du Canada, la Direction des parcs et lieux historiques du Service canadien des parcs perpétue le souvenir de personnes, d'événements et de lieux historiques qui ont joué un rôle important dans l'évolution du pays. Depuis 1917, année où le fort Anne, en Nouvelle-Écosse, est devenu le premier parc historique national, 73 parcs et lieux importants et plus de 900 plaques et monuments sont venus marquer un moment d'histoire.

Les lieux sont choisis pour leur importance culturelle, sociale, politique, économique, militaire ou architecturale et englobent des grandes découvertes archéologiques, dont le cimetière indien de Port au Choix et la colonie scandinave de l'Anse-aux-Meadows, à Terre-Neuve, qui était occupée vers l'an 1000. Le parc historique national de l'Anse-aux-Meadows a été désigné Site du patrimoine mondial en 1980.

Dunes de sable dans le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard, créé en 1937.

La forteresse de Louisbourg sur l'île du Cap-Breton (N.-É.).

Bon nombre de lieux et parcs historiques rappellent les débuts de l'exploration du Canada et les combats pour sa possession. Le parc Cartier-Brébeuf à Québec marque l'endroit où Jacques Cartier passa son premier hiver dans le Nouveau Monde, ainsi que l'emplacement de la première résidence des Jésuites au Canada.

La recherche de fourrures a conduit à une exploration poussée du Canada et à la construction de nombreux postes et forts en vue d'étendre et de protéger la traite des pelleteries. Ces postes comprennent Port-Royal, la plus ancienne colonie française au nord de la Floride, le fort Témiscamingue, poste de traite stratégique dans la partie supérieure de la vallée de l'Outaouais, et le fort Prince-de-Galles, le fort de pierre le plus septentrional en Amérique du Nord. Lower Fort Garry, près de Winnipeg, a été restauré pour recréer un poste du XIXe siècle de la Compagnie de la Baie d'Hudson ; on peut y voir des femmes qui cuisent le pain et tissent dans la « grande maison », un forgeron à l'œuvre dans son atelier et des fourrures, autrefois le pilier de l'économie canadienne, qui pendent dans le grenier du magasin général bien garni, centre d'activité du fort.

Les fortifications militaires protégées à titre de lieux historiques nationaux comprennent d'abord la solide forteresse de Louisbourg dans l'île du Cap-Breton, construite par les Français au XVIIIe siècle pour protéger leurs possessions coloniales en danger, puis une série de postes français et anglais le long du Richelieu et du Saint-Laurent, pour se terminer par le fort Rodd Hill dans l'île de Vancouver, emplacement de trois postes de défense côtière occupés par les Britanniques à la fin du XIXe siècle.

Les postes de traite des fourrures de Rocky Mountain House en Alberta, de Fort St. James dans le nord de la Colombie-Britannique et de Fort Langley dans le sud de la même province, où a commencé l'industrie d'exportation du saumon de cette région, rappellent l'expansion du commerce et la colonisation de l'Ouest. Cette dernière s'est effectuée pacifiquement grâce entre autres à la Police montée du Nord-Ouest, qui est commémorée à Fort Walsh (Sask.), premier quartier général de ce corps. La ferme Motherwell, près d'Abernethy (Sask.), illustre l'époque des pionniers dans les Prairies.

La principale voie de la ruée vers l'or du Klondike est marquée et protégée par le parc historique international du même nom. À Dawson City, ville qui a connu un essor extraordinaire en 1898, le Palace Grand Theatre, la cabane du poète Robert Service et le bateau à aubes *S.S. Keno* ont été restaurés et d'autres bâtiments historiques sont en voie de l'être.

Canaux historiques. Au Canada, les canaux ont été construits pour les besoins défensifs ou commerciaux afin de desservir un pays nouveau. À la Confédération, ils sont passés sous l'autorité du gouvernement fédéral en raison de leur importance pour le réseau de transports du pays.

Certains de ces canaux, dont l'utilité commerciale a diminué, relèvent maintenant du Service canadien des parcs. Ils sont entretenus et exploités afin d'illustrer comment l'homme a adapté les terres et cours d'eau à ses besoins de transport et de communication. De plus, ils offrent des possibilités de loisirs exceptionnelles.

Le parc national de Prince-Albert en Saskatchewan, créé en 1927.

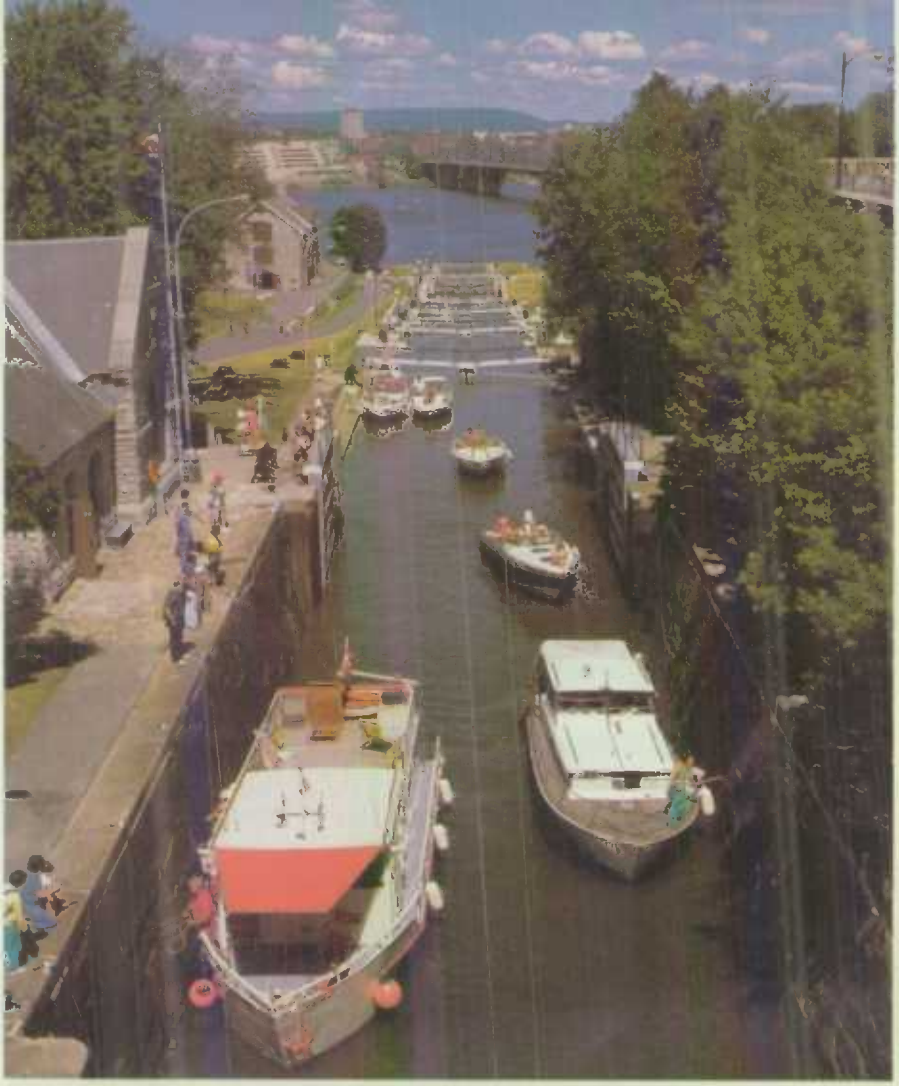

Écluses à l'entrée du canal Rideau à Ottawa.

Le canal Rideau, qui sert maintenant à la navigation de plaisance, fut construit il y a plus de 150 ans, en 1832, pour relier Ottawa à Kingston. Il compte sur son parcours plusieurs endroits intéressants, notamment le blockhaus à Kingston Mills, la maréchalerie à Jones Falls et la fonderie à Merrickville. Les plaisanciers tirent aussi de l'agrément d'autres canaux historiques situés en Ontario, au Québec et en Nouvelle-Écosse.

Rivières du patrimoine. Le Canada est doté de multiples voies fluviales qui constituent une partie importante de son patrimoine naturel et culturel. Afin de protéger certaines de ces plus belles richesses, le Service canadien des parcs, les provinces et les territoires ont établi le réseau de rivières du patrimoine canadien.

Parcs provinciaux

Toutes les provinces ont créé des parcs à l'intérieur de leurs limites. Parfois, il s'agit de secteurs sauvages qui sont préservés afin de garder dans leur état naturel certaines parties du territoire. La plupart du temps, ce sont toutefois des secteurs pittoresques qui sont d'une plus petite superficie, qui sont facilement accessibles et qui disposent ou disposeront plus tard des installations de camping et de pique-nique nécessaires pour servir de parcs récréatifs.

Parmi les parcs les plus anciens du Canada, certains ont été créés par les provinces. En 1895, le souci du gouvernement québécois d'assurer la survivance du caribou a entraîné la création du parc des Laurentides, situé au nord de la ville de Québec, à une distance d'à peine 48 km. En Ontario, le premier parc a été le parc Algonquin, établi en 1897 ; d'une superficie de 7 540 km², il s'étend jusqu'en deçà de 240 km des limites des villes de Toronto et d'Ottawa et, à l'instar de nombreux autres parcs de l'Ontario et d'ailleurs, il se prête au camping, au canotage et à la pêche sportive.

Le parc provincial Algonquin, créé en 1897, occupe un territoire de 7 540 km².

La ville de Québec (Qc). L'industrie du tourisme au Canada englobe près de 300,000 chambres d'hôtels et de motels, près de 40,000 restaurants et installations de services de restauration et environ 4,500 agences de voyages.

Tourisme

Le tourisme constitue pour le Canada une source importante de devises, en même temps qu'il stimule grandement la dépense intérieure. Ses répercussions sur la consommation, l'investissement et l'emploi sont considérables et il représente une importante source de recettes fiscales ; les avantages qui en découlent profitent à l'ensemble du Canada et c'est ainsi qu'il joue un rôle de premier plan dans la réduction des disparités socio-économiques régionales.

Le tourisme influence la vie de tous les Canadiens. Il se répercute sur notre mode de vie et nous soulage du rythme imposé par les pressions sociales contemporaines. Il contribue également à l'unité nationale en favorisant une meilleure compréhension entre les habitants des différentes régions du pays.

Dans le contexte mondial, le Canada se classait au neuvième rang en 1986 pour les recettes provenant des voyages internationaux et au septième rang pour les dépenses de ses résidents au titre des voyages internationaux. Le tourisme a rapporté au Canada environ $20 milliards en 1986, ce qui représente 4.4 % du produit national brut. Les dépenses des Canadiens voyageant au Canada ont totalisé $13.4 milliards. Les $6.3 milliards restants, provenant des dépenses des visiteurs étrangers au Canada, constituaient la troisième source de devises en 1986 après les automobiles et les pièces d'automobiles.

En 1987, le nombre de visiteurs en provenance des États-Unis était de 12.7 millions, 6.4 % de moins qu'en 1986. Le nombre de visiteurs en provenance de pays autres que les États-Unis s'est élevé à 2.3 millions, 12.0 % de plus qu'en 1986. De ce nombre, 1,346,150 venaient de l'Europe et 446,399 du Royaume-Uni, principale source touristique après les États-Unis. Parmi les visiteurs en provenance des autres pays, 239,532 venaient de la République fédérale d'Allemagne, 252,786 du Japon, 189,013 de la France, 79,149 des Pays-Bas, 80,790 de l'Australie et 79,137 de l'Italie.

La valeur des dépenses touristiques au Canada ne doit cependant pas être estimée uniquement en fonction des $20 milliards imputés directement aux dépenses de voyage. Des flux de dépenses secondaires se ramifient dans toute l'économie et engendrent des activités additionnelles.

Marina à Petit-de-Grat (N.-É.)

Par exemple, lorsqu'un voyageur loue une chambre d'hôtel, il contribue au bénéfice brut du propriétaire de l'hôtel. Une partie de ce bénéfice sert à payer les salaires des employés. Ces salaires sont ensuite dépensés chez le dépanneur, peut-être, qui en tire profit ainsi que le grossiste qui lui fournit les marchandises, et enfin le manufacturier canadien qui à son tour achète probablement ses matières premières à une autre société canadienne, et ainsi de suite. Compte tenu de cet effet « multiplicateur », il se peut que les $20 milliards engendrés par le tourisme en 1986 soient en fait de l'ordre de $35.4 milliards.

Le tourisme a aussi produit l'équivalent de 600,000 emplois dans l'ensemble du Canada en 1986. Il a fait intervenir tous les pouvoirs publics et plus de 60,000 entreprises privées de toutes sortes : sociétés de transport, services d'hébergement, restaurateurs, grossistes et voyagistes, agents de voyage, organisateurs d'activités et d'attractions et associations commerciales.

Un autre aspect important de la consommation touristique au Canada est la faible part qu'y prennent les importations. Étant donné la prédominance des services dans le tourisme, les dépenses de voyage portent surtout sur des biens et services dans lesquels le contenu de main-d'œuvre canadienne est relativement élevé. De plus, les biens qu'achètent les touristes sont généralement fabriqués au pays, par exemple les aliments et boissons produits par les agriculteurs et conditionneurs canadiens et les souvenirs des artisans canadiens.

Le Canada possède de nombreux avantages touristiques. Sis au carrefour de l'hémisphère nord et à proximité du marché touristique le plus prospère du monde, il jouit d'une situation enviable. Il regorge d'espaces libres qui seront de plus en plus recherchés à l'échelle mondiale. Ses territoires nordiques constituent l'une des rares zones non touristiques qui subsistent au monde. Il possède d'immenses réserves d'une ressource récréative des plus précieuses, l'eau et d'une ressource des plus prometteuses, la neige. La diversité de son paysage, de sa culture et de ses ethnies ajoute à ses attraits touristiques, tout comme ses bâtiments historiques et les attractions qui se multiplient sans cesse dans les grandes villes.

Le lancement de Olympus, *l'un des plus grands et des plus puissants satellites au monde, est prévu pour 1988. Le Canada participe au projet* Olympus *depuis 1980, en collaboration avec l'Agence spatiale européenne.*

COMMUNICATIONS

Les communications jouent un rôle essentiel dans la vie des Canadiens. Dans le passé, les communications ont contribué à vaincre les grandes distances et les terrains accidentés afin de mettre en valeur les riches ressources naturelles du pays. Aujourd'hui, les Canadiens font de plus en plus appel à la création et à la communication de l'information comme source d'emplois, de richesse et de progrès social.

En 1986, les travailleurs de l'information, ceux qui s'occupent du traitement, de l'analyse et de la distribution de l'information, représentaient près de la moitié de l'emploi total du Canada, ce qui prouve que le pays est en train de devenir une société d'information. Cette évolution se compare sur le plan historique au passage d'une société agricole à une société industrielle.

Les services de communication évoluent en raison des progrès techniques. Les technologies des télécommunications et de l'informatique convergent maintenant vers le nouveau domaine de la technologie de l'information. Le système unifié des ordinateurs et des communications en cours de création ressemble à un réseau d'autoroutes électroniques qui acheminent l'information dont nous avons besoin.

Beaucoup de Canadiens connaissent bien les avantages de la technologie de l'information. Ainsi, grâce à plus de 5,000 guichets automatiques à travers le pays, les Canadiens peuvent faire des dépôts bancaires, retirer de l'argent et payer les factures à toute heure du jour ou de la nuit. Un grand nombre de magasins de détail ont des caisses enregistreuses connectées à des systèmes informatisés qui mettent automatiquement à jour les stocks à la fin de chaque jour ouvrable.

Les taxis peuvent maintenant être expédiés grâce à des messages informatiques affichés sur l'écran de petits terminaux mobiles semblables à ceux utilisés par les forces de police. Les bibliothécaires font des recherches électroniques de références bibliographiques et les agents de compagnies aériennes consultent les horaires des vols et font des réservations grâce à des systèmes de communication informatiques.

Les compagnies privées et les institutions publiques utilisent elles aussi de plus en plus la technologie de l'information. Les employés de bureau utilisent maintenant des postes de travail électroniques pour exécuter diverses tâches telles que le traitement de texte, l'analyse financière, le stockage et l'extraction de l'information, la consultation de bases de données éloignées et la transmission de textes, de chiffres et de graphiques.

Sur les lignes d'assemblage des usines, des robots contrôlés par ordinateur aident à la fabrication des voitures et des machines industrielles. La branche des produits forestiers utilise des systèmes informatiques pour contrôler la dimension et la coupe des billes avec un maximum d'économie.

Les réseaux d'électricité surveillent leurs grilles de transmission en utilisant les renseignements recueillis automatiquement à des points de contrôle tout au long du système et transmis par des lignes de communication aux principaux centres de contrôle.

Le Canada est devenu un chef de file mondial de la technologie de l'information dans les domaines de la santé et de l'éducation. Dans certaines régions du Canada, les examens médicaux et le diagnostic de problèmes de santé à distance sont possibles. La plus grande partie des travaux de défrichage ont été faits à la Memorial University de Terre-Neuve, qui a pris une grande part à la mise au point de systèmes de prestation de soins de santé par satellite. Cette technologie canadienne est partagée avec des pays d'Afrique et des Caraïbes.

Les travaux d'avant-garde dans les domaines de la radiodiffusion éducative et des autres formes de téléenseignement comprenaient l'utilisation des communications pour les cours assistés par ordinateur ou les échanges entre les enseignants et les étudiants se trouvant à des endroits différents. Reconnaissant l'expertise du Canada dans ce domaine, le Commonwealth et la Francophonie ont demandé que le Canada prenne l'initiative de la mise au point de centres d'enseignement à distance et de programmes de télévision pour leurs pays membres respectifs.

En 1986, 10% des ménages canadiens avaient des ordinateurs domestiques, si l'on ne compte pas les ordinateurs servant uniquement aux affaires ou à des jeux. Le nombre d'ordinateurs domestiques augmente chaque année. Les programmes de traitement de texte et les tableurs sont les plus populaires, mais à mesure que le nombre de Canadiens qui achètent des ordinateurs s'accroît, de nouvelles possibilités s'offrent dans les domaines de l'échange de l'information et de la conduite des opérations commerciales.

En 1988, deux services commerciaux étudiés pour le marché des services de consommation interactifs ont été lancés dans la région de Montréal. Le système de Bell Canada, appelé ALEX, utilise la technologie des graphiques informatiques mise au point au cours des années 1970 par les chercheurs du ministère des Communications sous le nom de Télidon.

La technologie des télécommunications évolue rapidement. Des téléphonistes d'Halifax en Nouvelle-Écosse travaillaient auparavant à l'aide d'un standard (ci-dessus). Le système informatisé de Maritime Telegraph & Telephone Co. Ltd. offre maintenant à ses clients un service plus rapide et plus efficace à la simple pression de quelques touches (ci-dessous).

Le système concurrent MINITEL utilise une technologie française. Les deux systèmes se caractérisent par des terminaux faciles d'exploitation, dont la taille est celle d'un petit téléviseur. Bell prévoit que 16,000 clients vont louer des terminaux et que 4,000 autres adapteront leur propre ordinateur domestique au système. Télidon est déjà employé pour diverses applications dans de nombreux pays du monde, applications qui vont de la réponse aux demandes de renseignements touristiques à l'analyse des marchés boursiers et à la préparation des bulletins météorologiques destinés aux pilotes.

En 1986, les branches de l'informatique et des télécommunications ont dépensé environ $1 milliard en R.-D., ce qui représente environ 30% du total de la R.-D. industrielle au

L'aéronef SHARP (Stationary High Altitude Relay Platform) est le premier appareil mu par micro-ondes au monde capable d'accomplir un vol ininterrompu. Les efforts de recherche se concentrent actuellement sur la conception d'un petit aéronef sans pilote, propulsé par micro-ondes, qui pourrait remplacer à peu de frais un satellite.

Canada. Près du quart de ces travaux ont été exécutés par les Entreprises Bell Canada et le reste, par d'autres compagnies, les universités et les laboratoires gouvernementaux.

Communications Canada, qui est un ministère fédéral, exploite le plus important programme du pays consacré à la recherche appliquée à long terme dans la technologie des communications et de l'information. Au cours des années, les laboratoires du Ministère ont réalisé de grands progrès dans les domaines des communications par satellite et par fibre optique ainsi que d'importantes améliorations dans celui de la technologie radio. Les travaux de recherche sont actuellement concentrés en partie sur l'étude d'un petit avion sans pilote propulsé par micro-ondes, qui serait plus économique que les satellites. La plate-forme SHARP (Stationary High Altitude Relay Platform), dont les essais ont été couronnés de succès en 1987, peut retransmettre les signaux radio sur de grandes distances et pourrait accroître les possibilités de communications pour les pays ou les entreprises qui ne peuvent se permettre d'utiliser des satellites.

Les programmes de R.-D. au Canada sont complétés par des essais afin d'encourager les gens à étudier les façons dont ils peuvent utiliser les techniques existantes et nouvelles.

Les planificateurs des communications sont en train de préparer le développement de nos réseaux afin de mettre l'âge de l'information à la portée de tous les Canadiens. Le système canadien des communications est déjà numérisé dans une large mesure. Les communications numériques se caractérisent par le fait que les signaux sont transmis par des impulsions (le langage des ordinateurs) alors que les transmissions analogiques utilisaient des ondes

continues. Les communications numériques peuvent transporter beaucoup plus d'information sur des distances plus longues et avec une distorsion réduite. On veut ainsi obtenir un système qui permettra la communication numérique, d'une extrémité à l'autre, de la voix, des données et de l'image. Au lieu d'utiliser un réseau pour le téléphone, un autre pour les données à grande vitesse et un troisième pour la radiodiffusion, les Canadiens pourront avoir accès à tous les services de télécommunication grâce à une simple prise qui ressemblerait à une connection de téléphone.

Le réseau numérique des services intégré de l'avenir n'est pas un nouveau système de communications distinct. Il s'agit d'un concept qui va unifier les réseaux existants grâce à des normes internationales que le Canada aide à élaborer. La première phase utilise les fils de cuivre qui relient actuellement les abonnés aux réseaux. Par exemple, l'abonné pourrait, en même temps, faire un appel téléphonique et établir un lien de communication de données à grande vitesse. L'impact réel se concrétisera au cours de la deuxième phase, avec l'installation des fibres optiques. Au lieu des ondes ou des impulsions électromagnétiques caractéristiques des câbles de cuivre, les fibres optiques utilisent la lumière pour le transport de l'information. Elles sont capables de transporter un volume d'information tellement supérieur à celui des câbles téléphoniques ou coaxiaux qu'un abonné pourrait connecter simultanément un téléviseur, un système d'alarme, un ordinateur et un téléphone sur la même ligne de communication.

Les ordinateurs et le matériel de bureautique peuvent échanger des informations et partager des fonctions de traitement quel que soit le fabricant ou le pays d'origine. On a retenu un modèle mondial général au début des années 1980 et celui-ci est déjà à l'essai au Canada pour la transmission de renseignements bibliographiques et bancaires.

Les progrès de la technologie des communications et de l'information sont en train de définir l'âge de l'information de l'avenir. Les changements que ce nouvel âge va entraîner dans notre vie économique et sociale auront une influence profonde sur notre mode de vie, notre travail, notre éducation, l'utilisation de nos loisirs et nos relations avec les autres au sein de nos communautés, à travers le pays et dans le monde entier.

Réglementation de la radiodiffusion et des télécommunications

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*, assure la réglementation et le contrôle du réseau canadien de radiodiffusion, de télévision et de câblodistribution ainsi que des chaînes spécialisées et de la télévision payante. Il délivre des licences de radiodiffusion et tient des audiences publiques pour étudier les demandes d'exploitation d'entreprises de radiodiffusion et les questions de politique et de réglementation. Le public peut faire des commentaires ou intervenir au sujet de demandes ou de questions précises à ces audiences.

Les services de télécommunications au Canada sont soumis à un ensemble de mesures législatives, de politiques et de règlements fédéraux, provinciaux et municipaux. Le CRTC, qui est un organisme fédéral, régit sept compagnies de télécommunications : Bell Canada, British Columbia Telephone Company, CNCP Télécommunications, Téléglobe Canada, Télésat Canada, NorthwesTel et Terra Nova Tel. Les autres grandes compagnies de télécommunications sont de juridiction provinciale et un certain nombre de compagnies de téléphone relèvent des administrations municipales.

Réglementation des radiocommunications

Les radiocommunications utilisent la partie du spectre électromagnétique qui se trouve entre le son audible et l'infrarouge. La gestion efficace de cette ressource limitée est essentielle pour que le plus de gens possible puissent utiliser des radiocommunications sans

interférence dans leurs affaires commerciales et personnelles. C'est le ministère fédéral des Communications qui a la responsabilité de ce domaine au Canada. En vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Ministère s'occupe de la réglementation de toutes les installations de radiocommunications au pays, délivre les certificats techniques pour les stations qui font partie d'une entreprise de radiodiffusion et les licences pour l'utilisation de la radio pour d'autres applications, principalement les communications.

Statistiques des communications

Télécommunicateurs. Les télécommunicateurs canadiens exploitent un vaste réseau de télécommunications qui transportent l'information, sous la forme de messages audio, de données et d'images. La plus grande partie des communications est acheminée par le réseau national intégré de Télécom Canada, dont les 10 membres comprennent 9 compagnies de téléphone et Télésat Canada, la société qui possède et exploite le système de satellites commerciaux du Canada. Constituée en 1969, Télésat a établi le premier système de satellites de communications commercial intérieur du monde en 1973. À la fin de 1986, Télésat exploitait 4 satellites commerciaux qui desservaient un réseau de plus de 230 stations terrestres.

Le service de télégrammes est assuré par CNCP Télécommunications, qui a le monopole. CNCP entre en concurrence avec les compagnies de téléphone et offre un vaste éventail de services de communications de la parole et de transmission des données. En plus de ces importants télécommunicateurs, il existe des dizaines d'autres compagnies de téléphone provinciales et municipales plus petites. En 1986, le Canada comptait 75 compagnies de téléphone.

Les services de télécommunications outre-mer sont fournis par Téléglobe Canada, qui utilise pour cela des câbles sous-marins et des installations de satellite. Ancienne société de la Couronne, Téléglobe a été vendue à l'entreprise privée par le gouvernement fédéral en 1987.

Le produit d'exploitation des télécommunicateurs, que l'on estime à $19.9 milliards en 1986, a augmenté d'environ 9 % au cours des cinq dernières années. Environ 600 radiocommunicateurs, qui font également partie du secteur des télécommunications, offrent principalement des services de téléavertisseur, de téléphone cellulaire et mobile à plus de 500,000 abonnés.

Téléphones. La plupart des Canadiens ont le choix d'acheter ou de louer des téléphones auprès des compagnies de téléphone ou de vendeurs indépendants, mais tous les téléphones doivent répondre à des normes établies. Le nombre total de téléphones acquis auprès des compagnies de téléphone en novembre 1987 s'élevait à 15.4 millions, dont plus de 70 % étaient destinés au service résidentiel. Pour se brancher sur le réseau public, les abonnés doivent louer une ligne d'accès au réseau de la compagnie de téléphone. En 1987, le Canada comptait au total 13.2 millions de lignes d'accès, dont 85 % fournissaient un accès unique et 6 %, un accès à deux lignes ou plus.

Les Canadiens ont fait 34.7 milliards d'appels locaux en 1986 et 2 milliards d'appels interurbains, ce qui représente 1,423 appels en moyenne par personne. Le produit d'exploitation des compagnies de téléphone a atteint $10.6 milliards. Les appels urbains se sont traduits par des recettes de $3.9 milliards, tandis que celles pour l'interurbain s'élevaient à $5.9 milliards. La valeur des usines de compagnies de téléphone en 1986 s'élevait à $19.5 milliards. En 1986, les principales compagnies de téléphone comptaient 99,054 employés à plein temps.

Radiocommunications. À la fin de février 1988, il y avait 1,102,414 licences de stations de radio en vigueur : 306,804 licences du service radio général (SRG), 43,205 licences de stations radio mobiles maritimes, utilisées à bord de navires, 103,940 stations de base, 23,920 licences de radioamateurs et 624,545 licences de stations mobiles, dont 16,620 de stations

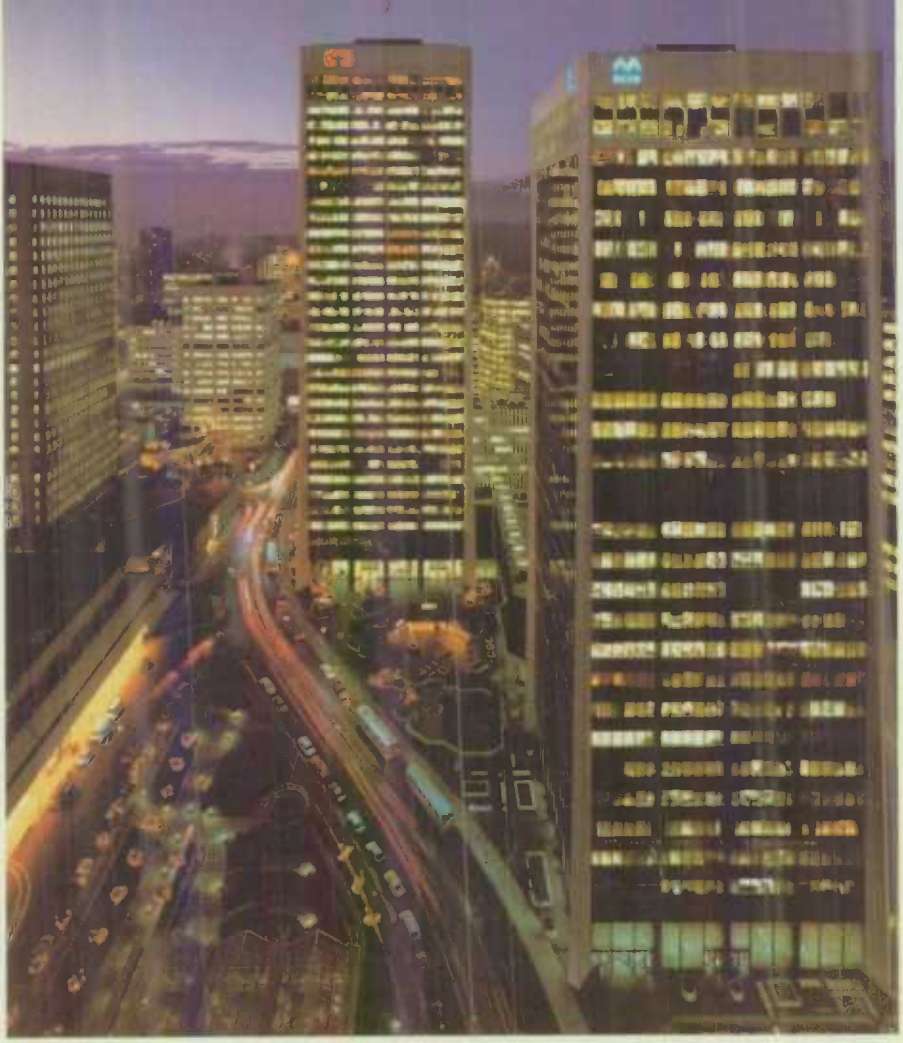

Une nouvelle technologie a permis à BC Tel de fournir des liaisons directes par guides optiques à un certain nombre d'immeubles à bureaux. Certaines de ces tours à bureaux du centre-ville de Vancouver, en Colombie-Britannique, sont reliées aux installations de la BC Tel à l'aide des systèmes de transmission par guides optiques. À la fin de cette décennie, on s'attend à ce qu'environ 50 grands immeubles profitent des avantages de cette nouvelle technologie.

d'aéronef. Les licences sont délivrées pour les stations exploitées par des organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, les stations exploitées sur les navires et les aéronefs immatriculés au Canada, les stations montées à bord de véhicules terrestres exploités à des fins publiques et privées, et les stations du service radio général.

Radiodiffusion. Les Canadiens sont de grands utilisateurs de services de radio et de télévision. On estime que 98.8 % des Canadiens avaient un poste de radio à la maison en mai 1987 et 95.6 %, un récepteur de radio MF. Presque 98.5 % avaient au moins un poste de télévision à la maison, 47.4 % en avaient plus d'un, 94.4 % avaient un récepteur de télévision couleur et 27.7 % avaient plus d'un récepteur couleur à la maison. En 1987, 67 % des ménages canadiens étaient abonnés à des services de câblodistribution et 38 % des foyers canadiens avaient des convertisseurs qui leur permettaient d'accéder à entre 12 et 35 canaux de télévision. Près de 17 % des foyers canadiens sont abonnés à des services de télévision facultatifs (télévision payante et télévision spécialisée) distribués par câble.

Plus de 80 % des Canadiens regardent la télévision au moins une fois par jour. À l'automne 1986, le Canadien moyen, par semaine, regardait la télévision 24.2 heures et écoutait la radio 19 heures. En 1987, les Canadiens écoutaient les programmes de 422 postes de radio MA licenciés, de 276 stations de radio MF et de 132 stations de télévision, ainsi que les programmes transmis par 1,205 systèmes de câblodistribution. En complément, il y avait 328 stations MA, 524 stations MF et 1,350 stations de télévision de rediffusion.

La Société Radio-Canada exploite à l'échelle nationale un réseau de radio MA en français et en anglais ainsi que des réseaux MF dans les deux langues dont les émissions sont distribuées presque partout au pays. Dix-sept stations commerciales privées sont affiliées aux réseaux français ou anglais de Radio-Canada. Un réseau national de langue anglaise exploité commercialement par CKO fournit des nouvelles et des informations 24 heures par jour. Au Québec, il y a trois réseaux de radio MA privés français : Télémédia, Radio-Mutuel et Réseau des Appalaches.

Radio-Canada exploite deux réseaux de télévision nationaux, l'un en français et l'autre en anglais. Il y a quatre réseaux commerciaux : le réseau CTV offre un programme en langue anglaise dans tout le pays, TVA et le Réseau de télévision Quatre Saisons offrent une programmation en français au Québec, tandis que Global Communications Ltd. offre des services en anglais à des régions de l'Ontario. Les provinces de l'Ontario, du Québec, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont leurs propres réseaux de télévision éducative.

Radio-Canada International (RCI) est le service sur ondes courtes de Radio-Canada. Ses studios et son siège sont à Montréal, les antennes se trouvent à Sackville (N.-B.). RCI diffuse chaque jour en 12 langues à destination de l'URSS et de l'Europe centrale, de l'Asie, de l'Amérique latine, des Caraïbes, du Moyen-Orient, de l'Afrique, de l'Europe occidentale et des États-Unis. D'après les enquêtes faites, le réseau aurait plus de 16 millions d'auditeurs réguliers chaque semaine. Le but principal de RCI est de faire connaître le Canada au monde, c'est-à-dire de produire des programmes qui exposent aux auditeurs ce qui se passe au Canada et ce que les Canadiens pensent des événements dans le reste du monde. RCI produit et distribue également des enregistrements pour les postes de radio MA et MF étrangers afin que ceux-ci les incorporent dans leur propre programmation. Entre 1986 et 1987, RCI a envoyé des disques, des bandes et des cassettes à environ 500 stations. Ces enregistrements représentent au total 10,000 heures d'émissions parlées (nouvelles du Canada) et 25,000 heures de programmes de musique canadienne (classique/sérieuse, jazz, folklorique et populaire).

Service postal

La Société canadienne des postes a été constituée en société en vertu de la *Loi sur la Société canadienne des postes* qu'a votée le Parlement en 1981. Le passage du statut de ministère à celui de société de la Couronne a donné aux services postaux du Canada un statut légal semblable à celui de toutes les autres sociétés de la Couronne qui sont dans le monde des affaires.

Selon la *Loi sur la Société canadienne des postes*, la Société a pour mandat de créer et de gérer le service postal à l'intérieur du Canada et entre le Canada et les administrations des postes des autres pays.

La Société canadienne des postes emploie environ 74,000 personnes. Elle est dotée d'un réseau de 29 grands centres de traitement mécanisé du courrier et d'une flotte de quelque 4,700 véhicules automobiles. Elle gère elle-même quelque 5,700 comptoirs de vente et a confié l'exploitation de plus de 8,000 autres à des intérêts privés. Chaque année, la Société ramasse et traite près de 8 milliards de messages écrits et de colis, qui sont livrés à plus de 10 millions de destinataires dans tous les coins du Canada urbain et rural.

Un nouveau-né reçoit la visite de sa famille.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Contexte social

Au Canada, les programmes de santé et de bien-être ne cessent de se modifier en fonction de l'évolution de la situation démographique et des modes de vie. C'est pourquoi le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'efforce de favoriser et de conserver la santé, la sécurité sociale et le bien-être collectif des Canadiens.

Dans l'ensemble, les Canadiens sont en meilleure santé et vivent plus longtemps qu'auparavant. Néanmoins, les deux principales causes de décès relevées en 1986 ont continué d'être les maladies du système circulatoire (235.5 cas pour 100,000 habitants) et les cancers (149.8 cas pour 100,000 habitants), qui étaient suivies des accidents, intoxications et actes de violence, des broncho-pneumopathies chroniques obstructives et des pneumonies.

Selon des données préliminaires, en 1986-1987, 1,218 hôpitaux étaient en activité au Canada. Dans 85 % des cas, il s'agissait d'hôpitaux publics, lesquels ont accueilli 3.7 millions de malades, ce qui correspond à un taux de 2,100 journées d'hospitalisation pour 1,000 habitants. En moyenne, la durée d'hospitalisation d'une personne dépassait légèrement 14 jours. Dans l'ensemble, les dépenses des hôpitaux publics se sont élevées à $16.2 milliards. En 1985, il y avait un médecin pour 577 Canadiens et une infirmière pour 95 personnes.

En 1985, les dépenses engagées dans le domaine de la santé ont atteint $39.8 milliards, soit 8.6 % du produit national brut (PNB). Les dépenses de l'État à ce chapitre ont représenté 6.6 % du PNB et correspondu à 75.9 % des dépenses totales en la matière.

L'évolution de la situation démographique continue de beaucoup influer sur les programmes qui visent à améliorer la santé et le bien-être des Canadiens. Ainsi, les taux de natalité et de mortalité diminuent tandis que le vieillissement de la population s'accentue de façon relativement rapide. Présentement, 11 % des Canadiens ont en effet plus de 65 ans. Il y a maintenant trois fois plus de personnes âgées qu'il y en avait voilà 45 ans et leur nombre devrait tripler de nouveau au cours des 45 prochaines années.

Même si le niveau de vie ne cesse de s'améliorer, environ 15 % des Canadiens doivent toujours vivre avec un faible revenu. C'est dans les familles monoparentales et les familles qui comptent trois enfants ou plus que l'on trouve la plus grande proportion de personnes à faible revenu. Par ailleurs, au moins un Canadien sur 10 a une incapacité (ou plus d'une), soit environ 6 % des enfants et 13 % des adultes.

Ces groupes (les personnes qui sont malades ou âgées ou qui ont un faible revenu ou une incapacité) sont principalement visés par les programmes de santé et de bien-être en vigueur au Canada. Il y a d'autres programmes qui soulagent le fardeau des familles qui ont des obligations supplémentaires.

En 1984-1985, les administrations publiques ont dépensé $49.1 milliards pour de nombreux programmes de bien-être : l'administration fédérale a ainsi consacré $36.7 milliards, les administrations provinciales, $11.8 milliards et les administrations locales, $0.6 milliard.

Au sein de l'administration fédérale, c'est au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qu'incombe principalement la responsabilité des programmes de santé et de bien-être. Ce ministère travaille étroitement avec d'autres ministères fédéraux, avec les administrations provinciales et locales ainsi qu'avec des organismes bénévoles relativement à des questions à caractère social.

Une technicienne s'apprête à procéder à une scanographie du cerveau sur une patiente ; cette technique est utilisée pour diagnostiquer la maladie d'Alzheimer.

Conditionnement de capsules de médicaments dans une usine de produits pharmaceutiques à Mississauga (Ont.).

Programmes fédéraux en matière de santé

Pour administrer ses programmes en matière de santé, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social compte quatre directions générales.

La Direction générale de la protection de la santé s'assure de la sûreté et de la qualité des aliments, des drogues ainsi que des appareils médicaux et contrôle la disponibilité des drogues dangereuses. Elle surveille aussi les tendances relevées pour les maladies et les risques environnementaux.

La Direction générale des services et de la promotion de la santé veille à assurer l'accès aux soins de santé, à faciliter la recherche dans le domaine de la santé et à encourager les Canadiens à adopter un mode de vie plus sain. En ce qui a trait aux services de santé offerts au pays, l'administration fédérale verse une contribution financière (y compris des transferts d'impôt) aux provinces et aux territoires. En 1986-1987, cette contribution s'est élevée

à $12.5 milliards. Il y a d'autres programmes qui visent à améliorer la santé communautaire, la santé mentale et d'autres services de santé assurés dans des établissements et par des spécialistes ainsi qu'à encourager l'autocontrôle, l'entraide et la vie dans un milieu sain.

La Direction générale de la condition physique et du sport amateur favorise une plus grande participation à des activités physiques et appuie le développement des sports à l'échelle autant nationale qu'internationale. À cet égard, il convient de mentionner l'appui accordé par le Ministère à la tenue des XVes Jeux olympiques d'hiver, qui ont été couronnés de succès.

La Direction générale des services médicaux assure, en matière de santé, des services qui répondent aux besoins de groupes très divers comme, entre autres, les Amérindiens et les Inuit, les fonctionnaires, certains immigrants et réfugiés ainsi que les habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Programmes provinciaux en matière de santé

L'administration des régimes d'assurance-hospitalisation et d'assurance-maladie ou la prestation de services généraux de santé incombent aux provinces et aux territoires. Ces régimes d'assurance s'appliquent aux soins hospitaliers courants, à tous les services médicaux assurés par un médecin ainsi qu'aux médicaments, aux fournitures et aux tests

Au cours de son voyage de deux ans appelé « L'homme en mouvement », qui a pris fin en mai 1987, Rick Hansen a parcouru 40 000 kilomètres en fauteuil roulant à travers le monde dans 34 pays et à travers le Canada. Il a recueilli plus de $10 millions pour la recherche sur la moelle épinière, la rééducation et les sports en fauteuil roulant.

Démonstration du langage par signes au centre préscolaire pour les enfants sans problèmes auditifs nés de personnes sourdes. Cet établissement, le premier du genre en Amérique du Nord, a ouvert ses portes à Winnipeg, au Manitoba, en juin 1988.

diagnostiques nécessaires. Dans de nombreux cas, d'autres soins en établissement et ambulatoires sont aussi assurés par les ministères qui, dans les provinces, sont chargés de la santé. Une importance de plus en plus grande est accordée aux services préventifs. Par exemple, en ce qui a trait à certains problèmes de santé, comme le sida, l'alcoolisme, la toxicomanie, les maladies transmises sexuellement et les intoxications alimentaires, des programmes ont souvent été entrepris en collaboration avec des organismes bénévoles.

Programmes fédéraux en matière de bien-être

Au Canada, divers programmes fédéraux visent à ce qu'un revenu suffisant soit assuré à la population.

Le Régime de pensions du Canada (RPC) et, au Québec, le Régime de rentes du Québec (RRQ) sont des programmes qui assurent un revenu de base dans le cas où un travailleur prend sa retraite, est atteint d'une incapacité ou décède. Le financement de ces régimes provient des contributions que doivent payer les employeurs et les employés ainsi que des intérêts gagnés sur les sommes placées. Au cours de 1986-1987, le RPC et le RRQ ont versé $7.8 milliards à 2.6 millions de bénéficiaires.

Les programmes Sécurité de la vieillesse (SV), Supplément de revenu garanti (SRG) et Allocation au conjoint (AC) permettent aux personnes âgées d'avoir un revenu supplémentaire. En vertu du programme SV, les personnes ayant 65 ans et plus qui satisfont aux exigences en matière de domicile touchent chaque mois une prestation; en 1986-1987, $9.5 milliards ont ainsi été versés à environ 2.7 millions de personnes. Les bénéficiaires du programme SV dont le revenu est faible ou nul sont admissibles au programme SRG à la condition de satisfaire aux exigences prévues en matière de domicile; en 1986-1987, $3.5 milliards ont ainsi été remis à environ 1.3 million de personnes. En ce qui concerne le programme AC, une prestation est versée aux personnes qui ont entre 60 et 64 ans et qui sont le conjoint d'un bénéficiaire du programme SV ou dont le conjoint est décédé. En 1986-1987, environ 140,200 bénéficiaires ont touché $473 millions avec ce programme.

Pour les enfants ayant moins de 18 ans, les allocations familiales sont versées tous les mois aux parents ou aux tuteurs qui satisfont à certaines exigences relatives au domicile. Une allocation spéciale peut être remise pour un enfant de moins de 18 ans à la charge d'un organisme de bien-être, d'un ministère ou d'un établissement. Dans certaines provinces, comme le Québec et l'Alberta, le montant des allocations familiales peut varier en fonction de certains critères. En 1986-1987, $2.5 milliards ont ainsi été versés à 3.7 millions de familles pour environ 6.6 millions d'enfants.

Administré par Revenu Canada – Impôt, le programme fédéral de crédit d'impôt pour enfants permet à des familles dont le revenu est faible ou moyen d'obtenir des sommes supplémentaires. Dans le cadre du système fiscal, des paiements sont versés aux familles admissibles qui reçoivent des allocations familiales. En 1985, environ $1.5 milliard a ainsi été remis à 2.4 millions de familles pour 4.9 millions d'enfants.

L'observation d'oiseaux au parc national de la Pointe-Pelée, en Ontario, constitue une activité populaire auprès des personnes âgées.

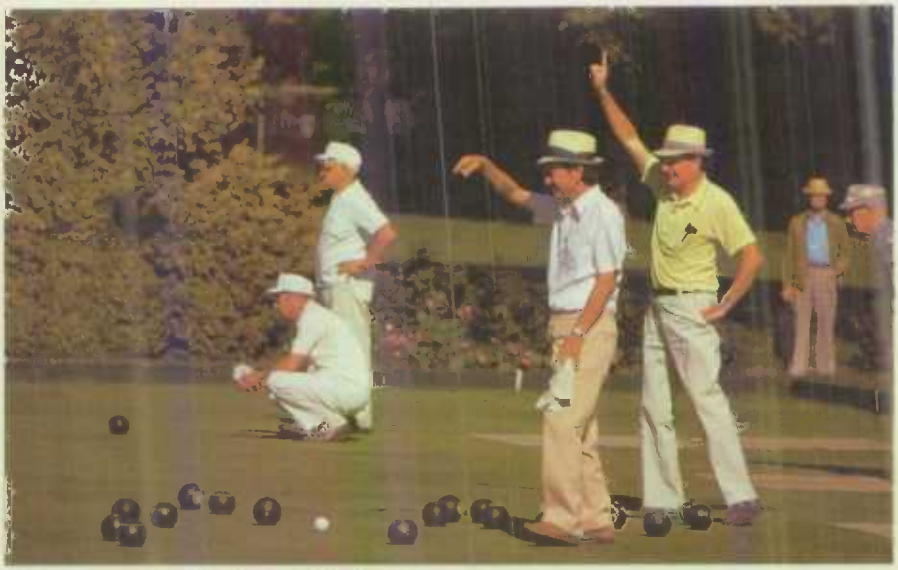

Pétanque au parc Stanley à Vancouver (C.-B.).

La Direction générale des programmes du service social du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social administre le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) et le Programme de réadaptation professionnelle des invalides (RPI). En vertu du RAPC, l'administration fédérale paye 50 % des coûts défrayés par les administrations provinciales ou territoriales pour l'aide financière versée directement aux personnes dans le besoin ou pour les services de nature sociale qui sont assurés à ces dernières, par exemple, les garderies, les auxiliaires familiaux et le maintien à domicile, la consultation, l'adoption et les services de réadaptation professionnelle. En ce qui concerne le RPI, 50 % des services globaux de réadaptation professionnelle sont défrayés par l'administration fédérale. En mars 1987, près de 1.9 million de Canadiens ont reçu une aide financière directe des programmes provinciaux auxquels s'applique le RAPC. Pour l'exercice 1986-1987, $5.3 milliards ont été versés aux provinces pour l'aide financière, les services sociaux et la réadaptation professionnelle assurés.

Il y a d'autres programmes qui appuient le développement des services sociaux au Canada, la prévention de la violence familiale, les adoptions d'enfants d'autres pays et l'organisation d'activités utiles aux personnes âgées.

Programmes provinciaux en matière de bien-être

Chaque province ou territoire administre son propre programme d'aide financière, lequel vise à ce que les personnes qui ont épuisé toutes les autres ressources possibles puissent satisfaire à leurs besoins vitaux. Les sommes payées s'appliquent aux besoins essentiels, aux

besoins spéciaux et aux dépenses faites pour les soins médicaux. Ces sommes sont complétées par des programmes d'emploi et de formation qu'offrent la plupart des provinces afin d'aider ces personnes à réintégrer la population active et à devenir autonomes.

Les provinces assurent aussi un large éventail de services sociaux aux personnes touchant une aide financière, à des familles, à des personnes âgées et à d'autres personnes dans le besoin. Au nombre de ces services, il y a les auxiliaires familiaux, les garderies, la consultation, la réadaptation professionnelle, le développement communautaire ainsi que la garde, la protection et le placement d'enfants. Bon nombre de ces services sont complétés par des programmes qu'offrent des organismes bénévoles ou leur prestation est confiée à ces organismes en vertu d'ententes. Dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, l'administration fédérale paye une partie des frais qui sont occasionnés par la prestation d'une aide financière ou de services sociaux ou en matière d'emploi.

La plupart des provinces ont aussi des programmes de subventions fiscales ou de supplément de revenu destinés aux personnes à faible revenu ou âgées. Dans de nombreux cas, le supplément de revenu est versé aux personnes âgées à faible revenu qui touchent des prestations du programme SRG. Suivant d'autres programmes, les personnes et les familles admissibles peuvent recevoir des prestations les aidant à payer leur impôt foncier ou scolaire, le loyer et les dépenses courantes.

Dans les collectivités du Nord, un dentiste volant visite les écoles pour fournir des soins dentaires.

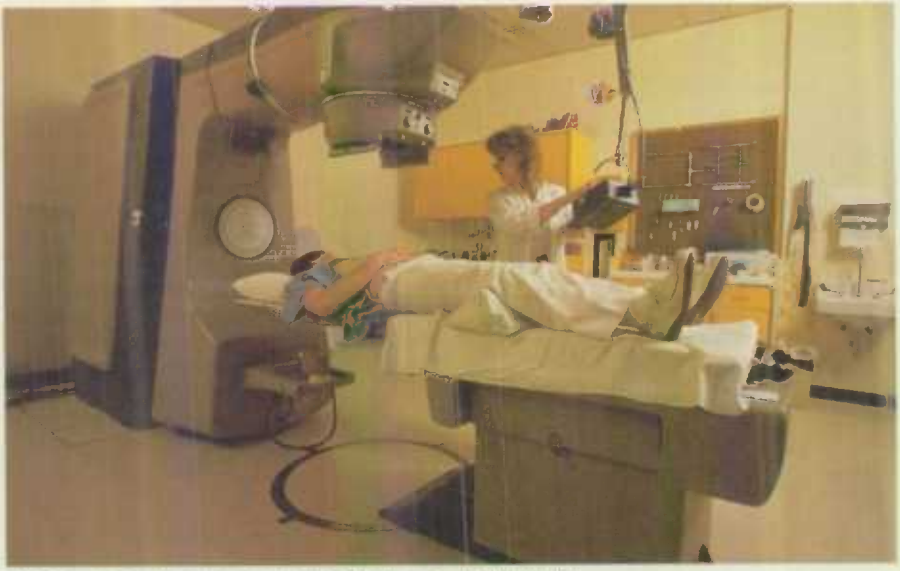

Technicienne faisant passer un appareil Cat-Scan au-dessus d'un patient.

Recherche dans les domaines de la santé et du bien-être

Au Canada, la recherche dans les domaines de la santé et du bien-être correspond à de nombreuses activités entreprises par les administrations fédérale et provinciales, des organismes non gouvernementaux, des universités, des hôpitaux et des particuliers ; elle est fermement appuyée par un vaste programme de recherche qui relève du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Dans le domaine de la santé, la recherche porte sur les façons d'appliquer les découvertes technologiques et scientifiques, sur la biologie humaine et les sciences de la santé ainsi que sur la prévention et le diagnostic des maladies.

La recherche effectuée a aussi trait à certaines questions, comme les incapacités, la nutrition, la démographie, les mauvais traitements infligés aux personnes âgées, les besoins en matière de logement, l'adoption, la violence familiale et les services familiaux.

Dans l'ensemble, les efforts qui ne cessent d'être déployés en matière de recherche complètent bien les services et l'aide financière assurés au Canada dans les domaines de la santé et du bien-être.

Participation dans les domaines de la santé et du bien-être à l'échelle internationale

À l'échelle internationale, le Canada participe activement, dans les domaines de la santé et du bien-être, aux travaux de divers organismes, par exemple, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation panaméricaine de la santé, la Commission des stupéfiants des Nations Unies, l'Organisation internationale du travail, l'Association internationale de la sécurité sociale, l'Organisation de coopération et de développement économiques et les Nations Unies. De plus, le Canada a signé, avec plusieurs pays, des ententes de réciprocité en matière de sécurité sociale visant à garantir le versement des prestations du RPC et des programmes SV, SRG et AC.

Applications médicales internationales des radio-isotopes

À l'origine une division de L'Énergie atomique du Canada Limitée (EACL), la Société radiochimique (SR), dont le siège est à proximité d'Ottawa, produit plus de la moitié du matériel mondial de traitement par irradiation gamma et elle fournit 80 % du cobalt 60 mondial. La principale application du traitement par irradiation est la stérilisation de produits médicaux jetables tels qu'aiguilles, seringues, cotons-tiges, pansements et gants en caoutchouc. Le cobalt 60 est l'élément radioactif utilisé contre le cancer dans les appareils de cobaltothérapie.

De plus, la SR fournit environ les deux tiers des isotopes mondiaux en vrac produits à l'aide de réacteurs et utilisés principalement en médecine nucléaire. Les isotopes produits à l'aide de réacteurs, par exemple le molybdène 99, et les isotopes produits à l'aide de cyclotrons, comme l'iode 123, sont utilisés abondamment dans les hôpitaux pour des tests diagnostiques et, parfois, en thérapie. Les applications diagnostiques comprennent des examens du cerveau, de la thyroïde, du système cardio-vasculaire et des reins.

En 1986, l'EACL a célébré les 40 ans de participation canadienne dans le domaine de la médecine nucléaire.

Entreposage de cobalt 60 à Nordion International. Le cobalt 60 est l'élément radioactif utilisé dans les bombes au cobalt pour traiter le cancer.

Affaires des anciens combattants

Le ministère des Affaires des anciens combattants a pour rôle d'assurer le bien-être économique, social, mental et physique des anciens combattants, de certains civils et des personnes à leur charge. Les services, qui comprennent les pensions et allocations d'anciens combattants, les soins médicaux, les services de consultation et l'aide pour l'éducation des enfants des morts de guerre, sont offerts par les Affaires des anciens combattants et les trois organismes qui lui sont associés, soit la Commission canadienne des pensions, le Tribunal d'appel des anciens combattants et le Bureau des services juridiques des pensions. De plus, par des activités commémoratives, le ministère veille à ce que les actes et les sacrifices que les combattants canadiens ont accomplis pour leur pays en temps de guerre ne soient pas oubliés.

Programme des Affaires des anciens combattants

La législation fédérale prévoit des avantages pour les anciens combattants (et certains civils), les personnes à leur charge et leurs survivants. Ces avantages comprennent : services médicaux et dentaires, prothèses, programmes de soutien du revenu, aide financière d'urgence, services de consultation pour les anciens combattants, les personnes à leur charge et leurs survivants, aide pour l'éducation des anciens combattants et des orphelins de guerre, et subventions pour l'inhumation d'anciens combattants. Le nouveau Programme pour l'autonomie des anciens combattants, institué en 1981, vise à maintenir ou à améliorer le niveau d'indépendance et d'autosuffisance d'une population d'anciens combattants vieillissante. Les prestations pour les anciens combattants admissibles peuvent couvrir les frais de soins infirmiers, de soins personnels, de services domestiques, d'entretien extérieur et de transport. Lorsque l'intervention directe n'est pas possible, il existe un service de mise en rapport avec d'autres sources d'aide.

Cérémonie du Jour du souvenir à Ottawa.

Programme des pensions

La Commission canadienne des pensions administre la *Loi sur les pensions*, en vertu de laquelle des indemnités sont accordées pour invalidité ou décès liés au service militaire. Cette loi prévoit aussi le paiement de pensions aux survivants à charge. En 1986-1987, les pensions pour invalidité et décès versées aux anciens combattants se sont élevées à $750 millions. Le montant consacré à l'assistance sociale et au soutien du revenu représentait pour sa part $430 millions.

Le Tribunal d'appel des anciens combattants constitue une cour d'appel finale pour les anciens combattants, les anciens membres des Forces armées et les personnes à leur charge, relativement à toutes les questions concernant les pensions d'invalidité et l'interprétation de la *Loi sur les pensions*, de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants* et de la Partie XI de la *Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils*.

Le Bureau des services juridiques des pensions fournit un service d'aide juridique aux personnes qui désirent présenter, relativement à leur service militaire, des demandes en vertu de la *Loi sur les pensions* et d'autres lois et ordonnances connexes. La relation entre le Bureau et le requérant ou le pensionné est une relation avocat-client. Les services du Bureau sont largement décentralisés, ses avocats et son personnel de soutien étant répartis dans 19 villes à travers le Canada.

Des vétérans rendent hommage à leurs compagnons d'armes après avoir déposé une couronne au pied du monument de leur régiment. Cette cérémonie s'est tenue en avril 1988 lors d'un pélerinage à l'occasion du 35e anniversaire du cessez-le-feu en Corée.

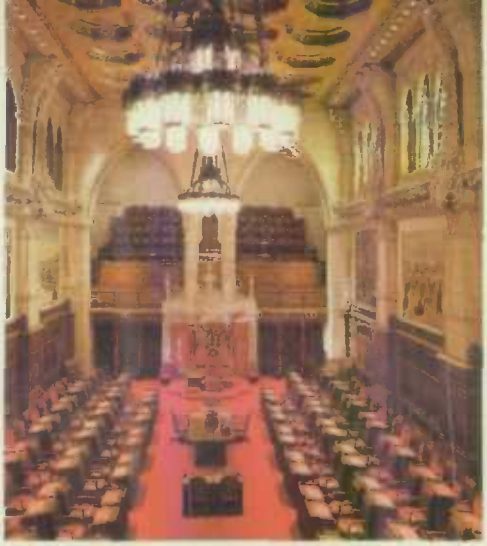

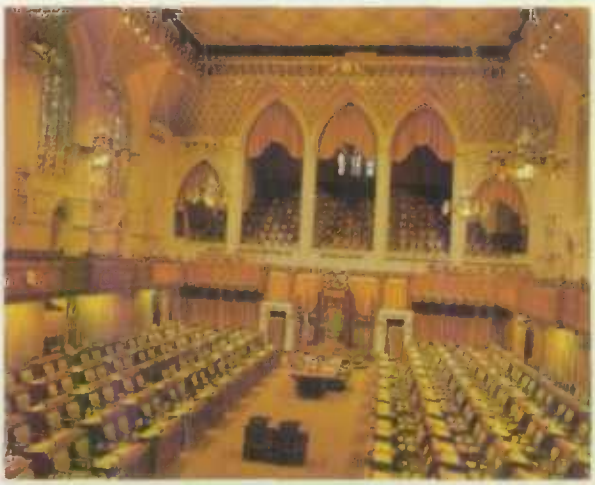

Le Sénat (photo du haut) et la Chambre des communes (ci-dessus) sont situés dans les édifices du Parlement à Ottawa.

LE GOUVERNEMENT ET LE SYSTÈME JURIDIQUE

Le gouvernement

Le pouvoir exécutif. Le Canada est une monarchie constitutionnelle. Le pouvoir exécutif « est attribué à la reine » du Canada, qui est également la reine du Royaume-Uni et de plus de 12 pays membres du Commonwealth. Au sens strict de la loi, la Couronne a des pouvoirs immenses. De fait, elle les exerce sur l'avis d'un Cabinet jouissant de la confiance de la Chambre des communes, devant laquelle il est comptable et dont les membres sont élus

par le peuple. Les pouvoirs de la Couronne sont normalement exercés au nom de la reine par le gouverneur général, qui est toujours canadien maintenant, nommé par la reine sur l'avis du premier ministre du Canada.

Sauf circonstances extraordinaires, le gouverneur général ou la reine agissent d'après les conseils des ministres. Sur l'avis du premier ministre, le gouverneur général nomme les ministres et les membres du Sénat. Le premier ministre fixe la date de convocation du Parlement et, normalement, celle de sa dissolution en vue d'élections générales qui, de toute manière, doivent avoir lieu tous les cinq ans. Le gouverneur général en conseil (c'est-à-dire conseillé par le Cabinet) nomme les juges des cours supérieures, de district et de comté, les lieutenants-gouverneurs des provinces, les sous-ministres fédéraux et autres grands commis de l'État.

Les membres du Cabinet et le premier ministre tirent leurs pouvoirs des conventions plutôt que de la Constitution. La *Loi constitutionnelle de 1867* ne prévoit qu'un « Conseil privé de la reine pour le Canada » dont les membres sont nommés à vie par le gouverneur général. Le Conseil privé se compose de tous les ministres du Cabinet, de tous les anciens ministres et d'éminents Canadiens choisis à titre honoraire. Dans une certaine mesure, il s'agit d'un organe honorifique qui, dans la pratique, tire son importance du fait qu'il faut en être membre pour se voir confier la charge d'un ministère et que seuls ceux qui détiennent pareille charge peuvent offrir au gouverneur général des avis exécutoires.

La duchesse de York en compagnie de sa fille prématurée Beatrice Elizabeth Mary. Sur la photo, celle-ci, née le 8 août 1988, est âgée de deux semaines.

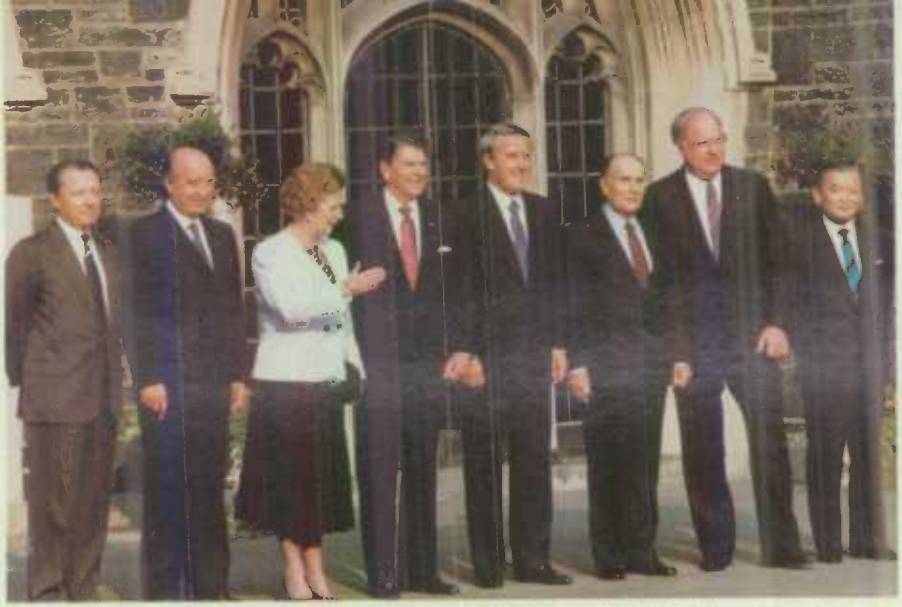

Les dirigeants mondiaux présents lors du Sommet économique de Toronto en juin 1988 : Delors, De Mita, Thatcher, Reagan, Mulroney, Mitterrand, Kohl et Takeshita.

Le Cabinet est présidé par le premier ministre. Par convention, tous les ministres doivent être membres du Parlement et la plupart détiennent un siège à la Chambre des communes. Il est d'usage que, dans la mesure où le permet la représentation au Parlement, le Cabinet compte au moins un ministre par province et davantage dans le cas des provinces plus populeuses.

Les membres du Cabinet doivent être solidaires sur toute question de politique gouvernementale ; un ministre qui ne peut appuyer une politique donnée doit démissionner. Chaque ministre doit répondre de son ministère devant la Chambre des communes et l'ensemble du Cabinet est responsable envers la Chambre de la politique et de l'administration du gouvernement en général.

Si le gouvernement est renversé en Chambre sur une motion de défiance, il doit soit démissionner (le gouverneur général invite alors le chef de l'Opposition à former un nouveau gouvernement), soit demander la dissolution du Parlement, ce qui amène des élections générales, solution généralement appliquée de nos jours. Le rejet d'un projet de loi important du gouvernement est en général considéré comme un vote de défiance et entraîne les mêmes conséquences ; cependant, le gouvernement peut décider de ne pas considérer ce rejet comme une défaite décisive. La Chambre a alors la possibilité de se prononcer sur une motion formelle de défiance.

Seul le gouvernement peut présenter des projets de loi portant prélèvement ou dépense de deniers publics. Les simples députés peuvent proposer une réduction, mais jamais une augmentation, des impôts ou des dépenses projetés. Le règlement de la Chambre réserve aux mesures ministérielles la majeure partie du temps de discussion et, de nos jours, presque toutes les mesures législatives émanent du gouvernement. Lorsque les partis ne parviennent pas à s'entendre sur un échéancier pour les diverses étapes de l'examen d'un projet de loi, le gouvernement a le pouvoir de proposer la clôture en vue de mettre fin au débat. Chaque année parlementaire comporte 25 jours expressément alloués à l'Opposition, qui peut alors mettre en délibération tout sujet de son choix et, pendant six de ces jours, peut proposer une motion de défiance.

Le pouvoir législatif. Le Parlement se compose de la reine, du Sénat et de la Chambre des communes. Le Sénat et la Chambre des communes ont des obligations et des devoirs législatifs identiques, sauf que les projets de loi d'ordre financier doivent émaner des Communes. Le Sénat compte 104 sièges : 24 pour l'Ontario, 24 pour le Québec, 10 pour la Nouvelle-Écosse, 10 pour le Nouveau-Brunswick, 4 pour l'Île-du-Prince-Édouard, 6 pour Terre-Neuve, 6 pour chacune des quatre provinces de l'Ouest, 1 pour le Yukon et 1 pour les Territoires du Nord-Ouest. Le gouverneur général nomme les sénateurs sur l'avis du premier ministre. Ils prennent leur retraite à 75 ans.

La Chambre des communes compte 282 sièges : 7 pour Terre-Neuve, 11 pour la Nouvelle-Écosse, 10 pour le Nouveau-Brunswick, 4 pour l'Île-du-Prince-Édouard, 75 pour le Québec, 95 pour l'Ontario, 14 pour le Manitoba, 14 pour la Saskatchewan, 21 pour l'Alberta, 28 pour la Colombie-Britannique, 1 pour le Yukon et 2 pour les Territoires du Nord-Ouest. Les députés sont élus à la majorité des voix dans leur circonscription électorale respective. Tout Canadien adulte, sauf quelques exceptions (entre autres les prisonniers), peut voter. Le nombre de circonscriptions imparties à chaque province est calculé d'après le principe démocratique du prorata de la population, au moyen d'une formule complexe précisée dans la Loi constitutionnelle, et chaque recensement décennal donne lieu à un rajustement. Aucune province ne peut avoir moins de représentants à la Chambre qu'au Sénat. L'ensemble du processus électoral relève du directeur général des élections.

Le Premier ministre Brian Mulroney a signé l'accord de libre-échange à Ottawa en janvier 1988. Pour sa part, le Sénat a adopté, le 30 décembre de la même année, la loi sur l'accord de libre-échange, à laquelle le juge Antonio Lamer, de la Cour suprême du Canada, a donné l'assentiment royal au nom du gouverneur général Jeanne Sauvé.

À la Chambre des communes, chaque projet de loi doit franchir trois étapes appelées « lectures ». La première, celle du dépôt du projet, est une simple formalité. Lors de la deuxième lecture, la Chambre étudie le projet dans son principe et, si elle est d'accord, elle le soumet à un comité, qui l'étudie article par article. Après étude, le comité rapporte le projet à la Chambre, avec ou sans amendements. À ce stade, chaque député peut proposer des modifications, susceptibles de débat. Vient ensuite la troisième lecture. Si le projet franchit cette dernière étape, il est alors transmis au Sénat, qui l'examine selon une procédure analogue. Une fois approuvé par le Sénat, le projet reçoit la sanction royale, dernière phase du processus qui lui donne force de loi.

La Constitution canadienne serait inopérante sans les partis politiques. Pourtant, les lois canadiennes n'en font presque pas mention (sauf la *Loi sur les dépenses d'élections*), ce qui montre bien l'importance des conventions dans la Constitution. Ce sont les partis politiques et la discipline de parti qui assurent au pays un gouvernement stable, capable de concrétiser ses politiques, de même qu'une critique organisée et constante du gouvernement en place. C'est aussi grâce à eux que peut s'effectuer sans heurt la passation des pouvoirs d'un gouvernement à l'autre. Enfin, ils contribuent à l'éducation de l'électorat aux affaires publiques ainsi qu'à la conciliation des éléments et intérêts divergents du pays.

Le Premier ministre Mulroney et ses homologues provinciaux étaient présents, en juin 1987, à la conférence sur l'accord du lac Meech à Québec.

Le Parti progressiste-conservateur remonte à la coalition des conservateurs modérés et des réformateurs modérés qui s'est produite dans la province du Canada en 1854, six ans après l'institution du gouvernement responsable. Il a pris l'envergure d'un parti national en 1867, année où Sir John A. Macdonald, premier chef élu de la fédération canadienne, a formé un Cabinet de huit conservateurs et de cinq libéraux ou réformateurs, dont les partisans ne tardèrent pas à s'appeler « libéraux-conservateurs ». En 1942, le parti adoptait le nom qu'il porte aujourd'hui. Le Parti libéral tire ses origines des partis réformateurs préconfédératifs qui luttèrent pour l'établissement d'un gouvernement parlementaire responsable dans les années 1840. Le Nouveau Parti démocratique date de 1961. Cette année-là, la fédération des principaux syndicats ouvriers (le Congrès du travail du Canada) et la Co-operative Commonwealth Federation (CCF) s'unirent pour former un nouveau parti qui allait remplacer la CCF fondée en 1932 par un groupe de fermiers et de travailleurs organisés des provinces de l'Ouest.

Le gouvernement provincial et territorial

L'appareil administratif de chaque province est essentiellement le même que celui du gouvernement central, sauf que ce dernier est le seul à posséder une Chambre haute. C'est un lieutenant-gouverneur qui représente la Couronne au niveau provincial.

Les deux territoires, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, relèvent directement du gouvernement et du Parlement du Canada, mais sont de plus en plus autonomes.

Le gouvernement du Yukon comprend un commissaire nommé par le gouvernement fédéral et dont les fonctions s'assimilent à celles d'un lieutenant-gouverneur, un Conseil exécutif qui correspond à un cabinet provincial et une Assemblée législative élue formée de 16 membres. Le Conseil exécutif se compose du chef du gouvernement, qui est le chef du parti majoritaire à l'Assemblée, et de trois autres membres du parti majoritaire à la Chambre qui assument des fonctions de portefeuille. Dans l'exercice de ses pouvoirs, le corps législatif, c'est-à-dire le commissaire en conseil, est soumis à la législation fédérale. Il peut adopter des lois sur la plupart des sujets de nature provinciale sauf les ressources naturelles.

L'administration des Territoires du Nord-Ouest est confiée à un commissaire, nommé par le gouvernement du Canada, et à une Assemblée législative élue de 24 membres aidée d'un Conseil exécutif formé du commissaire et de 8 membres de l'Assemblée. Le commissaire en conseil a sensiblement les mêmes pouvoirs qu'au Yukon.

L'administration municipale

L'administration municipale, d'obédience provinciale, varie considérablement. Toutes les municipalités (cités, villes, villages et municipalités rurales) sont dirigées par des conseils élus. En Ontario et au Québec, il existe également des comtés, qui groupent pour certaines fins des unités municipales plus petites, et les deux provinces ont créé des municipalités régionales dans les régions métropolitaines.

En général, les municipalités s'occupent des services de police et de la protection contre l'incendie, des prisons, des routes et des hôpitaux locaux, des services d'eau et de salubrité ainsi que des écoles (souvent administrées par des conseils distincts élus à cette fin). Leurs ressources financières proviennent surtout des impôts fonciers, des permis et licences et des subventions provinciales.

Des Guides, Jeannettes, Scouts et Louveteaux se sont rassemblés devant la Cour suprême à Ottawa le jour de la Fête du Canada.

Le système juridique

Le droit et l'appareil juridique. Le droit canadien est constitué d'un ensemble de statuts et de décisions judiciaires et de toute une jurisprudence issue principalement de la *common law* britannique et composée de principes juridiques dégagés des décisions rendues par les tribunaux supérieurs au cours des siècles. La *common law* fut introduite au Canada par les premiers colons anglais et elle constitue le fondement d'une bonne partie du droit fédéral, provincial et territorial. Au Québec, toutefois, les premiers colons, venus de France, implantèrent un droit civil d'origine française. Ce sont donc ces principes du droit civil qui régissent entre autres les relations concernant la personne, la famille et la propriété dans cette province ; le Québec s'est aussi doté d'un code civil et d'un code de procédure civile qui régissent l'administration de ces relations et d'autres matières ; en fait, il a adapté le droit civil français à ses propres besoins.

Il existe également un vaste ensemble de mesures législatives secondaires promulguées en vertu des pouvoirs conférés par le Parlement ou par les législatures provinciales ; il s'agit de tous les règlements adoptés par les autorités compétentes et par les municipalités.

Les lois du Parlement fédéral s'appliquent dans tout le pays ; celles des législatures provinciales ne s'appliquent que dans les limites du territoire provincial. Par conséquent, les règles de droit qui président à une activité de compétence provinciale peuvent varier d'une province à l'autre.

Le droit pénal, essentiellement de compétence fédérale, est uniforme dans l'ensemble du pays. Bien que la *Loi constitutionnelle de 1867* confère au Parlement le pouvoir exclusif de légiférer en matière pénale, les provinces peuvent imposer des amendes ou d'autres sanctions pour des infractions aux lois provinciales.

Le droit pénal est contenu en majeure partie dans le *Code criminel*, qui est puisé presque entièrement à des sources anglaises. D'autres lois fédérales prévoient des amendes, des peines d'emprisonnement ou les deux pour les infractions commises sous leur régime. Dans tous les cas, qu'il s'agisse d'une infraction grave ou mineure, le droit pénal canadien pose en principe que nul ne peut être condamné à moins qu'il ne soit prouvé au-delà de tout doute raisonnable et à la satisfaction d'un juge ou d'un jury qu'il est effectivement coupable.

La réforme du droit. Bon nombre de provinces ont institué des commissions de réforme du droit chargées d'étudier certaines questions touchant la réforme du droit et de faire des recommandations. Au niveau fédéral, c'est la Commission de réforme du droit du Canada qui étudie et révise les lois fédérales en vue de formuler des recommandations qui reflètent l'évolution des besoins et des mœurs de la société.

Les terminaux informatiques dont sont munies les autopatrouilles de la police de Winnipeg, au Manitoba, donnent aux policiers un accès rapide aux enregistrements locaux et nationaux. Winnipeg est la 10e plus grande ville canadienne à utiliser des ordinateurs mobiles comme moyen de communication.

Les neuf membres de la Cour suprême du Canada. La Cour suprême, fondée en 1875, est le plus haut tribunal d'appel du Canada en matière civile et en matière criminelle.

Les tribunaux et le pouvoir judiciaire

Les tribunaux jouent un rôle-clé dans le processus gouvernemental. Forts d'un pouvoir judiciaire indépendant, ils interprètent et appliquent la loi pour trancher les litiges entre les particuliers, entre les particuliers et l'État ou entre les parties constituantes de la fédération canadienne.

Le pouvoir judiciaire. Étant donné la fonction particulière qu'exercent les juges au Canada, la *Loi constitutionnelle de 1867* garantit l'indépendance des tribunaux supérieurs. Ainsi, les juges ne sont pas comptables au Parlement ni au pouvoir exécutif des décisions qu'ils rendent. Un juge nommé par le gouvernement fédéral reste en fonction durant bonne conduite, mais il peut être démis de ses fonctions par le gouverneur en conseil à la requête du Sénat et de la Chambre des communes ; de toute façon, il prend sa retraite à 75 ans. La durée de la charge des juges des cours de première instance nommés par les provinces est déterminée par les lois provinciales pertinentes. Aucun juge, qu'il soit nommé par les gouvernements fédéral ou provinciaux, ne peut faire l'objet de poursuites judiciaires pour les actes qu'il accomplit ou les paroles qu'il prononce en tant que juge dans une cour de justice.

Les tribunaux. Au Canada, le pouvoir de créer des tribunaux est partagé. Certains sont des créations du Parlement (par exemple, la Cour suprême du Canada) et d'autres, des créations des législatures provinciales (par exemple, les cours supérieures, les cours de comté et bien d'autres cours provinciales de moindre instance). Cependant, la Cour suprême du Canada et les cours provinciales font partie d'un même tout intégré ; ainsi, il est possible

de se pourvoir en appel d'une décision de la plus haute cour d'une province auprès de la Cour suprême. On ne fait généralement pas de distinction quant à la juridiction des tribunaux fédéraux et provinciaux. Par exemple, bien que le droit pénal soit du ressort du Parlement du Canada, ce sont surtout les tribunaux provinciaux qui en assurent l'application.

Les cours fédérales. Les cours fédérales comprennent la Cour suprême du Canada, la Cour fédérale du Canada et divers tribunaux spécialisés tels que la Cour canadienne de l'impôt, le Tribunal d'appel des cours martiales et la Commission d'appel de l'immigration, tous des créations du Parlement.

La Cour suprême, instituée en 1875, est la plus haute cour d'appel du Canada en matière civile et criminelle. Au moins trois de ses neuf juges doivent venir du Québec en raison du caractère particulier du droit civil québécois. Dans des conditions déterminées par le droit statutaire du Parlement, la Cour suprême entend les appels des cours provinciales de dernière instance et de la Cour fédérale. Elle donne également des avis au gouvernement fédéral lorsque des questions lui sont spécialement déférées.

L'Hôtel de ville à Yellowknife (T.N.-O.).

Victoria (C.-B.)

La Cour fédérale du Canada dans sa forme actuelle a été créée en 1970; elle s'occupe des litiges d'ordre fiscal, des poursuites mettant en cause le gouvernement fédéral (par exemple, les poursuites pour dommages causés par des fonctionnaires fédéraux), des affaires portant sur les marques de commerce, les droits d'auteur et les brevets d'invention, ainsi que des causes se rapportant à l'amirauté et à l'aéronautique. Elle compte deux divisions, la Division de première instance et la Division d'appel ; la Division d'appel entend les appels des jugements rendus par la Division de première instance ou par de nombreux organismes fédéraux.

Les tribunaux provinciaux. Les tribunaux provinciaux sont établis par des lois provinciales et c'est pourquoi, bien que leur structure soit à peu près identique, leurs noms varient d'une province à l'autre. Chaque province a des tribunaux de première instance comme les tribunaux pour la famille, les tribunaux pour enfants, les cours de magistrat et les cours des petites créances ; la plupart des causes instruites dans les provinces sont entendues par ces tribunaux, dont la compétence s'étend aux affaires civiles et criminelles de moindre importance. À l'exception du Québec, toutes les provinces ont également des cours de district ou de comté, qui exercent une juridiction intermédiaire et règlent les litiges dépassant la compétence des cours des petites créances, sans toutefois déborder certaines limites financières ; ces cours

instruisent également des causes criminelles, sauf les plus graves, et elles ont une certaine juridiction pour entendre les appels des décisions des cours de magistrat. Les cours de dernière instance dans une province sont les cours supérieures, qui entendent les causes civiles mettant en jeu de fortes sommes d'argent et les causes criminelles résultant d'infractions graves.

La profession des gens de loi

Dans les juridictions de *common law* du Canada, les avocats de pratique sont à la fois « barristers » et « solicitors ». Au Québec, les membres de la profession juridique sont avocats ou notaires. Dans tous les cas, les conditions d'admissibilité à la profession relèvent des provinces.

L'aide juridique. Ces dernières années, tous les gouvernements provinciaux ont mis sur pied des programmes d'aide juridique afin d'aider les personnes peu nanties à obtenir de l'aide juridique dans certaines causes criminelles et civiles en les faisant bénéficier des services d'un avocat, sans frais ou à coût modique, selon leurs moyens financiers. Les programmes varient d'une province à l'autre, mais ils visent tous à assurer aux Canadiens économiquement faibles l'accès à la justice.

La police

La *Loi constitutionnelle de 1867* attribue aux provinces l'administration de la justice dans leur territoire, mais des corps policiers ont néanmoins été créés par les administrations fédérale, provinciales et municipales.

L'Ontario et le Québec ont constitué des sûretés provinciales pour maintenir l'ordre dans les territoires non protégés par les corps municipaux. Les sûretés provinciales doivent entre autres patrouiller les grandes routes et prêter main forte aux corps municipaux dans leurs enquêtes sur les crimes graves.

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) est un corps policier civil qui relève du gouvernement fédéral. Ce corps fut créé en 1873 sous le nom de Police montée du Nord-Ouest. Aujourd'hui la GRC est l'unique corps policier du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, et 8 provinces ainsi que plus de 190 municipalités y ont également recours.

La GRC est chargée de faire respecter de nombreuses lois fédérales, notamment la *Loi sur les stupéfiants* et la *Loi sur l'immigration*, mais plus particulièrement le *Code criminel* en vertu des contrats passés avec les provinces et les municipalités. Par l'intermédiaire du Centre d'information de la police canadienne (CIPC), la GRC fournit à tous les corps policiers reconnus du Canada un service central d'information portant notamment sur les biens volés, les personnes disparues, les empreintes digitales et les casiers judiciaires. La GRC s'occupe de la protection des biens publics et des dignitaires en visite et elle représente le Canada auprès de l'Organisation internationale de police criminelle, dont le Canada fait partie depuis 1949.

Le Service correctionnel du Canada

Le Service correctionnel du Canada, qui relève de la *Loi sur les pénitenciers*, a pour fonction d'administrer les peines de deux ans ou plus et de préparer les contrevenants à une réintégration satisfaisante dans la société. Sous la direction du Solliciteur général, le Service correctionnel du Canada est géré et contrôlé par le Commissaire aux services correctionnels.

Au niveau opérationnel, le Service correctionnel assure la gestion de 42 établissements importants et de 15 districts, qui assument globalement la responsabilité d'environ 12,500 détenus et 7,500 libérés conditionnels.

Une policière de la GRC prend des notes sur les lieux d'un crime.

La Commission nationale des libérations conditionnelles

La Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) est habilitée, en vertu des dispositions de la *Loi sur la libération conditionnelle de détenus*, d'accorder, de refuser d'octroyer, d'interrompre ou de révoquer la libération conditionnelle totale ou de jour d'un contrevenant tant fédéral que provincial, sauf en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec, où des commissions provinciales ont un pouvoir décisionnel sur les détenus servant une peine de durée déterminée dans les prisons provinciales. Dans les cas où elle n'a pas délégué son autorité aux directeurs d'établissements, la CNLC décide également si les contrevenants peuvent ou non bénéficier d'absences temporaires. Les contrevenants réintégrés dans la société à la suite d'une réduction de peine méritée sont soumis à une surveillance obligatoire. Bien qu'une libération sous surveillance obligatoire soit automatique, la CNLC peut également révoquer ce type de libération si les conditions de surveillance ne sont pas respectées.

La CNLC a son siège à Ottawa et compte des bureaux régionaux à Moncton, à Montréal, à Kingston, à Saskatoon et à Burnaby. La Commission est composée à l'heure actuelle de 29 membres à plein temps nommés par le gouverneur en conseil pour des mandats pouvant atteindre 10 ans. De plus, la Commission compte des membres temporaires nommés pour des mandats pouvant atteindre 3 ans aux fins d'apporter leur concours selon les fluctuations de la charge de travail dans les diverses régions. Tous les membres peuvent faire l'objet d'une nouvelle nomination.

Sur recommandation du président de la CNLC, le Solliciteur général du Canada peut désigner des citoyens pour faire partie de comités régionaux en tant que commissaires communautaires. Ils ont pour devoir de voter, au moment où la Commission se réunit, aux fins d'accorder ou non une libération conditionnelle aux détenus condamnés à une peine d'emprisonnement à perpétuité en tant que peine minimale ou peine de durée indéterminée parce qu'ils ont été jugés délinquants sexuels, repris de justice ou délinquants dangereux.

Une division d'appel, siégeant à Ottawa, a été mise sur pied afin d'assurer aux contrevenants une méthode de redressement par un processus officiel d'appel. Les membres de la Commission faisant partie de la division d'appel peuvent soutenir ou modifier une décision portée en appel relativement à une libération conditionnelle, ou peuvent ordonner la convocation d'une nouvelle audience.

RELATIONS EXTÉRIEURES ET DÉFENSE

Affaires extérieures

Le ministère des Affaires extérieures assume trois fonctions principales : conseiller le gouvernement en matière de politique étrangère, de commerce extérieur, d'économie internationale et de défense, coordonner la mise en œuvre des politiques et programmes du gouvernement dans ces domaines, représenter le Canada dans d'autres pays et auprès d'organismes internationaux et négocier des ententes internationales ; fournir de l'aide consulaire aux Canadiens voyageant ou vivant à l'étranger et offrir des services d'immigration aux personnes désireuses de venir au Canada ; et promouvoir le Canada et ses intérêts à l'étranger.

L'administration centrale du Ministère se trouve à Ottawa. En 1986, le Canada comptait 121 missions diplomatiques et consulaires réparties dans 82 pays ; bon nombre de ces missions sont accréditées auprès de deux ou de plusieurs gouvernements, ce qui permet au Canada de maintenir des relations diplomatiques avec 85 autres pays. De plus, le Canada comptait 24 consulats honoraires. En 1986, il y avait à Ottawa 99 missions diplomatiques résidentes et 41 accréditations sans résidence.

Une mission diplomatique canadienne dans un pays du Commonwealth s'appelle haut-commissariat au lieu d'ambassade. Les missions consulaires, qui s'occupent surtout des relations commerciales du Canada ou de questions administratives, ont à leur tête des consuls généraux ou des consuls.

Le Canada a aussi 12 missions permanentes et distinctes accréditées auprès de certains organismes internationaux, dont l'Organisation des Nations Unies (ONU) à New York et à Genève, les Communautés européennes (CE) et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) à Bruxelles, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à Paris, ainsi que l'Organisation des États américains (OEA) à Washington. Il est également membre du Commonwealth et de La Francophonie, dont les sièges respectifs se trouvent à Londres et à Paris.

Le Ministère travaille activement dans le domaine du commerce extérieur, élément important du revenu national du Canada qui progresse rapidement et affecte presque chaque secteur ou région du pays. Les exportateurs canadiens, actuels et éventuels, qui voyagent à l'étranger peuvent bénéficier des services de délégués commerciaux affectés à plus de 90 missions dans le monde entier.

Dans son rapport annuel, le Ministère précise les buts particuliers et les réalisations de la politique étrangère du Canada dans chaque pays et région et, en ce qui concerne le droit international, le contrôle des armements et le désarmement, l'énergie, le commerce et les affaires économiques internationales, les affaires sociales et humanitaires, la sécurité internationale et d'autres questions.

Services aux Canadiens

Assistance consulaire. L'une des principales fonctions des ambassades et autres missions du Canada à l'étranger est de venir en aide aux Canadiens qui voyagent ou qui résident hors du pays. En 1986, le personnel consulaire s'est occupé de près de 628,000 cas, allant de la délivrance de passeports (environ 60,000) à la prestation de services spéciaux dans des situations de décès à l'étranger (1,789), d'hospitalisation (1,590), de difficultés financières (4,266) et d'incarcération pour possession de drogues ou autres délits (1,102).

Passeports. Environ 980,000 passeports ont été délivrés en 1986 par le ministère des Affaires extérieures. La délivrance des passeports, certificats d'identité et titres de voyage

L'immeuble du ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

émis en vertu de la Convention des Nations Unies sur les réfugiés s'effectue par l'entremise des bureaux régionaux des passeports au Canada.

Aide en matière juridique internationale. Les demandes d'aide à ce sujet, par exemple pour des réclamations contre ou mettant en cause des gouvernements étrangers, sont traitées par le Bureau des affaires juridiques du Ministère. Dans le domaine du droit international privé, le Bureau offre divers services pour faciliter les recours juridiques mettant en cause des autorités canadiennes et étrangères sur la base de conventions ou de procédures prédéterminées.

Agence canadienne de développement international (ACDI)

L'ACDI administre la majeure partie du programme officiel d'aide au développement, qui s'est chiffré à $2.52 milliards en 1986-1987. Le Canada fournit de l'aide à plus de 100 pays en voie de développement, dont 30 font l'objet de la plus grande partie des efforts consentis. L'objectif global de ce programme est d'aider les pays du Tiers Monde à répondre aux besoins essentiels de leurs populations et à s'orienter vers l'autosuffisance.

L'aide est fournie sous quatre formes principales. En 1986-1987, $967.0 millions ont été versés au titre de l'aide bilatérale en vertu d'ententes entre le Canada et les gouvernements bénéficiaires pour le financement de projets de développement. Ces fonds, octroyés sous forme de subventions, sont utilisés pour divers projets, notamment les projets d'infrastructure, le développement rural et agricole, l'aide alimentaire, les mécanismes de crédit et l'aide

Projet de l'ACDI en Guinée. L'ACDI apporte son soutien à de nombreux projets dont bénéficient directement les femmes.

technique. En 1986-1987, les fonds ont été répartis de la manière suivante : l'Asie ($376.6 millions), l'Afrique anglophone ($218.1 millions), l'Afrique francophone (environ $199.0 millions) et les Amériques ($153.0 millions). On comptait dans ces fonds environ $211.0 millions d'aide alimentaire.

Au moyen de programmes multilatéraux ($953.1 millions en 1986-1987), le Canada a appuyé les efforts de développement de quelque 85 organismes internationaux, notamment les organismes des Nations Unies, les banques de développement, les organismes humanitaires et d'autres groupes internationaux cherchant des solutions aux problèmes du développement mondial.

Les programmes spéciaux appuient les initiatives des organisations et des institutions non gouvernementales canadiennes et jouent ainsi un rôle actif dans le développement international. En 1986-1987, $248.8 millions ont été accordés à plus de 400 organisations et institutions (notamment des églises, des clubs philanthropiques, des coopératives, des syndicats et des universités) pour soutenir quelque 3,500 projets.

Le programme de coopération avec le monde des affaires encourage les compagnies canadiennes à mettre sur pied des entreprises en coparticipation avec les compagnies du Tiers Monde et à effectuer des transferts technologiques au profit des pays en voie de développement. En 1986-1987, $32.3 millions ont été consacrés au soutien de plus de 700 projets en cours relevant de 450 compagnies.

Service administratif canadien aux organismes (SACO)

Le SACO est une société canadienne privée à but non lucratif, fondée en 1967 par les secteurs public et privé de l'économie canadienne. Un conseil d'administration détermine sa politique. Par le recours à plus de 2,000 Canadiens et Canadiennes d'expérience, compétents, le SACO cherche à fournir des informations professionnelles et technologiques à des organismes gouvernementaux, industriels et autres.

Les activités du SACO se répartissent en deux volets principaux : le programme outre-mer, qui répond aux demandes des pays en voie de développement, et le programme d'aide aux autochtones du Canada, qui répond aux demandes reçues dans l'ensemble du pays. Les consultants volontaires du SACO ne reçoivent aucun salaire, mais tous leurs frais de voyage et de subsistance sont défrayés. Les projets outre-mer durent en moyenne de deux à trois mois, tandis que les projets destinés au programme d'aide aux autochtones du Canada durent en moyenne d'un ou deux jours à deux semaines. La majorité des projets destinés aux autochtones s'effectuent à des endroits que les consultants volontaires peuvent facilement atteindre à partir de leur résidence.

Le SACO est financé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), les gouvernements provinciaux et territoriaux, plus de 350 sociétés canadiennes et plusieurs centaines de personnes.

Service universitaire canadien outre-mer (SUCO)

Le SUCO recrute des Canadiens d'expérience dans les métiers, l'agriculture, la pêche, l'exploitation forestière, l'enseignement, la santé, le commerce et la technologie pour qu'ils assurent la transmission au Tiers Monde de leurs compétences et qu'ils fassent en retour l'apprentissage d'une culture et d'un mode de vie différents. Depuis 1961, le SUCO a placé plus de 9,000 coopérants de tous âges dans des pays en voie de développement aux termes de contrats de deux ans. Les gouvernements ou organismes d'outre-mer bénéficiaires paient

Les travailleurs du SUCO participent à des programmes visant le développement de villages en Asie.

le salaire du coopérant aux taux locaux et le SUCO, organisation indépendante à but non lucratif, assume les frais de déplacement, d'assurance-maladie, d'assurance dentaire et d'assurance-vie, d'orientation et de formation linguistique.

Le SUCO s'occupe aussi du financement d'un nombre croissant de projets d'autodéveloppement outre-mer et de l'éducation du public au Canada. Ses fonds proviennent en grande partie de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) ; le reste est fourni par des particuliers, sociétés, fondations, groupements communautaires et gouvernements provinciaux.

Programmes de recherche sur les légumineuses au Mali, un projet subventionné par le CRDI.

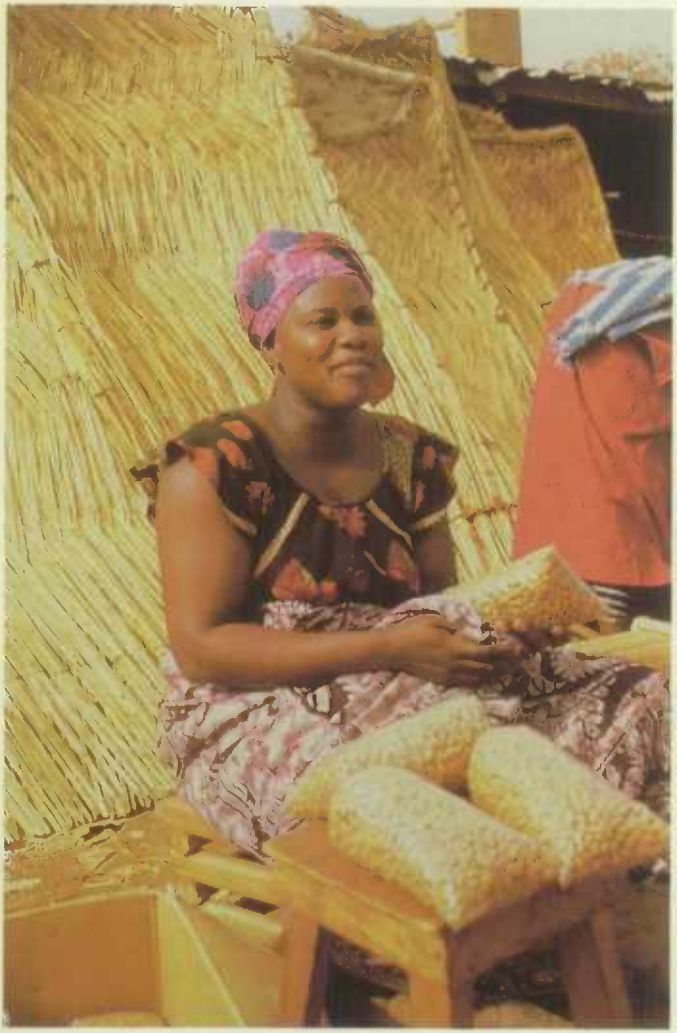

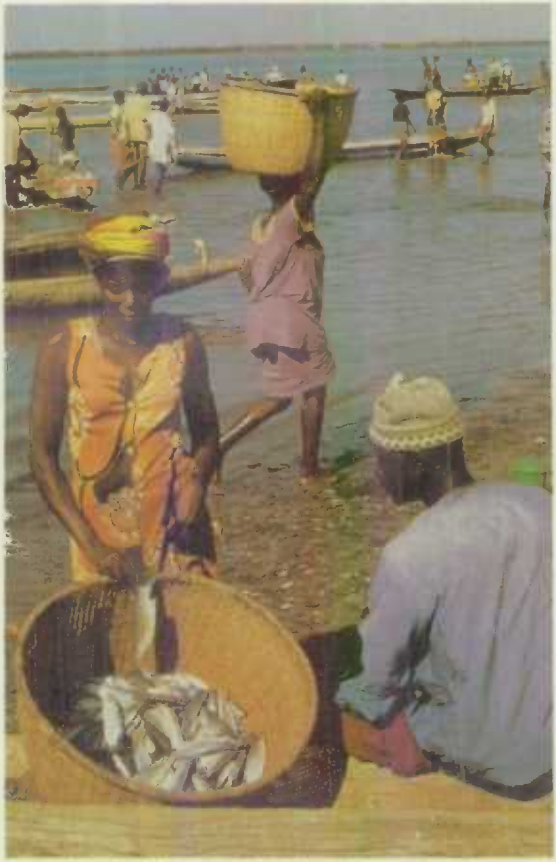

Les activités de pêche artisanale et industrielle sont importantes pour l'économie du Sénégal. Dans le cadre d'un projet subventionné par le CRDI, les chercheurs participent à la collecte, au traitement et à la distribution d'information sur les pêches réalisées au Sénégal et à l'étranger.

Centre de recherches pour le développement international (CRDI)

Le CRDI est une société d'État créée par une loi du Parlement en 1970. Bien que le CRDI soit financé entièrement par le Parlement, auquel il fait rapport chaque année, son fonctionnement est régi par un conseil de gouverneurs.

Le Centre appuie des projets de recherche scientifique dans les pays en voie de développement. Le CRDI fait également la promotion de la coopération entre les chercheurs de ces pays et leurs collègues du Canada, que ce soit dans le secteur universitaire, gouvernemental ou privé. Un soutien financier et professionnel est offert par le CRDI dans des domaines tels que l'agriculture, la santé, les sciences sociales, les sciences de l'information, les sciences de la terre et de l'ingénierie, la formation et l'application des résultats de la recherche.

Le CRDI a son siège à Ottawa. Il possède également six bureaux régionaux : Bogota, Le Caire, Dakar, Nairobi, New Delhi et Singapour.

Défense nationale

Pour assurer le maintien de la sécurité et de l'indépendance du pays, les Forces canadiennes sont liées par des accords de sécurité et de défense collectives avec les alliés du Canada dans le cadre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), avec les États-Unis en vertu d'accords bilatéraux dont celui du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), et avec les Nations Unies dans diverses missions de maintien de la paix et d'observation ; elles veillent également à ce que le Canada demeure apte à fonctionner à titre d'État souverain sur son propre territoire et dans les eaux territoriales sur lesquelles s'exerce son autorité.

Comme le principal danger qui menace le Canada sur le plan militaire est l'éventualité, peu probable cependant, d'un conflit nucléaire entre les États-Unis et l'Union soviétique, la politique canadienne s'efforce de prévenir une telle situation par une activité qui s'exerce surtout en Europe et en Amérique du Nord.

La contribution principale du Canada en Europe comporte notamment un contingent de forces terrestres qui, en cas de crise ou de guerre, serait affecté à la réserve tactique du Commandant du Groupe d'armées du Centre. Ses effectifs actuels sont d'environ 4,100 hommes auxquels s'ajouteraient, en cas de crise, 1,400 soldats transportés par voie aérienne

Lors d'un exercice de l'OTAN, dans un village ouest-allemand, des soldats canadiens prenaient place dans un véhicule blindé de transport des troupes.

Les soldats canadiens membres des forces de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre patrouillent le long de la « ligne verte » à Nicosie. Les forces de maintien de la paix de l'ONU, au sein desquelles plus de 80,000 soldats canadiens ont travaillé au cours des 40 dernières années, ont reçu le prix Nobel de la paix en septembre 1988 pour leur participation volontaire à des actions exigeantes et dangereuses en des points chauds du globe.

du Canada. La formation aérienne présente en Europe, soit le 1er Groupe aérien du Canada, représente également une composante majeure et s'acquitterait en temps de crise de tâches conventionnelles d'attaque au sol et de défense aérienne.

La collaboration avec les forces des États-Unis, en vertu d'une nouvelle entente NORAD signée en mars 1985, constitue un trait essentiel de la défense de l'Amérique du Nord. L'entente porte notamment sur le programme de modernisation du système de défense aérienne de l'Amérique du Nord, qui accroîtra d'une manière significative notre capacité de déceler et d'intercepter les aéronefs et les missiles de croisière à la périphérie de l'Amérique du Nord.

Les forces navales canadiennes ont pour tâche de surveiller et de contrôler les approches maritimes des côtes du Canada baignées par trois océans, de fournir des navires prêts au combat, en vertu de l'engagement du Canada vis-à-vis de l'OTAN, et de collaborer avec les forces américaines à la défense du continent.

Les engagements du Canada en ce qui touche le maintien de la paix découlent de la politique établie en vertu de laquelle jusqu'à 2,000 membres des Forces canadiennes peuvent être appelés en tout temps à servir dans des missions de maintien de la paix. Le Canada compte actuellement des militaires en service au Golan (entre la Syrie et Israël), à Chypre et au sein de l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve que dirigent les Nations Unies au Moyen-Orient. Des membres des Forces canadiennes participent également à la force multinationale et au groupe d'observateurs présents dans la péninsule du Sinaï afin de contribuer à assurer le respect des dispositions du traité de paix signé en 1979 entre l'Égypte et Israël.

Pour protéger la souveraineté du Canada, les Forces armées canadiennes exercent deux grandes fonctions. Elles doivent d'abord prévenir toute atteinte pouvant être portée au droit du Canada d'exercer son autorité sur le territoire et les eaux territoriales canadiens. Deuxièmement, en cas de troubles civils graves, les forces pourraient être appelées à la rescousse des autorités civiles. Aucun groupe des Forces armées n'est expressément chargé de cette fonction, mais des militaires normalement affectés à d'autres tâches sont formés pour fournir une telle aide.

UN PORTRAIT DU

Canada

L'ÉCONOMIE

L'ÉCONOMIE CANADIENNE DES ANNÉES 1980

L'économie canadienne a poursuivi son expansion en 1987. Il s'agit de la cinquième année consécutive de croissance, après la forte baisse enregistrée pendant la récession de 1981-1982. L'inflation due aux prix est demeurée modérée, si on la compare aux taux de plus de 10 % enregistrés au début de la décennie, tandis que le chômage est demeuré au-dessus des niveaux d'avant la récession.

La récession de 1981-1982 a surtout touché la demande intérieure, qui a accusé une forte baisse. Les dépenses de consommation ont diminué en raison de l'affaiblissement des revenus et de l'augmentation du taux de l'épargne personnelle, qui est passé de 13.3 % à 17.8 % en 1982, ce qui constitue un record pour l'après-guerre. Les investissements des entreprises ont diminué fortement, de même que la demande de logements, de stocks

← *Canada Place à Vancouver (C.-B.).*

d'entreprises et celle d'usines et de matériel. Les exportations ont continué de croître lentement et, avec la forte diminution de la demande intérieure d'importations, l'excédent du compte courant a augmenté.

La reprise en 1983 était alimentée par les exportations et la demande des ménages et par la fin de la forte diminution des stocks des entreprises. Cependant, le volume de la demande intérieure n'a retrouvé son niveau d'avant la récession qu'en 1984. La lente croissance de la demande intérieure et des revenus a contribué à maintenir le déficit de l'administration fédérale à un niveau toujours élevé.

Les événements économiques de 1986 se caractérisaient par la forte chute du cours des marchandises, en particulier du pétrole brut et du blé. Tandis que la diminution du prix des marchandises s'est révélée bénéfique pour les branches manufacturières du Canada central, elle a également entraîné une autre grave réduction des revenus et des investissements des entreprises dans l'ouest du Canada. Le chômage est demeuré au-dessus des niveaux de la récession presque partout dans l'Ouest canadien, mais il a diminué rapidement en Ontario.

On a observé en 1987 une répartition plus égale de la croissance selon la province et selon la branche d'activité. Les investissements des entreprises sont devenus la principale source de croissance et, à la fin de l'année, ils avaient retrouvé leur niveau d'avant la récession. Les dépenses au chapitre du logement ont également augmenté au cours de l'année, en particulier en Ontario. L'emploi a progressé suffisamment dans toutes les provinces pour ramener le taux de chômage à près de 8 % à la fin de l'année. L'accélération de la croissance des recettes a également contribué à une autre réduction du déficit fédéral. Le rythme rapide de la croissance au Canada par rapport à ses principaux partenaires commerciaux s'est cependant traduit par une diminution du solde du compte courant, en raison d'une augmentation plus rapide des importations que des exportations. Ce déficit a été financé par une hausse des entrées de capitaux, en particulier de la part des investisseurs japonais sur le marché obligataire.

La secousse qui a ébranlé les marchés boursiers mondiaux à la mi-octobre 1987 a pris au Canada la forme d'une baisse record des cours. Même si les causes de la panique ne sont pas très claires, on ne relève que peu d'indices d'un affaiblissement de l'économie réelle en raison de cette baisse. En particulier, la production réelle a augmenté de 1.5 % au quatrième

Répartition sectorielle de l'emploi au Canada, pour certaines années entre 1971 et 1987

Secteur d'activité	1971	1976	1981	1987
	%	%	%	%
Agriculture	6.3	5.0	4.4	4.0
Autres industries primaires	2.7	2.5	2.9	3.4
Industries manufacturières	21.8	20.3	19.3	17.0
Construction	6.0	6.7	5.9	5.2
Transports, communications et autres services publics	8.7	8.7	8.3	7.6
Commerce	16.5	17.3	17.1	17.6
Finance, assurances et immobilier	4.9	5.2	5.4	5.8
Services socio-culturels, commerciaux et personnels	26.3	27.1	29.7	32.7
Administrations publiques	6.7	7.2	7.0	6.7
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Activité intense sur le parquet de la Bourse de Toronto le 30 octobre 1987, jour qui a suivi le « lundi noir ». Le bouleversement qu'ont connu les Bourses à travers le monde à la mi-octobre 1987 s'est illustré par une baisse record des cours au Canada.

trimestre de l'année. Les projets d'investissement des entreprises en 1988 ont connu une forte croissance, ce qui donne une augmentation de 18 %. L'emploi a continué de croître rapidement au début de 1988 et le taux de chômage est ainsi tombé en-dessous de 8 %.

Croissance et fluctuations de l'activité économique

Le produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 8.6 % en 1987 pour atteindre $554 milliards. Le PIB en dollars constants de 1981 s'est accru de 3.9 % et l'indice implicite de prix du PIB, de 4.6 %. L'activité économique a commencé à se redresser au début de l'année, après une période de stagnation au deuxième semestre de 1986. L'expansion s'est poursuivie à un rythme vigoureux pendant toute l'année. Au quatrième trimestre, le PIB réel s'est accru de 1.5 %, ce qui porte le volume de l'activité économique à un niveau dépassant de 5.7 % celui du quatrième trimestre de 1986.

Le volume de la demande intérieure finale et des exportations a enregistré dans les deux cas d'importantes progressions en 1987. La construction résidentielle neuve et les dépenses

des entreprises en biens d'équipement ont augmenté fortement. Les dépenses de consommation ont progressé elles aussi sensiblement. Les dépenses publiques se sont accrues moins rapidement que les autres principales composantes de la demande.

Selon le secteur d'activité, ce sont ceux du commerce de gros et de détail, de la construction, de la fabrication et des communications qui ont enregistré la plus forte croissance. Les secteurs de la finance, des assurances et des affaires immobilières, des forêts et celui des services publics ont également progressé avec vigueur. La production du secteur des entreprises s'est accrue de 4.5 %, ce qui représente environ les quatre cinquièmes du total de l'économie. Dans le cas du secteur hors entreprises, la croissance a été de 1.3 %.

Composantes de la demande

L'essor de la construction résidentielle que l'on observe depuis 1983 s'est poursuivi en 1987, avec une augmentation réelle de 14.9 %. La construction résidentielle neuve a progressé de 21.6 %, tandis que les dépenses en modifications et améliorations aux logements existants se sont accrues de 11.0 %. L'essor du secteur résidentiel a continué au troisième trimestre pour se stabiliser au quatrième.

Les dépenses des entreprises en usines et matériel ont elles aussi augmenté sensiblement. Les dépenses en machines et matériel ont progressé de 14.8 %, tandis que les dépenses d'investissement au chapitre de la construction non résidentielle commerciale ont augmenté plus lentement (+ 1.6 %). La demande de machines et de matériel s'est trouvée influencée par la baisse du prix de ces biens. La progression dans le cas des dépenses au chapitre de la construction non résidentielle s'explique en partie par la reprise des cours des ressources naturelles en 1987 par rapport à leurs bas niveaux de 1986.

Les dépenses personnelles réelles se sont accrues de 4.5 %. Cette augmentation traduit la poursuite de la croissance des revenus disponibles et la baisse de l'épargne du secteur des particuliers. Le revenu personnel disponible s'est accru de 6.5 %, tandis que l'indice implicite de prix des dépenses personnelles a augmenté de 4.3 %. Le taux de l'épargne personnelle est passé de 11.5 % en 1986 à 9.3 % en 1987. Pour les biens, ce sont les dépenses au chapitre des produits automobiles, des meubles et articles ménagers et des autres biens durables qui ont augmenté le plus. Du côté des services, on a observé une forte hausse des voyages à l'étranger, ce qui marque le retour à une tendance plus normale pour les voyages internationaux des Canadiens après Expo 86. Le dollar canadien a gagné 4.8 % par rapport à la devise américaine en 1987, ce qui rend les vacances aux États-Unis plus intéressantes.

Le total des dépenses publiques a augmenté plus lentement que les autres principales composantes de la demande (+ 2.1 %), ce qui rend compte des restrictions budgétaires à tous les niveaux.

Pour l'ensemble de 1987, les stocks commerciaux non agricoles ont connu un taux de croissance semblable à celui observé en 1986. Cependant, l'évolution au cours de l'année a été sensiblement différente. On a observé au premier et au troisième trimestre de l'année des augmentations modérées, tandis qu'au deuxième trimestre les stocks n'ont pas changé. Au quatrième trimestre, par contre, on a relevé une accumulation exceptionnellement importante. On a constaté une légère diminution des stocks au niveau du détail, qui se rattache à la forte demande de consommation. Les stocks se sont accumulés au niveau du gros, en partie à cause d'une forte hausse des importations vers la fin de l'année. Les stocks de gros de bois de construction se sont également accumulés au quatrième trimestre, avec la stabilisation de la construction résidentielle et de la demande de matériaux de construction. Le niveau total des stocks a également augmenté dans la fabrication en raison d'une progression des stocks de produits en cours correspondant à la croissance des taux de production. Le niveau des stocks de produits finis dans le secteur de la fabrication a diminué, ce qui tient compte de la forte demande pendant toute l'année. Les stocks ont baissé dans certaines

branches primaires, principalement à cause d'une progression des ventes à l'exportation de métaux et de bois de construction.

Les stocks agricoles et les céréales en circuit commercial, qui avaient augmenté fortement en volume en 1986, ont continué de croître au cours des trois premiers trimestres de 1987 pour baisser au quatrième. Ils ont terminé l'année pratiquement sans changement. Le volume des exportations de céréales était à la hausse, tandis que la valeur des récoltes était inférieure à celle de 1986.

Compte tenu d'une croissance toujours modérée des économies des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les exportations réelles se sont accrues de 5.6%. Le volume des exportations de marchandises a augmenté de 6.4%, après s'être accru de 4.3% en 1986. L'augmentation générale a été dominée par les exportations de blé, de produits de la forêt, de gaz naturel et de produits chimiques. Les ventes à l'exportation à destination du Japon et de l'Europe ont augmenté très sensiblement, ce qui traduit en partie la vive dépréciation du dollar canadien par rapport aux devises de ces pays au cours des deux années écoulées. Les exportations de services ont diminué en 1987 en raison de la baisse des recettes touristiques et de la faiblesse de la demande de services commerciaux. Les importations de biens ont augmenté fortement en 1987 (+ 9.1% en monnaie constante), ce qui correspond à la vigueur de la demande finale. Les hausses ont été particulièrement importantes au second semestre de 1987, ce qui traduit l'accroissement des achats de machines et de matériel, de produits automobiles et de pétrole brut. Les importations de services ont augmenté fortement en raison de la hausse des voyages des Canadiens à l'étranger. Les biens et services américains ont été plus concurrentiels sur le marché canadien en raison du redressement de la devise canadienne par rapport au dollar américain. Le déficit global de la balance des paiements s'est établi à $9.6 milliards en 1987, niveau comparable à celui de 1986.

Le West Edmonton Mall, situé à Edmonton en Alberta, est le plus grand centre au monde regroupant des activités de vente au détail et de divertissement.

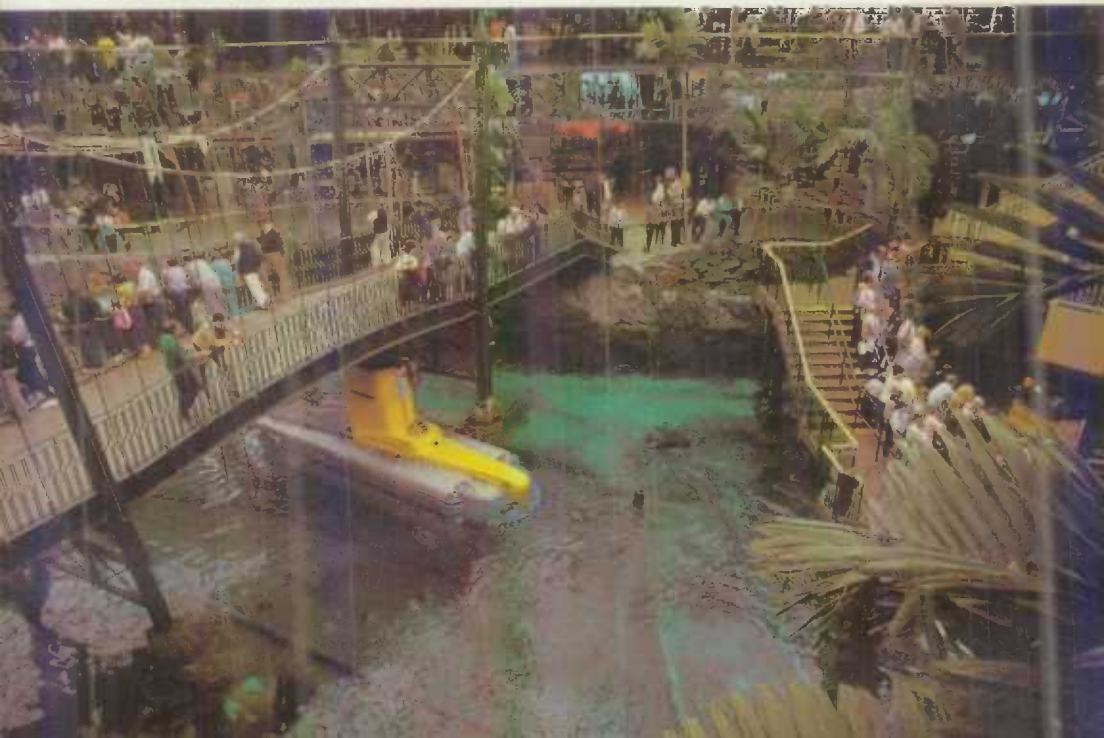

Indices de prix

L'inflation a augmenté en 1987, tandis que l'indice implicite de prix du PIB s'est accru de 4.6 %. Le taux d'augmentation moyen au cours des trois années précédentes était de 3.2 %. Le taux d'inflation traduit des augmentations de 9.1 % de l'indice de la construction résidentielle et de 4 % à 4.5 % des indices des dépenses personnelles, des dépenses publiques courantes et de la construction non résidentielle commerciale. Le redressement du dollar canadien par rapport à la devise américaine a contribué à réduire les prix à l'importation. En raison principalement de son contenu élevé en importations, l'indice des prix des investissements en machines et matériel commerciaux a baissé de 3.6 %. Comme les prix à l'importation ont diminué plus rapidement que ceux à l'exportation, on a observé un relèvement des termes généraux de l'échange après trois années de baisse.

Composantes du revenu

Le revenu du travail a augmenté de 6.7 % en 1987, en raison d'une progression de 2.9 % de l'emploi (selon l'indicateur des travailleurs rémunérés de l'Enquête sur la population active) tandis que la rémunération moyenne par personne occupée s'est accrue de 3.7 %. La production réelle par personne occupée a progressé de 0.9 %, ce qui signifie une hausse des coûts unitaires de main-d'œuvre de 2.8 %. Le revenu personnel s'est accru de 7.3 % au cours de l'année. L'augmentation des impôts sur le revenu a limité la croissance du revenu personnel disponible à 6.5 %.

En 1987, les bénéfices des sociétés avant impôt ont dépassé de 25.3 % ceux de 1986. Les progressions ont été générales pour un grand nombre de branches d'activité et ont rendu compte de la forte demande au pays et à l'étranger ainsi que de la progression des marges d'exploitation. C'est dans le secteur de la fabrication que l'augmentation a été la plus forte. La branche du pétrole a également enregistré une augmentation particulièrement vigoureuse de ses bénéfices, après une forte chute en 1986.

Le déficit total du secteur des administrations publiques est passé de $27.9 milliards en 1986 à $25.5 milliards en 1987. La part de l'administration fédérale dans cette diminution a été de $1.5 milliard. Le total des dépenses a augmenté de 6.8 % et celui des recettes, de 8.9 %.

Tôle d'aluminium en bobine sortant d'une bobineuse dans une usine de Kingston (Ont.).

Raffinerie dans la région d'Oakville, sur le lac Ontario.

LE MONDE DU TRAVAIL

La population active

En 1987, la population active au Canada comptait en moyenne 13,121,000 personnes, soit 66.2 % de la population âgée de 15 ans et plus. De ce nombre, 11,955,000 travaillaient et 1,167,000 étaient en chômage. Au cours de la cinquième année de reprise après la récession de 1981-1982, le nombre de personnes actives a augmenté de 2 % et celui des personnes occupées de 2.8 %. Par conséquent, le taux de chômage a baissé à 8.9 %, ce qui représente une importante diminution par rapport à celui de 11.9 % enregistré en 1983.

La principale cause de l'augmentation du taux d'activité a été la présence des femmes sur le marché du travail. Au cours de la décennie qui a précédé la récession, le nombre de femmes qui entraient sur le marché du travail atteignait en moyenne plus de 4 % chaque année. Bien que ce taux de croissance soit tombé à seulement 1.5 % en 1981-1982, il a atteint en moyenne plus de 3 % depuis. Ce taux de croissance est sensiblement plus élevé que celui de la population active masculine, qui atteint en moyenne un peu plus de 1 % au cours de la même période.

Tableau 1. Personnes occupées, selon l'âge et le sexe, et rapport emploi/population selon l'âge, 1981-1987

Âge et sexe	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
	Milliers	*Milliers*	*Milliers*	*Milliers*	*Milliers*	*Milliers*	*Milliers*
Nombre de personnes occupées	11,006	10,644	10,734	11,000	11,311	11,634	11,955
Hommes	6,559	6,254	6,240	6,367	6,508	6,657	6,793
Femmes	4,447	4,390	4,495	4,633	4,804	4,977	5,161
Nombre de personnes occupées âgées de 15 à 24 ans	2,668	2,398	2,337	2,374	2,389	2,417	2,423
Hommes	1,416	1,235	1,196	1,232	1,232	1,258	1,265
Femmes	1,251	1,164	1,141	1,142	1,157	1,159	1,158
Nombre de personnes occupées âgées de 25 ans et plus	8,338	8,245	8,397	8,626	8,923	9,217	9,532
Hommes	5,142	5,019	5,044	5,135	5,276	5,399	5,528
Femmes	3,196	3,226	3,354	3,492	3,647	3,818	4,003
	Rapport emploi/population						
	%	%	%	%	%	%	%
Total	59.9	57.0	56.7	57.4	58.4	59.4	60.3
Nombre de personnes âgées de 15 à 24 ans	58.8	53.4	52.9	54.8	56.3	58.2	59.7
Nombre de personnes âgées de 25 ans et plus	60.3	58.2	57.9	58.2	59.0	59.7	60.5

Tableau 2. Chômage selon l'âge et le sexe et selon la province, 1981, 1983 et 1987

Âge et sexe	En chômage			Province	Taux de chômage		
	1981	1983	1987		1981	1983	1987
	Milliers	*Milliers*	*Milliers*		%	%	%
Nombre de chômeurs	898	1,448	1,167	T.-N.	13.9	18.8	18.6
Hommes	494	859	634	Î.-P.-É.	11.2	12.2	13.3
Femmes	404	590	533	N.-É.	10.2	13.2	12.5
				N.-B.	11.5	14.8	13.2
Nombre de chômeurs âgés de 15 à 24 ans	407	579	386	Qc	10.3	13.9	10.3
Hommes	233	345	220	Ont.	6.6	10.4	6.1
Femmes	175	234	165	Man.	5.9	9.4	7.4
				Sask.	4.7	7.4	7.3
Nombre de chômeurs âgés de 25 ans et plus	491	869	781	Alb.	3.8	10.8	9.6
Hommes	262	514	414	C.-B.	6.7	13.8	12.0
Femmes	229	355	367				
				Canada	7.5	11.9	8.9

Évolution de la population active, 1967-1987
(Données désaisonnalisées)

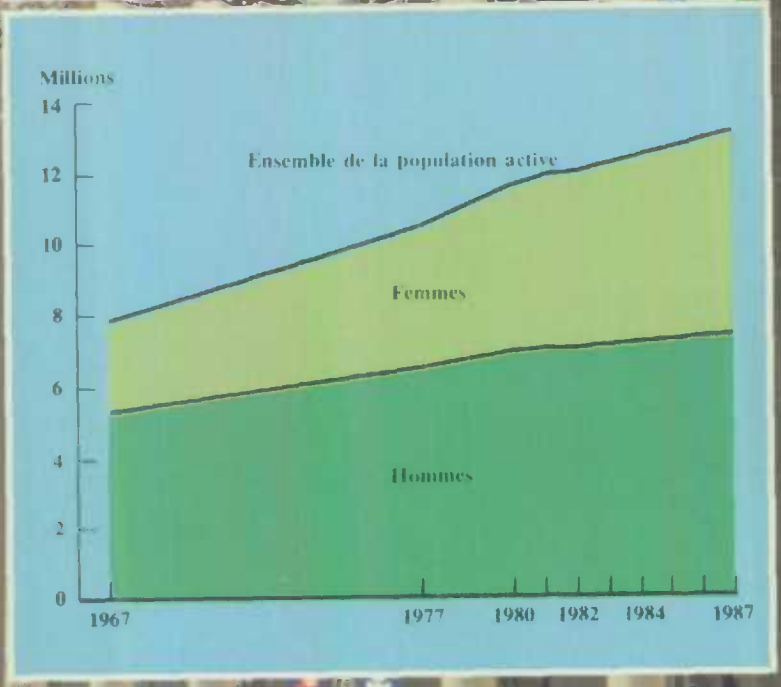

Bien que la plupart des principales caractéristiques du marché du travail aient retrouvé, ou même dépassé, en 1987, les niveaux antérieurs à la récession, un certain nombre de facteurs qui persistent témoignent de l'impact de ce ralentissement sur l'économie. Outre le taux de chômage, qui est toujours supérieur à celui de 7.5 % enregistré en 1981, le nombre de chômeurs atteint également des niveaux supérieurs à ceux de la fin des années 1970. Le taux de chômage chez les hommes âgés de 25 ans et plus était presque de 60 % plus élevé qu'en 1981 et ce, bien que leur taux d'activité ait diminué de presque 3 points. En 1987, par rapport à 1981, la période moyenne de chômage était plus longue de 5 semaines, et de plus de 11 semaines dans le cas des hommes de 45 ans et plus. En 1987, le rapport emploi/population, c'est-à-dire le pourcentage de personnes qui travaillaient, est revenu au même niveau qu'en 1981. L'Ontario et le Québec ont été les seules provinces où les taux de chômage étaient sensiblement les mêmes qu'au début des années 1980. Dans d'autres provinces, notamment en Alberta et en Colombie-Britannique, les taux sont toujours bien supérieurs à ceux d'avant la récession.

Assurance-chômage

Le programme d'assurance-chômage est administré par Emploi et Immigration Canada. Ce régime, qui protège environ 95 % de la main-d'œuvre canadienne, offre une aide financière temporaire aux travailleurs qui doivent faire face à une perte de revenus pour cause de congédiement, de réduction des heures de travail, de maladie, de retraite, de grossesse ou d'adoption.

Les prestations d'assurance-chômage versées en 1987 ont atteint $10.44 milliards, en très légère baisse par rapport à l'année précédente. En raison de la croissance économique soutenue en 1987, le niveau de l'emploi a augmenté et le nombre de demandes de prestations d'assurance-chômage a diminué, étant passé de 3.92 millions en 1982 à 3.22 millions en 1987.

Tableau 3. Assurance-chômage, 1979-1987

Année	Prestations versées	Nombre de demandes initiales et de renouvellement reçues	Nombre estimé de prestataires
	Millions de $	*Milliers*	*Milliers*
1979	4,008	2,600	713[r]
1980	4,393	2,762	703[r]
1981	4,828	2,947	720[r]
1982	8,575	3,919	1,138[r]
1983	10,169	3,434	1,248[r]
1984	9,986	3,492	1,194[r]
1985	10,227	3,312	1,145
1986	10,514	3,353	1,095
1987	10,440	3,221	1,031

[r] Données révisées.

En 1988, le montant maximal des prestations hebdomadaires atteignait $339, soit 60 % de la moyenne des gains hebdomadaires assurés du prestataire. Le taux de cotisation de l'employé n'a pas changé depuis 1985 et se situe à 2.35 %. En 1988, la cotisation de l'employé est de $13.28 par semaine dans le cas des travailleurs dont le revenu hebdomadaire maximal assurable est de $565. En général, la contribution de l'employeur représente 1.4 fois celle de l'employé.

Emploi et Immigration Canada exerce aussi ses activités dans plus de 480 Centres d'emploi du Canada. Parmi ces derniers, plus de 100 offrent des services aux étudiants sur les campus universitaires et 299 projets d'extension assurent des services additionnels à la clientèle.

Indice de l'offre d'emploi

Il s'agit d'un indicateur des conditions du marché du travail qui mesure l'espace alloué aux offres d'emploi publiées dans les quotidiens de 18 régions métropolitaines importantes. Étant donné que l'annonce des emplois vacants survient au début du cycle d'affaires, un indice qui mesure les variations des offres d'emploi peut être considéré comme un indicateur avancé de l'activité économique générale.

L'indice (1981 = 100) est très sensible aux fluctuations du niveau de l'activité économique. Suivant la récession du début des années 1980, l'indice annuel moyen a diminué, étant passé de 100 en 1981 à 43 en 1983. Il a progressé chaque année depuis 1983 pour atteindre 121 en 1987.

La technologie informatique constitue un secteur en croissance au sein de la main-d'œuvre. En 1986, les industries des télécommunications et de l'informatique ont dépensé environ $1 milliard en R.-D., ce qui représente environ 30 % de l'ensemble des dépenses de R.-D. faites par les industries au Canada.

Statistique des accidents du travail

Plus d'un million de Canadiens subissent chaque année des blessures dans des accidents du travail. Environ la moitié de ces blessures sont suffisamment graves pour obliger les employés à s'absenter de leur travail. En 1986, les commissions provinciales des accidents du travail ont approuvé 586,718 demandes de remboursement relativement à des accidents du travail survenus au Canada qui ont entraîné des pertes de temps ou une invalidité permanente. Les données sur ces blessures sont fournies par les commissions dans le cadre du programme national de la statistique des accidents du travail.

En 1986, la plupart des accidents ont entraîné des problèmes de dos (27 %), viennent ensuite les poignets, les mains ou les doigts (22 %) et enfin les chevilles, les pieds ou les orteils (10 %). Les types d'accidents les plus fréquents sont le surmenage (30 %), le fait d'avoir été atteint par un objet (19 %) et les chutes (16 %). En termes de caractéristiques physiques, ou de nature, 48 % des blessures comportaient des entorses et des foulures, et 17 % découlaient de contusions, ecchymoses ou meurtrissures.

Salaires et traitements

D'après les estimations de l'enquête de Statistique Canada sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail, 9,177,800 personnes étaient des travailleurs rémunérés d'entreprises, d'établissements et d'organismes canadiens en 1986. Près de 66 % travaillaient dans le cœur industriel du Canada, c'est-à-dire en Ontario et au Québec, et 20 % en Alberta et en Colombie-Britannique. Pour ce qui est des gains hebdomadaires moyens les plus élevés, cependant, l'Ontario et le Québec prenaient la cinquième et la sixième place respectivement parmi toutes les provinces et les territoires, tandis que l'Alberta et la Colombie-Britannique occupaient respectivement le troisième et le quatrième rang. Les gains hebdomadaires moyens les plus élevés ont été versés dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, où 26,900 personnes au total, soit 0.3 % des travailleurs rémunérés du Canada, travaillaient en 1986. Les gains moyens les plus faibles ont été enregistrés dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Tableau 4. Personnes occupées et gains hebdomadaires moyens, 1986

Province ou territoire	Nombre de personnes occupées	Gains hebdomadaires moyens
	Milliers	*$*
Terre-Neuve	127.2	408.11
Île-du-Prince-Édouard	31.0	348.30
Nouvelle-Écosse	258.9	390.30
Nouveau-Brunswick	195.0	399.93
Québec	2,274.7	420.25
Ontario	3,801.7	439.79
Manitoba	365.9	402.16
Saskatchewan	278.4	402.16
Alberta	861.4	448.99
Colombie-Britannique	956.7	443.84
Yukon	8.7	507.30
Territoires du Nord-Ouest	18.2	581.65
Canada	9,177.8	430.94

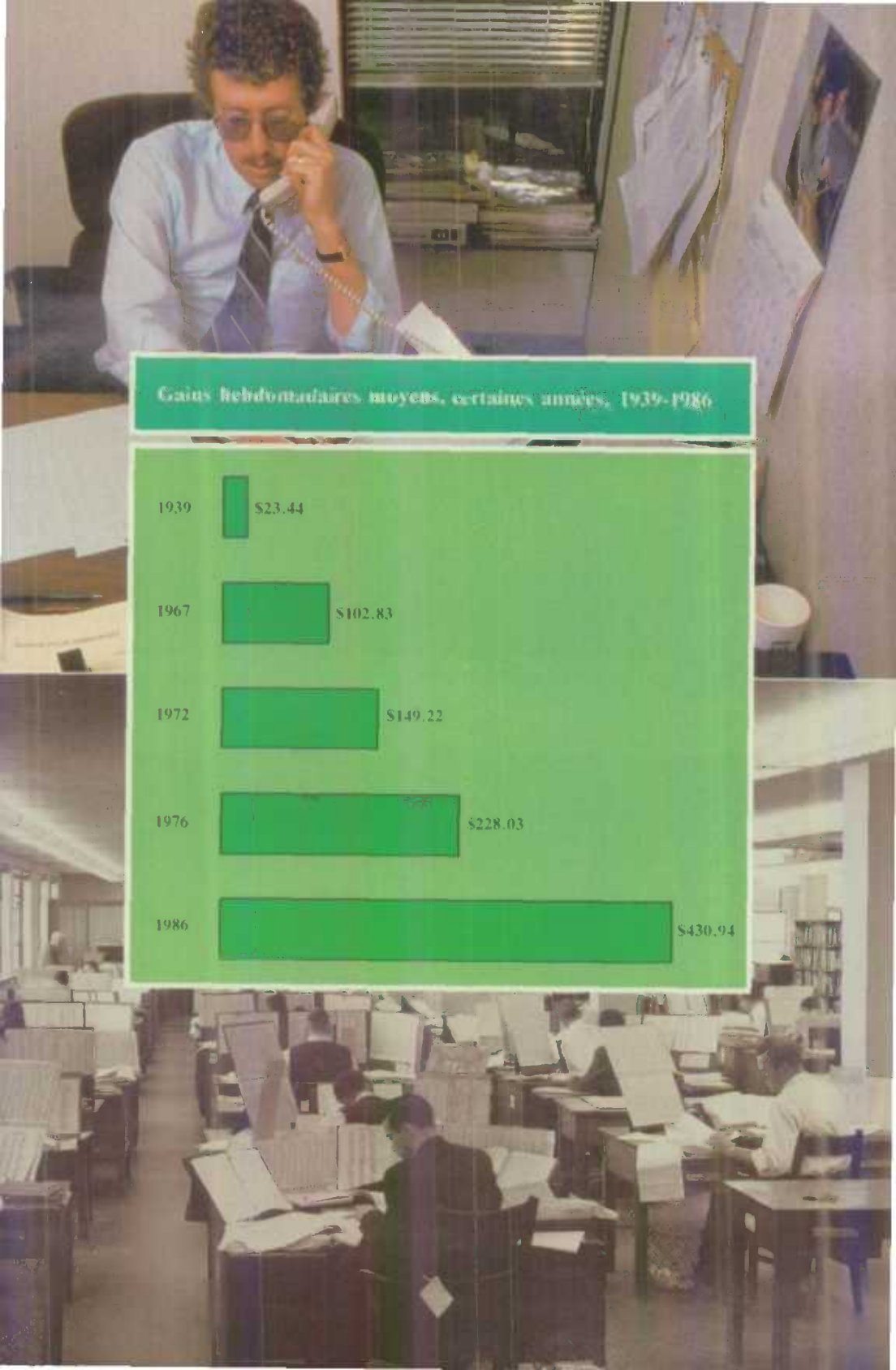

Gains hebdomadaires moyens, certaines années, 1939-1986

Salle de découpage dans une conserverie de viande à Saint-Boniface (Man.).

Selon la branche d'activité, les gains moyens les plus élevés ont été payés par les deux branches qui avaient les niveaux d'emploi les plus faibles, soit l'extraction minière et pétrolière et l'exploitation forestière. Les branches qui payaient le moins, et les deux seules à verser des salaires inférieurs aux gains hebdomadaires moyens, ont été celles des services et du commerce. Les services venaient en première place et le commerce en troisième place pour l'importance des effectifs et ensemble, ils comptaient pour 52 % de la totalité des travailleurs rémunérés. Dans le secteur de la fabrication, qui vient en deuxième place pour l'importance des effectifs et qui employait 19 % de l'ensemble des travailleurs industriels, la durée hebdomadaire moyenne du travail en 1986 était de 38.7 heures et les gains horaires moyens s'établissaient à $11.95.

Organisations de travailleurs

Les organisations de travailleurs au Canada comptaient en 1987 3,781,000 membres, ce qui représente une augmentation de 11.3 % par rapport à 1980. Environ 58.5 % appartenaient à des syndicats affiliés au Congrès du travail du Canada (CTC), 19 % à des syndicats affiliés à d'autres fédérations et les 22.5 % restants étaient membres de syndicats nationaux et internationaux non affiliés et d'organisations locales indépendantes. De l'effectif total, 35 % appartenaient à des syndicats internationaux dont les sièges sociaux se trouvaient aux États-Unis.

La population active du Canada comprenait en moyenne 13,121,000 personnes en 1987 ou 66,2 % de l'ensemble de la population âgée de 15 ans et plus.

Quatorze syndicats ont déclaré un effectif d'au moins 50,000 membres en 1987. Les cinq principaux étaient le Syndicat canadien de la fonction publique (330,000), le Syndicat national de la Fonction publique provinciale (278,500), l'Alliance de la Fonction publique du Canada (179,900), les Métallurgistes unis d'Amérique (160,000) et l'Union internationale des travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (160,000).

Relations de travail

Les relations employeurs-employés dans tous les secteurs du monde canadien de l'entreprise et de l'industrie sont réglementées et encouragées par les ministères fédéral et provinciaux du travail, chacun à l'intérieur de son secteur de compétence ; Travail Canada, pour sa part, s'occupe directement des entreprises et de leurs employés, au nombre d'environ 600,000, qui relèvent de l'administration fédérale.

Les quatre grands objectifs de Travail Canada sont les suivants : promouvoir et protéger les relations de travail dans le secteur industriel, assurer une juste rétribution du travail accompli et favoriser un milieu de travail propice au bien-être physique et social, protéger les droits et les intérêts des parties dans le monde du travail, garantir l'accès équitable aux possibilités d'emploi pour tous les Canadiens et instaurer un climat qui favorise la consultation et la communication entre l'administration publique, les syndicats et les dirigeants d'entreprises.

LE SECTEUR DES SERVICES

Transports

Les transports ont joué un rôle important dans l'histoire du Canada et dans la constitution de sa structure économique. Avec les années, on est passé du canot de l'explorateur à la prédominance du chemin de fer pour en arriver aujourd'hui à une dépendance de plus en plus grande vis-à-vis de l'avion et de l'automobile. Par conséquent, en l'espace de deux générations, des changements radicaux se sont produits dans le transport des marchandises pour compte d'autrui. En 1930, les chemins de fer étaient à l'origine d'environ 85 % des recettes provenant du transport des marchandises, mais leur part était tombée à moins de 50 % en 1960. Le camionnage pour compte d'autrui représentait 2 % des recettes totales du transport des marchandises en 1930 et 30 % en 1960. Au milieu des années 1980, les divers modes de transport se partageaient le marché de la manière suivante : 49 % au camionnage pour compte d'autrui, 39 % aux transporteurs ferroviaires, 8 % aux transporteurs maritimes et 4 % aux transporteurs aériens.

Le pont Angus MacDonald à Halifax (N.-É.).

L'aéroport international Pearson de Toronto, en Ontario, a offert plus de vols à horaire fixe que n'importe quel autre aéroport canadien en 1986.

Transports aériens

En 1986, les 61 aéroports dotés d'une tour de contrôle de Transports Canada ont dirigé 5.2 millions d'atterrissages et de décollages. De ce nombre, 3.1 millions étaient des mouvements itinérants (atterrissages ou décollages des aéronefs entrant ou sortant de la zone de contrôle de la tour), une augmentation de 3.6 % par rapport à 1985. La moitié de ces mouvements ont été effectués par des aéronefs à pistons, mais leur part est tombée de 60 % en 1980 à 50 % en 1986. Venaient ensuite les avions à réaction, dont la part en 1986 était de 29 %, contre 25 % en 1980. Les avions à turbopropulseurs ont aussi connu une popularité accrue, leur proportion de l'ensemble des mouvements itinérants ayant grimpé de 9 % en 1980 à 16 % en 1986. Les mouvements restants étaient attribués aux hélicoptères (5 %). Au 30 septembre 1987, on comptait 27,268 aéronefs civils immatriculés au Canada, dont 16,896 possédant un certificat de navigabilité.

En 1986, l'aéroport international de Toronto, qui s'appelle maintenant l'aéroport international Pearson, a enregistré plus de trafic au niveau des services réguliers que tout autre aéroport canadien. Toronto, le centre des déplacements aériens régionaux et transcontinentaux, figurait dans sept des dix principales paires de villes pour le transport aérien de passagers par les services réguliers à l'intérieur du pays. (Les paires de villes comprennent la ville d'origine et la ville de destination.) Les passagers aériens se dirigent normalement

Tableau 1. Services à horaire fixe pour les passagers, le courrier et les marchandises dans les 10 principaux aéroports canadiens, 1986

Rang[1]	Aéroport	Vols	Passagers[2]	Courrier[2]	Marchandises[2]
		Nombre	*Milliers*	*Milliers de kg*	*Milliers de kg*
1	International de Toronto	170,872	15,154	49 646	206 799
2	International de Vancouver	76,832	7,247	18 135	87 547
3	International de Montréal	74,713	5,440	13 841	29 210
4	International de Calgary	62,054	3,814	8 990	25 860
5	International de Winnipeg	35,637	2,177	10 127	15 701
6	International d'Edmonton	32,109	1,964	7 638	28 900
7	International d'Ottawa	32,488	1,936	7 052	4 659
8	International d'Halifax	30,546	1,710	7 834	18 361
9	International de Mirabel	18,960	1,393	4 363	75 375
10	Municipal d'Edmonton	11,668	692	14	1 432

[1] Le rang de l'aéroport est déterminé en fonction des débarquements et des embarquements de passagers.
[2] Les chiffres représentent le total des débarquements et des embarquements de passagers, de courrier et de marchandises.

Tableau 2. Données financières et opérationnelles choisies sur les services aériens commerciaux, 1984 et 1986

		Principaux transporteurs aériens[1]		Tous les autres transporteurs aériens		Ensemble des transporteurs aériens	
		1984	1986	1984	1986	1984	1986
Nombre de transporteurs		7	7	573	676	580	683
Opérations							
Passagers	*Milliers*	24,745	25,496	2,956	5,323	27,701	30,819
Kilomètres-passager[2]	*Millions*	34 105	39 004	537	1 031	34 642	40 035
Marchandises (en kilomètres-tonne)[2]	*Millions*	1 105	1 157	16	46	1 121	1 203
Départs de vol[2]	*Milliers*	340	346	311	423	651	769
Heures de vol	*Milliers*	608	688	1,145	1,260	1,753	1,948
Recettes et dépenses							
Total des recettes d'exploitation	*Millions de $*	4,215	4,870	813	1,111	5,028	5,981
Total des coûts d'exploitation	*Millions de $*	4,105	4,659	768	1,079	4,873	5,738
Consommation de carburant[3]							
Carburéacteur	*Millions de L*	3 213	3 546	251	421	3 464	3 967
Essence	*Millions de L*	—	—	46	65	46	65

[1] En 1984 et en 1986, les principaux transporteurs aériens du Canada comprenaient Air Canada, CP Air, Eastern Provincial Airways, Nordair, Pacific Western Airlines, Québécair et Wardair.
[2] Comprend uniquement les services à taux unitaire.
[3] Ne comprend pas les transporteurs dont les recettes annuelles provenant de services autorisés sont inférieures à $500,000.
— Néant ou zéro.

vers l'est et vers l'ouest à partir de Toronto. Au niveau régional, Montréal, Ottawa et Toronto prédominent dans l'est et Calgary, Edmonton et Vancouver, dans l'ouest.

Les dix principaux aéroports du Canada ont enregistré 72 % de l'ensemble des décollages et atterrissages au niveau des services à horaire fixe, 85 % de l'ensemble des déplacements de passagers, 81 % de l'ensemble des transports de courrier et 91 % de l'ensemble des mouvements de marchandises. Parmi eux, les aéroports internationaux Pearson, de Vancouver et de Montréal ont accueilli 40 % des vols, 53 % des passagers, 50 % du courrier et 57 % des marchandises, tandis que 14 % du volume des marchandises a transité par l'aéroport international de Mirabel.

Les services internationaux à horaire fixe des deux plus importants transporteurs aériens du Canada — Air Canada et les Lignes aériennes Canadien International (constitué en 1987) — forment un vaste réseau reliant le Canada aux principaux continents. Les sociétés aériennes canadiennes organisent aussi des vols nolisés vers tous les coins du monde.

De 1984 à 1986, les principaux transporteurs aériens canadiens ont enregistré des hausses de 3 % du nombre des passagers transportés et de 14 % des kilomètres-passager. Toutefois, tous les autres transporteurs aériens ont connu une croissance importante puisque le nombre de passagers transportés et de kilomètres-passager se sont accrus respectivement de 80 % et de 92 % durant la même période. Les heures de vol ont augmenté de 13 % pour les principaux transporteurs et de 10 % pour tous les autres. Les effectifs pour l'ensemble des transporteurs ayant un chiffre d'affaires annuel supérieur à $500,000 se sont établis en moyenne à 45,489 en 1986, en hausse de 8 % par rapport à 1984. L'ensemble des traitements et salaires a par ailleurs progressé de 14 % au cours de cette période.

En 1984 et en 1986, les principaux transporteurs ont affiché des bénéfices d'exploitation nets de $110 millions et de $211 millions respectivement. Toutefois, malgré une augmentation importante du trafic, les bénéfices d'exploitation de tous les autres transporteurs sont tombés de $45 millions en 1984 à $32 millions en 1986.

Transports ferroviaires

Le chemin de fer a toujours joué un rôle capital dans l'intégration politique, le peuplement et le développement économique du Canada. En 1850, l'Amérique du Nord britannique

Le blé des Prairies, qui sera exporté à partir de Vancouver en Colombie-Britannique, traverse Jasper en Alberta.

Le bois de construction et les produits forestiers sont expédiés vers l'est à partir de Vancouver (C.-B.).

comptait 106 km de voies ferrées ; 80 ans plus tard, le Canada en possédait 91 065 km. À partir de 1930, la croissance a été lente : le réseau a atteint 96 958 km en 1974 ; en 1986, la longueur des voies en service était tombée à 93 544 km. Deux grands chemins de fer, le Canadien National et le Canadien Pacifique, reliant l'Atlantique au Pacifique sur une distance de 7 000 km, à travers de vastes étendues de roches et de tourbières, de prairies et de montagnes, ont permis la colonisation de l'Ouest canadien. Aujourd'hui, ils offrent des services de transport multimodaux (vrac et conteneurs) particulièrement rapides, bon marché et efficaces. VIA Rail Canada assure des services de transport interurbain de passagers. Des chemins de fer exploités par les provinces, dont British Columbia Railway, les lignes de British Columbia Hydro, Ontario Northland, GO Transit et un certain nombre d'autres, complètent le réseau ferroviaire du pays.

En 1986, 279 millions de tonnes métriques de marchandises payantes ont été transportées par rail, ce qui représente une hausse de 16 % par rapport au creux de 1982. Le nombre de passagers transportés a atteint 23.0 millions en 1986, un peu plus qu'en 1985. Les effectifs sont tombés à 84,848, en baisse de 7 % par rapport à 1985 et de 24 % par rapport au sommet de 112,307 employés atteint en 1979.

Tableau 3. Données financières et opérationnelles choisies sur les sociétés ferroviaires en activité au Canada, 1985 et 1986

		Sociétés ferroviaires transcontinentales[1]		Autres sociétés ferroviaires et compagnies relevant de la *Loi sur les chemins de fer*		Ensemble des sociétés ferroviaires et autres compagnies	
		1985	1986	1985	1986	1985	1986
Nombre de compagnies		3	3	28	26	31	29
Recettes d'exploitation	*Millions de $*	7,000	6,897	668	673	7,668	7,570
Recettes attribuables aux marchandises	*Millions de $*	5,579	5,654	559	562	6,138	6,217
Recettes attribuables aux passagers	*Millions de $*	203	205	42	45	245	250
Coûts d'exploitation	*Millions de $*	6,279	6,237	567	550	6,845	6,787
Marchandises payantes transportées	*Milliers de t*	188 384	190 178	90 539	89 174	278 923	279 353
Passagers payants transportés	*Milliers*	7,034	6,286	15,904	16,705	22,937	22,991
Recettes par tonne-kilomètre de marchandises	*$*	2.56	2.56	2.28	2.35	2.54	2.54
Parcours moyen des marchandises	*Km*	1 155	1 161	270	269	868	876
Trajet moyen des passagers	*Km*	353	360	35	34	133	123

[1] Les sociétés ferroviaires transcontinentales comprennent le Canadien National, le Canadien Pacifique et VIA Rail Canada Inc.

Transports routiers

Le principal moyen de transport des personnes demeure le véhicule automobile. Le nombre d'immatriculations de véhicules automobiles a totalisé 15.2 millions en 1986, ce qui représente 4 % de plus qu'en 1983. Les immatriculations de voitures particulières (11.5 millions) prédominaient avec 76 % du total. Les camions et autobus représentaient quant à eux 21 % de l'ensemble des immatriculations. Moins d'un demi-million de motocyclettes ont été immatriculées en 1986, soit 3 % du total.

L'enquête annuelle sur les entreprises de camionnage et les déménageurs inclut les établissements ayant déclaré des recettes d'exploitation annuelles de $100,000 ou plus l'année précédente. Le nombre de transporteurs répondants est passé de 4,583 en 1983 à 6,211 en 1986. Lors de cette dernière année, les recettes d'exploitation se sont chiffrées à $8.6 milliards comparativement à $6.1 milliards en 1983. Les dépenses correspondantes s'élevaient à $8.2 milliards en 1986 et à $5.8 milliards en 1983. Les recettes d'exploitation nettes ont progressé régulièrement de 1983 à 1986 pour passer de $242 millions à $419 millions. Au cours de la même période, le nombre moyen d'employés s'est accru de 19,000 et celui des véhicules commerciaux, de 26,000.

Échangeurs routiers près de Toronto (Ont.). En 1986, les immatriculations pour l'ensemble des véhicules automobiles au Canada atteignaient un total de 15.2 millions, ce qui représente une hausse de 4 % par rapport à 1983.

Les transporteurs routiers qui offrent des services de transport de passagers sont classés dans trois catégories de base selon le service principal, bien qu'il soit possible qu'un même transporteur offre divers services. Des 960 transporteurs routiers qui offraient ce genre de services en 1986, 80 % étaient des exploitants d'autobus scolaires. Les entreprises de transport urbain ne constituaient que 7 % de l'ensemble des transporteurs routiers, mais ils ont tout de même représenté 67 % du total des recettes d'exploitation, évalué à $3,413 millions. Les recettes d'exploitation des entreprises de transport urbain dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à $100,000 se sont élevées à $2,283 millions tandis que celles des exploitants d'autocars interurbains et d'autres types se chiffraient respectivement à $336 millions et à $794 millions. Le secteur des autocars comptait d'ailleurs en 1986 4,000 employés de plus qu'en 1983. Le nombre de véhicules commerciaux exploités était quant à lui demeuré le même, soit 48,000.

Tableau 4. Transporteurs routiers[1], 1986

		Transporteurs de marchandises et déménageurs	Services de transport urbain	Services d'autocar	Autres services d'autobus[2]
Établissements déclarants ...	*Nombre*	6,211	70	34	856
Recettes d'exploitation	*Millions de $*	8,628	2,283	336	794
Coûts d'exploitation	*Millions de $*	8,209	2,058	316	697
Nombre moyen d'employés, y compris les propriétaires actifs	*Milliers*	100	36	5	27
Matériel payant exploité	*Milliers d'unités*	159	13	1	24

[1] Ne comprend pas les établissements dont les recettes annuelles brutes déclarées pour l'année précédente sont inférieures à $100,000.

[2] Établissements offrant des services de transport aux aéroports ou aux gares, pour les visites touristiques, l'affrètement, les excursions et le ramassage scolaire.

Transports par eau

En 1985, les activités de transport par eau des 312 transporteurs maritimes canadiens ont généré des recettes d'exploitation de $2.1 milliards. Ce chiffre est pratiquement le même qu'en 1983 alors que 331 exploitants avaient participé à l'enquête. Au cours de ces deux années, le transport de marchandises a représenté près de 60 % du total et les activités de touage environ 13 %. La proportion des recettes tirée des affrètements a légèrement augmenté de 1983 à 1985 puisqu'elle est passée de 11 % à 13 %.

Les transporteurs pour compte d'autrui ont représenté à peu près 60 % des recettes totales en 1985 et en 1983. En 1985, 236 de ces transporteurs ont déclaré des recettes de $1.2 milliard. Cette année-là, 55 % de ce total provenait du transport de marchandises, 21 % ($247 millions) des affrètements et environ 19 % des activités de touage.

En 1985, les recettes des 76 transporteurs maritimes privés et gouvernementaux ont totalisé $912 millions, soit à peu près $61 millions de plus que les recettes déclarées par les 79 transporteurs en activité en 1983. En 1985, c'est le transport de marchandises qui a fourni la plus grande part de ce total (62 %) tandis que le transport de passagers générait $63 millions et représentait environ 7 % des recettes totales des transporteurs privés et gouvernementaux.

Au cours de 1986, 327.6 millions de tonnes de marchandises ont été manutentionnées dans les ports canadiens lors de leur transport au niveau du pays ou à l'échelle internationale, comparativement à 326.6 millions de tonnes en 1985. De ce total, plus de 62 % étaient attribuables au secteur international au cours de ces deux années. Près de 207 millions de tonnes ont été chargées et déchargées en 1986 pour des transporteurs internationaux ; elles représentaient une hausse de 19 % par rapport à 1982, mais elles étaient encore 3 % en deçà des 213.6 millions de tonnes manutentionnées en 1981. Pour ce qui est du secteur canadien, environ 60.5 millions de tonnes de marchandises ont été transportées entre des ports du

Tableau 5. Données financières et opérationnelles choisies sur les transports par eau, 1983 et 1985

	Transporteurs par eau[1] (transport pour compte d'autrui et excursion)		Autres transporteurs par eau (d'appartenance privée et publique)		Ensemble des transporteurs par eau	
	1983	1985	1983	1985	1983	1985
Nombre de transporteurs	252	236	79	76	331	312
Nombre de navires	1,762	1,643	1,085	1,189	2,847	2,832
Recettes d'exploitation *Millions de $*						
Transport de marchandises	797	647	494	569	1,291	1,216
Transport de passagers	22	26	59	63	81	89
Remorquage	238	226	43	39	281	265
Recettes d'affrètement	207	247	32	31	239	278
Autres recettes attribuables aux navires[2]	32	33	223	210	255	243
Total des recettes des transports par eau	1,296	1,179	851	912	2,147	2,091
Autres recettes d'exploitation	170	173	65	80	235	253
Total des recettes d'exploitation	1,466	1,352	916	992	2,382	2,344
Coûts d'exploitation *Millions de $*						
Coûts d'exploitation des navires	1,053	951	884	968	1,937	1,919
Autres coûts d'exploitation	362	382	426	513	788	895
Total des coûts d'exploitation	1,415	1,333	1,310	1,481	2,725	2,814

[1] Ne comprend pas les transporteurs qui ont déclaré des recettes d'exploitation inférieures à $100,000 l'année précédente.
[2] Comprend les subventions.

pays au cours de 1986, ce qui représente 2 % de moins qu'en 1985 ; ce total constitue le plus faible niveau d'activité enregistré depuis 1981, lorsque plus de 71 millions de tonnes avaient été expédiées.

Vancouver est le port le plus actif du Canada, principalement en raison des activités dans le domaine du transport international. On y embarque en effet du charbon, du blé, du soufre, de la potasse et de nombreux autres produits à destination du Japon, de l'URSS et de nombreux autres pays de tous les continents sauf l'Antarctique. En 1986, 49.8 millions de tonnes de marchandises ont été expédiées aux quatre coins du monde.

Sept-Îles (y compris Pointe-Noire) a été en 1986 le deuxième port le plus actif au pays du point de vue du tonnage manutentionné, avec un total de 22.6 millions de tonnes (transport national et international). Ce sont surtout des chargements de concentrés et de minerai de fer qui sont expédiés du port de Sept-Îles. Ainsi, au cours de 1986, 17.4 millions de tonnes de minerai de fer ont quitté cette ville pour des pays étrangers.

Par opposition, une vaste gamme de marchandises transitent par Montréal (y compris Contrecœur), ce qui fait que ce port contribue de façon plus importante au tonnage total manutentionné dans les deux secteurs. Il constitue d'ailleurs le premier port au Canada pour les conteneurs du point de vue du tonnage manutentionné. En 1986, Montréal s'est classé troisième globalement, 21.3 millions de tonnes de marchandises y ayant été manutentionnées, dont près de 24 % sous forme de conteneurs.

Port à St. John's (T.-N.). En 1986, 327,6 millions de tonnes de marchandises sont passées par les ports canadiens pour les expéditions intérieures et internationales.

Tableau 6. Marchandises manutentionnées dans les 10 principaux ports canadiens, 1986

(en milliers de tonnes)

	Navigation internationale		Cabotage		Total
	Marchandises embarquées	Marchandises débarquées	Marchandises embarquées	Marchandises débarquées	
Vancouver (C.-B.)	49 826	2 938	2 183	2 268	57 215
Sept-Îles (Qc)[1]	17 658	868	3 412	656	22 594
Montréal (Qc)[2]	6 451	8 226	1 387	5 210	21 274
Port-Cartier (Qc)	14 569	723	1 515	2 531	19 338
Thunder Bay (Ont.)	2 913	89	14 317	368	17 687
Halifax (N.-É.)	4 432	5 728	2 592	733	13 485
Québec (Qc)[3]	2 586	4 918	1 964	2 584	12 052
Saint John (N.-B.)	4 795	5 696	1 123	326	11 940
Prince Rupert (C.-B.)	9 973	9	336	260	10 578
Hamilton (Ont.)	545	5 175	98	4 595	10 413

[1] Comprend Pointe-Noire.
[2] Comprend Contrecoeur.
[3] Comprend Lévis.

Marché à Waterloo (Ont.). Les recettes agricoles en espèces pour les fruits et les légumes au Canada atteignaient presque $1 milliard en 1987.

Commerce intérieur

Commerce de détail et services à la consommation

Parmi les secteurs de pointe de l'économie canadienne, le commerce de détail est l'un des plus importants du fait de sa contribution à la production totale du pays. Depuis le début de la présente décennie, ce secteur a connu des changements considérables et subi une transformation sensible. L'avènement de nouvelles technologies visant à accroître la productivité des magasins, l'expansion spectaculaire des facilités de crédit à la consommation, le recours à des stratégies de commercialisation plus audacieuses, telles que le concept du magasin-entrepôt, les ventes de produits sans nom, les programmes subventionnés de financement des ventes et une vaste gamme d'autres mesures destinées à promouvoir les dépenses de consommation, ont contribué à créer un nouveau type d'environnement autour du commerce de détail.

Ces encouragements, auxquels se sont ajoutés des taux d'intérêt relativement bas, un ralentissement du taux d'inflation et une baisse du chômage, ont fourni les éléments nécessaires au rétablissement de la confiance des consommateurs et ont permis au commerce de détail de se remettre des effets de la récession de 1981-1982.

Au cours de la période de cinq ans s'échelonnant de 1982 à 1986, la croissance la plus forte a été enregistrée en 1985. Cette année-là, entraîné par des ventes records dans le secteur des produits automobiles, le volume du commerce de détail a augmenté de 8 % et sa valeur totale de près de 12 %, par rapport à l'année précédente. En 1986, le volume du commerce de détail a connu une croissance plus modérée de 4 % et sa valeur totale a augmenté de 8 % par rapport aux niveaux atteints en 1985, en raison surtout d'un ralentissement de la croissance de la composante des produits automobiles. La valeur totale de l'ensemble du commerce de détail s'est chiffrée à $140 milliards en 1986, en comparaison de $129 milliards en 1985.

En raison de sa prédominance démographique, l'Ontario est demeuré le plus important marché du Canada en 1986 avec 38 % de l'ensemble des ventes au détail ; venaient ensuite le Québec avec 25 %, puis la Colombie-Britannique avec 11 %.

L'activité du commerce de détail est dominée par trois groupes : automobile, alimentation et marchandises générales. Ceux-ci comptaient respectivement pour 32 %, 26 % et 15 % de l'ensemble des ventes au détail au cours des cinq dernières années. Le groupe de l'alimentation et celui des marchandises générales, qui comprend les grands magasins, ont connu depuis 1983 des taux d'augmentation modérés et relativement stables.

Le groupe plus instable des produits automobiles a été le plus gravement touché par la récession de 1982, mais il a connu d'autre part la plus forte reprise. Les ventes au détail

Installations modernes dans une station-service à Red Deer (Alb.). Les trois principaux groupes du commerce de détail sont le secteur automobile, l'alimentation et les marchandises générales. Ces derniers regroupaient respectivement 32 %, 26 % et 15 % de l'ensemble des ventes au détail au cours des cinq dernières années.

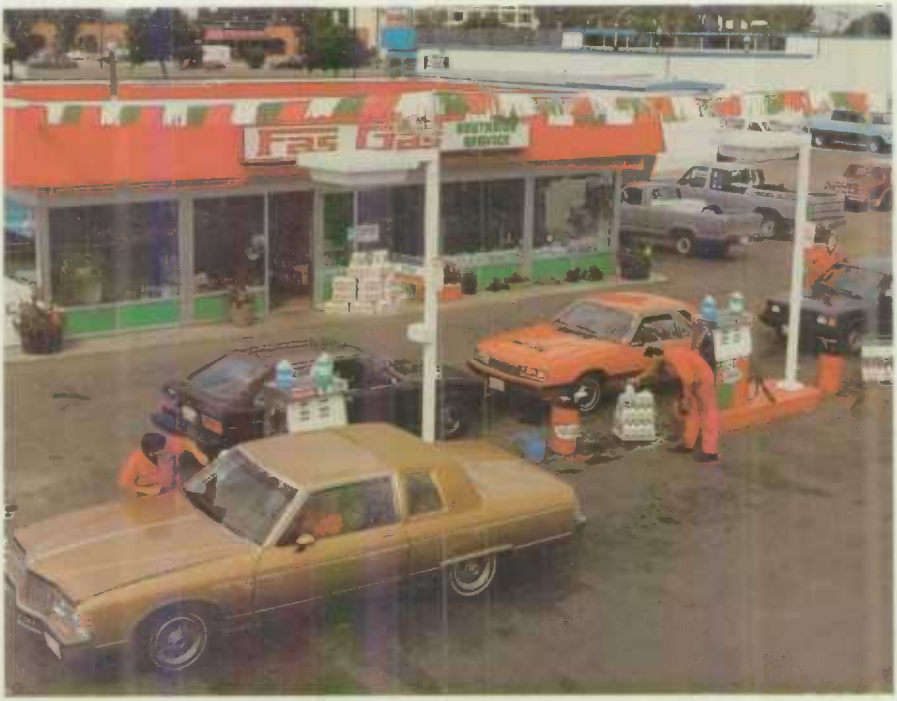

Commerce de détail, selon le genre, 1982-1986

(en millions de $)

Genre de commerce	1982	1983	1984	1985	1986
Groupe des magasins d'alimentation	26,790	28,286	30,189	32,257	34,630
Épiceries et boucheries	19,906	21,027	22,341	23,777	25,026
Groupe des magasins de marchandises diverses	15,258	16,282	16,878	17,987	18,931
Grands magasins	10,208	10,930	11,385	12,039	12,728
Groupe des commerces de produits automobiles	28,866[1]	32,157	37,160	44,096	47,110
Concessionnaires de véhicules automobiles	14,413[1]	17,198	20,847	26,027	28,688
Groupe des magasins de vêtements et d'accessoires	6,150[1]	6,864	7,393	8,345	9,211
Groupe des quincailleries et magasins d'articles d'ameublement	5,487[1]	6,584	7,253	8,012	9,267
Groupe des autres magasins	15,089[1]	16,070	17,206	18,748	20,800
Pharmacies, magasins de médicaments brevetés et de produits de beauté	3,914	4,294	4,727	5,357	6,064
Magasins de boissons alcoolisées	4,833[1]	5,128	5,251	5,454	5,781
Ensemble des magasins	97,639	106,243	116,080	129,446	140,009

[1] Estimations.

Jambon cuit dans une conserverie de viande à Kitchener (Ont.).

Le plus grand parc nautique intérieur au monde est situé dans le West Edmonton Mall à Edmonton (Alb.).

des marchands de véhicules automobiles, soit la composante la plus importante de ce groupe, ont diminué en valeur de 13 % en 1982 mais ont augmenté de 19 % en 1983, de 21 % en 1984, de 25 % en 1985, avant de connaître une augmentation plus modérée de 10 % en 1986. Les fabricants de produits automobiles ont poursuivi leurs efforts visant à stimuler les ventes au moyen de programmes de financement innovateurs. Une forte baisse du prix mondial de l'essence a largement contribué à la diminution de 3 % enregistrée en 1986 dans les ventes des stations-service. Cette diminution a entraîné pour l'ensemble du groupe des produits automobiles une croissance annuelle de moins de 7 % en 1986, en comparaison de 19 % durant l'année précédente.

Le nombre de nouveaux véhicules automobiles vendus s'est élevé à 1.5 million en 1986, soit un nombre quelque peu inférieur à celui enregistré en 1985. Le nombre de voitures particulières vendues s'est élevé à 1.1 million d'unités et était inférieur de 4 % au niveau atteint en 1985. Les ventes de voitures de construction nord-américaine ont représenté en moyenne environ 71 % des ventes de voitures particulières depuis 1982. Les ventes de véhicules commerciaux, dont 90 % sont de fabrication nord-américaine, ont connu un accroissement relativement important au cours des dernières années. Le nombre de voitures vendues en 1986 a été de 420,000, ce qui représente une augmentation de 7 % par rapport à 1985.

Chaque année, des volumes considérables de produits sont vendus au consommateur par des voies autres que les magasins de détail ; il s'agit essentiellement de la vente directe, de la vente par distributeurs automatiques et de la vente par les librairies de campus. En 1985, le produit des ventes « hors magasin » s'est élevé à environ $3 milliards. De ce total, les ventes directes des fabricants, des services de vente par correspondance, des éditeurs de livres, journaux et magazines et des autres services spécialisés comptaient pour $2.5 milliards. Les exploitants de distributeurs automatiques ont déclaré des ventes totales d'une valeur de $367 millions et les librairies de campus ont réalisé pour leur part $264 millions durant l'année scolaire 1985-1986.

L'intérieur du marché Byward à Ottawa.

Les dépenses totales des consommateurs pour l'achat de biens ont atteint un montant estimé de $159 milliards en 1986, soit 53 % des dépenses totales des consommateurs. Les 47 % restants ($140 milliards) ont servi à l'achat de services, entre autres l'acquittement du loyer, qui constitue le principal poste de dépense au chapitre des services ($56 milliards). Entre 1983 et 1986, les dépenses réelles (corrigées de l'effet de l'inflation) des consommateurs pour l'achat de biens se sont accrues de 16 %, comparativement à une augmentation réelle de 12 % des dépenses affectées aux services. La valeur des dépenses pour les services offerts par les restaurants et les hôtels, le deuxième poste de dépense au chapitre des services, a atteint $19 milliards en 1986, ce qui représente une augmentation réelle de 13 % depuis 1983. Les autres dépenses importantes au chapitre des services ont porté sur les services récréatifs, éducatifs et culturels, les services financiers, juridiques et assimilés, et les services de transport et de communication.

De nombreux groupes et organismes travaillent activement à promouvoir et à protéger les intérêts du consommateur. Au cours de l'année financière 1987-1988, Consommation et Corporations Canada a fourni pour $1.8 million en soutien financier à des groupements qui travaillent dans l'intérêt des consommateurs. Consommation et Corporations Canada a pour rôle principal de promouvoir le fonctionnement juste et efficace du monde des affaires au Canada à l'aide des activités suivantes : établir et administrer des règles et des lignes directrices pour la conduite des affaires ; s'assurer que de l'information exacte parvient aux consommateurs afin qu'ils prennent des décisions éclairées ; continuer à encourager la concurrence entre les entreprises ; établir, administrer et appliquer les normes pour le commerce des biens et des services ; protéger les consommateurs des risques reliés aux produits ; et encourager la divulgation et la diffusion de l'information technologique.

Commerce de gros

En 1985, le chiffre d'affaires total du commerce de gros s'est élevé à $231.8 milliards, ce qui représente une augmentation de 8 % par rapport à 1984 et de 22 % par rapport à 1983. La hausse de la valeur des ventes de gros depuis 1982 traduit le fait que les détaillants, les utilisateurs industriels et commerciaux ainsi que les marchés étrangers ont demandé plus de biens offerts par les grossistes canadiens ; cependant, la hausse est aussi attribuable à un accroissement des prix. Le chiffre d'affaires par établissement de vente en gros a grimpé pour atteindre $3.6 millions en 1985, comparativement à $3.4 millions au cours des deux années précédentes. Quatre catégories de genre de commerce ont représenté plus de 60 % du commerce de gros : le groupe des machines et matériel (18 %), le groupe des produits alimentaires (17 %), le groupe des combustibles fossiles (15 %) et le groupe des produits agricoles (11 %).

Le chiffre d'affaires des grossistes (établissements dont l'activité principale consiste à acheter des marchandises pour les revendre aux utilisateurs canadiens et étrangers, aux détaillants ou à d'autres grossistes) a représenté 84 % du chiffre d'affaires total du commerce de gros. En 1985, il s'est élevé à $195.1 milliards, en hausse de 7 % par rapport à 1984 et de 23 % par rapport à 1983. La valeur des ventes et recettes nettes des grossistes, qui a représenté plus de 90 % de leur chiffre d'affaires, a augmenté de 7 % en 1985 tandis que la

Matériel de plomberie dans la salle d'exposition moderne d'un grossiste de Toronto (Ont.).

progression avait été de 15 % en 1984. La valeur des produits vendus à commission s'est accrue de 6 % en 1985 alors qu'elle avait augmenté de 10 % en 1984.

Le chiffre d'affaires des agents et courtiers (dont l'activité principale consiste à acheter ou à vendre à commission des produits appartenant à d'autres) a représenté 16 % du chiffre d'affaires total du commerce de gros. En 1985, il s'est élevé à $36.7 milliards, en hausse de 9 % comparativement à 1984 et de 18 % comparativement à 1983. La valeur des ventes et recettes des agents et courtiers a progressé, étant passée de $1.5 milliard en 1984 à $1.6 milliard en 1985. Par ailleurs, la valeur des produits achetés ou vendus à commission s'est élevé à $35.0 milliards en 1985, ce qui représente une hausse par rapport au niveau de $32.2 milliards déclaré en 1984. Légèrement supérieur au niveau observé en 1984, le chiffre d'affaires par établissement a atteint $7.6 millions en 1985, soit un chiffre dépassant le double de celui relevé pour les grossistes.

Selon les estimations réalisées, le commerce de gros a constitué en 1985 une activité secondaire pour 14 % de tous les établissements manufacturiers, surtout ceux qui sont affiliés à des sociétés étrangères. La même année, il y avait 5,069 établissements de ce genre dont le commerce de gros constituait une activité secondaire alors que ce nombre était de 6,075 en 1984. Les ventes et recettes moyennes que ces établissements ont réalisées avec le commerce de gros ont totalisé $5.5 millions, montrant ainsi une progression par rapport au niveau de $4.1 millions atteint en 1984. En moyenne, le commerce de gros a représenté en 1985 environ 11 % de la valeur totale des livraisons et d'autres recettes des manufacturiers, ayant dépassé légèrement la proportion enregistrée en 1984.

Statistiques choisies sur le commerce de gros, 1981-1985

	Nombre d'établissements	Chiffre d'affaires[1]	Ventes et recettes nettes	Biens achetés ou vendus à commission
		Milliards de $	*Milliards de $*	*Milliards de $*
Grossistes				
1981	49,766	147.8	139.9	8.0
1982	49,306	145.3	135.8	9.5
1983	50,515[r]	158.9[r]	148.6[r]	10.3
1984	59,163	181.6	171.3	11.3
1985	59,248	195.1	183.1	12.0
Agents et courtiers				
1981	5,268	29.2	1.1	28.1
1982	5,015	27.3	1.2	26.1
1983	4,805[r]	31.2[r]	1.3[r]	30.0
1984	4,472	33.7	1.5	32.2
1985	4,838	36.7	1.6	35.0
Commerce de gros des fabricants				
1981	6,172	21.0		
1982	6,186	18.8		
1983	6,126	21.4		
1984	6,075	25.1		
1985	5,069	27.8		

[1] Dans le commerce de gros des fabricants, les chiffres ne représentent que la valeur des ventes.
[r] Données révisées.

Jeunes acheteurs dans un magasin d'alimentation du Nord.

Prix à la consommation

Le taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) est passé de 4.4 % en 1984 à 4.0 % en 1985. C'est en 1986, où l'IPC a augmenté de 4.1 %, qu'a pris fin la période de diminution continue du taux d'augmentation des prix ; celle-ci faisait suite à la hausse record de 12.5 % enregistrée en 1981. En 1987, l'IPC a connu une augmentation légèrement plus forte de 4.4 %.

L'augmentation plus forte de l'indice d'ensemble en 1987 a été principalement causée par des augmentations dans les indices de l'habitation, de l'habillement, des transports, de la santé et des soins personnels, ainsi que des loisirs, de la formation et de la lecture. L'augmentation des indices des aliments, et des produits du tabac et des boissons alcoolisées a diminué sensiblement, ce qui a joué un rôle déterminant pour freiner l'augmentation constatée en 1987. En 1984 et 1985, le taux d'augmentation de l'indice des biens de l'IPC a diminué de manière significative, tandis que l'indice des services s'est accru légèrement. En 1986 et 1987, les rôles étaient renversés, et c'est l'indice des biens qui a augmenté à un taux plus rapide, tandis que l'indice des services augmentait d'une manière moins marquée.

Le pouvoir d'achat du dollar diminue lorsque les prix augmentent. Les biens et services achetés pour $1 en 1987 auraient été obtenus pour 95.8 cents en 1986, 92.0 cents en 1985 et 88.5 cents en 1984.

Variation en pourcentage des indices annuels moyens de l'indice des prix à la consommation et de ses principales composantes pour le Canada

	1981 1980	1982 1981	1983 1982	1984 1983	1985 1984	1986 1985	1987 1986
Ensemble des composantes	12.5	10.8	5.8	4.4	4.0	4.1	4.4
Aliments	11.4	7.2	3.7	5.6	2.9	5.0	4.4
Ensemble des composantes sauf celle des aliments	12.8	11.8	6.4	4.0	4.2	4.0	4.3
Habitation	12.4	12.5	6.8	3.7	3.4	3.0	4.1
Habillement	7.1	5.6	4.0	2.5	2.8	2.8	4.2
Transports	18.3	14.1	5.0	4.2	4.8	3.2	3.6
Hygiène et soins personnels	10.9	10.6	6.9	3.9	3.6	4.2	5.0
Loisirs, lecture et éducation	10.1	8.7	6.5	3.4	4.0	4.7	5.4
Tabac et boissons alcoolisées	12.9	15.5	12.6	8.2	9.5	11.9	6.7
Biens	13.1	9.4	5.4	4.7	3.9	3.3	4.1
Services	11.5	12.9	6.5	3.8	3.9	5.1	4.8

L'augmentation plus forte de l'indice d'ensemble en 1987 était principalement attribuable à des hausses des indices de l'habitation, de l'habillement, des transports, de la santé et des soins personnels et de celui des loisirs, de la formation et de la lecture.

L'usine de la Monnaie royale canadienne à Winnipeg, au Manitoba, produit l'ensemble des pièces de monnaie canadiennes en circulation.

Institutions financières

Les milieux financiers canadiens ont subi de profondes transformations au cours des 10 dernières années. D'une part, un grand nombre de banques et autres entreprises financières se sont établies au Canada et d'autre part, les institutions financières canadiennes, en particulier les grandes banques, ont considérablement élargi leurs activités à l'échelle internationale. L'intensification de la concurrence durant la dernière récession et depuis lors a également eu un effet spectaculaire dans un certain nombre de domaines. Des compagnies d'assurances et des sociétés de fiducie ont cessé leurs activités ; d'autres ont fusionné ou ont été achetées par des particuliers ou des sociétés exerçant d'autres genres d'activité économique. Deux petites banques canadiennes ont interrompu leurs activités en septembre 1985 ; c'était les premières faillites bancaires en 62 ans. Une troisième, qui se situait au huitième rang du point de vue de l'actif, a assisté à une ruée sur ses dépôts et a fusionné avec la banque classée sixième. Ces difficultés ont donné lieu à un examen permanent du système financier et l'administration fédérale a proposé un renforcement général des contrôles exercés sur les banques et autres institutions financières à charte fédérale ; les administrations provinciales ont également resserré leur contrôle et leur examen des institutions à l'intérieur de leur secteur de compétence.

Banque du Canada

La Banque du Canada est la banque centrale du pays et l'organisme directement chargé de la politique monétaire. Elle est la seule à pouvoir produire des billets qui sont mis en circulation au Canada et ces billets, joints aux pièces métalliques produites par la Monnaie royale canadienne, constituent l'argent en circulation et servent de moyen de paiement dans les transactions en espèces. Cette forme de contrôle sur le volume de l'argent en circulation et sur le montant des réserves-encaisse à la disposition du système bancaire permet à la Banque du Canada d'influer sur les taux d'intérêt au Canada et sur la valeur à l'étranger du dollar canadien et, du même coup, d'exercer un effet sur le niveau des dépenses et le taux d'inflation. Depuis la récession de 1981-1982, la politique monétaire a surtout visé à favoriser la reprise économique pendant que le taux d'inflation continuait à baisser.

Pour modifier le niveau des réserves-encaisse, la Banque utilise comme principale technique la modification de ses avoirs sous forme de titres du gouvernement du Canada et le transfert des dépôts du gouvernement entre la banque centrale et les banques à charte. Ces mécanismes lui permettent de modifier le montant des réserves-encaisse que chaque banque à charte est tenue d'avoir — le montant moyen minimal stipulé équivaut à un pourcentage du passif-dépôts — et par conséquent d'influencer la volonté des banques à charte d'acheter des valeurs mobilières ou d'accorder des prêts et de faire des offres pour de nouveaux dépôts. C'est ainsi que la banque centrale peut déterminer les taux d'intérêt à court terme et influencer le désir du public de détenir des biens monétaires.

Parmi les autres outils dont dispose la Banque du Canada pour la gestion des réserves-encaisse du système bancaire, on peut mentionner le pouvoir d'exiger des banques à charte qu'elles détiennent des réserves secondaires, le droit d'accorder des avances à court terme aux banques à charte et le pouvoir de modifier le taux d'escompte, c'est-à-dire le taux minimal

Produites pour des pays étrangers, ces pièces sont emballées à l'usine de la Monnaie royale canadienne, à Winnipeg au Manitoba, et expédiées à travers le monde.

L'électrolyse est le procédé qui permet d'obtenir l'or le plus pur possible. L'or fin à 9999 obtenu est utilisé pour frapper la feuille d'érable en or, la plus populaire pièce d'investissement de ***monnaie-lingot au monde.***

auquel elle est disposée à consentir des avances. On a parfois demandé à la Banque du Canada qu'elle accorde davantage de prêts pour aider à résoudre les problèmes de liquidités de certaines banques à charte. Ces prêts ont été plus considérables et ont été accordés pour une période plus longue qu'auparavant, mais toutes les avances sont faites sur garantie ; la Banque du Canada ne fournit pas de capital aux banques à charte et elle ne cherche pas à réglementer ni à gérer leurs affaires.

Outre son rôle en matière de politique monétaire, la Banque du Canada fait fonction d'agent financier pour le gouvernement du Canada. À ce titre, elle gère la dette publique, elle administre un compte de dépôts dans lequel sont inscrites presque toutes les recettes et dépenses publiques, elle s'occupe des opérations de change pour le compte de l'État et elle conseille ce dernier sur diverses questions économiques et financières.

Banques à charte

Les banques à charte sont les plus grandes institutions de dépôts au Canada et l'une des principales sources de financement à court et à moyen terme. Elles occupent une place de choix sur le marché monétaire à court terme et c'est surtout par leur entremise que la banque centrale, par sa gestion de l'encaisse, exerce une influence sur le marché monétaire et sur le marché du crédit en général. Outre leurs opérations en dollars canadiens, elles effectuent un volume important d'opérations en devises et elles ont des bureaux et des succursales dans les grands centres financiers du monde.

Les banques à charte sont régies par la *Loi sur les banques*, qui réglemente certains aspects internes des opérations bancaires telles que les émissions d'actions, la constitution des réserves, etc. En vertu de la nouvelle *Loi sur les banques*, entrée en vigueur en décembre 1980, les banques étrangères peuvent, par lettres patentes, obtenir le statut de banque pour leurs filiales. Au 31 octobre 1987, le système bancaire comprenait 9 banques d'appartenance canadienne et 58 banques d'appartenance étrangère. À cette date, l'actif contrôlé par ces banques a été évalué à $479.0 milliards ($282.5 milliards en dollars canadiens et $196.5 milliards en devises).

En général, les banques canadiennes acceptent différents types de dépôts du public, notamment des dépôts à vue, des dépôts d'épargne avec ou sans droit de tirage par chèques et des dépôts à terme. Outre la tenue d'un portefeuille de titres, elles accordent habituellement des prêts, suivant des modalités très diverses, à des entreprises commerciales, industrielles et agricoles, et elles interviennent pour une part considérable du crédit à la consommation accordé et pour une part importante des prêts hypothécaires pour l'habitation. Bon nombre de prêts ont une échéance relativement courte, mais les banques accordent aussi des prêts à plus long terme aux entreprises et aux agriculteurs, et elles effectuent des placements hypothécaires sur des immeubles non résidentiels. En vertu de la nouvelle *Loi sur les banques*, celles-ci peuvent se livrer à certaines opérations de crédit-bail et d'affacturage par l'entremise de leurs filiales. Les banques effectuent également des opérations de change, reçoivent et délivrent des billets de banque, louent des coffrets de sûreté et offrent divers autres services.

Autres institutions financières

Outre les banques à charte, il existe toute une gamme d'institutions financières qui répondent aux différents besoins de la société. Ces institutions ont connu un essor particulièrement rapide au cours des deux ou trois dernières décennies, en raison surtout de l'expansion de l'économie canadienne et de la complexité croissante des marchés financiers. Les institutions sont de différents types et elles sont relativement spécialisées, mais elles se livrent néanmoins une vive concurrence. Parmi les plus importantes institutions de dépôts non bancaires figurent les sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires, les coopératives de crédit et les caisses populaires. Il faut aussi mentionner les sociétés de financement des ventes et de crédit à la consommation, les compagnies d'assurance-vie et différents types de sociétés de placements. Les agents de change et les courtiers en valeurs mobilières jouent également un rôle majeur sur les marchés financiers. Un certain nombre d'institutions, dont certains organismes gouvernementaux, se spécialisent dans les prêts à moyen et à long terme aux petites entreprises, aux agriculteurs et aux exportateurs, ou dans certains types de prêts comme le crédit-bail.

Au Canada, il existe actuellement environ 120 sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires, et la plupart possèdent un réseau de succursales. Elles font concurrence aux banques à charte pour ce qui concerne les dépôts, surtout par la vente de débentures à terme fixe et de certificats de placement, et elles conservent une forte proportion de leurs avoirs sous forme d'hypothèques. Outre leur activité en matière de dépôts, les sociétés de fiducie sont les seules entreprises à pouvoir offrir des services fiduciaires. Sous ce rapport, elles peuvent agir, par exemple, à titre d'exécuteurs, d'administrateurs ou de dépositaires de fiducies de tous genres. Elles peuvent également faire fonction d'agents pour des émissions d'actions et d'obligations, d'agents et gérants immobiliers, d'administrateurs de placements, de tuteurs, et d'administrateurs de régimes de pensions. Les sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires, dont la création est autorisée et les activités surveillées par le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada ou par les autorités provinciales, détenaient à la fin de 1986 un actif évalué à $137.1 milliards.

Bourse de Vancouver.

Les caisses d'épargne et de crédit et les caisses populaires, dont l'actif totalisait $48.9 milliards à la fin de 1986, constituent elles aussi d'importants rouages du système financier. Elles reposent pour la plupart sur un lien commun entre les sociétaires, l'emploi par exemple, ou sont organisées sur une base communautaire; elles diffèrent des autres institutions financières par leur régime coopératif et leur caractère local. Elles vendent des parts aux sociétaires, mais leurs fonds proviennent en majeure partie des dépôts de ces derniers. Quant à leurs avoirs, ils sont surtout sous forme de prêts hypothécaires et de prêts personnels consentis aux membres. Les coopératives de crédit sont régies par des lois provinciales et elles appartiennent presque toutes à une centrale qui exerce son activité dans la province.

Assurances

À la fin de 1986, les Canadiens détenaient des assurances sur la vie d'une valeur de plus de $836 milliards, la valeur moyenne par ménage étant de $86,400.

Le secteur canadien de l'assurance-vie groupe environ 250 compagnies et sociétés de secours mutuels, dont plus de 75 % détiennent une charte fédérale. Ce dernier groupe absorbe plus de 93 % du marché total de l'assurance-vie et possède au Canada un actif supérieur à $85 milliards. En outre, la plupart de ces compagnies vendent des polices d'assurance-accident et d'assurance-maladie qui prennent en charge les frais découlant d'une maladie et dédommagent les assurés des pertes de salaires durant la maladie.

Quelque 330 compagnies, dont 75 % environ détiennent une charte fédérale, vendent de l'assurance biens, automobile, responsabilité civile et risques divers. Parmi ces dernières, les compagnies à charte fédérale possèdent un actif de plus de $19 milliards au Canada.

Ottawa (Ont.).

Administrations publiques

Les administrations publiques jouent un rôle extrêmement important dans notre société et dans notre économie (par les lois qu'elles adoptent et qu'elles appliquent) ainsi que dans les études et échanges qui façonnent notre avenir économique et social. Elles sont en outre d'importants employeurs, acheteurs de biens, fournisseurs de services d'éducation, de santé, de bien-être et autres, et des redistributeurs de la richesse. En 1986, les trois niveaux d'administration publique, abstraction faite des établissements d'enseignement et de santé et des entreprises publiques, employaient plus de 1.2 million de Canadiens, ce qui représente 9 % de l'ensemble de la population active du pays. Cette année-là, les recettes des trois niveaux d'administration provenant des taxes et impôts, des transferts et des revenus de placement représentaient 39 % du produit intérieur brut (PIB) tandis que leurs dépenses au chapitre des biens et services et de l'intérêt sur la dette publique équivalaient à respectivement 22 % et 8 % du produit intérieur brut (PIB).

Les données transmises sont intégrées dans le cadre statistique de la gestion financière qui vise à uniformiser la présentation des données financières des administrations publiques. Puisque les systèmes comptables de ces dernières sont conçus de façon à retracer leur propre situation, ils ne permettent pas de maintenir une certaine uniformité entre les diverses administrations et ne facilitent pas les comparaisons. Les données financières portant sur les administrations publiques ont par conséquent été refondues dans le système national de gestion financière de Statistique Canada afin de fournir des agrégats nationaux qui permettent des comparaisons entre les administrations publiques et entre les niveaux d'administration. Le tableau de la présente section fournit des renseignements sur les recettes et dépenses des divers niveaux d'administration pour l'année financière qui s'est terminée le plus près possible du 31 décembre 1986. La catégorie générale des administrations publiques comprend les ministères, les ministères d'État, les commissions et la plupart des institutions gouvernementales mais exclut les entreprises commerciales publiques. Les données financières sont présentées comme si les diverses administrations publiques étaient intégrées en une seule et même unité, mais puisque les années financières de ces diverses administrations ne se terminent pas toutes au même moment, c'est-à-dire le 31 mars pour

Victoria (C.-B.).

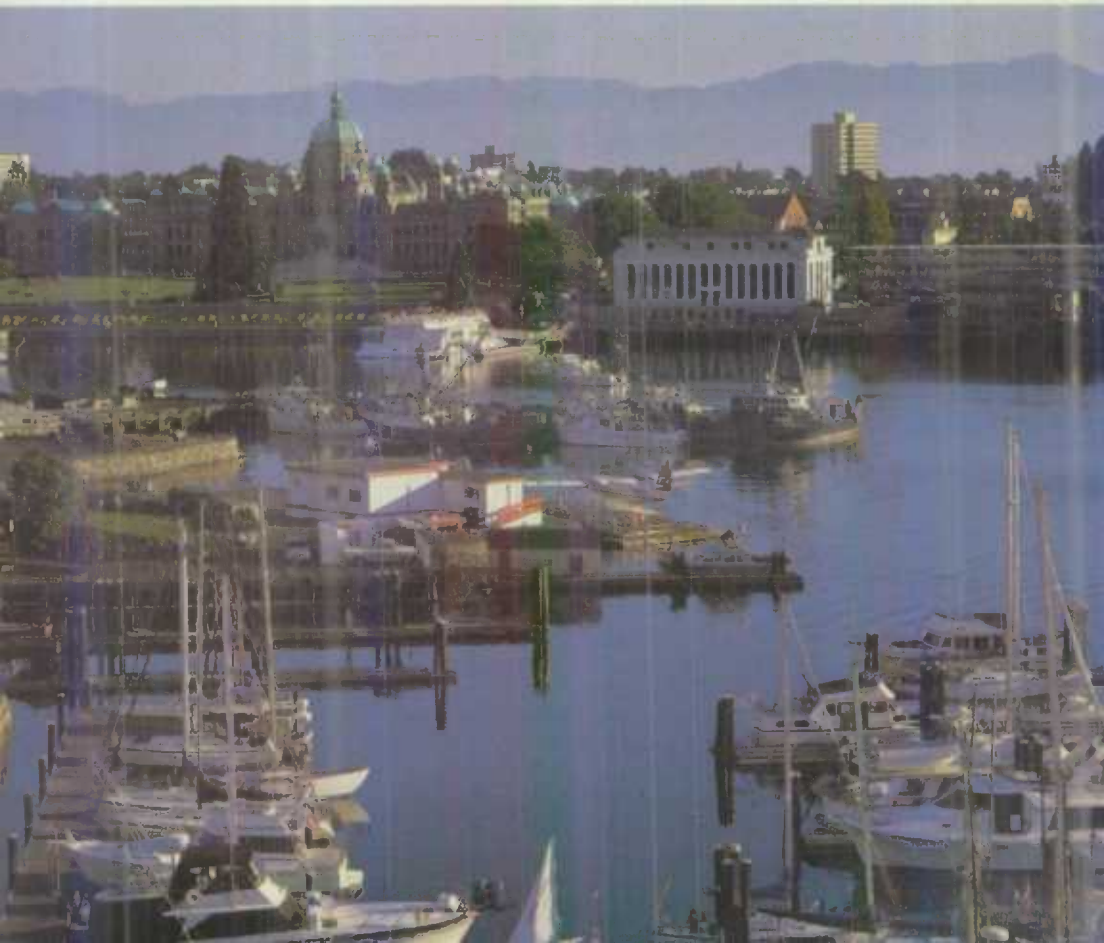

Finances des administrations fédérale, provinciales et locales[1]

(en millions de $)

Source ou fonction	Administration fédérale	Administrations provinciales	Administrations locales	Opérations entre les administrations	Finances consolidées des administrations
RECETTES SELON LA SOURCE					
Impôt sur le revenu					
Des particuliers	39,639	24,426	...	...	64,065
Des sociétés	9,885	4,024	...	...	13,909
Des paiements d'intérêt faits aux non-résidents	1,356	...	...	...	1,356
Total partiel pour l'impôt sur le revenu	50,880	28,450	...	...	79,330
Impôts fonciers et connexes	...	1,109	15,738	...	16,847
Taxes à la consommation					
Taxes générales de vente	11,987	13,038	15	...	25,040
Taxes sur les carburants	1,279	3,365	...	...	4,644
Taxes sur les boissons alcoolisées et le tabac	2,616	2,009	...	...	4,625
Droits de douane	4,188	...	...	...	4,188
Autres taxes	496	698	30	...	1,224
Total partiel pour les taxes à la consommation	20,566	19,110	45	...	39,721
Cotisations aux régimes d'assurance-maladie et d'assurance sociale	13,916	8,761	...	...	22,677
Taxes diverses	180	2,583	103	...	2,866
Recettes tirées des ressources naturelles	659	4,643	...	...	5,302
Privilèges, licences et permis	126	2,518	261	...	2,905
Autres recettes de sources propres	9,981	17,135	6,266	(534)	32,848
Transferts provenant d'autres niveaux de l'administration publique :					
Transferts de nature générale	...	6,386	2,300	(8,686)	...
Transferts de nature spécifique	...	15,034	17,736	(32,770)	...
Recettes totales	96,308	105,729	42,449	(41,990)	202,496
DÉPENSES SELON LA FONCTION					
Services généraux	6,212	6,621	2,524	(39)	15,318
Protection des personnes et des biens	12,035	3,539	3,670	(465)	18,779
Transports et communications	3,667	6,026	4,312	(1,870)	12,135
Santé	7,356	28,271	2,629	(8,303)	29,953
Services sociaux	41,850	18,599	1,644	(4,641)	57,452
Éducation	3,854	22,059	17,936	(15,100)	28,749
Environnement	412	1,265	3,528	(711)	4,494
Autres dépenses	37,715	24,156	7,851	(2,517)	67,205
Transferts faits à d'autres niveaux de l'administration publique :					
Transferts de nature générale	7,133	1,862	...	(8,995)	...
Dépenses totales	120,234	112,398	44,094	(42,641)	234,085

[1] Pour l'année financière terminée le plus près de décembre 1986.
... N'ayant pas lieu de figurer.

les administrations fédérale et provinciales et le 31 décembre pour la plupart des administrations locales, l'expression « pour l'année financière qui se termine le plus près possible du 31 décembre » a été adoptée pour le tableau.

Finances consolidées des administrations publiques
(Pour l'année financière se terminant le plus près de décembre 1986)

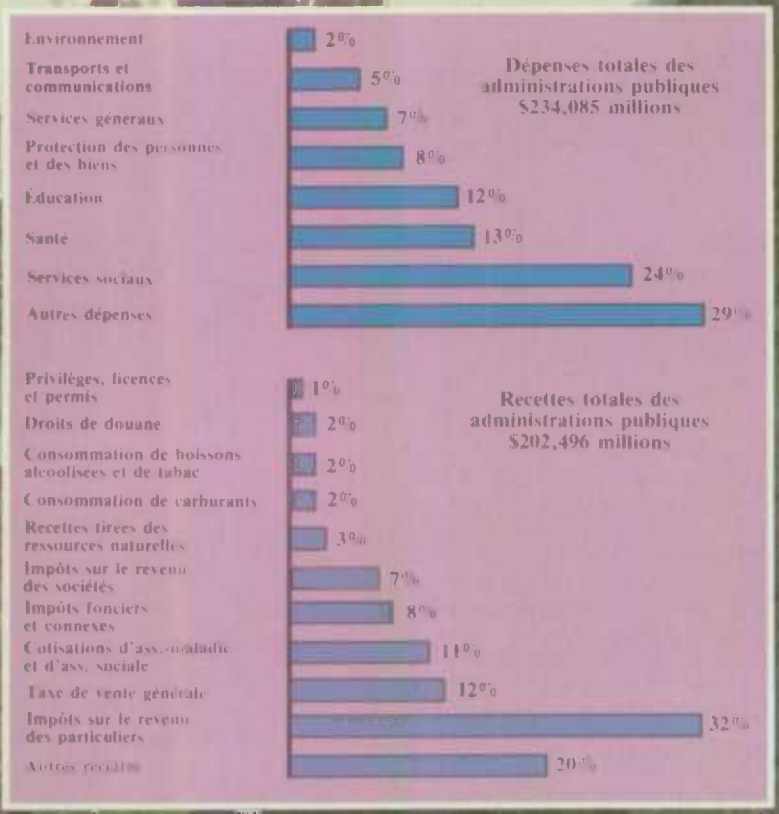

Niveau de l'emploi dans les administrations fédérale, provinciales et locales

(au 30 juin 1986)

Province	Administration fédérale[1]		Administrations provinciales[2]		Administrations locales[3]		Ensemble des administrations
	Nombre d'employés	Part du total %	Nombre d'employés	Part du total %	Nombre d'employés	Part du total %	Nombre d'employés
Terre-Neuve et Labrador	8,490	2.2	23,004	4.5	3,254	1.0	34,748
Île-du-Prince-Édouard	3,578	0.9	5,083	1.0	500	0.2	9,161
Nouvelle-Écosse	33,696	8.6	23,134	4.5	6,810	2.2	63,640
Nouveau-Brunswick	13,800	3.5	32,736	6.4	4,570	1.5	51,106
Québec	69,766	17.7	109,042	21.4	65,482	20.7	244,290
Ontario	148,933	37.9	130,919	25.7	146,249	46.3	426,101
Manitoba	19,182	4.9	20,558	4.0	11,416	3.6	51,156
Saskatchewan	10,966	2.8	24,420	4.8	12,419	3.9	47,805
Alberta	26,602	6.8	74,073	14.5	33,673	10.7	134,348
Colombie-Britannique	39,257	10.0	60,387	11.9	30,088	9.5	129,732
Yukon	1,274	0.3	2,320	0.5	244	0.1	3,838
Territoires du Nord-Ouest	2,562	0.7	4,231	0.8	1,088	0.3	7,881
À l'extérieur du Canada	14,592	3.7	...	...	...	...	14,592
Ensemble des employés	392,698	100.0	509,907	100.0	315,793	100.0	1,218,398

[1] Comprend les membres des Forces armées canadiennes.
[2] Les données pour le Nouveau-Brunswick comprennent les employés des conseils scolaires.
[3] Les employés des conseils scolaires et des hôpitaux ne sont pas compris.
... N'ayant pas lieu de figurer.

Administration fédérale

Au cours de 1986, les recettes de l'administration fédérale se sont élevées à $96.3 milliards tandis que ses dépenses atteignaient $120.2 milliards, d'où un déficit de $23.9 milliards. De ces recettes, 41 % provenaient de l'impôt sur le revenu des particuliers, 10 % de l'impôt sur les sociétés et 12 % de la taxe de vente générale ; 63 % de l'ensemble des recettes de l'administration fédérale provenaient ainsi de ces trois sources. Les services sociaux (35 %) et la protection des personnes et des biens (10 %) (principalement aux fins de la défense nationale) ont représenté 45 % du total des dépenses fédérales.

Les actifs financiers de l'administration fédérale se chiffraient à $113.5 milliards et son passif à $337.5 milliards, à la fin de mars 1987. Parmi les actifs financiers, 28 % étaient des prêts et avances et 59 %, des placements en valeurs mobilières ; 43 % de son passif étaient des obligations et 23 %, des bons du Trésor.

En juin 1986, l'administration fédérale comptait au total 393,000 employés (3 % de la population active) auxquels elle versait des salaires annuels totaux de $11.4 milliards. L'Ontario et le Québec étaient les principales provinces de travail des fonctionnaires fédéraux, mais ces employés ne constituaient respectivement que 3 % et 2 % de la population

active de ces deux provinces tandis que les chiffres correspondants étaient 6 % et 8 % pour l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse. En 1986, les frais de personnel de l'administration fédérale s'élevaient à $446 par habitant ; lorsqu'on tient compte de la situation propre à chaque province, la valeur par habitant varie de $1,528 et $1,257 pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest à $301 et $309 pour le Québec et l'Alberta.

Administrations provinciales

Au cours de l'exercice 1986-1987, les recettes totales de toutes les administrations provinciales se sont élevées à $105.7 milliards et leurs dépenses, à $112.4 milliards, ce qui a laissé un déficit de $6.7 milliards. Les perceptions effectuées au chapitre de l'impôt sur le revenu des particuliers, des taxes de vente générale, des taxes sur le carburant aux fins du transport et de l'impôt sur les sociétés, combinées aux cotisations aux régimes d'assurance-maladie, ont représenté respectivement 23 %, 12 %, 3 %, 4 % et 8 % (soit 50 % en tout) des recettes totales. Quant aux recettes des administrations provinciales, 20 % provenaient aussi de paiements de transfert d'autres administrations (principalement de l'administration fédérale) et le reste, de leurs propres sources de financement. La santé, l'éducation et les services sociaux représentaient respectivement 25 %, 20 % et 17 % (soit 62 % en tout) du total des dépenses provinciales.

Au 31 mars 1987, les actifs financiers des administrations provinciales s'élevaient à $106.5 milliards et leur passif, à $154.1 milliards. Les placements en valeurs mobilières composaient 58 % de leurs actifs financiers et 22 % étaient constitués d'encaisse ou de dépôts, tandis que 67 % de leur passif était garanti par des obligations.

On comptait au total 510,000 fonctionnaires provinciaux et territoriaux, ce qui représente 4 % de la population active canadienne et une feuille de paie annuelle de $12.9 milliards. C'est en Ontario, au Québec et en Alberta que ces fonctionnaires étaient les plus nombreux puisqu'ils constituaient respectivement 3 %, 3 % et 6 % de la population active de ces provinces.

Administrations locales

À la fin de 1986, les recettes des administrations locales s'élevaient à $42.4 milliards et leurs dépenses, à $44.1 milliards, d'où un déficit total de $1.6 milliard. L'impôt foncier et les paiements de transfert d'autres niveaux d'administration (principalement les administrations provinciales) représentaient respectivement 37 % et 47 % du total des recettes. La part de l'éducation, des transports et des communications, de la protection des personnes et des biens ainsi que de l'environnement s'établissait respectivement à 41 %, 10 %, 8 % et 8 % (soit 67 % en tout) de l'ensemble des dépenses.

À la fin de l'exercice financier, les actifs financiers des administrations locales se chiffraient à $15.2 milliards et leur passif, à $37.0 milliards. La plupart de ces actifs financiers étaient sous forme d'encaisse ou de dépôts et de créances (28 % et 26 % respectivement) tandis que leur passif était surtout constitué d'obligations (74 % du total).

En juin 1986, les administrations locales comptaient au total 316,000 fonctionnaires, soit 2 % de l'ensemble de la population active du Canada, pour une feuille de paie de $7.4 milliards cette année-là. On notait une forte proportion de fonctionnaires dans les provinces de l'Est compte tenu de la population active totale de cette région, mais un nombre relativement faible de fonctionnaires locaux. Par contre, on observait une proportion comparativement plus importante de fonctionnaires locaux en Ontario.

Champs mûrs dans la région de Winnipeg au Manitoba. Au cours des six dernières années, 47 % de chaque dollar gagné par les fermiers canadiens provenait du marché de l'exportation. Au cours de la période allant de 1981 à 1986, les produits agricoles étaient responsables de 9 % de l'ensemble des ventes à l'exportation.

SECTEUR PRODUCTEUR DE BIENS

Agriculture

Une industrie en évolution

L'évolution de l'industrie agricole tend toujours vers des unités agricoles plus importantes et moins nombreuses. Le nombre de fermes de recensement a atteint le sommet de 733,000 en 1941. En 1981, le nombre de fermes est descendu à 318,000, bien que le volume de la production agricole ait été supérieur d'environ 175 % à celui de 1941. Ce nombre continue de diminuer, étant descendu à 293,000 fermes de recensement selon le recensement de l'agriculture de 1986.

En 1931, la population agricole rurale représentait au-delà de 31 % de la population canadienne. En 1986, ce pourcentage est passé à moins de 4 %. Bien qu'un nombre moins élevé de familles vivent sur des fermes, l'industrie agricole continue d'être composée, dans la presque totalité, d'entreprises familiales. Selon le recensement de l'agriculture de 1986, plus de 99 % des fermes de recensement sont dirigées par une famille et elles représentent près de 95 % du total des ventes agricoles.

Durant les années 1980, la répartition selon l'âge des exploitants agricoles a changé considérablement. Entre 1981 et 1986, la proportion d'agriculteurs âgés de moins de 35 ans a baissé et l'âge moyen des exploitants agricoles a augmenté dans chaque province; ces changements représentaient un renversement par rapport aux tendances des années 1970.

Bon nombre d'exploitations agricoles canadiennes sont exploitées comme passe-temps ou à temps partiel et leur exploitant possède souvent un autre emploi. Environ 45 % de toutes les fermes de recensement ont enregistré des ventes inférieures à $25,000 en 1985. Le nombre de fermes dont les ventes dépassent $25,000 s'est accru de 7 % entre 1980 et 1985 et représente 50 % de toutes les fermes de recensement. Ces fermes ont produit 95 % de l'ensemble des ventes agricoles, étaient responsables d'environ 90 % du total des dépenses et de la main-d'œuvre employée et d'environ 80 % de la valeur en capital dans l'agriculture.

Revenus, dépenses et investissements agricoles

L'agriculture joue un rôle important dans l'économie canadienne et constitue une importante source de devises. Au cours des six dernières années, 47 % de chaque dollar gagné par les agriculteurs canadiens provenait du marché d'exportation; durant la période de 1981 à 1986, les produits agricoles représentaient 9 % de l'ensemble des ventes à l'exploitation. La place de l'agriculture est importante, particulièrement dans les provinces des Prairies, où environ la moitié du revenu agricole net du Canada est réalisée. En 1986, le revenu agricole

Exploitation agricole dans la région de Fredericton au Nouveau-Brunswick, le long de la rivière Saint John.

net a atteint le niveau record de $5.5 milliards, ce qui représente une augmentation de 26 % par rapport à 1985. Cette augmentation a été observée malgré le recul de 22 % des prix des grains.

Le total des recettes agricoles en espèces a atteint le niveau record de $20.5 milliards en 1986. Cette hausse est due à l'augmentation des recettes provenant de la plupart des produits du bétail et d'origine animale et aux paiements directs records de $2.3 milliards versés aux producteurs en vertu de programmes ; ces derniers ont plus que compensé la baisse de 5 % des recettes au chapitre des cultures, attribuable à la diminution des prix des céréales et des oléagineux en raison de stocks mondiaux exceptionnellement élevés.

Les dépenses d'exploitation agricole et d'amortissement se chiffraient à $15.8 milliards en 1986, ce qui représente une baisse de 3 % par rapport à 1985. Plus de 30 % de cette diminution est attribuable à l'augmentation des rabais directs accordés en vertu de programmes fédéraux et provinciaux. La réduction des dépenses pour les provendes commerciales, le carburant pour machines, les engrais et les frais d'intérêt est en majeure partie responsable du reste de cette baisse ; par contre les salaires, le coût des réparations des machines, les primes d'assurances et les impôts fonciers ont augmenté.

La taille accrue des fermes et la mécanisation ont presque fait quintupler la valeur totale des immobilisations agricoles durant la période de 1971 à 1986. Cependant, la valeur totale des immobilisations est en chute depuis 1982, principalement à cause de la dépréciation de la valeur des terres agricoles. La dette impayée des fermes a continué de croître et a atteint $22.9 milliards à la fin de 1986. Les banques à charte sont les principaux prêteurs, finançant 39 % de la dette, suivies de la Société du crédit agricole et d'autres organismes fédéraux qui en financent 20 %.

Les administrations publiques tant fédérale que provinciales soutiennent l'agriculture par l'entremise d'un certain nombre de programmes gérés soit directement par Agriculture Canada, soit par divers organismes. Les deux niveaux d'administration offrent des prêts aux agriculteurs individuels et aux coopératives agricoles. Ils gèrent également des programmes qui aident les agriculteurs par le soutien des prix de certains produits agricoles ainsi que par la garantie de quantités suffisantes de différents biens et de recettes agricoles convenables par l'intermédiaire d'organismes de commercialisation lesquels contrôlent les prix et approuvent les formules relatives au coût de production. Certains organismes aident également les entreprises agricoles et alimentaires du Canada dans leurs efforts en vue d'accroître la demande extérieure de produits et de services alimentaires canadiens.

Les administrations publiques participent également à la recherche agricole et alimentaire. Agriculture Canada emploie au-delà de 900 scientifiques qui effectuent plus de 50 % de cette recherche. Celle-ci se poursuit dans les domaines traditionnels de la production et de la protection des cultures et des animaux, mais elle ajoute à son champ la biotechnologie, le conditionnement des aliments, l'utilisation de l'énergie, la réduction de l'érosion des sols et de la perte de matières organiques, la protection de l'environnement et la perte d'excellentes terres agricoles au profit d'autres usages. Par le moyen de la recherche, de modèles d'expérimentation, de mesures législatives et de programmes éducatifs et autres, on s'efforce d'assurer une meilleure planification de la gestion agricole et de formuler des programmes et des politiques visant à résoudre les problèmes économiques.

Grandes cultures

Les grains de céréales, les oléagineux et les fourrages sont les principales grandes cultures exploitées au Canada. En 1987, les grains de céréales occupaient environ 66 % ou 22 millions d'hectares de la superficie totale cultivée, et la récolte s'est élevée à 52 millions de tonnes métriques. Environ 4 millions d'hectares étaient consacrés aux oléagineux et ont produit 6 millions de tonnes. Les fourrages comme le foin cultivé et le maïs fourrager étaient cultivés sur 6 millions d'hectares ou 18 % de la superficie cultivée.

En 1986-1987, environ 4 millions de tonnes de grains de céréales ont été transformées au pays par les industries du conditionnement et de la transformation des aliments; 16 millions de tonnes ont servi à nourrir les animaux et 28 millions de tonnes ont été exportées. Environ 3 millions de tonnes d'oléagineux ont été transformées au pays et 3 millions de tonnes ont été exportées. Les céréales et les oléagineux représentent la majeure partie des revenus de l'exportation agricole et sont une importante source de devises.

Pour ce qui concerne l'emblavure, le nombre de tonnes, la valeur à la production comme à l'exploitation, le blé domine. Le Canada est renommé dans le monde entier pour ses exportations de blé vitreux de printemps, produit dans toutes les provinces des Prairies. Dans la principale province productrice de blé, la Saskatchewan, le blé assure plus de 65 % des recettes agricoles en espèces. En 1987, le Canada a récolté 26 millions de tonnes de blé et en a exporté 21 millions de tonnes, soit 80 %.

La production de céréales fourragères, à savoir l'avoine et l'orge dans les Prairies et le maïs en grain en Ontario et au Québec, est essentielle à l'industrie canadienne de l'élevage. Les agriculteurs des Prairies produisent normalement plus de 88 % de la récolte nationale d'avoine et d'orge, tandis que ceux de l'Ontario fournissent environ 88 % de la récolte totale de maïs.

Le colza, le lin, le soya et la graine de tournesol forment un autre grand groupe de denrées. Ces oléagineux sont broyés et servent à produire des huiles pour la cuisson et pour la consommation industrielle et des tourteaux forts en protéines pour l'alimentation du bétail. La production du colza, du lin et de la graine de tournesol est concentrée dans les Prairies, alors que le soya est cultivé surtout dans le sud-ouest de l'Ontario. Pour l'année-récolte 1986-1987, environ 56 % de la récolte de colza et 67 % de la récolte de lin étaient destinées aux marchés étrangers.

L'importance des élevages en Colombie-Britannique, en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique a amené les agriculteurs à consacrer une plus grande part des sols

La vallée Qu'Appelle en Saskatchewan.

Tableau 1. Production et superficie des grandes cultures du Canada, 1984-1987

Plante cultivée	Production				Superficie
	1984[r] *Milliers de t*	1985 *Milliers de t*	1986 *Milliers de t*	1987 *Milliers de t*	1987 *Milliers de ha*
Blé d'hiver	1 291.3	1 772.9	1 981.4	1 216.2	536.1
Blé de printemps	17 786.6	20 519.3	25 499.5	21 044.0	10 785.4
Blé dur	2 110.0	1 960.0	3 897.0	4 082.0	2 186.0
Ensemble du blé	21 187.9	24 252.2	31 377.9	26 342.2	13 507.5
Avoine grain	2 576.1	2 735.7	3 251.1	2 995.2	1 262.8
Orge grain	10 278.6	12 387.0	14 633.6	14 382.1	5 045.5
Ensemble du seigle	652.3	568.9	609.0	492.6	313.3
Maïs grain	6 777.5	6 969.9	5 911.5	7 014.8	999.3
Graine de lin	693.5	896.9	1 026.3	787.6	615.3
Colza et colza pour la graine	3 411.9	3 497.9	3 786.5	3 851.5	2 670.7
Soya	917.0	1 012.0	960.0	1 266.5	459.5
Graine de moutarde	112.4	125.3	226.8	132.4	113.4
Graine de tournesol	84.8	61.7	36.3	52.4	34.4
Foin cultivé	25 362.6	23 428.8	30 204.3	30 840.0	5 752.2
Maïs fourrager	10 292.0	9 530.0	8 357.0	8 691.0	250.4

[r] Données révisées.

Les courtiers du Winnipeg Commodity Exchange ont fait une pause pour célébrer le 100e anniversaire de cette institution, en décembre 1987.

arables aux fourrages, particulièrement au maïs et au foin. La production de maïs fourrager en Ontario et au Québec s'est élevée à environ 6 millions de tonnes et 2 millions de tonnes respectivement. Ces deux provinces ont produit 14 millions de tonnes de foin cultivé, soit 46 % de la production canadienne.

Horticulture

Plusieurs variétés de fruits et légumes sont cultivées au Canada, à l'intention des marchés national et extérieur. Les recettes agricoles en espèces pour les fruits et légumes se sont élevées à près de $1 milliard en 1987. Le principal fruit du pays est la pomme, cultivée dans les pommeraies commerciales en Colombie-Britannique, en Ontario, au Québec et en Nouvelle-Écosse. Les poires, les pêches, les cerises, les prunes et les raisins sont d'autres fruits tendres cultivés au Canada, principalement dans la région de Niagara située dans le sud de l'Ontario et dans la vallée de l'Okanagan en Colombie-Britannique.

La pomme de terre représente une partie importante des recettes agricoles dans certaines régions du pays ; le gros de la production est concentré dans les Maritimes. En 1987, le Canada a produit 3 millions de tonnes de pommes de terre.

Récolte des pommes de terre à l'Île-du-Prince-Édouard. En 1987, la production canadienne de pommes de terre était de 3 millions de tonnes.

Récolte des oignons près de Saint-Jean (Qc).

Un ordinateur contrôle la lumière, la température et l'humidité dans une serre à Campbellville (Ont.).

Le marché Byward à Ottawa.

Les champignons sont cultivés dans des bâtiments qui ont une température contrôlée, sans lumière. L'industrie du champignon a pris de l'expansion ces dernières années pour répondre à la demande croissante. En 1986, la production a dépassé 51 millions de kilogrammes ; les ventes à la ferme se sont élevées à environ $136 millions.

La culture de serre donne des produits horticoles tels que les fleurs coupées, les plantes en pot et les légumes. En 1986, 1,200 serres ont déclaré des ventes à la production de $354 millions, dont 86 % provenaient des ventes de plantes et 14 % des ventes de légumes. Parmi les produits de serre recherchés figurent les tomates, les concombres, les plants à repiquer, les fleurs coupées (roses, tulipes, chrysanthèmes) et les plantes en pot.

Les pépinières sont également florissantes au Canada ; elles fournissent les jeunes arbres, les arbustes et la tourbe. Les ventes en 1986 ont totalisé plus de $217 millions, dont 23 % provenaient de la vente de tourbe. Parmi les autres produits de pépinière figurent les arbres fruitiers, les arbres pour haies et les arbres d'ombrage. Les cultures de pépinière, qui sont produites au-dehors, occupaient près de 31 000 hectares de terres en 1986.

Environ 75 % de la production mondiale de sirop d'érable provient du Canada. La part du Québec, dans la production canadienne, est d'environ 90 % ; l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse y contribuent également. Le sirop, y compris celui utilisé pour faire du sucre, de la tire et du beurre d'érable, a rapporté aux agriculteurs canadiens $63 millions en 1986 ; le plus gros marché d'exportation a été les États-Unis où les ventes ont atteint plus de $42 millions.

Le miel est produit commercialement dans toutes les provinces à l'exception de Terre-Neuve ; les provinces des Prairies en produisent la majeure partie. En 1986, la production s'est élevée à 34 000 tonnes, ayant atteint une valeur de $50 millions.

Tableau 2. Têtes de bétail pour certaines catégories dans les fermes du Canada, au 1er janvier, 1981-1988

(en milliers)

Année	Bétail	Vaches et génisses laitières	Vaches et génisses de boucherie	Porcs	Moutons
1981	12,165.9	2,465.5	4,541.7	10,189.7	529.9
1982r	12,162.5	2,486.2	4,568.1	9,969.6	571.6
1983r	11,860.8	2,422.4	4,447.2	9,889.6	565.5
1984r	11,629.4	2,349.1	4,360.2	10,345.9	550.3
1985	11,329.5	2,281.1	4,258.0	10,572.6	513.5
1986	10,955.8	2,195.3	4,130.6	9,967.0	489.5
1987	10,802.4	2,155.9	4,146.8	9,996.0	481.1
1988	10,818.1	2,089.8	4,187.8	10,658.0	475.4

r Données révisées.

Tableau 3. Production et consommation estimées de viande, 1981-1987

Animal	Année	Animaux abattus	Production	Importations	Exportations	Consommation intérieure
		Milliers	*t*	*t*	*t*	*t*
Bœuf	1981r	3,691.3	978 149	78 702	79 232	989 294
	1982r	3,788.1	986 493	86 306	82 772	992 442
	1983r	3,708.8	992 745	90 650	82 375	996 623
	1984r	3,565.9	948 414	113 624	104 526	959 498
	1985	3,603.0	985 250	113 643	116 492	980 505
	1986	3,530.4	990 482	109 848	102 326	1 002 412
	1987	3,261.6	932 143	133 589	88 873	978 570
Veau	1981r	561.7	35 514	1 876	21	37 687
	1982r	597.7	38 662	1 808	465	40 113
	1983r	618.8	39 711	833	303	39 804
	1984r	651.9	42 308	1 211	570	43 362
	1985	631.8	43 539	1 201	615	43 969
	1986	619.9	45 152	1 708	2 279	44 642
	1987	563.2	44 652	1 204	3 547	42 696
Mouton et agneau	1981r	359.9	6 450	10 018	396	17 155
	1982r	415.1	7 773	10 475	117	18 047
	1983r	454.2	8 464	13 792	197	19 652
	1984r	467.5	8 902	9 834	39	21 568
	1985	418.7	8 205	11 719	98	19 042
	1986	396.9	7 972	16 210	53	23 365
	1987	382.0	7 571	15 048	56	23 116
Porc	1981r	13,691.9	840 991	19 751	128 998	734 082
	1982r	13,458.1	833 344	14 532	163 363	687 164
	1983r	13,702.5	852 962	19 418	157 552	713 821
	1984r	13,886.0	864 734	14 739	175 295	703 572
	1985	14,452.0	901 747	17 038	196 457	724 407
	1986	14,443.7	909 133	13 883	215 024	708 900
	1987	14,855.4	937 045	17 341	237 584	716 576

r Données révisées.

Rabattage du bétail au printemps dans le sud de l'Alberta.

Rabattage du bétail à l'automne dans les contreforts de l'Alberta. Tôt en novembre, le bétail est rassemblé et ramené dans les pâturages d'hiver des prairies où il est envoyé au marché.

Exploitation agricole au Québec, le long du fleuve Saint-Laurent.

Bétail et produits laitiers

Les ventes commerciales de bétail et de volaille, importantes sources de revenu, sont presque égales aux ventes des produits cultivés dans une année moyenne. En 1986, l'effectif de gros bovins et de veaux s'est élevé à 12 millions. Durant cette année, le nombre de gros bovins abattus dans les établissements fédéraux inspectés s'est établi à 3 millions, sans compter les 157,000 têtes exportées aux États-Unis pour l'abattage.

En 1986, on comptait 10 millions de porcs dans les fermes canadiennes. Au total, 13.5 millions de porcs ont été abattus au Canada, ce qui donne près d'un million de tonnes de porc habillé, dont 25 % ont été exportées.

Les moutons et les agneaux étaient au nombre de 700,000 environ au 1er juillet 1986. Les abattages dans les établissements inspectés par l'administration fédérale ont diminué en 1986, pour atteindre un total d'environ 175,000 ou presque 9000 tonnes de viande habillée. En 1986, les importations de moutons et d'agneaux, qui étaient de 16000 tonnes, ont largement dépassé les exportations qui ont totalisé moins de 53 tonnes, soit 1 % de la production totale canadienne.

En 1986, 7.3 millions de kilolitres (kL) de lait ont été vendus à la ferme. Environ 63 % a été vendu à des fins de transformation pour la production du beurre, du fromage, du yogourt, de la crème glacée et des produits du lait concentré ; les ventes de lait de consommation ont représenté le reste (37 %). La production canadienne de lait est concentrée en Ontario et au Québec. En 1986, le Québec a produit 47 % du lait de transformation au Canada et l'Ontario, 37 % du lait de consommation. La valeur du lait produit en 1986 s'est élevée à plus de $3 milliards. Selon le recensement de l'agriculture de 1986, il y avait 1.5 million de vaches laitières réparties dans 50,000 fermes, par rapport aux 1.8 million, dans 68,000 fermes, déclarées lors du recensement de 1981.

Nombre de fermes toujours en baisse

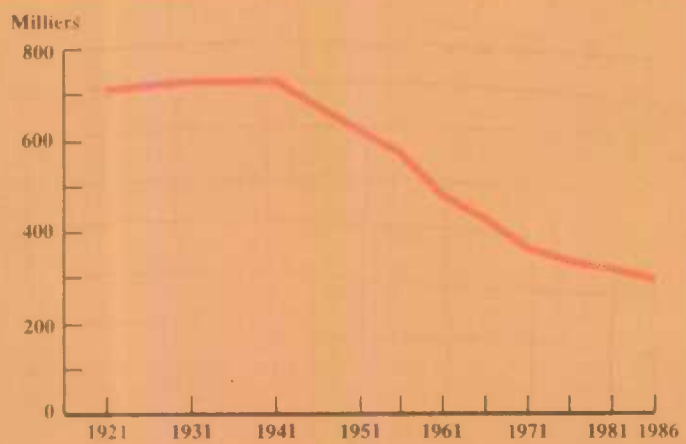

1921	711,090	1966	430,522
1931	728,623	1971	366,128
1941	732,832	1976	338,578
1951	623,091	1981	318,361
1956	575,015	1986	293,089
1961	480,903		

Tableau 4. Ventes à la ferme de crème et de lait, Canada, 1984-1987

(en kilolitres)

Année	Pour consommation à l'état liquide	Livré comme lait	Livré comme crème	Total des ventes à la ferme
1984[r]	2 598 245	4 674 293	194 435	7 466 973
1985	2 612 187	4 461 176	190 150	7 263 513
1986	2 680 310	4 440 604	184 260	7 305 174
1987	2 719 544	4 468 620	177 315	7 365 479

[r] Données révisées.

Volaille et œufs

La production d'œufs, de poulets de gril et de dindons est hautement spécialisée et concentrée. Les producteurs sont régis par les programmes de gestion de l'offre administrés par les offices provinciaux de commercialisation. Les activités des producteurs au niveau provincial sont coordonnées par des organismes nationaux, notamment l'Office canadien de commercialisation des œufs, l'Office canadien de commercialisation du poulet et l'Office canadien de commercialisation des dindons, régis par des chartes fédérales.

La production de volaille a augmenté régulièrement ces dernières années, tandis que la production d'œufs est demeurée relativement stable. Le poulet est la principale volaille consommée par les Canadiens et la seule qui ait connu une progression importante en 1986. Près de 34 % de la production de poulet provient de l'Ontario, 31 % du Québec et 10 % de la Colombie-Britannique. Pour ce qui est du dindon, la production est davantage concentrée ; 43 % de celle-ci vient de l'Ontario et 23 % du Québec.

L'Ontario produit 40 % des œufs au Canada, suivi par le Québec (16 %), la Colombie-Britannique (12 %) et le Manitoba (11 %). La consommation d'œufs par habitant est passée de 19.0 douzaines en 1980 à 17.9 douzaines en 1986.

Fourrures

À cause de la diminution de la demande et des prix, la valeur des peaux d'animaux d'élevage a baissé jusqu'à $50 millions en 1985-1986 ; quant à la valeur des peaux d'animaux sauvages, elle est aussi tombée à $50 millions. En 1981-1982, la valeur de la production de fourrures d'animaux sauvages s'élevait à $107 millions.

Consommation alimentaire par habitant

La consommation totale de fruits au Canada a atteint un sommet de 104 kg par personne en 1984, mais elle est passée à 96 kg en 1986. Les fruits frais sont de loin les plus populaires, les pommes et les agrumes venant en tête de liste et représentant près de la moitié de la consommation de fruits au Canada.

Ces dernières années, la consommation totale de légumes a augmenté progressivement pour atteindre 68 kg par personne en 1986. L'attention accrue que depuis peu les Canadiens

Élevage de dindons à Berseker (Alb.). En 1986, la disparition de porc par personne était de presque 28 kg, celle de bœuf, de 39 kg, tandis que la consommation de volaille atteignait 26 kg.

Tableau 5. Production estimée de volailles et d'œufs, 1984-1987

	Année	Volailles abattues	Poids	Valeur
		Milliers	*t*	*Milliers de $*
Poulet	1984	295,616	427 401	701,654
	1985	324,383	472 112	711,984
	1986	347,862	487 696	747,873
	1987	385,451	531 050	777,567
Dindon	1984	16,265	97 721	176,148
	1985	17,002	102 442	177,725
	1986	17,061	104 906	181,906
	1987	18,251	115 170	194,734
Poule à bouillir	1984	22,155	33 361	15,006
	1985	22,180	33 362	15,110
	1986	23,666	35 875	16,235
	1987	24,429	37 142	17,043
		Pondeuses	Douzaines d'œufs	Valeur
		Milliers	*Milliers*	*Milliers de $*
Œufs	1984[r]	22,931	477,529	510,354
	1985	22,754	472,152	503,184
	1986	22,582	472,262	494,183
	1987	22,573	475,468	492,644

[r] Données révisées.

Récolte des tomates dans la région du Niagara en Ontario.

portent à la nutrition se reflète dans la consommation de légumes frais, qui a atteint 60 kg par personne en 1986. La consommation de pommes de terre par habitant, qui varie d'année en année, s'est élevée à 78 kg par personne en 1986.

La consommation de lait partiellement écrémé (2 %) par habitant est passée de 61 L en 1985 à 62 L en 1986, alors que la consommation de lait entier homogénéisé (3.2 % m.g.) est passée de 32 L à 30 L durant la même période. Pareillement, la margarine s'est substituée au beurre, durant les années 1970. En 1986, la consommation de margarine s'est élevée à 6.1 kg par habitant par année, comparativement à celle du beurre, qui était de 4 kg. Le fromage continue de gagner en popularité. En 1986, la consommation par habitant de fromage cheddar a atteint 2.6 kg et celle des variétés de fromage, 4.4 kg, soit les quantités les plus élevées encore jamais enregistrées. La consommation de yogourt a également atteint un nouveau sommet de 2.7 L par habitant en 1986.

La viande est toujours consommée en quantité considérable par les Canadiens, mais la proportion de bœuf, de porc, de volaille et de poisson a néanmoins tendance à fluctuer en fonction des cycles de production et de prix. Cet effet cyclique se produit depuis toujours lorsque les consommateurs passent du bœuf au porc et inversement, mais le poulet et le poisson sont maintenant devenus des éléments relativement importants. En 1986, la disparition de porc par habitant s'élevait à près de 28 kg et celle du bœuf à 39 kg, alors que la consommation de volaille par habitant a grimpé à 26 kg.

La consommation de café est demeurée relativement constante ces vingt dernières années, étant passée de 4.8 kg par habitant en 1981 à 4.3 kg en 1986. Des changements apparaissent également dans la consommation de boissons alcoolisées. La consommation de vin (9.6 L par habitant en 1983) a augmenté et a atteint un sommet de 11.4 L par personne en 1986, alors que, durant la même année, la consommation de bière par personne (82.0 L par personne en 1983) est tombée à 79.4 L. La consommation de spiritueux distillés (7.1 L par personne en 1983) a également diminué pour descendre à 6.3 L par personne en 1986.

Le Cabot Trail sur l'île du Cap-Breton (N.-É.). La forêt recouvre près de la moitié de la masse continentale du Canada.

Exploitation forestière

Les forêts du Canada représentent notre ressource naturelle la plus précieuse : de cette ressource proviennent des avantages économiques, sociaux et environnementaux. La forêt couvre près de la moitié de la masse continentale du Canada. Les forêts productives, qui fournissent du bois brut qui sera transformé en pulpe, en papier, en contre-plaqué, en bois d'œuvre et en d'autres produits, occupent 2.2 millions de kilomètres carrés.

Le Canada, qui constitue le plus important exportateur mondial de produits forestiers, est à l'origine de 22% de l'ensemble des produits forestiers échangés sur les marchés mondiaux. L'industrie des produits forestiers représente l'industrie manufacturière la plus importante du Canada en ce qui touche la valeur ajoutée, les emplois et les salaires. Cette industrie expédie chaque année $30 milliards de biens et contribue davantage au surplus de la balance commerciale du Canada que toute autre industrie. À l'échelle régionale, l'industrie forestière est le pivot de quelque 300 localités à industrie unique et emploie environ 300,000 Canadiens. De plus, les ressources forestières représentent un facteur important dans l'industrie du tourisme et des loisirs de plein air, qui génère plusieurs milliards de dollars par année. La forêt tempère également le climat, règle le débit des cours d'eau, minimise l'érosion des sols et constitue un habitat pour le poisson et la faune.

Exploitation et pertes du bois d'oeuvre en moyenne par année

Exploitation annuelle totale
144 millions de mètres cubes

Pertes totales
143 millions de mètres cubes

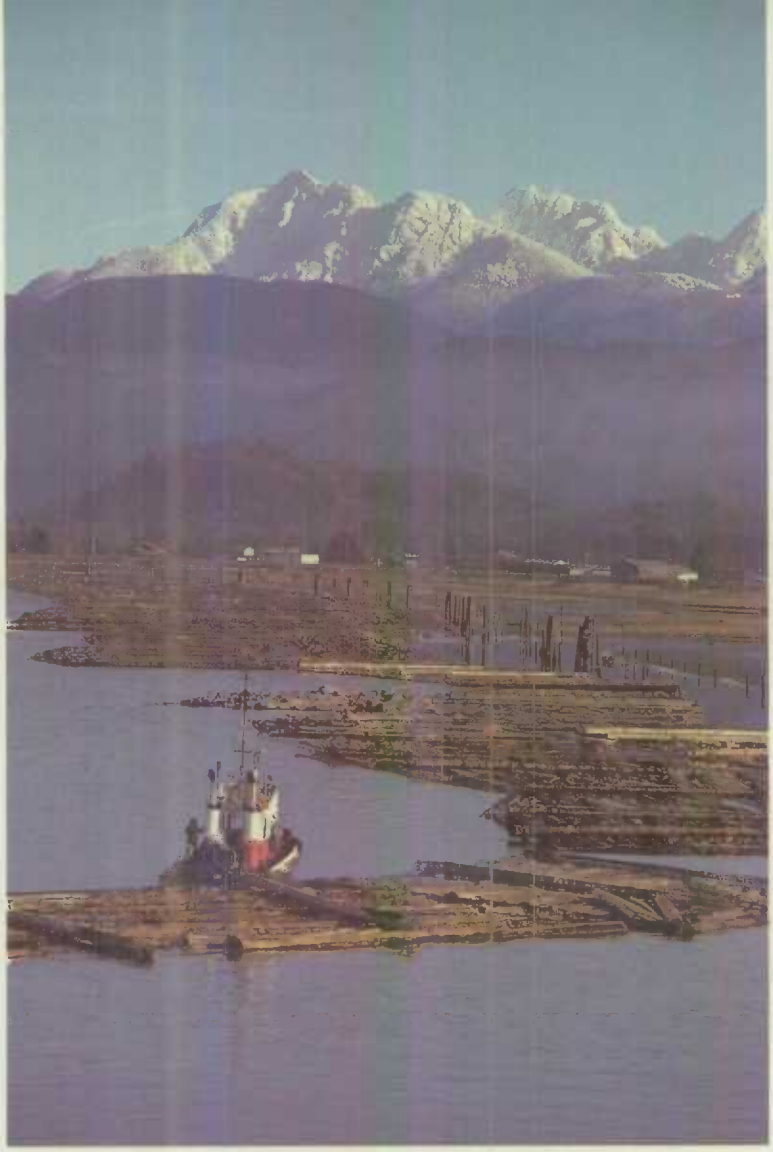

Train de bois sur la côte ouest.

Au Canada, 80 % des forêts productives relèvent de la compétence des provinces. Depuis que, récemment, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a assumé la responsabilité de la gestion des forêts qui se trouvent à l'intérieur de ses frontières, la part des forêts productives du pays administrée par le gouvernement fédéral a été réduite à moins de 12 %. La proportion des terres forestières d'appartenance privée n'est que de 8 %, et la majorité de ces terres se trouvent dans l'est du Canada. On compte plus de 400,000 propriétaires de boisés privés au Canada.

Les gouvernements provinciaux administrent et protègent les forêts productives et les offrent à l'industrie privée au moyen de baux et d'autres dispositions. Les gouvernements, l'industrie et le public font face depuis quelques années, au Canada, à un défi de taille :

L'industrie de l'arbre de Noël : approvisionnement d'arbres enveloppés un à un et expédiés à partir de la Nouvelle-Écosse.

améliorer la base forestière du pays. Ce défi comportait deux facettes : la nécessité de développer la forêt nouvelle et gérée de manière intensive qui doit prendre la place de la forêt existante en moins de 30 ans environ et, en même temps, la nécessité de garder les forêts actuelles étant arrivées à maturité et ayant dépassé la maturité suffisamment productives et concurrentielles pour répondre aux besoins de l'industrie au cours du prochain siècle.

Des changements significatifs sont survenus au Canada au cours de la dernière décennie en ce qui a trait à la nécessité d'améliorer les forêts. De nouvelles lois ont été adoptées dans la plupart des provinces, en vertu desquelles l'industrie et les gouvernements peuvent gérer conjointement les forêts de la Couronne. Des ententes forestières fédérales-provinciales sont maintenant en vigueur dans chaque province et elles ont permis d'accroître de manière significative le soutien financier du gouvernement fédéral à l'égard de l'exploitation forestière. De telles initiatives, provenant de l'ensemble des parties intéressées au secteur forestier, indiquent que les Canadiens reconnaissent l'importance du renouvellement des forêts en ce qui touche l'avenir du pays.

La gestion des forêts doit viser à assurer la protection et l'utilisation prudente de la forêt plus ancienne jusqu'à ce que la forêt gérée parvienne à maturité. Ceci est essentiel, car les incendies, les insectes et les maladies sont la cause de destructions étendues dans les forêts canadiennes. En fait, les incendies, les insectes et les maladies causent chaque année la perte d'autant d'arbres que l'exploitation commerciale en utilise. En plus des mesures de protection, on a élaboré des normes d'utilisation qui visent à assurer une large utilisation de la forêt ancienne. De plus, la technologie nouvelle permet l'utilisation d'espèces que l'industrie négligeait auparavant.

La protection, l'utilisation accrue et la régénération rapide au moyen d'une gestion intensive permettront à la forêt de demeurer la ressource renouvelable la plus importante du Canada.

Rapides près de Sainte-Adèle au Québec. →

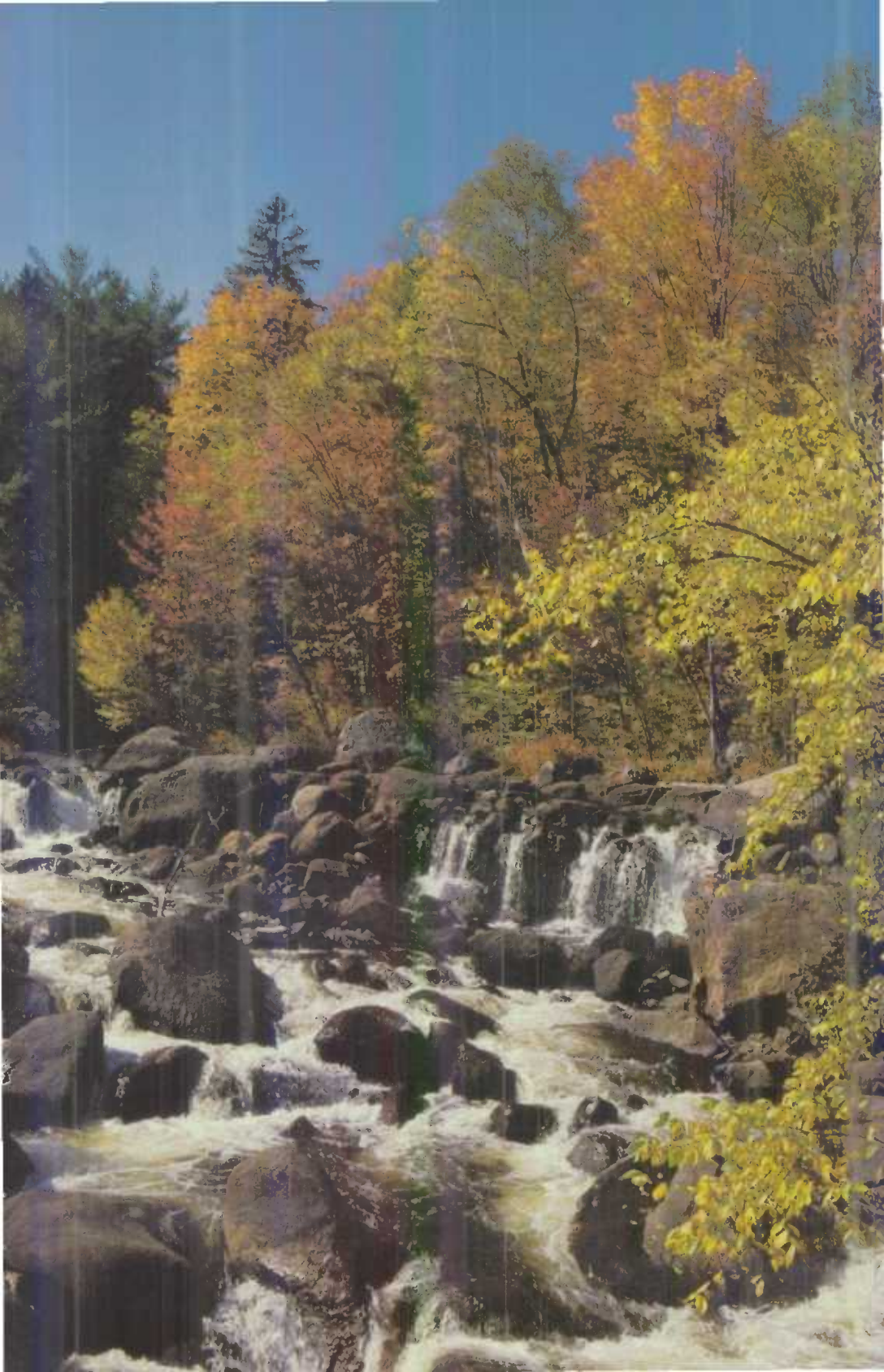

Industries forestières

Le groupe des produits forestiers se compose d'industries qui produisent et transforment la fibre de bois. Le groupe comprend l'exploitation forestière, les industries des produits du bois et les industries du papier et des produits connexes.

Le Canada possède un secteur forestier très étendu. Cette ressource, grâce à une gestion efficace, est devenue la base d'une industrie aux ramifications mondiales. Le Canada est le plus grand producteur mondial de papier journal et le deuxième plus grand producteur de pulpe.

Papeterie de papier journal à Stephenville (T.-N.). Les industries forestières constituent un secteur important pour les industries productrices de biens du Canada; elles employaient plus de 267,700 personnes en 1985.

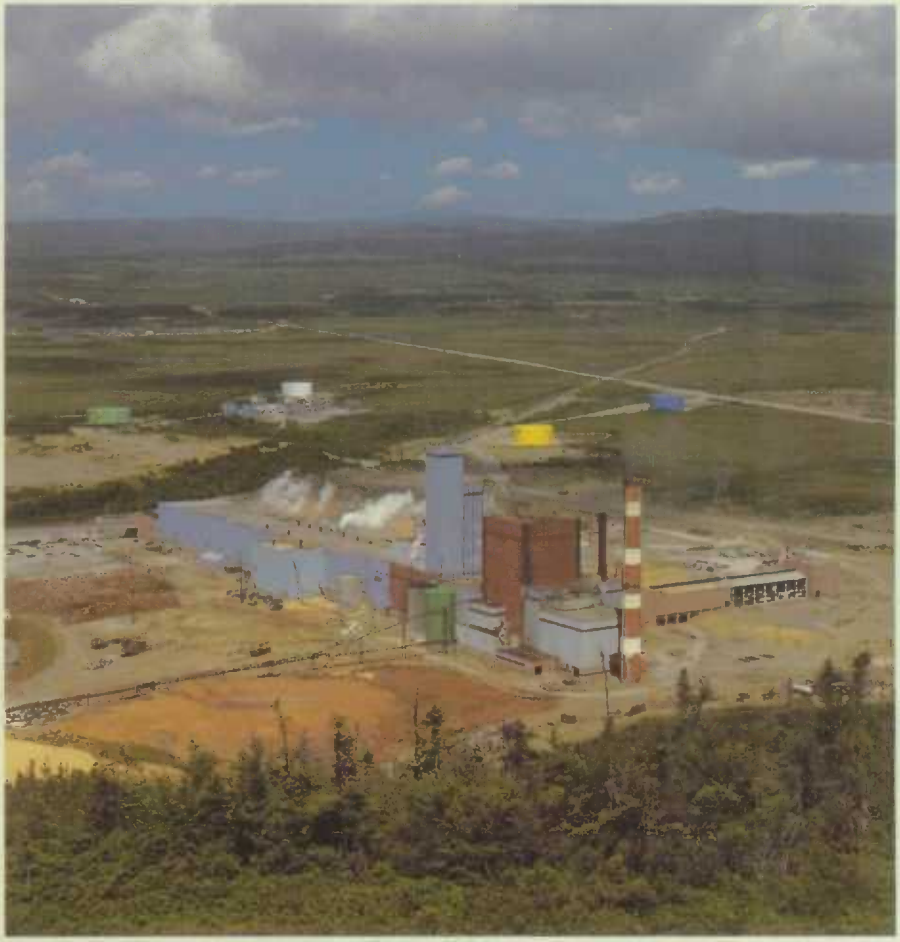

Impression du revêtement extérieur pour des contenants ondulés dans une usine de haute technologie de transformation du papier à Mississauga (Ont.).

Les industries forestières représentent un important secteur des industries de biens du Canada. Elles employaient en 1985 plus de 267,700 personnes. La valeur des expéditions de produits forestiers approchait les $35 milliards en 1985, et la valeur des exportations atteignait presque $16 milliards. Cette industrie joue un rôle dans l'activité économique de chaque province et territoire. Cependant, ses principales activités sont concentrées dans trois provinces, soit la Colombie-Britannique, le Québec et l'Ontario. Ces trois provinces constituent ensemble la source d'environ 86 % des produits forestiers.

Tableau 6. Principales statistiques pour l'exploitation forestière, l'industrie du bois et l'industrie du papier et des produits connexes, 1981-1985

	Nombre d'établissements	Nombre d'employés	Traitements et salaires	Valeur des livraisons	Valeur ajoutée de l'activité manufacturière
			Milliers de $	*Milliers de $*	*Milliers de $*
Exploitation forestière					
1981	3,276	48,402	1,191,864	4,429,667	1,883,000
1982	3,082	40,214	1,033,573	3,997,857	1,650,482
1983	3,508	45,943	1,218,763	4,909,135[r]	2,158,803[r]
1984	3,694	51,173	1,324,199	5,364,350	2,191,491
1985	3,739	45,962	1,294,408	5,461,527	2,184,255
Industrie du bois					
1981	3,394	112,570	2,286,414	8,441,830	3,447,224
1982	3,353	97,125	2,103,873	7,173,003	2,708,148
1983	3,453[r]	101,965[r]	2,426,579	9,405,902	3,992,695
1984	3,561	102,941	2,541,119	9,972,507	4,050,734
1985	3,476	107,560	2,739,592	11,121,616	4,687,787
Industrie du papier et des produits connexes					
1981	758	131,024	3,145,707	15,729,427	6,965,466
1982	773	122,763	3,282,476	14,783,955	6,079,544
1983	672	114,308	3,340,650	15,010,828	5,940,332
1984	678	115,799	3,515,663	17,471,867	7,491,653
1985	688	114,187	3,745,284	18,074,629	7,524,313

[r] Données révisées.

Abatteuse-ébrancheuse à pince collectrice transférant des billes sur des piles d'entreposage dans la région du mont Tremblant au Québec.

Pêcheurs halant un doris sur la rive à Port de Grave (T.-N.). Conserverie de poissons à l'arrière-plan.

Pêches

L'industrie canadienne de la pêche commerciale est l'une des plus importantes au monde. Elle compte environ 85,000 pêcheurs commerciaux (77,000 dans les pêches maritimes et 8,000 dans les pêches en eau douce) et 35,000 bateaux.

Le Canada protège son industrie des pêches en participant aux travaux de 10 commissions internationales ainsi qu'au moyen de mesures régulatrices et de programmes de gestion des ressources s'appliquant à l'intérieur de ses limites côtières de 200 milles.

Cela fait plus de 10 ans que le Canada a pris le contrôle des prises de poisson effectuées à l'intérieur de la limite de 200 milles. Les stocks de poisson ont été regarnis d'une manière significative au moyen de mesures rigoureuses de conservation et d'amélioration. Parmi les initiatives prises au niveau de la gestion, on compte : la mise en vigueur du total des prises admissibles, une surveillance accrue et une application plus rigoureuse des règlements, les quotas s'appliquant aux secteurs de la flotte et des engins, les règlements régissant les activités de pêche, et les limites imposées à la taille et au nombre des bateaux.

Les débarquements ont atteint en 1986 des chiffres records : 1.53 million de tonnes évaluées à $1.35 milliard, en hausse par rapport aux 1.01 million de tonnes et aux $390 millions enregistrés en 1976 (avant l'extension à 200 milles de la souveraineté canadienne sur les zones de pêche).

Pêche au hareng sur la côte ouest. L'industrie de la pêche commerciale du Canada est l'une des plus importantes au monde; elle regroupe environ 85,000 pêcheurs commerciaux et 35,000 bateaux.

De tous les débarquements effectués, 82 % l'ont été dans l'Atlantique, 15 % dans le Pacifique et 3 % en eau douce. Dans l'Atlantique, la pêche côtière représentait 65 % de l'ensemble des débarquements, et 80 % de la valeur au débarquement pour cette région. Les 35 % restants du poids au débarquement et les 20 % restants de la valeur au débarquement provenaient des grands chalutiers de haute mer. On estime que l'ensemble des débarquements, d'un poids approximatif de 1.25 million de tonnes, effectués en 1986 dans la région de l'Atlantique ont permis d'obtenir, à la suite de leur traitement, $3 milliards de produits du poisson, une valeur record pour la production de la côte de l'Atlantique.

Conserverie de poissons à Shelburne (N.-É.)

Peggy's Cove, en Nouvelle-Écosse, voilé par le brouillard.

Sur la côte du Pacifique, les débarquements ont continué en 1986 de s'accroître tant en volume qu'en valeur. L'augmentation la plus importante dans cette région a touché les poissons de fond du Pacifique, dont les débarquements ont augmenté en poids de 39 % et en valeur de 43 % par rapport à ceux de l'année précédente. Les débarquements de l'ensemble de la côte du Pacifique ont représenté 225 130 tonnes, dont la valeur est estimée à $391 millions. On a également constaté en 1986 une augmentation dans les pêches fluviales, dont le poids au débarquement a augmenté de 5 % pour atteindre 46 000 tonnes et dont la valeur au débarquement a augmenté de 20 % pour atteindre $78 millions.

Le volume des exportations canadiennes de poisson en 1986 a atteint 590 855 tonnes, ce qui représente une augmentation de 6 % par rapport aux niveaux atteints en 1985. Leur valeur a également augmenté par rapport à l'année précédente ; elle a connu une hausse de 30 % pour atteindre $2.4 milliards. Les États-Unis ont reçu 59 % de l'ensemble des exportations. Les deux autres marchés importants ont été le Japon et la Communauté économique européenne, qui ont reçu chacun 13 % des exportations canadiennes.

Minéraux et énergie

La valeur de la production minérale au Canada a grimpé à $36.0 milliards en 1987, par rapport à $32.4 milliards en 1986. Pétrole brut et gaz naturel en tête, les combustibles minéraux figuraient pour 55 % de la valeur totale de la production. Le pétrole brut est de loin le principal produit minéral canadien ; la valeur de sa production a atteint près de $12.0 milliards en 1987, comparativement à $9.6 milliards en 1986. Les revenus tirés du pétrole brut en 1986 ont chuté de près de la moitié comparativement à 1985, en raison de la baisse des prix du pétrole brut en 1986. Les minéraux métalliques représentaient 30 % de la valeur de la production minérale canadienne en 1987 ; les minéraux non métalliques et les matériaux de construction comptaient pour les 15 % restants. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources explore la masse continentale du Canada, dirige les travaux de recherche et de développement dans le domaine de la technologie de l'énergie et des minéraux et met en œuvre des politiques et des programmes afin d'assurer la mise en valeur équitable et une saine gestion des ressources minérales et pétrolières du Canada. Par le recours à la nouvelle technologie de la télédétection à partir d'aéronefs et de satellites d'une part et aux activités traditionnelles d'exécution de relevés et de cartographie d'autre part, le Ministère évalue l'ampleur des ressources énergétiques et minérales et compile des informations sur leur nature et leur distribution ; ces informations sont essentielles à la gestion efficace des ressources et à la protection de l'environnement. Les laboratoires du Ministère effectuent des recherches et des études visant à accroître la sécurité, la propreté et l'efficacité de l'extraction, du traitement et de l'utilisation des ressources minérales du pays et à assurer la protection de la santé et la sécurité dans les industries extractives.

Extraction de l'or à Hemlo (Ont.), sur la rive nord du lac Supérieur.

Réservoirs d'une raffinerie de pétrole à Montréal (Qc).

Minéraux

En 1987, plus de 40 projets visant à accroître la production de métaux ont été annoncés. On prévoyait que ces projets, dont la plupart portaient sur l'or, injecteraient plus de $700 millions dans l'économie canadienne au cours des prochaines années. Parmi les principaux minéraux, l'or affichait la plus haute valeur de production en 1987, soit $2.2 milliards, ce qui représente une augmentation de $500 millions par rapport à 1986 ; l'Ontario et le Québec ont produit 70 % de l'or au Canada. Le cuivre et le zinc ont été évalués respectivement à $1.8 milliard et à $1.7 milliard. La Colombie-Britannique et l'Ontario sont les principales provinces productrices de cuivre ; l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et les Territoires du Nord-Ouest sont les principaux producteurs de zinc. Les mines de nickel du Canada, situées dans la région de Sudbury en Ontario et dans la région de Thompson au Manitoba, ont produit durant l'année pour $1.3 milliard de minerai. La production de minerai de fer, évaluée à $1.3 milliard, est demeurée stable en 1987. Le minerai de fer est extrait surtout dans l'ouest du Labrador, le nord-est du Québec et le nord de l'Ontario. L'uranium, d'une valeur de $1.1 milliard, provenait exclusivement de l'Ontario et de la Saskatchewan.

Un géologiste choisit un échantillon de minerai dans le sous-sol d'une mine de la région d'Elsa au Yukon.

Tableau 7. Production minérale, selon la catégorie et selon la province, 1984-1987

(en milliers de $)

	1984	1985	1986	1987[1]
Canada				
Minéraux métalliques	8,670,372	8,709,411	8,797,700	10,928,465
Minéraux non métalliques	2,366,529	2,733,463	2,522,181	2,480,440
Combustibles fossiles	30,399,242	31,120,422	18,763,327	19,995,210
Matériaux de construction	1,951,483	2,125,219	2,342,485	2,640,775
Total[2]	43,789,031	44,729,629	32,447,308	36,038,609
Terre-Neuve	979,224	869,727	817,339	767,816
Île-du-Prince-Édouard	1,914	1,917	1,754	1,917
Nouvelle-Écosse	303,841	321,468	366,718	390,095
Nouveau-Brunswick	612,951	508,897	501,570	700,709
Québec	2,167,177	2,243,274	2,190,538	2,527,761
Ontario	4,531,338	4,630,344	4,824,739	5,656,634
Manitoba	812,244	862,158	763,892	1,022,484
Saskatchewan	3,758,153	3,796,550	2,524,555	2,996,823
Alberta	26,429,325	27,029,638	16,330,475	17,148,092
Colombie-Britannique	3,345,590	3,540,930	3,161,338	3,428,963
Yukon	70,143	60,069	176,101	447,204
Territoires du Nord-Ouest	777,131	864,657	788,287	950,110

[1] Estimations provisoires.

[2] Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des éléments, certaines données ayant été arrondies ou certaines données confidentielles n'ayant pas été publiées au niveau du détail.

Tableau 8. Production de certains minéraux, selon le genre, 1984-1987

Minéraux	Unité	1984[r]	1985	1986	1987
		Milliers	*Milliers*	*Milliers*	*Milliers*
Métalliques					
Antimoine	*kg*	554	1 075	3 805	3 575
Argent	*kg*	1 327	1 197	1 088	1 250
Bismuth	*kg*	166	201	153	178
Cadmium	*kg*	1 605	1 717	1 484	2 294
Cobalt	*kg*	2 123	2 067	2 297	2 877
Cuivre	*kg*	721 826	738 637	698 527	767 299
Minerai de fer	*t*	39 930	39 502	36 167	37 553
Molybdène	*kg*	11 557	7 852	11 251	11 581
Nickel	*kg*	173 725	169 971	163 251	187 805
Or	*g*	83 446	87 562	102 899	117 834
Platinides	*g*	10 369	10 534	12 190	13 489
Plomb	*kg*	264 301	268 292	334 342	390 503
Sélénium	*kg*	463	361	354	496
Tungstène	*kg*	4 196	4 031	2 470	—
Uranium	*kg*	10 272	10 441	11 502	13 202
Zinc	*kg*	1 062 701	1 049 275	988 173	1 329 408
Non métalliques					
Amiante	*t*	837	750	662	665
Gypse	*t*	7 775	7 761	8 803	8 811
Potasse	*t*	7 527	6 661	6 752	7 465
Quartz	*t*	2 659	2 669	2 640	2 560
Sel	*t*	10 235	10 085	10 332	10 294
Soufre dans les gaz de fonderie	*t*	844	822	758	803
Soufre natif	*t*	8 353	8 102	6 966	6 888
Stéatite, talc, pyrophyllite	*t*	123	127	123	141
Sulfate de sodium	*t*	389	366	371	340
Syénite néphélinique	*t*	521	467	467	499
Tourbe	*t*	541	643	738	720
Matériaux de construction					
Chaux	*t*	2 249	2 212	2 243	2 271
Ciment	*t*	9 240	10 192	10 611	12 205
Pierre	*t*	81 754	86 632	97 602	105 675
Sable et gravier	*t*	233 759	256 183	257 971	260 265
Combustibles					
Gaz naturel	m^3	78 266 000	84 344 000	71 896 000	71 962 000
Houille	*t*	57 402	60 436	57 811	59 790
Pétrole brut	m^3	83 680	85 564	85 468	87 108
Sous-produits du gaz naturel	m^3	19 640	19 682	19 127	20 879

— Néant ou zéro.
[r] Données révisées.

La valeur de la production de minéraux non métalliques au Canada s'est élevée à près de $2.5 milliards en 1987. Avec l'ouverture d'un certain nombre de mines en Saskatchewan entre 1962 et 1970 et au Nouveau-Brunswick plus récemment, la production de potasse a atteint une valeur de $705.8 millions en 1987, comparativement à moins de $1 million en 1960. Environ 95 % de la production mondiale de potasse est utilisée comme engrais. La production canadienne de soufre natif a diminué légèrement pour descendre à $650.8 millions en 1987; la majeure partie du soufre natif produit au Canada provient du gaz naturel, de sorte que sa production est en proportion directe de la production de gaz naturel quel que soit le prix du soufre. La moitié de l'acide sulfurique, produit final de la presque totalité du soufre, est utilisée dans la fabrication d'engrais et d'autres produits chimiques industriels. En 1987, le recul de la production d'amiante a pris fin; 77 % de la production canadienne d'amiante, d'une valeur de $235.2 millions, provenait de la province de Québec et le reste, de la Colombie-Britannique et de Terre-Neuve. Le Canada produit environ 20 % des approvisionnements mondiaux d'amiante et se situe au deuxième rang parmi les producteurs mondiaux. La production de sel au Canada a totalisé $235.4 millions en 1987, dont plus de la moitié provient de l'Ontario.

Le ciment, dont la production en 1987 s'est élevée à $976.0 millions, a été le matériau de construction le plus important produit au Canada; plus de 65 % de la production provenait de l'Ontario et du Québec. La production de sable et de gravier, d'une valeur de $729.1 millions en 1987, était concentrée en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique.

Mine de charbon à Sparwood (C.-B.).

Compresseur à propane à la Mikwan Gas Plant en Alberta. Le propane comprimé est utilisé afin d'enlever, à l'aide du froid, les hydrocarbures liquides du gaz naturel ; ce dernier sera utilisé pour chauffer les maisons.

Combustibles fossiles : pétrole, gaz naturel et charbon

Par bonheur, le Canada est doté de réserves importantes de la plupart des formes d'énergie, bien que les réserves prouvées d'hydrocarbures ne représentent à l'heure actuelle que quelques années de production de pétrole. C'est pourquoi l'administration fédérale, en collaboration avec les provinces, a lancé un certain nombre de programmes pour la conservation de l'énergie et le développement de sources énergétiques non classiques. La majorité des efforts ont porté d'une part sur l'utilisation plus rationnelle des combustibles fossiles et, d'autre part, sur la conversion du pétrole vers des sources canadiennes relativement plus abondantes, surtout l'électricité et le gaz naturel. Dans la recherche de nouveaux approvisionnements énergétiques, on peut mentionner entre autres l'accent mis sur le développement des sables pétrolifères et des ressources au large des côtes de même que la recherche dans des domaines tels que l'amélioration des huiles lourdes, la combustion du charbon par lit fluidisé et la gazéification et liquéfaction du charbon.

En 1986, l'industrie pétrolière a extrait des produits d'hydrocarbures pour une valeur d'environ $20 milliards ; l'Alberta figurait pour 81 % de la valeur du pétrole brut, du gaz naturel et des sous-produits du gaz naturel. Outre les réserves classiques, le Canada possède des quantités considérables de sables bitumineux. Selon une estimation, la totalité des réserves récupérables de pétrole brut synthétique à partir de l'ensemble des dépôts bitumineux de l'Alberta s'élève à 47 milliards de mètres cubes, dont 8.5 milliards environ sont considérés comme étant récupérables par des méthodes analogues à celles qui sont actuellement en usage aux deux usines en exploitation près de Fort McMurray. Il faudra d'autres techniques pour récupérer le reste.

Exploitation du charbon afin de fournir une immense centrale électrique à Sheerness dans le sud-est de l'Alberta.

Pour découvrir et développer de nouvelles réserves classiques, étant donné que la production épuise graduellement les approvisionnements actuels, des investissements d'une valeur de $5.0 milliards ont été effectués en 1986. Sur les $2.3 milliards affectés aux forages d'exploration en 1986, 48 % ont été dépensés dans les zones excentriques du Nord canadien et pour la recherche au large des côtes. Il faut ajouter à cela $2.7 milliards pour le développement, $3.9 milliards pour l'exploitation et $3.8 milliards pour les redevances dans les industries pétrolière et gazière.

La demande canadienne de produits pétroliers raffinés a totalisé 82 417 000 m^3 (mètres cubes) en 1986, dont 32 886 000 m^3 d'essence à moteur, 22 869 000 m^3 de distillats moyens, 7 172 000 m^3 de mazout lourd et 19 490 000 m^3 d'autres produits.

La production de charbon au Canada est passée de 57.4 millions de tonnes en 1984 à 57.8 millions de tonnes en 1986 et sa valeur est demeurée relativement stable, à $1.7 milliard, comparativement à $1.8 milliard en 1984. Les exportations, à destination de 19 pays, se sont élevées à 25 943 000 t. Les principaux clients étaient le Japon (68 %), la Corée du Sud (12 %) et le Brésil (4 %).

Électricité

La puissance de production totale du Canada est passée d'un niveau modeste de 133 MW (mégawatts) en 1900 à environ 98 368 MW en 1986. Les installations ont produit 455 795 GWh (gigawatts-heures) d'énergie électrique en 1986, dont 67.5 % provenaient des usines hydro-électriques. La quantité d'énergie exportée aux États-Unis a dépassé la quantité importée de 33 978 GWh, ayant porté à 421 817 GWh le volume total dont disposaient les utilisateurs canadiens.

Bien que l'énergie hydraulique ait été de tout temps la principale source d'électricité au Canada, et le demeure, les sources thermiques voient leur importance s'accroître et on prévoit que cette tendance persistera. Le choix entre l'implantation d'une usine hydro-électrique

Ile d'Orléans (Qué.

et la construction d'une centrale thermique doit s'appuyer sur un certain nombre de considérations complexes, dont les plus importantes sont d'ordre économique. La construction d'une centrale hydro-électrique exige de gros investissements, mais en revanche les frais d'entretien et d'exploitation sont de beaucoup inférieurs à ceux d'une centrale thermique. La longue durée de vie d'une centrale hydro-électrique ainsi que sa fiabilité et sa souplesse face à différentes demandes de puissance militent également en sa faveur, sans compter que l'eau est une ressource renouvelable. La centrale thermique, par contre, peut être construite près de la région cliente, ce qui réduit les frais de transport de l'électricité; les problèmes de pollution qu'engendre cependant ce type de centrale constituent un facteur non souhaitable.

La tendance marquée vers l'implantation de centrales thermiques qui s'est dessinée dans les années 1950 provient dans une certaine mesure du fait que dans bien des régions du Canada, et pour des raisons d'économie, la plupart des emplacements hydro-électriques assez rapprochés des centres de distribution étant déjà aménagés, les promoteurs ont dû trouver d'autres sources d'énergie électrique. Bien que les progrès récents des techniques de transport à très haute tension aient encouragé la construction d'usines hydro-électriques à des endroits considérés auparavant comme trop éloignés, l'avenir appartient probablement aux centrales thermiques.

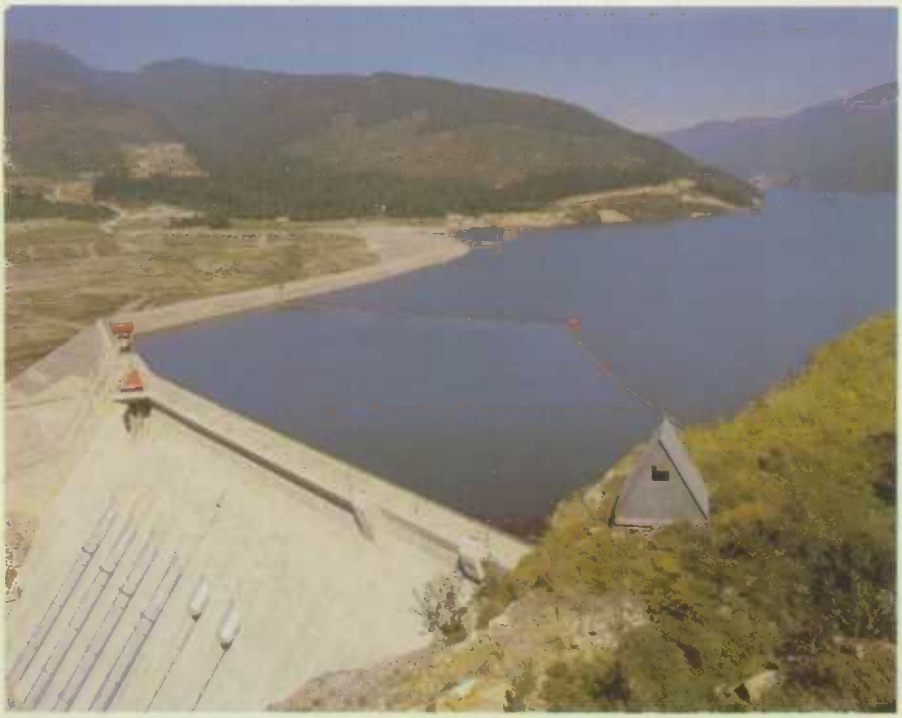

Revelstoke Dam en Colombie-Britannique.

D'énormes ressources hydrauliques sont exploitées dans toutes les provinces sauf dans l'Île-du-Prince-Édouard, où il n'existe pas de grands cours d'eau. C'est au Québec, la province la plus riche en ressources hydrauliques (plus de 40 % du total pour le Canada), que la puissance est le plus largement exploitée. Les plans d'aménagement d'un certain nombre de rivières qui se déversent dans la baie James sont en voie de devenir réalité.

L'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest comptent sur les usines thermiques pour la grande majorité de leurs besoins énergétiques. L'abondance des ressources hydrauliques que possède le Québec a jusqu'ici limité le recours à la production thermique à des usages locaux dans cette province. Le Manitoba et la Colombie-Britannique disposent toutes deux d'une puissance thermique appréciable, mais l'accent est encore mis sur la production hydro-électrique.

La production commerciale d'énergie électrique dans les centrales thermiques utilisant la chaleur produite par les réacteurs nucléaires constitue l'un des principaux apports du Canada à la technologie des ressources énergétiques. L'expérience s'est concentrée sur le réacteur CANDU, créé par L'Énergie atomique du Canada Limitée, lequel est alimenté à l'uranium naturel et ralenti à l'eau lourde ; l'utilisation de l'eau lourde comme modérateur assure un rendement énergétique élevé et facilite le contrôle du combustible consommé. Le premier réacteur expérimental, d'une puissance de 20 MW, a été mis en service en 1962 à Rolphton (Ont.). Depuis lors, on a entrepris l'aménagement de six grandes installations nucléaires. Des centrales nucléaires sont situées à Point Lepreau (N.-B.), à Gentilly (Qc) et à Pickering et Bruce (Ont.). Une autre usine est en construction à Darlington en Ontario.

Tableau 9. Production d'électricité, selon la province, 1986

(en gigawatts-heure)

Province ou territoire	Genre de production			
	Hydraulique	Thermique classique	Thermique nucléaire	Total
Terre-Neuve	39 129	1 278	—	40 407
Île-du-Prince-Édouard	—	12	—	12
Nouvelle-Écosse	1 001	6 400	—	7 401
Nouveau-Brunswick	3 148	3 821	5 227	12 196
Québec	144 328	140	3 793	148 261
Ontario	41 023	25 959	58 213	125 195
Manitoba	23 840	213	—	24 053
Saskatchewan	3 764	8 149	—	11 913
Alberta	1 800	32 919	—	34 719
Colombie-Britannique	48 924	1 834	—	50 758
Yukon	322	22	—	344
Territoires du Nord-Ouest	346	189	—	535
Total	307 625	80 936	67 233	455 794

— Néant ou zéro.

Conseil national de recherches du Canada

Avec plus de 3,000 employés et un budget de quelque $400 millions, le Conseil national de recherches du Canada (CNRC), dont le centre de laboratoires, les conseillers techniques et les bureaux d'aide industrielle répartis un peu partout au Canada sont reconnus mondialement, s'est donné pour mission de seconder les efforts de recherche et développement (R.-D.), en particulier ceux des entreprises qui comptent sur les applications de la technologie, ainsi que ceux des universités et des laboratoires du gouvernement.

Établi par le Parlement en 1916 pour promouvoir la recherche scientifique et industrielle, le CNRC est devenu le chef de file, au pays, dans le domaine de la science et de la technologie. Le CNRC s'occupe, en priorité, de seconder les sociétés canadiennes en leur fournissant les techniques de pointe qui leur permettront de demeurer compétitives sur les marchés nationaux et mondiaux.

Comme organisme national de recherche scientifique et technologique, le CNRC fait de la recherche fondamentale et appliquée conduisant à la découverte de nouvelles connaissances et de nouvelles technologies; il assure le fonctionnement de l'Institut canadien de l'information scientifique et technique (ICIST), un réseau national d'information à l'intention des chercheurs scientifiques et industriels; il s'occupe du Programme d'aide à la

recherche industrielle (PARI), qui répond aux besoins technologiques de milliers de compagnies canadiennes et possède des laboratoires et des conseillers dans toutes les régions du pays et entretient des rapports suivis avec une foule d'organismes scientifiques de R.-D. tant à l'échelon national qu'international.

Un système à fibres optiques récemment élaboré au CNRC a été utilisé pour la réalisation de la première endartériectomie coronaire au laser à excimères effectuée dans le monde. Il s'agit d'une intervention chirurgicale à cœur ouvert destinée à désobstruer les artères coronaires. La technique employée consiste à faire passer un faisceau laser ultraviolet dans une fibre flexible de quartz qui est introduite à l'intérieur des artères coronaires jusqu'aux plaques athéromateuses. Des impulsions lasers acheminées par la fibre atteignent les plaques accumulées dans les artères et les détachent. Vu le succès de cette procédure, le CNRC travaille à la mise au point du système, de concert avec une entreprise d'Ottawa spécialisée dans la fabrication de lasers et l'Institut de cardiologie, afin d'éliminer la nécessité d'une intervention chirurgicale majeure.

Les recherches en biotechnologie effectuées au CNRC portent, par exemple, sur l'élaboration de produits pharmaceutiques, le traitement des effluents résiduaires et la sylviculture. Le réacteur à biomasse de taille industrielle servant au traitement des effluents résiduaires urbains fonctionne au moyen de technologies élaborées au CNRC ; ce réacteur, le premier au Canada, a été mis en service en 1987, près de Sackville (N.-É.).

Parmi les autres projets en cours, on compte le NRC Net, un réseau de communications informatiques ultrarapide reliant les universités, l'industrie et les centres de recherche gouvernementaux du pays.

Des chercheurs du Centre national de recherches ont développé des rayons laser extrêmement courts et puissants permettant de faire de la recherche dans de nouveaux domaines des sciences et de la technologie.

Un bras-robot sort un cylindre métallique d'une fournaise de traitement à la chaleur dans une usine aéronautique au Québec.

Industries manufacturières

Les industries manufacturières forment le principal secteur de la production de biens au Canada. Vu l'importance de leur contribution à la croissance de la productivité nationale, leur forte demande de biens d'équipement et leur apport aux exportations, elles jouent un rôle considérable dans l'économie.

D'après les données d'un recensement de l'activité manufacturière, les fabricants canadiens ont expédié pour $248 milliards de leurs propres produits en 1985, ce qui représente une augmentation de 30.2 % par rapport à 1981. (Par comparaison, le prix de vente dans les industries manufacturières a progressé de 18.6 % durant la même période et le produit intérieur brut réel a marqué un gain de 12.7 %.)

Il n'existe pas de mesure exacte des exportations au niveau des manufactures, mais si on admet que les demi-produits et les produits finals constituent un équivalent approximatif des produits manufacturés, en 1985 les produits traités par les fabricants canadiens représentaient environ $7 sur chaque $10 d'exportations. Les exportations canadiennes de demi-produits, abstraction faite de l'électricité, se sont élevées à $35.4 milliards, soit environ

Tableau 10. Industries manufacturières, pour certaines années entre 1920 et 1985

Année	Nombre d'établissements	Nombre d'employés	Traitements et salaires	Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière	Valeur des livraisons de produits de propre fabrication[1]
			Milliers de $	*Milliers de $*	*Milliers de $*
1920	22,532	598,893	717,494	1,621,273	3,706,545
1929	22,216	666,531	777,291	1,755,387	3,883,446
1933	23,780	468,858	436,248	919,671	1,954,076
1939	24,805	658,114	737,811	1,531,052	3,474,784
1944	28,483	1,222,882	2,029,621	4,015,776	9,073,893
1949	35,792	1,171,207	2,591,891	5,330,566	12,479,593
1954	38,028	1,267,966	3,896,688	7,902,124	17,554,528
1959	32,075	1,287,809	5,030,128	10,154,277	22,830,827
1964	33,630	1,491,257	7,080,939	13,535,991	30,856,099
1969	32,669	1,675,332	10,848,341	20,133,593	45,930,438
1974	31,535	1,785,977	17,556,982	35,084,752	82,455,109
1975	30,100	1,741,159	19,156,679	36,105,457	88,427,031
1976	29,053	1,743,047	21,799,733	39,921,910	98,280,777
1977	27,716	1,704,483	23,595,238	44,104,548	108,881,959
1978[2]	31,963	1,790,618	26,571,956	51,523,349	128,889,376
1979[2]	34,578	1,856,196	30,123,709	60,623,174	152,133,081
1980	35,495	1,850,436	33,133,061	65,851,774	168,058,662
1981	35,780	1,853,968	37,106,195	73,873,772	190,852,815
1982	34,121	1,702,303	37,624,733	68,988,161	187,710,349
1983[r]	35,287	1,671,140	39,609,111	76,895,569	203,313,746
1984	36,465	1,722,045	43,076,018	88,728,611	230,070,145
1985	36,854	1,766,763	46,208,030	95,875,259	248,492,634

[1] Avant 1952, les données représentent la valeur brute de la production.
[2] L'augmentation du nombre d'établissements est attribuable à une amélioration du champ d'observation de l'enquête.
[r] Données révisées.

Traitement du papier dans une usine de Grand Falls (N.-B.).

Soudage dans une usine d'équipement près de Winnipeg (Man.).

13 fois plus qu'en 1961. Par ailleurs, les exportations de produits finals, qui correspondent en gros aux biens ayant subi un haut degré de transformation, même s'ils comprennent certains produits non manufacturés, ont été évaluées à $49.9 milliards, soit environ 99 fois plus qu'en 1961. Cet écart témoigne bien de la croissance des secteurs manufacturiers qui produisent des biens d'un plus haut degré de transformation.

La majeure partie de l'activité manufacturière au Canada est hautement mécanisée, de sorte que les manufactures constituent un important débouché pour les biens d'équipement. Cette situation tient notamment au fait que de nombreux types d'industries de transformation des ressources naturelles ne peuvent être que des industries de capital, c'est-à-dire qu'elles utilisent beaucoup plus de machines, de matériel et de bâtiments que de main-d'œuvre. Les industries produisant des biens d'un haut degré de fabrication, comme les machines et les automobiles, voient leur importance croître sans cesse. Par ailleurs, vu qu'un niveau de vie élevé commande des salaires élevés, les entreprises cherchent à employer le moins de main-d'œuvre possible, ce qui donne souvent lieu à un accroissement de la mécanisation.

En 1985, les industries manufacturières ont investi $8.9 milliards, soit environ 27.6 % des investissements des entreprises et des administrations publiques dans les machines et matériel neufs.

La croissance du capital comme facteur de production explique sans doute au premier chef la hausse de la productivité de chaque salarié dans les industries manufacturières. Entre 1961 et 1985, on a observé dans ce secteur un taux moyen d'accroissement du volume de la production de 3.4 % par heure-personne travaillée.

Inspectrice du contrôle de la qualité dans une papeterie de la région de Montréal au Québec.

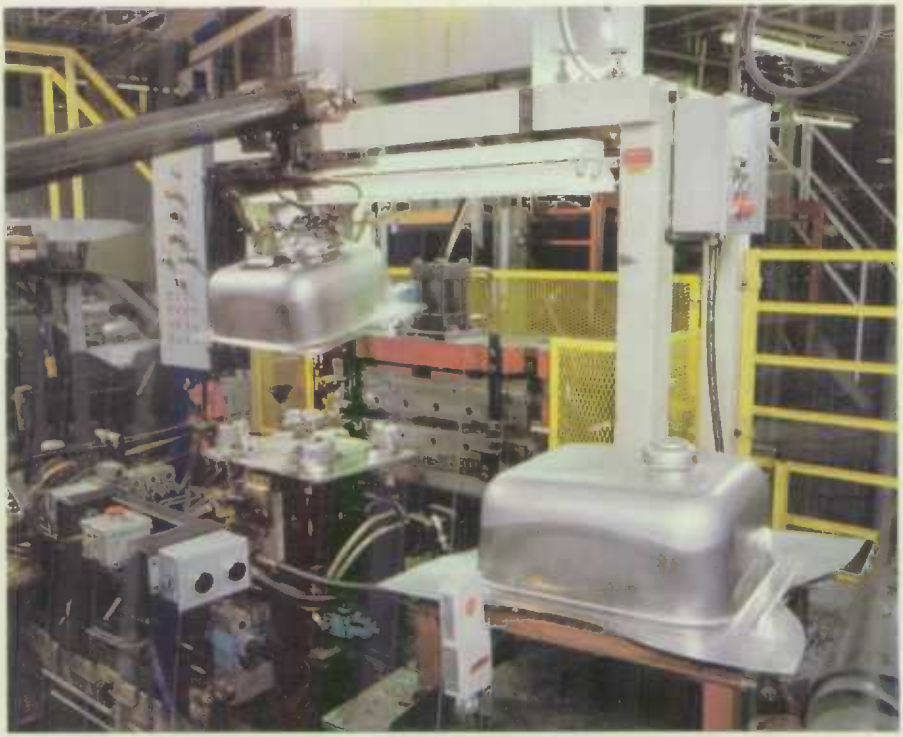

Un bras-robot charge et décharge une presse hydraulique qui produit des fonds de cuisine en acier inoxydable.

La principale industrie manufacturière au Canada en 1985, si l'on considère la valeur des expéditions de ses propres produits, a été le raffinage du pétrole. Évaluées à $24.3 milliards, les expéditions de cette industrie ont progressé de $1.1 milliard (4.6 %) par rapport à 1984, les prix ayant augmenté de 5.0 % durant l'année. Il s'est produit dans cette industrie une décélération marquée des prix au cours des dernières années.

Au deuxième rang en 1985 venait l'industrie de l'automobile dont la valeur des expéditions, établie à $23.7 milliards, représentait une augmentation de $2.9 milliards sur l'année précédente. Le produit intérieur brut réel de l'industrie a progressé de 8.1 % en 1985, soit une augmentation de 87.6 % par rapport au niveau de 1982 réduit à cause de la récession. Les prix ont augmenté de 8.5 % par rapport à 1984. Les usines de pâtes et papiers occupaient le troisième rang avec des expéditions de $13.4 milliards. Le produit intérieur brut réel de cette industrie a monté de 4.1 % par rapport à 1984, tandis que les prix ont grimpé de 2.8 % durant la même période.

Douze autres industries manufacturières ont réalisé en 1985 des expéditions d'une valeur supérieure à $3 milliards ; ce sont, par ordre décroissant : pièces et accessoires de véhicules automobiles, $12.9 milliards ; viande et produits de la viande, $8.2 milliards ; acier de formes primaires, $7.7 milliards ; scieries, ateliers de rabotage et usines de bardeaux, $7.1 milliards ; produits chimiques industriels, $6.9 milliards ; produits laitiers, $6.4 milliards ; machines et matériel divers, $6.3 milliards ; impression commerciale, $4.5 milliards ; emboutissage, matriçage et revêtement des métaux, $4.4 milliards ; matériel de communication, $4.3 milliards ; produits alimentaires divers, $4.0 milliards ; et produits en matière plastique, $3.8 milliards.

Construction et habitation

Construction non résidentielle

Depuis 1985, la construction non résidentielle a amorcé une reprise à la suite des pertes enregistrées durant la récession économique de 1981-1982. La valeur des projets de construction effectués a été en 1985 supérieure de 10 % à celle enregistrée en 1984. Cependant, en 1986, étant donné la baisse significative des dépenses enregistrées pour les ouvrages de génie, cette croissance a fait place à une diminution de 2.3 %. Les données provisoires pour 1987 indiquaient une remontée de l'ordre de 4.9 %, avec un niveau de dépenses de $45 milliards. On prévoyait pour 1988 une augmentation de près de 10 % dans la valeur de la construction. Divers types de construction ont contribué à cette reprise. Au cours de la période qui s'échelonne de 1983 à 1988, les dépenses de réparation sont passées de $6.3 milliards à $8.5 milliards, ce qui représente une augmentation annuelle moyenne de près de 7 %.

Le bâtiment commercial, qui a souffert le moins des effets de la récession, a fait l'objet de la plus forte reprise au cours des dernières années. Après une seule année marquée par un recul, soit 1983, son volume a augmenté en moyenne de plus de 15 % par année depuis

Montréal (Qc).

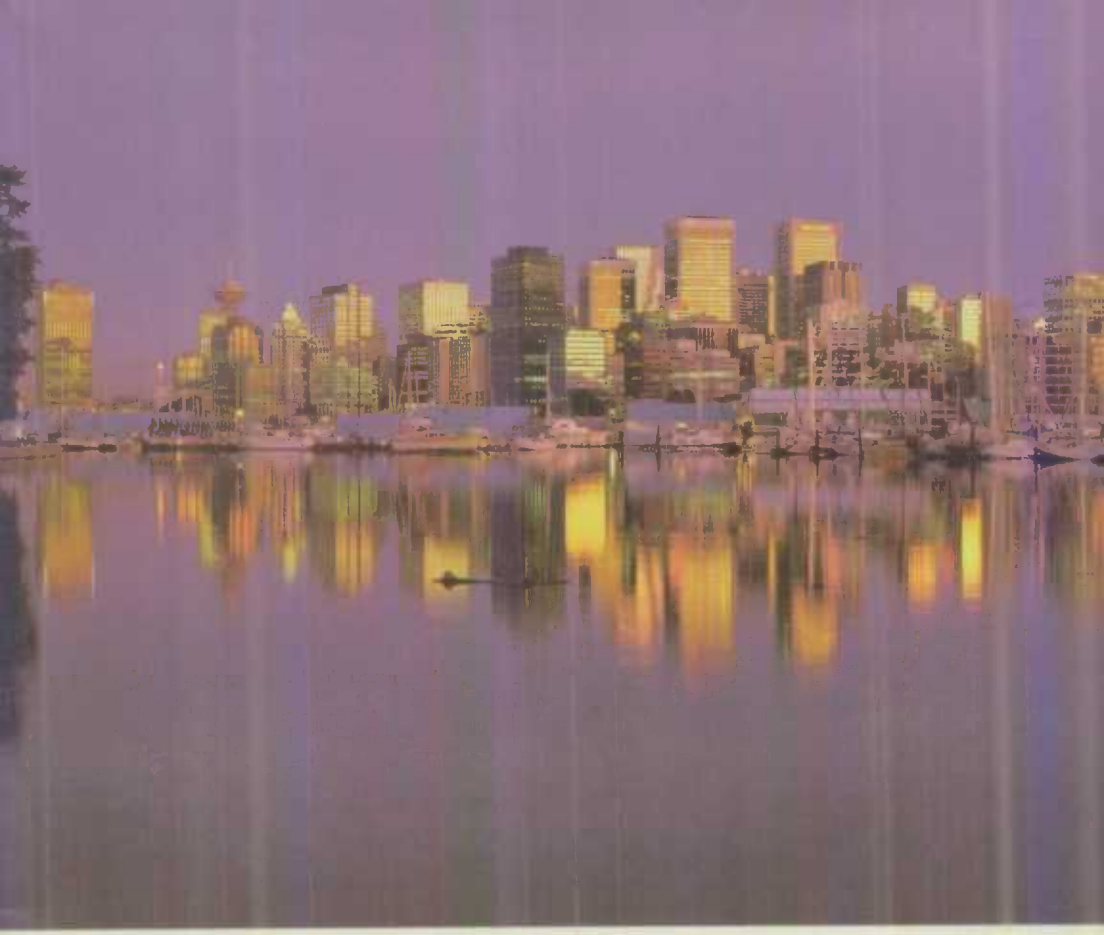

Vancouver (C.-B.).

1984. L'activité a été particulièrement forte en ce qui touche la construction et la rénovation d'immeubles à bureaux et de centres commerciaux. En 1988, on prévoyait que l'activité dans ce secteur continuerait de s'accroître, même si l'on pouvait déceler certains signes de ralentissement. La reprise dans le bâtiment industriel et dans la construction d'établissements à caractère social a été beaucoup plus lente. Après des hausses substantielles en 1984 (10.5 %) et en 1985 (28.1 %), le secteur industriel a connu une légère baisse (- 1.5 %) en 1986. Cependant, la situation s'améliore : les données provisoires pour 1987 et 1988 indiquaient une hausse de 6 %.

Depuis 1985, on a constaté une reprise dans la construction d'établissements à caractère social, attribuable à la construction accrue d'écoles. Toutefois, on ne s'attendait pas à ce que cette reprise fragile se poursuive en 1988 : on s'attendait plutôt pour cette année-là à une diminution de 2 %. Les ouvrages de génie n'ont pu retrouver le niveau de $27 milliards enregistré avant la récession. Cependant, on pouvait constater pour 1988 une augmentation significative des dépenses prévues.

Logements mis en chantier, selon le genre, 1985-1987

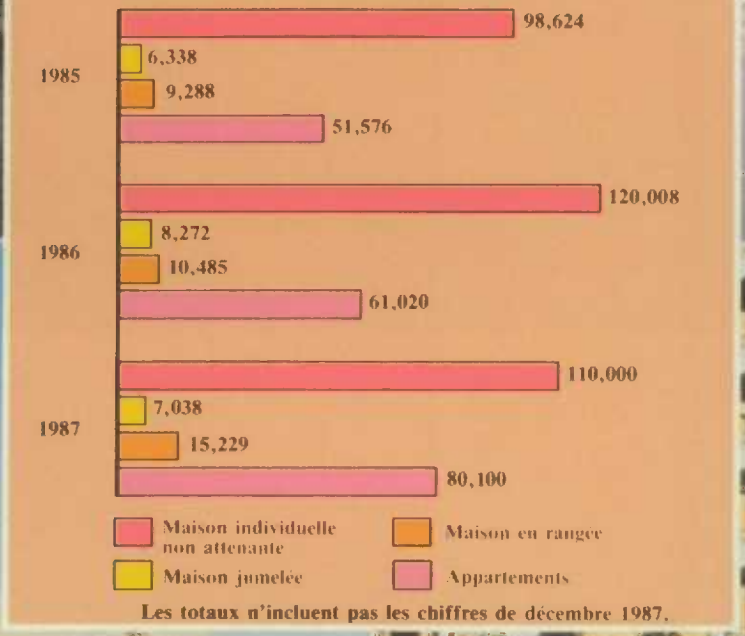

Les totaux n'incluent pas les chiffres de décembre 1987.

St. John's (T.-N.)

Habitation

À partir du seuil minimum enregistré en 1982, la construction résidentielle a connu jusqu'en 1987 une croissance continue. Les investissements y ont augmenté en moyenne de 23 % par année, étant passés de $15.2 milliards en 1982 à $32.8 milliards en 1987. On prévoyait cependant une légère baisse de 1 % en 1988.

Un tel rendement a résulté de la production soutenue de logements, dont le nombre est passé de 125,860 en 1982 à 245,986 en 1987, soit un niveau comparable à celui enregistré durant la période très active qu'ont constituée les années 1970. Les fluctuations les plus importantes ont été enregistrées dans la construction de logements individuels, dont le nombre est passé de 54,456 en 1982 à 140,139 en 1987. La production des immeubles à logements multiples, qui a été légèrement moins touchée par les effets de la récession, a vu son volume augmenter, au cours de la même période, de 71,403 à 105,847.

Comme ce fut le cas pour les dépenses relatives aux logements neufs entre les années 1982 et 1987, les dépenses de réparation et de rénovation ont connu des hausses considérables. Les premières se sont accrues en moyenne de 6.6 %, tandis que les dépenses de rénovation affichaient un taux annuel moyen de croissance de 13.8 %. Ces dépenses représentaient près de 45 % du montant total affecté à la construction résidentielle.

Près de 30 % des plus de trois millions de prêts pour la construction résidentielle approuvés au Canada entre 1980 et 1986 ont été garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Au cours des quatre dernières décennies, la SCHL a contribué à la création de plus du quart des neuf millions de logements construits au Canada. À la fin de 1986, les hypothèques en cours garanties par la SCHL s'élevaient à $39.3 milliards. La SCHL participe également à des programmes visant à promouvoir l'offre de logements de qualité partout au Canada.

RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES

Commerce de marchandises

L'excédent du commerce de marchandises, qui est l'excédent des exportations sur les importations, s'élevait en 1987 à $10.3 milliards, sur la base de la balance des paiements. L'excédent de 1987 est pratiquement aussi élevé que celui de 1986 ($10.4 milliards), mais il est très inférieur à celui de $16.9 milliards enregistré en 1985. De 1984 à 1987, la valeur des exportations a augmenté en moyenne de 4.1 % chaque année et celle des importations, de 8.1 %. L'indice des prix à l'exportation a baissé de 1.9 % en 1987 pour passer à 98.5, après avoir diminué de 3.3 % l'année précédente. L'indice correspondant des prix à l'importation a diminué de 4.0 % en 1987 pour tomber à 104.4, après avoir légèrement baissé l'année précédente. Le volume des exportations et celui des importations étaient à la hausse. L'indice du volume des exportations (1981 = 100) sur la base de la balance des paiements a augmenté de 6.4 % pour atteindre 151.3 en 1987. L'indice du volume des importations, sur la même base, a augmenté plus rapidement (+ 9.1 %) en 1987 pour atteindre 143.3.

Tableau 1. Exportations canadiennes[1] selon les principaux pays destinataires, 1984-1987[2]

(en millions de $)

Pays	1984	1985	1986	1987
États-Unis	82,668	90,344	90,319	91,756
Japon	5,641	5,745	5,942	7,036
Royaume-Uni[3]	2,439	2,313	2,566	2,850
République fédérale d'Allemagne[3]	1,191	1,189	1,255	1,515
République populaire de Chine	1,236	1,259	1,119	1,432
Corée du Sud	720	776	968	1,167
Belgique-Luxembourg[3]	683	703	823	1,137
France[3]	705	714	965	1,037
Pays-Bas[3]	1,064	929	978	1,021
Italie	580	525	695	843
URSS	2,119	1,608	1,216	801
Taiwan	423	430	611	757
Australie	616	625	624	689
Total partiel	100,085	107,160	108,081	112,041
Total des exportations canadiennes	109,438	116,146	116,733	121,462

[1] Les valeurs sont déterminées à partir des données douanières et elles correspondent aux déclarations faites en douane.

[2] Les pays sont classés selon les valeurs de 1987.

[3] En raison des transits via les Pays-Bas et la Belgique-Luxembourg, le volume de marchandises à destination ou en provenance de ces pays tend à être surestimé, tandis que le volume des marchandises à destination ou en provenance de la République fédérale d'Allemagne, de la France et de quelques autres pays d'Europe peut être sous-estimé.

Chargement de bois de construction destiné à l'exportation à New Westminster (C.-B.).

Exportations

Les États-Unis sont le principal client étranger du Canada. En 1987, 75.5 %, ou $91,756 millions, des exportations canadiennes se sont dirigées vers ce pays. Les autres principaux pays destinaires ont été le Japon (5.8 %) et le Royaume-Uni (2.3 %), suivis de la République fédérale d'Allemagne, de la République populaire de Chine, de la Corée du Sud et de la Belgique-Luxembourg (1 % dans chaque cas). La part des exportations vers la France, les Pays-Bas, l'Italie, l'Union soviétique, Taiwan et l'Australie était comprise entre 0.6 % et 0.8 %. Les exportations à destination de Taiwan, de la Belgique-Luxembourg et de la Corée du Sud ont augmenté sensiblement, tandis que celles vers l'Union soviétique étaient à la baisse. Les 13 principales destinations représentaient 92.2 % du total des exportations canadiennes en 1987.

Chargement de la cale d'un navire avec du blé des Prairies aux élévateurs des coopératives de blé de l'Alberta à Vancouver (C.-B.).

Tableau 2. Exportations[1] selon les marchandises, 1984-1987

(en millions de $)

Marchandise	1984	1985	1986	1987
Blé	4,725	3,779	2,836	3,224
Animaux et autres produits comestibles	6,108	5,878	7,044	7,385
Minerais et concentrés métalliques	3,672	3,536	3,492	3,920
Pétrole brut	4,404	5,972	3,775	4,855
Gaz naturel	3,923	4,011	2,524	2,527
Autres matières brutes	5,412	5,887	5,599	5,499
Bois d'œuvre	4,257	4,595	4,981	5,859[2]
Pâte de bois	3,906	3,405	4,072	5,473
Papier journal	4,784	5,412	5,661	6,029
Demi-produits en métal	9,452	9,238	10,733	10,103
Autres demi-produits	13,628	14,194	12,996	14,357
Véhicules automobiles et pièces (chiffre partiel)	29,289	33,062	34,212	32,074
Autres machines et matériel	12,414	13,251	14,524	15,498
Autres exportations canadiennes	3,464	3,926	4,284	4,659
Total partiel	109,438	116,146	116,733	121,462
Réexportations	2,947	3,329	3,937	3,624
Total des exportations	112,385	119,475	120,670	125,086

[1] Les valeurs sont déterminées à partir des données douanières et elles correspondent aux déclarations faites en douane.

[2] Comprend des droits de sortie en 1987.

Halifax (N.-É.)

La valeur des exportations de véhicules automobiles et de pièces a baissé de 6.2 % en 1987 pour passer à $32,074 millions ou 26.4 % des exportations canadiennes. De 1984 à 1987, la valeur des exportations de véhicules automobiles et de pièces était, à son plus bas, de 26.4 % et, à son plus haut, de 29.3 % du total des exportations canadiennes. Les exportations de bois de construction, de pâte de bois et de papier journal représentaient 14.3 % du total des exportations canadiennes en 1987, comparativement à 11.8 % en 1984. La valeur des exportations de pétrole brut s'est accrue de 10.2 % entre 1984 et 1987, principalement à cause d'une hausse du volume. Les exportations de gaz naturel étaient en baisse de 35.6 % par rapport à 1984, ce qui traduit, pour le gaz naturel, un recul du prix et une demande plus faible. Les exportations de métaux ferreux et non ferreux, en minerais ou transformés, représentaient environ 12.0 % des exportations canadiennes. La valeur des exportations de machines et de matériel, y compris les machines industrielles, les aéronefs et le matériel de télécommunications, ont augmenté de 24.8 % de 1984 à 1987 et leur part des exportations canadiennes est passée de 11.3 % en 1984 à 12.8 % en 1987.

Tableau 3. Importations[1] selon les principaux pays de provenance, 1984-1987[2]

(en millions de $)

Pays[3]	1984	1985	1986	1987
États-Unis	68,166	73,816	77,004	78,895
Japon	5,712	6,115	7,632	7,550
Royaume-Uni	2,305	3,281	3,736	4,339
République fédérale d'Allemagne	2,175	2,716	3,453	3,534
Taiwan	1,224	1,286	1,745	2,023
Corée du Sud	1,152	1,607	1,749	1,844
Italie	1,116	1,331	1,671	1,695
France	1,220	1,373	1,586	1,489
Mexique	1,438	1,331	1,177	1,170
Hong Kong	966	887	1,042	1,138
Suède	582	683	788	884
Brésil	669	809	822	851
République populaire de Chine	334	403	566	771
Pays-Bas	545	623	695	750
Total partiel	87,604	96,261	103,666	106,933
Total des importations	95,460	104,355	112,393	116,076

[1] Les valeurs sont déterminées à partir des données douanières et elles correspondent aux déclarations faites en douane.

[2] Les pays sont classés selon les valeurs de 1987.

[3] Cette liste de pays a été établie à seule fin de présenter des chiffres relatifs au commerce ; elle ne rend pas compte de l'opinion du gouvernement du Canada sur les questions de reconnaissance, de souveraineté ou de juridiction internationales.

Importations

La valeur des importations en provenance des États-Unis s'est accrue de 15.7 % de 1984 à 1987, tandis que celle des importations d'autres pays a augmenté de 36.2 %. La part des États-Unis du total des importations a reculé, étant passée de 71.4 % en 1984 à 68.0 % en 1987. Les véhicules automobiles et les pièces sont un élément important des importations en provenance des États-Unis. En 1987, ils représentaient 34.5 % des importations en provenance des États-Unis, comparativement à 33.2 % en 1984. Le Japon vient au deuxième rang après les États-Unis, pour ce qui est des importations. En 1987, il représentait 6.5 % du total des importations et était suivi du Royaume-Uni (3.7 %) et de la République fédérale d'Allemagne (3.0 %). La part des importations de Taiwan, de la Corée du Sud, de l'Italie, de la France et du Mexique était comprise entre 1.0 % et 1.7 %.

Les produits finals représentaient 69.8 % du total des importations en 1987, les semi-produits, 18.0 %, les matières brutes, 6.4 % et les aliments, les aliments pour animaux, les boissons, le tabac et les animaux vivants, 5.9 %. Les principales composantes des produits finals sont les véhicules automobiles et les pièces ainsi que les machines et le matériel, qui, ensemble, représentaient environ 58.0 % du total des importations, comparativement à 56.0 % en 1984. La part des véhicules automobiles et des pièces est passée de 27.4 % en 1984 à 28.5 %, celle des machines et du matériel, de 28.6 % en 1984 à 29.5 %. La valeur des importations de véhicules automobiles et de pièces s'est accrue de 26.5 % entre 1984 et 1987. Les importations d'automobiles et de camions ont augmenté plus rapidement (57.6 %) que celles de pièces (7.4 %) au cours de cette même période. La valeur des importations de machines et de matériel s'est accrue de 25.1 % de 1984 à 1987, en raison de la forte croissance de celles de machines industrielles (45.8 %). Les importations de machines et de matériel divers ont progressé de 19.6 % au cours de cette même période, tandis que celles de machines agricoles et de tracteurs ont connu une baisse de 6.3 %.

Tableau 4. Importations[1] selon les marchandises, 1984-1987

(en millions de $)

Marchandise	1984	1985	1986	1987
Viande et poisson	925	921	1,064	1,234
Fruits et légumes	2,169	2,208	2,373	2,501
Animaux et autres produits comestibles	2,812	2,780	3,265	3,056
Charbon	1,094	887	744	725
Pétrole brut	3,376	3,695	2,885	3,179
Autres matières brutes	3,524	3,270	3,636	3,500
Textiles	1,734	1,886	2,105	2,261
Produits chimiques	5,212	5,443	5,841	6,228
Demi-produits en métal	3,899	4,609	4,914	4,562
Autres demi-produits	6,370	6,799	7,122	7,806
Véhicules automobiles et pièces (chiffre partiel)	26,136	31,501	33,441	33,051
Machines industrielles	6,605	7,927	9,184	9,628
Machines agricoles	1,769	1,739	1,727	1,658
Aéronefs, moteurs d'aéronefs et pièces	2,217	2,778	3,011	2,760
Ordinateurs	4,149	3,937	4,194	5,093
Autres machines et matériel	12,586	12,766	14,085	15,051
Autres importations	10,883	11,209	12,802	13,783
Total des importations	95,460	104,355	112,393	116,076

[1] Les valeurs sont déterminées à partir des données douanières et elles correspondent aux déclarations faites en douane.

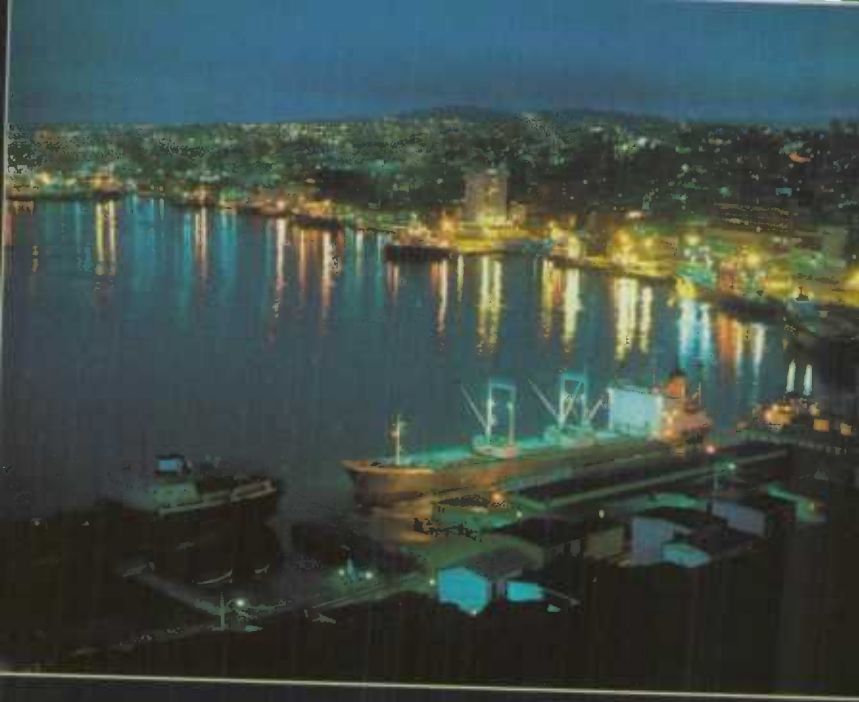

1. St. John's (T.-N.).
2. Bois de construction destiné à l'exportation, à Vancouver (C.-B.).
3. Chargement de marchandises de grande taille à Toronto, en Ontario, à destination de l'Amérique du Sud.
4. Québec (Qc).

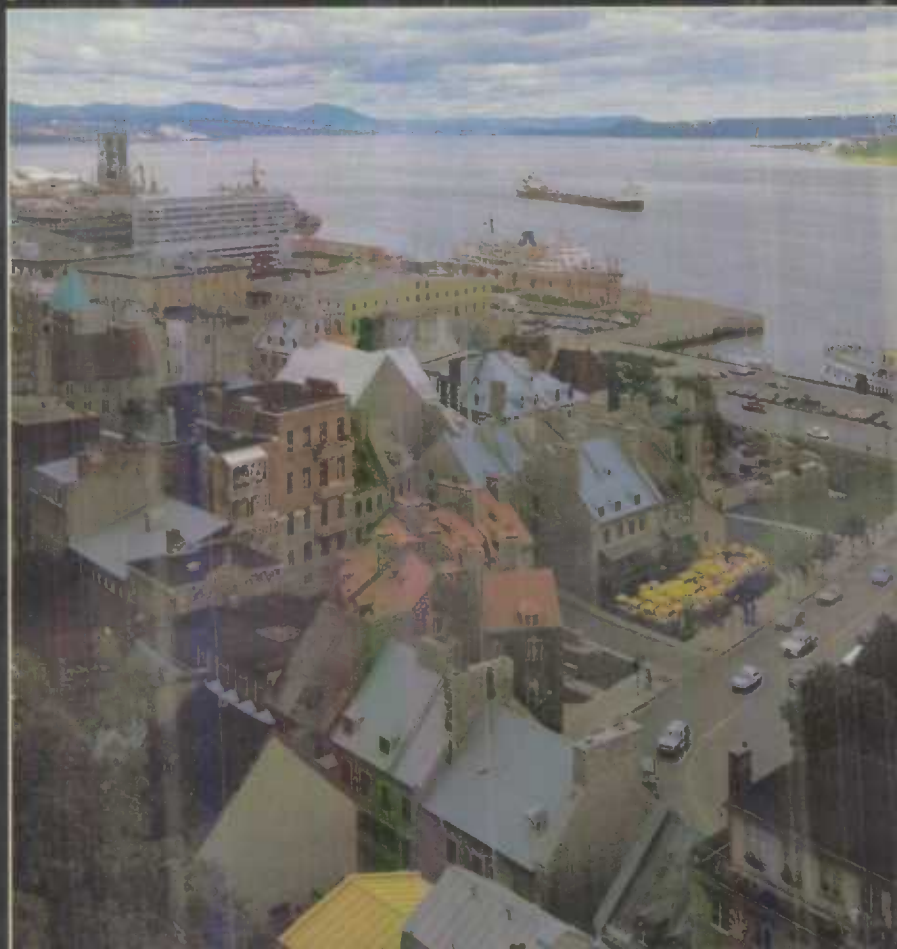

Facteurs de conversion usuels des unités métriques SI en unités impériales canadiennes

Longueur

1 mm	=	0.03937 po
1 cm	=	0.3937 po
1 m	=	3.28084 pi
1 km	=	0.62137 mi

Masse (poids)

1 kg	=	2.204622 lb
1 kg	=	0.0011023 tonne (courte)
1 kg	=	0.000984 tonne (forte)
1 kg	=	32.1507 onces troy
1 g	=	0.0321507 once troy
1 t	=	1.102311 tonne (courte)
1 t	=	0.9842065 tonne (forte)

Superficie

1 km^2	=	0.3861 mi^2
1 ha	=	2.47105 acres
1 m^2	=	0.000247 acre

Volume et capacité

1 m^3	=	220 gal
1 m^3	=	35.31466 pi^3
1 m^3	=	423.78 pieds planche
1 dm^3	=	0.423776 pied planche
1 m^3	=	6.28982 barils
1 litre	=	0.219969 gal
1 dm^3	=	0.027496 boisseau
1 m^3	=	27.4962 boisseaux

Masse en unités métriques SI et capacité correspondante en unités impériales canadiennes pour certaines grandes cultures :

Blé, soya, pommes de terre, pois	1 t	=	36.74 boisseaux
Seigle, lin, maïs	1 t	=	39.37 boisseaux
Colza, graines de moutarde	1 t	=	44.09 boisseaux
Orge, sarrasin	1 t	=	45.93 boisseaux
Céréales mixtes	1 t	=	48.99 boisseaux
Avoine	1 t	=	64.84 boisseaux
Graines de tournesol	1 t	=	91.86 boisseaux

Température

9/5 de la température en °C + 32 = température en °F

Provenance des photos selon le numéro de page

Première de couverture : Malak

Raffinerie de pétrole à Montréal (Qc).

Quatrième de couverture : W. Griebeling/Miller Comstock

Digby (N.-É.)

Centre de photographie — ASC

Foule et *Rassemblement du bétail.*

ii Frontispice : Malak

Le parc provincial Assiniboine en Colombie-Britannique.

viii George Hunter/Miller Comstock

2–3 (1) E. Otto/Miller Comstock ; (2) George Hunter/Miller Comstock ; (3) Malak ; (4) George Hunter

4 Maink

5 Malak

7 Malak

8 George Hunter/Miller Comstock

9 E. Otto/Miller Comstock

11 George Hunter

12–13 (1) George Hunter ; (2), (3), (4) Malak

15 Malak

16 Ontario Hydro

17 Mike Beedell

18 Malak

20 Malak

21 Michael Saunders

23 George Hunter

24 Deryk Bodington

25 Murdoch Maclean

26 George Hunter

27 Malak

29 Malak

31 Malak

33 *The Citizen*, Ottawa

37 Malak

39 *The Citizen*, Ottawa

40 Malak

41 E. Otto/Miller Comstock

42–43 Mike Beedell (5)

44 Rick Blacklaws/Centre de photographie — ASC
45 Mike Beedell
47 Mike Beedell
48 Richard Harrington
52-53 Malak (4)
54 *Winnipeg Free Press*
55 Malak (en haut); Deryk Bodington (en bas)
56 Malak
58 *Winnipeg Free Press*
59 George Hunter
60 *Winnipeg Free Press*
61 C. McNeill/Centre de photographie — ASC
64 Deryk Bodington
67 Ballet national du Canada
68 David Cooper/Ballet British Columbia
69 Magnus Theatre
70 Globe Theatre
71 Théâtre populaire d'Acadie
72 Robert Laliberté (en haut); V. Tony Hauser (en bas)
73 David Cooper
74 Téléfilm Canada
75 Office national du film
76 Malak
77 Malak
78 Musée national des sciences naturelles
79 Malak
80 Musée national des sciences et de la technologie
81 Michael Saunders
83 Archives nationales du Canada
84 Fred Phipps/CBC
85 Malak
87 Malak (en haut); Deryk Bodington (en bas)
88 Richard Harrington
89 E. Otto/Miller Comstock
90 Michael Saunders
91 Michael Saunders
92 Deryk Bodington
93 Malak
94 Malak
95 Steve Vidler/Miller Comstock

96 George Hunter
97 Communications Canada
99 Maritime Telegraph & Telephone Company Limited (2)
100 Communications Canada
103 British Columbia Telephone Company
105 Pierre St-Jacques/Centre de photographie — ASC
106 *The Citizen*, Ottawa
107 George Hunter
108 Service Canapress
109 *Winnipeg Free Press*
110 O.J. Dell
111 Albert Chin/Photo-Graphics
112 Mike Beedell
113 Pierre St-Jacques/Centre de photographie — ASC
114 *The Citizen*, Ottawa
115 Murdoch Maclean
116 Ministère des Anciens combattants
117 Malak (2)
118 Service Canapress
119 Service Canapress
120 *The Citizen*, Ottawa
121 *The Citizen*, Ottawa
123 Malak
124 *Winnipeg Free Press*
125 Cour suprême du Canada
126 Richard Harrington
127 Malak
129 Gendarmerie royale du Canada
131 Malak
132 Agence canadienne de développement international
133 SUCO
134 Centre de recherche pour le développement international
135 Centre de recherche pour le développement international
136 Margaret Reid/Unité de photographie des Forces canadiennes
137 Vic Johnson/Unité de photographie des Forces canadiennes
138 Malak
141 Canada Wide
143 Kenneth Ginn
144 George Hunter
145 George Hunter

149 Malak
152 George Hunter/Miller Comstock
153 Murdoch Maclean
154 Malak
155 George Hunter
157 Deryk Bodington
158 Deryk Bodington
160 George Hunter
163 Malak
164 Malak
165 Parkland Industries Ltd.
166 George Hunter
167 Edmonton Economic Development Authority
168 Malak
169 George Hunter
171 Mike Beedell
172 Société canadienne d'hypothèques et de logement
173 Monnaie royale canadienne
174 Monnaie royale canadienne
175 Monnaie royale canadienne
177 Albert Chin/Photo-Graphics
178 Malak
179 Malak
184 George Hunter/Miller Comstock
185 George Hunter
187 Kenneth Ginn
188 *Winnipeg Free Press*
189 Malak
190 Agriculture Canada (2)
191 Malak
193 Deryk Bodington (2)
194 Malak
197 Deryk Bodington
198 Malak
199 Malak
201 Fred Chapman/Photo-Graphics
202 E. Hayes/Miller Comstock
203 Malak
204 George Hunter/Miller Comstock
205 George Hunter

206 George Hunter
207 George Hunter
208 Gar Lunney/Photo-Graphics (en haut); E. Hayes/Miller Comstock (en bas)
209 George Hunter/Miller Comstock
210 George Hunter
211 George Hunter
212 George Hunter
214 Mike Beedell
215 Altex Resources Ltd.
216 Canadian Utilities Limited
217 Malak
218 Malak
220 Centre national de recherches du Canada
221 George Hunter
222 Michael Saunders
223 George Hunter/Miller Comstock
224 George Hunter
225 George Hunter
226 Malak
227 Malak
229 Société canadienne d'hypothèques et de logement
231 Deryk Bodington
232 Deryk Bodington
233 Malak
236-237 (1) George Hunter; (2) Malak; (3) George Hunter; (4) Malak

Nota : Prière d'adresser les demandes de renseignements au sujet des photos provenant du Centre de photographie — ASC au Centre du film et de la vidéo du gouvernement canadien, Approvisionnements et Services Canada.

Index

Accroissement naturel 31-34
Acte de l'Amérique du Nord britannique 29-30
Administration fédérale 182-83
— finances 182-83
— municipale 122
— organisation de l' 29-30, 117-22
— provinciale et territoriale 122
Affaires des anciens combattants 115-16
— programme 115
Affaires extérieures, ministère des 130-31
Affaires indiennes et du Nord, ministère 45, 47-48
Agence canadienne de développement international (ACDI) 131-32
Agriculture 184-98
— bétail et produits laitiers 192-98
— Canada 186
— consommation alimentaire par habitant 196-98
— fourrures 196
— grandes cultures 186-89
— horticulture 189-91
— recensement de l' 184-85
— recherches 186
— revenus, dépenses et investissements agricoles 185-86
— volaille et œufs 196-97
Allocations familiales et crédit d'impôt-enfant 110
Archives nationales du Canada 83
Arctique, recherches sur l' 17
Arts et culture 67-83
— bibliothèques et archives 81-83
— musées 76-80
— politique gouvernementale 67-68
Assurance-chômage 148-49
Assurance-maladie 107-09
Assurances 177
Autochtones 41, 44-48
— Indiens 44-45
— Inuit 45-47
— revendications 48

Balance des paiements 230
Banque du Canada 174-75
Banques 173-77
— à charte 175-76
— coopératives de crédit et caisses populaires 177
— institutions financières 173
— sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires 176
Basses-terres des Grands Lacs et du Saint-Laurent 5-6
Bétail et produits laitiers 192-98
Bibliothèque nationale du Canada 82
Bibliothèques et archives 81-83
Bouclier canadien 7

Cabinet fédéral 117-19
Canaux historiques 92-93
Centrales nucléaires 218
Centre de recherche pour le développement international (CRDI) 135
— national des arts 73-74
Céréales 186-89
Chambre des communes 119-21
Charbon 216
Chef de l'opposition 119
Chemins de fer 157-59
Chômage 146, 148
Citoyenneté 38
Climat 11, 14
— recherche 15-17
— ressource 11, 14
— risque 14
Code criminel 124, 128
Collèges communautaires 62
Combustibles fossiles : pétrole, gaz naturel et charbon 215-16
Commerce 164-72
— de détail et services à la consommation 164-68
— de gros 169-70
— de marchandises 230
— indice des prix à la consommation 171-72
— intérieur 164-68
— international 230-35
— services 168
— ventes directes 167
Commission de la capitale nationale 88
Communes, Chambre des 119-21
Communications 97-104
— ministère 100
— recherche 99-101
— statistiques 102-04
— télécommunicateurs 102
Conseil de la radiodiffusion 101
— des Arts 68-73

— privé 118
Consommation et Corporations Canada 168
— indice des prix à la 171-72
— prix à la 171
Constitution 29-30
— loi constitutionnelle 29-30, 50, 118
Construction et habitation 226-29
Cordillère, région de la 9-10
Cours fédérales 126-27
Cour suprême du Canada 125-26
Création littéraire et édition 70-71
Cultures 186-89

Défense nationale, ministère 62, 136-37
Droit et l'appareil juridique, le 123-24
— réforme 124
Durée du travail 152

Eaux intérieures, secteur de la conservation 16
Économie 139-235
— canadienne des années 1980 139-44
Éducation 57-66
— administration 58-59
— adultes 62, 64
— collèges 61, 62, 64
— effectifs scolaires 64, 66
— financement 64, 66
— formation technique et enseignement des métiers 62
— organisation 59
— perspectives historiques 58-59
— primaire et secondaire 60-61
— principaux faits statistiques 64, 66
— tendances récentes 58
— universitaire 61, 62
Électricité 216-18
Emploi 145-46, 149-152
— administration publique 178-80, 182
— Centres d'emploi du Canada 149
— et Immigration, ministère 34, 148-49
— gains et durée du travail 150-52
Énergie électrique 216-18
— production et consommation 216
— ressources hydrauliques 216-18
— thermique classique 216-18
— thermonucléaire 218
Énergie, Mines et Ressources, ministère 210
— production 215-19
— recherche 215-16
Environnement, climat 11-14
— conservation 15-17
— Conservation et protection 15
— ministère 15-17
— recherche environnementale 15-17
État civil 31, 34, 36
Évolution et croissance industrielle 141-44
Exploitation forestière 204-06
Exportations 231-33

Fermes (*Voir* Agriculture)
Fibres optiques 100-01
Films 74-75, 83-84
Finances 173-83
— éducation 64, 66, 180, 183
— fédérales 180, 182-84
— locales 180, 183
— monnaie et banques 173-77
— provinciales 180, 183
Forêts 199-205
Fourrures 196

Gains 150-52
Gaz naturel 213, 215-16
Gendarmerie royale du Canada 128
Géographie régionale 1-10
— Cordillère, la 9-10
— Plaines intérieures 8
— Territoires du Nord-Ouest 10
Gouvernement et le système juridique, le 29-30, 117-29
— administration municipale 122
— fédéral 29-30, 117-22
— finances 182-83
— organisation 27-28, 108-11
— pouvoir exécutif 117-19
— provincial et territorial 122
Gouverneur général 118-19
Grains 186-89
Grandes cultures 186-89
— horticulture 189, 191

Habitation 229
Histoire 19-28
Horticulture 189, 191
Hydro-électricité 216-18

Immigration 34, 37-38
Importations 234-35
Impôts 180, 182-83

Indice des prix à la consommation ... 171-72
Indiens ... 44-45
Industrie de la construction ... 226-27
— habitation ... 229
Industries forestières ... 204-05
— exploitation forestière ... 199-202
— manufacturières ... 221-25
Inflation ... 139-41
Institutions financières ... 173-77
Inuit ... 45-47

Langues officielles ... 49-50
Lieutenant-gouverneur ... 30, 122
Lois du Parlement ... 29-30
Loisirs ... 85-96
— manifestations et attractions ... 86
— parcs ... 89-94
— programmes des administrations publiques ... 88
— récréation ... 87-88
Loi sur la citoyenneté ... 38
— constitutionnelle ... 29-30, 50, 118
— sur les langues officielles ... 49-50

Minéraux et énergie ... 210-19
— production ... 210-16, 219
— recherche ... 210
— ressources ... 210-19
Monnaie et banques ... 173-77
Mosaïque ethnique ... 37-54
Multiculturalisme ... 37-38, 40
Municipalités, administration des ... 122
— finances ... 180, 183
Musées ... 76-80
— des beaux-arts du Canada ... 77-78
— nationaux ... 76-80

Nations Unies ... 136-37

Office national du film ... 75
Ordinateurs domestiques ... 98-99

Papier et produits connexes ... 206
Parcs ... 89-94
— et lieux historiques nationaux ... 90-93
— nationaux ... 89-90
— provinciaux ... 94
Parlement ... 29-30, 117-22
— Chambre des communes ... 117-21
— Sénat ... 118-21
Partis politiques ... 120-22
Pêches ... 207-09
Pensions ... 109-10, 115-16
— anciens combattants ... 115-16
— programme ... 116
— régimes du Canada et du Québec ... 109
Performance économique du Canada ... 139-41
Pétrole ... 212-13
Peuple et son héritage, Le ... 19-56
Plaines intérieures ... 8
Police, administrations municipales et provinciales ... 128
— Gendarmerie royale du Canada ... 128
Politique culturelle ... 67-68
Population ... 31-50
— accroissement naturel ... 31-34
— active ... 145-48
— autochtone ... 41, 44-48
— caractéristiques de la ... 36
— langue ... 49-50
Postes, Société canadienne des ... 104
Pouvoir judiciaire ... 125
— en matière d'éducation ... 59-61
— législatif ... 120-22
Premier ministre ... 118-19
Prix à la consommation ... 171-72
Produit intérieur brut ... 57, 141, 144
— national brut ... 105
Produits laitiers ... 194, 196
Programmes d'assurance-maladie ... 107-09
— de bien-être ... 109-13
— de santé ... 107-09
— recherche médicale ... 113
Provinces de l'Atlantique ... 1, 4-5
— et territoires, administration des ... 122
— finances ... 180, 183

Radio-Canada, Société ... 83-84, 104
Radiocommunications ... 101-03
Radiodiffusion ... 83-84, 98, 101, 103-04
Radio-isotopes, applications internationales des ... 114
Recensement du Canada 1986 ... 31, 36, 49, 66
Recherche agricole ... 186
— climatique ... 15-17
— communications et espace ... 99-101
— énergie et ressources minérales ... 210
— environnementale ... 15-17
— médicale et sanitaire ... 113, 220
— spatiale ... 100-01
— sur le Nord ... 17
— sur les pêches ... 207

Récréation 87-88
Régimes de pensions (Canada et Québec) . 109
Réglementation de la radiodiffusion et des télécommunications 101
Reine, la 117-18, 120
Relations économiques extérieures 230-35
Relations extérieures et défense 130-37
— assistance consulaire 130
— passeports 130-31
Religion 51, 54
Ressources hydrauliques 216-18
— transports par eau 161-63
Rivières du patrimoine 93

Salaires et traitements 150-52
Santé et bien-être 105-16
— assurance 107-09
— nationale et Bien-être social, ministère 106-08, 111, 113
— recherche 113
— sécurité sociale à l'échelle internationale 113
— services 107-09
— soins 107-09
Satellites 100
Secrétariat d'État 38
Secteur des services 154-83
Secteur producteur de biens 139-40, 184-229
Sécurité sociale 109-13
Sénat 118-21
Service administratif canadien aux organismes (SACO) 132-33
— canadien de la faune 16
— canadien des parcs 89-93
— correctionnel du Canada 128
— de l'environnement atmosphérique 17
— postal 104
— universitaire canadien outre-mer (SUCO) 133-34
Sirop d'érable 191
Société, La 57-137
— canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) 229
— Radio-Canada 83-84, 104
Statistique Canada 150
SUCO 133-34
Système juridique 123-29
— aide juridique 128
— police 128
— pouvoir judiciaire 125
— profession des gens de loi 128
— tribunaux 125-28

Télécommunications 101-02
Téléfilm Canada 74-75
Télévision par câble 101, 103-04
Territoire, Le, et l'environnement 1-17
Territoires, administration des 122
Tourisme 95-96
Transports 154-63
— aériens 155-57
— Canada 155
— ferroviaires 157-59
— par eau 161-63
— routiers 159-61
Travail, ministère 153
— législation 153
— Le monde du 145-53
— organisations 152-53
— population active 145-48
— relations 153
Tribunaux provinciaux 127-28

Universités 61-62

Véhicules automobiles 159-61
Ventes 164-70
— de détail 164-68
— de gros 169-70
— directes 167
Volaille et œufs 196, 197

Canada
Échelle 1:20 000 000 ou 1 centimètre représente 200 kilomètres
200 0 200 400 600
km km
OCÉAN ARCTIQUE
GROENLAND (DANEMARK)
ALASKA
TERRITOIRE DU YUKON
TERRITOIRES DU NORD-OUEST
DISTRICT DE FRANKLIN
DISTRICT DE MACKENZIE
DISTRICT DE KEEWATIN
COLOMBIE-BRITANNIQUE
ALBERTA
SASKATCHEWAN
MANITOBA
ONTARIO
QUÉBEC
TERRE-NEUVE
NOUVEAU-BRUNSWICK
ÎLE DE VANCOUVER
OCÉAN PACIFIQUE
OCÉAN ATLANTIQUE
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
Baie d'Hudson
Mer du Labrador
Baie de Baffin
Mer de Beaufort
BANKS ISLAND
VICTORIA ISLAND
MELVILLE ISLAND
DEVON ISLAND
AXEL HEIBERG ISLAND
ÎLE D'ELLESMERE
ÎLES DE LA REINE-ÉLISABETH
SOUTHAMPTON ISLAND
Les îles au large de la baie d'Hudson, de la baie James, de la baie d'Ungava et du détroit d'Hudson font partie des Territoires du Nord-Ouest.
WHITEHORSE
YELLOWKNIFE
EDMONTON
REGINA
WINNIPEG
TORONTO
OTTAWA
QUÉBEC
FREDERICTON
HALIFAX
CHARLOTTETOWN
ST. JOHN'S
VICTORIA
Vancouver
Calgary
Saskatoon
Churchill
Thunder Bay
Montréal
Kingston
CANADA - 1:20 000 000
Capitale nationale
Capitale provinciale ou territoriale
Autres lieux habités
FRONTIÈRES ET LIMITES
Frontière internationale
Limite provinciale et territoriale
Limite de district territorial
Limite non arpentée
Ligne de séparation: Canada et Groenland
TRANSPORTS
La Transcanadienne
Routes principales
Traversier
Chemin de fer
Ces cartes sont en vente au Bureau des cartes du Canada, Énergie, Mines et Ressources Canada, Ottawa, ou chez le vendeur le plus près. Précisez MCR 132F

Statistics Canada Library
Bibliothèque Statistique Canada
1010028975

Statistique Canada présente...

Un Portrait du Canada

L'organisme statistique national a uni ses efforts à ceux de photographes canadiens réputés pour donner un portrait vivant et informatif du Canada d'aujourd'hui.

Illustré de plus de 200 photos couleur, de graphiques et de tableaux, ***Un Portrait du Canada*** *présente une image détaillée des aspects suivants :*

L'environnement *... le territoire et le climat.*
Le peuple *... son héritage et ses caractéristiques démographiques.*
La société *... les arts, l'éducation, la santé et les lois.*
L'économie *... la main-d'œuvre, les grandes activités et le commerce.*

Canada